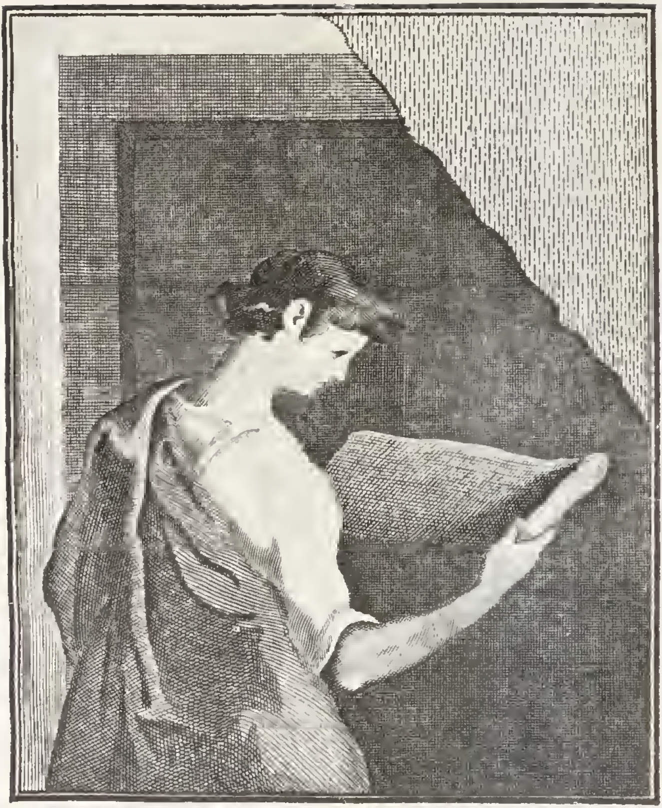

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1712unse_2

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Octobre 1712.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	10. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

Coll. Billom. Soc Jesu Catal inscript

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Octobre 1712.

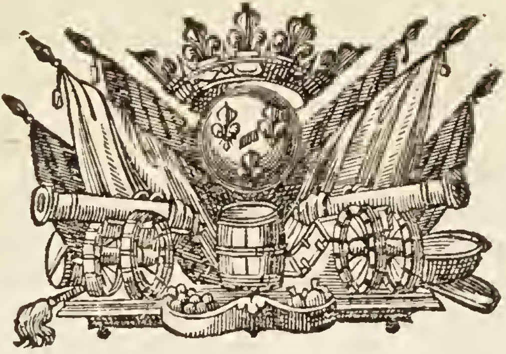

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXII.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Octobre 1712.

ARTICLE CXXIV.

MEMOIRES POUR RENDRE la paix perpetuelle en Europe. A Cologne, chez Jacques le Pacifique, *in 16. pages 448. le même livre, édition plus parfaite en deux tomes* in 8°. *tome premier pages 373. tome second pages 360. sans la table.*

NOTRE siécle peu fertile en bons citoyens estime au moins ce qu'il ne veut pas imiter, & il mettra sans doute un juste prix à des travaux qui n'ont pour but que le bien public.

L'Auteur touché des malheurs que la guerre traîne après elle, a longtems cherché les moyens d'établir une paix perpetuelle entre les Princes de l'Europe : plus il a medité ſur ce ſujet important, plus il s'eſt convaincu que la conſtitution preſente de l'Europe emportoit la neceſſité d'une guerre continuelle, parceque les Princes ne pouvoient avoir de ſûreté ſuffiſante de l'obſervation des traitez; & que l'équilibre entre les maiſons de France & d'Autriche, ce dernier effort de la politique moderne, étoit un moyen de prévenir la guerre auſſi foible qu'incertain. La difficulté de procurer aux peuples une tranquillité conſtante ne l'a point rebuté. Enfin il a conçu qu'une union entre les Princes de l'Europe ſur le plan de l'union des differentes parties du corps Germanique, des ſept Provinces d'Hollande, & des treize Cantons Suiſſes, produiroit le bon effet qu'il ſouhaitoit, ſi l'on avoit ſoin de prévenir quelques inconveniens auxquels on n'a pas aſſez pourvû dans l'établiſſement de ces Republiques.

Il fut confirmé dans ſon deſſein quand on lui apprit qu'Henri le Grand avoit formé un projet ſemblable, & qu'il fut alors approuvé de pluſieurs Princes. Il lut ce projet à la fin de l'hiſtoire de ce grand Prince par Mr. de Perefixe, & ne regardant plus le ſien comme une idée impraticable, il ne penſa plus qu'à le perfectionner.

Le premier tome partagé en cinq diſcours explique les fondemens & les loix de cette union Européenne, & dans le ſecond tome l'Auteur ſatisfait à toutes les objections qu'on lui a propoſées, & à celles qu'il a crû qu'on pouvoit lui propoſer.

Le premier diſcours eſt employé à démontrer deux propoſitions. La premiere, *La conſtitution preſente de l'Europe ne ſçauroit jamais produire que des guerres preſque continuelles, parce qu'elle ne ſçauroit jamais procurer aucune ſûreté ſuffiſante de l'execution des traitez.*

Il eſt clair qu'entre Souverains indépendans la bonne foi, ou la crainte mutuelle, eſt le ſeul moyen de

faire obſerver les traitez. Ce feroit ſe tromper à plaiſir que de compter ſur la bonne foi de tous les Princes, & l'on ſçauroit bien mal l'hiſtoire, ſi on ſe perſuadoit que les revolutions fréquentes laiſſeront toûjours au même état cet équilibre de pouvoir, ſeul fondement de la crainte mutuelle ; que l'ambition, que l'injuſtice, feront toûjours retenuës par un obſtacle auſſi foible qu'un traité. L'experience ſuffiroit pour déſabuſer ceux qui voudroient ſe flater juſqu'à le croire : la conſtitution de l'Europe a produit juſqu'ici des guerres preſque continuelles ; elle en produira toûjours ſi elle ne change pas.

L'Auteur fait encore mieux ſentir la verité de ſa propoſition, & la neceſſité de ſon projet, par un parallele judicieux des avantages qu'une Societé permanente bien établie procure à ceux qui en ſont les membres, & des inconveniens où tombent les Souverains par leur indépendance. Ils n'ont aucune ſûreté de la conſervation de leur Souveraineté, ſi une minorité, une revol-

te arrive, si un Prince puissant trouve leurs Etats à sa bienséance. Les prétentions qu'ils ont les uns sur les autres sont toûjours prêtes à se renouveller, parceque la seule violence en a décidé, le membre d'une Societé trouve dans elle de la protection pour ses biens, & une loi qui regle ses prétentions, un jugement qui les finit à peu de frais & sans retour.

Il ajoûte que les Princes même qui n'ont aucun interêt aux guerres qui se font, sont assez souvent contraints d'y prendre part : c'est ce qui n'arrive point à des particuliers membres d'une Societé.

Il finit par la démonstration de la premiere proposition, en decouvrant quel fonds l'on doit faire sur les traitez de garantie.

La seconde proposition que l'Auteur a entrepris est celle-ci. *L'équilibre entre la maison d'Autriche & la maison de France ne procure aucune sûreté suffisante, ni contre les guerres civiles, ni contre les guerres étrangeres, & ne donne par conséquent aucune sûreté suffisante, ni pour la conservation des*

Etats, ni pour la conſervation du commerce.

Il prouve encore cette propoſition, & par l'experience de deux cens ans, qui ſeule auroit dû détromper les Politiques, & par une comparaiſon exacte des avantages qu'on retirera de la Societé Européane, & de ceux qu'on ſe promet du maintien de l'équilibre.

Le ſecond diſcours met ſous les yeux l'établiſſement du corps Germanique. Cette multitude de petits Souverains, qui s'étoit formée du debris de l'Empire ſous les foibles ſucceſſeurs de Charlemagne, ne trouva de ſûreté que dans une Societé, qui mît les moins puiſſans à couvert de la puiſſance & de l'ambition des autres. Henri quatre eut la penſée de réünir tous les Etats Chrétiens dans un corps pareil, pour arrêter les progrés de la Maiſon d'Autriche.

L'Auteur preſſe encore ici la comparaiſon entre ces deux Societez & celle qu'il propoſe. Les motifs de former cette derniere ſont plus forts: comme elle ſera plus puiſſante, elle

procurera une tranquillité plus asſûrée, & l'interruption du commerce eſt plus nuiſible aux grands Etats qu'il veut unir, qu'à ces petites Principautez d'Alemagne. Si les motifs ſont plus forts, les obſtacles ſont plus aiſez à ſurmonter, & les moyens de réüſſir ſont les mêmes qui ont déja réüſſi pour le corps Germanique, & qui ont été prêts de réüſſir ſous Henri IV.

Le troiſiéme diſcours approche plus près du terme. Ce n'eſt pas aſſez que la Societé Européane puiſſe promettre à ceux qui y entreront une paix perpetuelle, ſi elle leur fait acheter ce grand avantage par le ſacrifice de quelques autres interêts auſſi touchans; mais il n'en eſt pas ainſi, les Souverains trouvent plus d'avantages à ſigner ce traité, qu'à ne le pas ſigner.

Ils y trouvent premierement, l'aſſûrance que leur poſterité ne ſera jamais troublée dans la poſſeſſion de leurs Etats : la Societé les met à couvert des uſurpations, des revoltes, des revolutions. Qu'on compare l'eſperance de s'aggrandir, avec

cette certitude de n'être point détruit, & l'on avouëra que n'avoir rien à craindre pour sa posterité en entrant dans la Societé Européane, est un plus grand bien que de lui laisser l'Empire de l'Europe, qu'elle ne conserveroit pas plus longtems que les autres familles ont conservé les grands Empires.

C'est la crainte seule qui a réüni contre la France tant de Princes. Pour calmer cette crainte, il faut rendre les Monarchies de France & d'Espagne incompatibles, les traitez n'y suffisant pas, il faut la garantie d'une Societé établie pour rendre stable la disposition des traitez. Mais, dit-on, les Souverains qui entreront dans cette Societé en deviendront sujets. Compte-t'on pour rien la perte de leur Souveraineté? Ils la compteront pour beaucoup.

Il est vrai qu'il y aura dans le corps de cette Societé une autorité qui retiendra les membres dans le devoir; mais cette legere dépendance, que les Princes justes n'auront aucune occasion de sentir, les rendra bien plus absolus sur leurs

sujets, & sera bien compensée, par tous les avantages qu'apportera une paix perpetuelle, & que l'Auteur expose ici d'une maniere très-persuasive.

Le quatriéme discours propose les articles de l'union, distinguez en articles fondamentaux, & non fondamentaux. Tout se réduit à fixer chaque Prince de l'Europe aux Etats qu'il possede presentement, sans qu'il puisse jamais s'aggrandir; à établir un Senat de l'union à Utrecht, ou dans quelque autre ville dont on conviendra, pour décider les questions qui pourroient troubler la paix, & pour faire observer les loix de l'union; à entretenir une armée dépendante du Senat, où les Princes les plus puissans & les moins puissans auront un égal nombre de troupes. La Societé ne se mêlera du gouvernement de chaque Etat, que lorsqu'il faudra reprimer des sujets rebelles, arrêter les entreprises des Princes contraires aux loix fondamentales, ou veiller aux interêts des Princes mineurs. L'armée de la Societé sera

employée contre ceux qui en troubleront la paix,& la crainte des peines que l'Auteur statuë contre le Prince perturbateur, ses Ministres, & les principaux de ses sujets, préviendroit apparemment le mal.

Le cinquiéme discours montre en peu de mots, que quoique le tems des conferences de la paix soit le plus propre pour examiner ce projet, il sera encore tems d'y penser après la paix signée, qu'on peut se flater que beaucoup de Souverains l'accepteront, & que comme il établit la durée de la paix, il en facilitera la conclusion.

Le sixiéme discours est employé à répondre à LXX. objections, & l'on peut assûrer que l'esprit est content des réponses. Trois nous ont paru plus importantes que les autres. Le Senat, le Generalissime de l'union, n'usurperont-ils point la Souveraineté?

Rien ne paroît moins à craindre, quand on fait attention aux précautions que l'Auteur a prises contre leur ambition. Mais un Souverain consentira-t'il à se soumettre à l'u-

nion, juſqu'à s'expoſer à être mis au ban, s'il en violoit les loix?

Les Souverains trouveront tant d'avantages dans l'union, qu'ils s'expoſeront ſans peine à un peril qu'ils peuvent éviter par leur bonne foi. L'Auteur compare ici la liberté dont joüiſſent les Sauvages, à la ſujettion des peuples policez, & conclut, que comme les avantages de la Societé ont porté preſque tous les peuples à renoncer volontiers à la liberté dont jouïſſent les Sauvages, les Princes n'auront pas de peine à ſacrifier une indépendance qui les expoſe à tant de malheurs, pour obtenir la ſûreté où la Societé Européane les mettra.

Enfin, n'eſt-il point à craindre que les paſſions ne faſſent agir les Senateurs, qu'il ne ſe forme parmi eux des cabales, que la juſtice ne ſoit pas obſervée dans leurs déciſions? Non, le ſoin que l'on aura de les choiſir peut prévenir cet inconvenient, & d'ailleurs une pareille frayeur a-t'elle empêché tant de peuples de ſe réünir dans des Societez où il faut ſe ſoumettre à

des Juges qui ſont hommes, & qui peuvent être injuſtes.

Le ſeptiéme diſcours entre dans un grand détail ſur pluſieurs articles utiles à l'union, & montre par un autre détail fort intereſſant, les motifs particuliers qu'a chaque puiſſance de l'Europe, de contribuer promptement à l'établiſſement de l'union propoſée, & il preſſe en finiſſant ce diſcours les Souverains par les motifs de la Religion & de la vie future.

L'ouvrage entier finit par une recapitulation, qui raſſemble avec beaucoup de force & de clarté tous les raiſonnemens expoſez dans les ſept diſcours, & qui en met le précis au même point de vûë d'une maniere très-convaincante.

L'Auteur promet une ſeconde partie, où il n'oubliera rien de ce qui peut former des Senateurs de l'union capables de remplir un devoir ſi important.

Dans un avis ajouté au ſecond tome il demande les ſuffrages des gens de bien, & des ſujets zelez pour l'Etat. C'eſt à eux de concourir à ſes

bonnes intentions, & d'empêcher que ce projet ne ſoit étouffé, par ceux qui le condamneront ſans l'avoir lû. Il voudroit bien oppoſer homme à homme, & que l'autorité des approbateurs déterminât le reſte des perſonnes capables de lire ſon livre, à en faire un examen ſérieux: il ne demande pas au reſte une approbation ſans bornes, il regardera comme approbateurs ceux qui conviendront,

1°. Qu'il leur paroît qu'il a démontré dans le premier diſcours, que tant qu'il n'y aura point de *Societé permanente* entre tous les Souverains d'Europe, il n'y aura entre eux nulle *ſureté ſuffiſante* pour l'execution des traitez, & ſurtout pour la durée de la paix.

2°. Que la ſocieté Germanique & le projet de Henry le Grand ſont de puiſſans préjugez pour faire croire qu'il n'y a rien d'impoſſible dans la formation de la Societé Européane.

3°. Qu'il leur paroît qu'il a démontré dans le troiſiéme diſcours, que les Souverains les plus puiſſans ne peuvent jamais ſigner aucun trai-

té ſi avantageux que le traité de la Societé Européane, pour rendre la paix perpetuelle; que les Etats Republicains, & les Souverains les moins puiſſans, ont encore un interêt plus preſſant de ſigner ce traité; qu'il n'y a aucune impoſſibilité que ces Etats commencent à former un pareil établiſſement; que cet établiſſement une fois commencé, il ne leur ſera pas difficile, en profitant des conjonctures favorables, d'attirer en peu d'années les autres Souverains l'un après l'autre dans la même Societé.

4°. Qu'il leur paroît qu'il a démontré dans le quatriéme diſcours, & dans le reſte de l'ouvrage, que les Souverains peuvent trouver des moyens ſuffiſans de rendre leur Societé auſſi durable qu'aucune Societé humaine, & faire ainſi que la paix dure auſſi long-tems, que les hommes ſentiront qu'ils ont beſoin de ſocieté pour être plus heureux.

On croit pouvoir prédire qu'un projet ſi utile & ſi ſenſé ne manquera pas d'approbateurs, & que la corruption des hommes peut ſeule en empêcher l'execution.

ARTICLE CXXXV.

ANTIQUITATES SACRÆ veterum Hebræorum. C'eſt à dire, *Les Antiquitez ſacrées des anciens Juifs. Par Hadrien Reland.* A Maſtric, de l'imprimerie de Broedelet Libraire, 1708. *In douze, pages* 261.

JOſeph & Denys d'Halicarnaſſe, par le tître d'Antiquitez Judaïques & d'Antiquitez Romaines, ont voulu faire entendre qu'ils remontoient juſqu'à l'origine & au premier établiſſement des peuples dont ils entreprenoient d'écrire l'hiſtoire. Mr. Reland ne le prend pas ainſi, & il ſe propoſe ſeulement de traiter en quatre livres, des lieux conſacrez & des perſonnes conſacrées parmi les Juifs, des exercices & des jours conſacrez à leur religion. Le Talmud eſt le fonds dont il tire les materiaux de ſon ouvrage, qui n'eſt qu'un abregé très-précis d'un ſujet qui demande de l'étenduë; mais on ne manque pas d'Auteurs qui la lui ont donnée toute entiere.

Premierement, tout le païs de la Palestine, que les Juifs habitoient, étoit une terre sainte, & nous continuons de l'appeller de ce nom. Jerusalem étoit plus particuliérement la Cité sainte : dans Jerusalem il y avoit la sainte montagne de Sion, sur laquelle le temple étoit bâti ; le temple étoit par excellence le Saint, & une partie du temple se nommoit le Saint des Saints. Mr. Reland fait une brieve description de la terre sainte, & ensuite de Jerusalem, qu'il dit avoir été divisée en trois parties, chacune environnée de son mur particulier ; ce qui faisoit la triple enceinte de cette sainte Cité.

Il explique ensuite la forme & les appartenances du Tabernacle, & il dit un mot en passant des lieux hauts, ou des montagnes sur lesquelles le peuple offrit des sacrifices. Comme il est écrit que la cour, ou cette forme de parvis qui étoit devant le Tabernacle, devoit être fermée de rideaux soutenus par vingt colonnes en sa longueur & par dix en sa largeur, Mr. Reland compte cinquante neuf colonnes, ne voulant pas que celles

des coins ſoient comptées deux fois ; de ſorte qu'il en place vingt-une en chaque ligne pour la longueur, neuf entre ces deux lignes ſelon la largeur du côté du Tabernacle, & huit de l'autre côté. Un tel arrangement eſt ſujet à beaucoup d'inconveniens. Car 1°. ce parvis étant long de cent coudées & large de cinquante, il eſt plus raiſonnable de penſer que toutes les colonnes étoient poſées à une diſtance égale, & à cinq coudées les unes des autres ; ce qui ne donne que vingt colonnes pour la longueur. 2°. Leur nombre impair du côté du Tabernacle oblige à en mettre une au milieu de la porte. 3°. Enfin dans le côté oppoſé au Tabernacle Mr. Reland eſt contraint de compter deux fois les colonnes des coins, afin de mettre au milieu la porte du parvis. Pourquoi n'a-t'il pas eû le même égard pour celle du Tabernacle?

Il s'arrête principalement à la deſcription du temple, en l'état où Herode le mit. S'il ſurpaſſa celui de Salomon par la magnificence de ſa ſtructure, il lui fut d'ailleurs infé-

rieur en cinq choſes, n'ayant, ni l'Arche d'alliance, ni le feu du ciel, ni l'oracle d'*Urim* & *Turim*, ni la preſence ſenſible de Dieu, ni l'huile de la conſecration des Prêtres. Au devant du temple s'étendoit une eſplanade quarrée de cinq cens coudées pour chaque côté : elle étoit appellée la montagne du temple, & il étoit défendu d'y entrer un bâton à la main, avec ſes ſouliers, & avec ſa bourſe, ou d'y paſſer pour abreger ſon chemin. Cette premiere eſplanade étoit ſéparée d'une autre qui avoit dit coudées, par une barriere qu'il n'étoit pas permis aux Gentils de paſſer.

A l'entrée du temple étoit le parvis pour les femmes, qui avoit 135 coudées de long ſur une largeur égale, avec des tribunes ſur la droite & ſur la gauche, d'où elles pouvoient voir le ſervice. Suivoit le parvis des hommes, où ils montoient par un perron de quinze marches en forme de demie-lune, chaque marche haute d'une demie-coudée:ce ſecond parvis n'avoit qu'onze coudées en travers. Le troiſiéme étoit celui des

Prêtres, plus élevé d'une coudée, & long de 187, s'étendant jusqu'à onze coudées au delà du temple. La grande disproportion que mettent les Rabbins entre le parvis des femmes & celui des hommes, donne lieu de douter qu'ils soient justes dans leurs mesures ; aussi parlent-ils de choses qu'ils n'ont point vûës. Tous ces parvis étoient environnez de bâtimens destinez à differens usages, quoiqu'il soit vraisemblable qu'ils n'étoient séparez entre eux que par des barrieres, ou par des especes de balustrades faites en forme de treillis.

On montoit au temple par un perron de douze marches, chacune haute d'une demie-coudée. Le portail, ou la façade, s'élevoit de six-vingt coudées, & surmontoit de vingt le faîte de l'édifice. Les Rabbins comptent en cette hauteur les fondemens, qu'ils disent avoir eû six coudées de profondeur. Le vestibule avoit quinze ou vingt coudées de longueur sur vingt de largeur, & quarante de hauteur. Le temple dans son étenduë avoit les mêmes dimensions pour la largeur & la hauteur : la premiere

partie, nommée le Saint, étoit de quarante coudées de long, le Saint des Saints de vingt. Les murs ne s'étendoient que ſelon la longueur, & le veſtibule dans toute ſa largeur & ſa hauteur étoit ſeulement fermé par une porte : les autres ſéparations étoient de riches voiles. Derriere le temple & au deſſus étoient quelques appartemens ; de ſorte que tout l'édifice étoit long & élevé de cent coudées. Sur les aîles il y avoit des bâtimens, qui, pris avec le temple, faiſoient auſſi une largeur de cent coudées.

Comme Mr. Reland ne fait point de mention des ornemens d'Architecture, il laiſſe à ſes Lecteurs une idée aſſez mediocre d'un édifice qui a été l'admiration des hommes. Il ajoûte peu de choſes des Synagogues.

Dans le ſecond livre il traite des perſonnes conſacrées, & premierement du Grand-Prêtre, dont il décrit fort brievement les habillemens & les fonctions. S'il ſe trouvoit hors d'état de faire la ceremonie de l'expiation, un autre d'entre les Prê-

tres qui lui étoit ſubſtitué, retenoit dans la ſuite & par honneur le nom de Grand-Prêtre : ce qui peut ſervir à expliquer pourquoi Anne & Caïphe ſont nommez Grands-Prêtres. Il donne la ſuite & la ſucceſſion des Grands-Prêtres ſelon Joſeph, Nicephore & le Talmud, qui ne s'accordent point enſemble. Il remarque que ſur la fin de ſi indignes ſujets furent élevez à cette dignité, que quelques-uns ne ſçavoient pas lire, & que d'autres n'étoient pas même de la race ſacerdotale.

Il vient aux Prêtres & aux Levites. Les Prêtres étoient diviſez en 24 claſſes, qui ſervoient à leur tour, mais comme cet ordre fut interrompu & par la captivité de Babylone, & par la perſecution d'Antiochus Epiphane, il eſt impoſſible d'aſſûrer au juſte en quel tems revint depuis le tour de chaque claſſe.

En parlant des diverſes ſectes qui s'introduiſirent aprés le tems des Prophetes, & mirent la diviſion entre les Juifs, il dit qu'il eſt difficile de marquer le tems où ſe forma celle des Karaïtes, qui ne reverant que

le texte pur de l'Ecriture, se mocquent des Traditions, & s'éloignent des pratiques des Pharisiens en l'observation de la loi. Car ils prétendent que les Néomenies doivent être fixées par les apparences de la lune, & non par le calcul astronomique; que l'Agneau paschal ne doit être immolé qu'après le coucher du soleil, que l'oblation de l'*Homer*, ou de la gerbe d'orge, doit être differée au lendemain du sabat qui suit la Fète de Pâques. On ne remarque rien de ce qu'il dit très-brievement du Sanedrin, des Rois, des Naziréens.

L'exercice le plus solennel de la Religion Juive consistoit dans les sacrifices, dont Mr. Reland explique les diverses especes & les ceremonies dans le troisiéme livre: il ajoute ce qui concerne l'oblation des premiers fruits, & des prémices, & l'obligation de payer la dixme aux Levites & de s'acquitter de ses vœux. Il dit qu'il n'étoit rien qui ne pût être voüé au Seigneur, fruits, animaux, possessions, personnes: les animaux de nature à être sacrifiez, étoient sacrifiez;

le reſte étoit vendu ſelon l'eſtimation des Prêtres, & chacun pouvoit racheter ce qu'il avoit voüé. Si c'étoit une terre, ou une maiſon, & qu'il ne l'eût pas rachetée, elle ne lui revenoit point à l'année du Jubilé. Un eſclave voüé par *cherem*, qui étoit une eſpece d'execration, ne ſe rachetoit point, mais demeuroit attaché au ſervice du Seigneur, ou des Prêtres.

Selon ces regles touchant les vœux, celui de Jephté ne ſçauroit être accuſé d'imprudence, & doit être entendu par rapport à ce qui ſe préſenteroit à lui. Il dévoüa donc ſa fille au ſervice de Dieu dans l'état de virginité, qui alors n'étoit pas autant en honneur, ni ſi ordinaire qu'il l'eſt maintenant. D'ailleurs on ne peut concevoir, que quelqu'un eût voulu ſe rendre le miniſtre d'une veritable immolation, ni en quel lieu il l'auroit faite.

Le quatriéme livre deſtiné à traiter des jours conſacrez à la religion des Juifs, commence par la forme de leur année, qui dépendoit du cours

du ſoleil & de la lune, en ce que le quatorziéme jour du premier mois devoit juſtement concourir avec la pleine lune d'après l'équinoxe du printems. Ce premier mois étoit nommé *Niſan*; les autres *Jjar*, *Sivan*, *Tammuz*, *Ab*, *Elal*, *Tiſri*, *Marcheſvan*, *Ciſleu*, *Tebet*, *Schebat*, *Adar*. Comme ils commençoient & finiſſoient avec les lunaiſons, ils ne pouvoient pas remplir toute la longueur de l'année ſolaire, & il leur manquoit environ onze jours. Les Juifs étoient donc obligez de tems en tems d'ajouter un treiziéme mois, qu'ils nommoient *Véadar*, ou ſecond *Adar*. Si l'on en croit les Rabbins, cette forme d'année ne ſe regloit pas anciennement par le calcul aſtronomique, mais à l'œil, pour ainſi dire : car le premier jour de chaque mois étoit celui où la nouvelle lune commençoit à ſe faire voir, & le ſecond *Adar* s'ajoutoit ſelon le beſoin preſent, comme pour éviter que le quatorziéme de *Niſan* ne précedât la pleine lune d'après l'équinoxe, ou quand l'année trop tardive n'auroit pû fournir une gerbe d'orge pour être offer-

te le quinziéme du même mois, ou lorsque les pluyes avoient rompu les chemins, & les inondations emporté les ponts, & rendu impraticable le voyage de Jerusalem. Afin de se délivrer de ces variations arbitraires, & d'avoir quelque chose de fixe, les Rabbins se sont enfin arrêtez à un Calendrier composé par Hillel environ l'an 357. de JESUS-CHRIST.

Quatre sortes d'années étoient en usage parmi les Juifs. 1°. Une année sainte & sacrée par rapport aux Fêtes : elle commençoit avec le mois de *Nisan*, & servoit aussi à compter les années du regne de chaque Roi, ensorte que quand même le Roi n'auroit pris possession du trône qu'au mois d'*Adar*, dès le mois suivant de *Nisan* il comptoit la seconde année de son regne. 2°. Une année civile pour les affaires & pour la date des contracts, qui commençoit au mois de *Tisri* : les années sabbatiques & des Jubilez étoient de la même sorte. 3°. Celle de la dixme des animaux commençoit au mois d'*Elal*. 4°. Et celle de la dix-

me des fruits au quinziéme jour du mois de *Schebat.*

Mr. Reland dit que les Juifs par reconnoiſſance de ce qu'Alexandre avoit épargné Jeruſalem, ſe firent de ce tems-là une époque, qu'ils nommerent des *Contracts* & retinrent pendant plus de mille ans, & dont cette année eſt la 2024^e^. Mais il s'eſt épargné la peine du calcul, qui lui auroit fait voir que l'ére des *Contracts* eſt poſtérieure de vingt ans à l'entrée d'Alexandre dans Jeruſalem. Depuis que le Talmud a été publié, les Juifs n'ont point d'autre époque que la création du monde, ſelon laquelle ils comptent 5472. en cette préſente année, à commencer du 27. de Septembre dernier.

Il ne faut pas oublier qu'ils commencent à compter les jours du lever des étoiles, & qu'ainſi la nuit va avant le jour; avec cette exception néanmoins, que le jour précede la nuit, quand il s'agit de manger la chair des victimes, c'eſt à dire, qu'elles étoient cenſées avoir été mangées le même jour qu'elles avoient été immolées, quand c'étoit la nuit

ſuivante de l'immolation. C'eſt par cette raiſon qu'en Saint Matthieu ch. 26. le 14. de *Niſan* eſt appellé le premier jour des Azymes, l'immolation des agneaux s'étant dû faire ſur la fin du jour, & la manducation pendant la nuit.

De là Mr. Reland paſſe à la celebration des jours de Fêtes & aux ceremonies qui s'y obſervoient; & il ſpécifie les differences qu'y mettent les Rabbaniſtes & les Karaïtes. La plus conſiderable regarde l'oblation de l'*Homer*, ou de la gerbe d'orge, que ceux-là fixent indiſpenſablement au ſecond jour de Pâques, ou au ſeiziéme de *Niſan*, & que ceux-ci remettent au lendemain du premier ſabbat d'après Pâques, comme on l'a déja remarqué. Il ſoutient que JESUS-CHRIST celebra ſa derniere Pâque avec tout le peuple. Et quant à ce que dit Saint Jean ch. 18. v. 28. que les Principaux des Juifs ne voulurent point entrer chez Pilate, *de peur qu'étant devenus impurs, ils ne pûſſent manger la Pâque*, il aſſûre que ces dernieres paroles ne peuvent s'entendre de la man-

ducation de l'Agneau Paſchal, puiſqu'ils auroient eû le tems de ſe purifier avant la nuit ; il les explique donc des ſacrifices qui s'offroient pendant toute la ſolemnité, & préſentement les Juifs appellent encore les pains ſans levain qu'ils font en ce tems-là, du même nom de Pâque.

Touchant le ſabbat ſecond-premier, dont il eſt fait mention au chap. ſixiéme de Saint Luc, il approuve la conjecture de Renferde, que les Juifs celebroient avec une ſolemnité extraordinaire le premier ſabbat de leur année commune & civile commençant au mois de *Tiſri*, & qu'ils renouvelloient la même ſolemnité au premier ſabbat de leur année ſacrée commençant au mois de *Niſan*. Celui-là étoit nommé le premier ſabbat, celui-ci le ſecond-premier.

Il finit par les jours de jeûnes des Juifs, qui en obſervent vingt-huit pendant le cours de l'année.

Il ſemble que Mr. Reland, quand il a repaſſé ſur ſon ouvrage, ne l'a plus regardé que comme un eſſai :

car il l'a fait réimprimer en 1712. avec des additions considerables, sans indiquer que ce fût une seconde édition. Il y a un proverbe qui dit, δεύτεραι φροντίδες σοφώτεραι, *secundæ cogitationes prudentiores.* Les secondes pensées de l'Auteur ont été d'étendre & d'éclaircir quelques endroits, & d'en suppléer d'autres: du reste c'est le même ordre des matieres qu'il traite.

Dans la premiere édition il s'étoit contenté de donner la description du second temple: dans la seconde il ajoute celle du temple de Salomon, dont les dimensions, dit-il, n'étant pas assez clairement expliquées dans les livres des Rois & des Paralipomenes, pour s'en former une idée exacte, doivent être prises de la vision d'Ezechiel ch. 41. Il n'y avoit que deux cours ou deux parvis au devant; le premier en entrant pour le peuple, l'autre pour les Prêtres; & il n'y en avoit point pour les Gentils. Quant à l'édifice, il avoit en longueur 70 coudées sur 20 de largeur & de hauteur; il étoit divisé en trois parties, dont

la premiere de dix coudées servoit de vestibule, où se voyoient les boucliers de David & l'épée de Goliath ; la seconde de 40 coudées étoit le Saint ; & la derniere de vingt coudées le Saint des Saints, où l'Arche reposoit. La façade s'élevoit à six-vingt coudées : au devant étoient deux colonnes d'airain de 17 coudées & demie pour le fust, posées sur des piédestaux élevez d'une demie-coudée ; avec leurs bases & leurs chapiteaux elles pouvoient avoir 25 coudées de haut.

La cuve d'airain destinée à la purification des Prêtres, soutenuë par douze bœufs de même métal, & nommée à cause de sa grandeur la mer d'airain, avoit cinq coudées de profondeur, dix de diametre, *à labio ad labium*, trente de circonference, & étoit circulaire. Comme cette proportion du diametre & de la circonference embarrasse les Geometres, Mr. Reland les tire de peine, en remarquant qu'au l. 3. des Rois ch. 7. v. 26. il est dit, que les bords de cette grande cuve étoient renversez comme la feüille d'un lis.

Il conjecture donc qu'elle avoit la forme d'un lis qui porte six feüilles, & qu'elle étoit exagone ; ce qui fait exactement la proportion marquée entre le diametre & la circonference.

Il s'étend ainsi sur diverses choses qu'il n'avoit que touchées, ou qu'il a crû meriter une explication plus ample, comme sont, l'ordre que les Prêtres gardoient dans leurs fonctions, & la rétribution qu'ils en tiroient, les diverses sortes d'immundice légale, l'origine du Sanhedrin & le tems de ses scéances, le droit des Rois parmi les Juifs, &c. Il n'avoit point parlé du celebre Oracle *Bath Kol*, c'est à dire, Fille de la voix. Les Juifs nomment ainsi une voix, qu'ils prétendent s'être fait entendre à leurs Peres.

ARTICLE CXXXVI.

HISTOIRE DES HERESIES, où l'on verra par ordre alphabetique le nom & l'histoire des Heresiarques qui ont troublé l'Eglise depuis la naissance de JESUS-CHRIST *jusqu'à pre-*

ſent, & les erreurs qu'ils y ont répanduës, avec un traité qui résout plusieurs questions generales touchant l'hereſie, traduit du Latin d'Alphonſe de Caſtro, par M. Hermant Curé de Maltot. A Roüen, chez Jean-Baptiſte Beſongne 1712. *In* 12. *trois tomes. Tome premier pages* 376. *Tome ſecond pages* 381. *Tome troiſiéme pages* 368.

MOnſieur Hermant, connu par ſon hiſtoire des Conciles, & par ſon hiſtoire des Ordres Religieux, qui ont eû chacune pluſieurs éditions, ne pouvoit former un deſſein plus utile aux jeunes Théologiens, que celui qu'il a executé dans l'ouvrage dont nous parlons. La ſcience des hereſies eſt une des plus eſſentielles parties de la veritable Théologie : pour l'acquerir il falloit, ou lire les ſources, c'eſt à dire, une bibliotheque nombreuſe, des Etudians ſont-ils en état de le faire ; ou réduits à s'en rapporter à ceux qui ont donné des catalogues des heretiques ; ils n'en auroient tiré que des connoiſſances ſouvent

fausses, toûjours superficielles, & toûjours confuses. Mr. Hermant a consulté pour eux les sources, & réduit dans un ordre alphabetique toutes les heresies. Cet ordre a de grandes commoditez : on y trouve à point nommé tout ce qu'on doit sçavoir d'une heresie inconnuë dont il est parlé dans des cahiers, ou dans les livres. Mr. Hermant a orné son sujet des agrémens d'un stile pur & coulant, ensorte qu'on lira son livre avec plaisir, même sans être Théologien, & sans avoir besoin de le lire. Il s'est plus étendu sur les heresies qui subsistent, que sur celles qui ont péri, & l'on doit être content de l'exactitude avec laquelle il parle des Remontrans, des Illuminez, des Quietistes, des Prédestinatiens, des Jansenistes. Ce dernier article omis à sa place, est ajoûté à la fin du second tome.

L'Auteur ne s'étoit d'abord proposé qu'une traduction du traité des heresies composé en Latin dans le seiziéme siécle par Alphonse de Castro, sçavant Religieux de l'Ordre de Saint François : il a changé

de deſſein, & a eû raiſon d'en changer. Cependant il a crû devoir joindre à *ſon hiſtoire des hereſies*, un *traité préliminaire de ce Docteur Eſpagnol ſur l'hereſie conſiderée en general.* Alphonſe de Caſtro dans ce traité définit l'hereſie, le choix d'une opinion contraire à la Foi. Il établit enſuite l'autorité des livres Canoniques ſur leſquels l'hereſie doit être examinée : il eſt perſuadé que pour la refuter il ne faut employer que le ſens literal. Il prouve au long & ſolidement que c'eſt à l'Egliſe à déterminer le vrai ſens de l'Ecriture. Il ſoutient que l'Ecriture ne ſuffit pas pour décider les queſtions qui appartiennent à la Foi, parceque la tradition nous apprend beaucoup de veritez qui ne ſont point écrites & que nous devons croire. Il explique en quoi cette tradition conſiſte, & il enſeigne que le ſentiment d'un ou deux Peres ne ſuffit pas pour établir la tradition : il décide qu'il n'y a que l'Egliſe univerſelle qui puiſſe condamner une hereſie ; les Conciles particuliers & les Evêques ſe peuvent tromper, ils ne peuvent

donc exiger qu'on les croye. L'opiniâtreté eſt le veritable caractere de l'hereſie ; on peut errer, mais on ne devient heretique qu'en ſoutenant ſon erreur : le ſeul doute ſur un dogme de Foi rend heretique, ſi on s'obſtine à douter après avoir été éclairci. Les cauſes de l'hereſie, ſelon ce ſçavant Théologien, ont été l'amour de la gloire, l'envie de ſe diſtinguer, ou la honte de ſe dédire. L'interêt, le libertinage, la prévention pour les Philoſophes payens, la fréquentation des heretiques, ont jetté beaucoup de perſonnes dans l'erreur ; les déſordres du Clergé ont ſouvent donné occaſion aux hereſies ; la négligence des Paſteurs les a fomentées ; rien n'a tant contribué à les répandre, que les verſions infidelles de l'Ecriture ou des Peres. Il n'eſt pas aiſé de reconnoître les heretiques, leur plus grand ſoin eſt de ſe cacher autant qu'ils peuvent, le mépris des uſages preſens de l'Egliſe, l'amour de la nouveauté, le peu de déference pour les déciſions de l'Egliſe, qu'ils rejettent, ou qu'ils éludent, ſont les

marques les plus sûres pour les découvrir. Pour mettre le Lecteur plus en état de juger de la méthode & du stile de l'Auteur, nous avons choisi l'histoire des Sociniens.

Histoire des Sociniens.

Sociniens. C'est le nom que l'on donne aux Disciples & aux Sectateurs de *Lilio* & de *Fausto Socini*, deux heretiques qui s'éleverent quelque tems après que Luther eut ébranlé le solide fondement de la Religion, en ne voulant point reconnoître l'infaillibilité de l'Eglise, ni la regarder comme la regle de nôtre Foi. On peut considerer le Socinianisme comme une secte sortie des cendres de Michel Servet, que Calvin fit brûler à Geneve l'an 1553. & dont Lelio Socini fut comme le Patriarche, quoique ce soit son neveu Fausto Socini qui lui a donné son nom. Les principaux disciples de *Servet* furent *Georges Pauli*, qui publia le premier l'heresie de son maître dans la Pologne, & qui poussa son imprudence jusqu'à faire pein-

dre un temple dont Luther abattoit le toit, dont Calvin renversoit les murailles, & dont lui-même sappoit les fondemens. On vit peu de tems après paroître *Georges Blandrata Piémontois*, qui s'étant sauvé de l'Inquisition de Pavie sema l'Arianisme dans la Pologne, quoiqu'il tâchât quelquefois de le déguiser sous des termes qui paroissoient orthodoxes. De là il passa dans la Transilvanie, où il fit goûter la nouveauté de sa doctrine au Prince Jean Sigismond. *Valentin Gentilis* Calabrois refugié à Geneve & reconnu Unitaire, alloit éprouver la même rigueur que Servet, par l'ordre de Calvin qui le fit arrêter, si son abjuration simulée ne lui eut fait ouvrir la prison, d'où il ne fut pas plûtôt sorti, que malgré la parole qu'il y avoit donnée, qu'il ne sortiroit point de Geneve sans l'exprès congé du Senat, il s'en alla d'abord à Lyon, & de là en Pologne, où aussi bien que Georges *Blandrata*, François *David*, Paul *Alciat* Milanois, *Lelio Socini* de Sienne & *Campanus* de Juliers, il débita ses sentimens impies. Mais comme ces

dangereux Novateurs troubloient la Pologne, Sigiſmond Auguſte ſe vit obligé de les bannir par un édit. Valentin Gentilis étant revenu en Savoye, où il ne put s'empêcher de dogmatiſer, y fut arrêté l'an 1566. & ayant été conduit à Berne on lui fit ſon procès, & par arrêt du Senat il fut condamné à avoir la tête tranchée. Lorſqu'il fut monté ſur l'échafaut, il eut encore l'impudence de publier, qu'au lieu que tous les autres Martyrs avoient donné leur vie pour la querelle du Fils, il avoit l'honneur d'être le premier qui la perdoit pour les interêts du Pere. On dit néanmoins que Gentilis n'étoit pas tout à fait dans les ſentimens de Socin & de Servet, & qu'il croyoit, comme Arius, que le Verbe étoit un eſprit créé, diſtingué du Pere, qui s'étoit incarné. Il tenoit auſſi que le Saint Eſprit étoit un troiſiéme Eſprit créé; car Servet, & Lelio Socin principalement, ſoutenoient qu'il n'y avoit qu'une ſeule perſonne en Dieu; que JESUS-CHRIST n'étoit point Dieu, créateur du monde, mais un

esprit né de la Vierge par la vertu du St. Esprit, qui n'avoit point eû d'existence avant que de naitre, & que le Saint Esprit n'étoit point une personne, mais une simple vertu divine. Comme Lélio Socini, & son neveu Fauste Socini, ont donné le nom à cette secte impie, il en faut parler un peu plus en particulier.

Lélio Socini étoit de Sienne, fils du fameux Jurisconsulte Marianus Socin. Il naquit l'an 1525. & donna dans sa jeunesse des esperances de faire un jour de grands progrès dans les Sciences. Son pere n'épargna rien pour cultiver les beaux talens qu'il remarquoit en lui, & sous un maître si habile, & qui prenoit un si grand soin de son éducation, il se distingua bientôt parmi ceux de son âge. Son heureux génie l'appliqua à la connoissance des langues, & il excella dans le Grec & l'Hebreu. Il avoit été destiné à la profession du Droit, & il eut pû s'en acquitter avec honneur; mais le commerce qu'il eut avec plusieurs habiles Protestans lui gâterent l'esprit, & il voulut comme eux se mêler de religion. Com-

me alors il n'y avoit nul frein à la licence de dogmatiser, & que chacun se faisoit une religion à sa mode; dès qu'il s'éloignoit des sentimens de l'Eglise Catholique, Lélio Socin se bâtit aussi un systeme en fait de croyance, & hazarda d'inspirer ses opinions à quelques uns de ses amis; mais il le fit fort secrettement. Cependant comme l'Inquisition étoit rigoureuse en Italie, & qu'on y recherchoit avec beaucoup d'exactitude ceux qui se mêloient de dogmatiser, il quitta son païs l'an 1547. & employa quatre années à voyager en France, en Angleterre, dans les Païs-Bas, en Alemagne & en Pologne, & après avoir bien couru, il établit enfin sa demeure à Zurich. Pendant qu'il voyageoit s'érigeant en nouvel apôtre, il prêcha ses erreurs, qu'il inspira à diverses personnes, particulierement en Pologne & en Moravie, où il eut plusieurs disciples; nous en avons déja nommé les principaux: il les communiqua aussi à ses parens par ses écrits. Sa famille ayant été séduite fut inquietée; un de ses freres nommé Ca-

mille fut mis en prison, & ses autres parens prirent la fuite. Son neveu Fauste Socini fils d'Alexandre fut un de ceux-ci. Pour Lélio Socini, après avoir dogmatisé encore quelques années, & avoir composé quelques ouvrages pour soutenir sa doctrine, il mourut à Zurich l'an 1562. n'étant alors âgé que de trente sept ans. Cette mort imprévûë, qui l'enleva du monde sur le point de s'en retourner en Italie, le sauva des supplices qu'il se fût infailliblement attirez, comme son disciple Valentin Gentilis, & que quelques autres n'éviterent que par la fuite.

Fausto Socini, dont nous venons de parler, neveu de Lélio, naquit aussi à Sienne. Ce fut le 5. Decembre l'an 1539. Il étoit fils d'Alexandre Socini & d'Agnès Petrucci fille de Victoire Piccolomini, allié par là à quantité de Seigneurs d'Italie. Il n'avoit que dix-huit ans quand son oncle Lélio mourut. Mais il avoit déja l'esprit corrompu par ses erreurs, ce qui faisoit dire à Lélio, que ce qu'il n'avoit fait qu'insinuer foiblement, seroit publié avec bien plus d'éclat

& de bonheur par son neveu. Il étoit à Lyon quand il apprit la mort de son oncle, & il en partit promptement, pour aller à Zurich se mettre en possession de ses livres & de tous ses papiers. Il repassa en Italie, & sçut si bien s'insinuer dans l'esprit du Grand Duc, que ce Prince lui donna dans sa Cour des emplois considebles. Il y passa douze ans, cheri & honoré de son Souverain, & ce ne fut qu'en 1574. qu'il se retira en Alemagne, pour avoir plus de liberté de former le plan & le systeme entier de sa nouvelle Religion, & de la publier. Il s'arrêta trois ans à Bâle, & y étudia la Théologie avec grande application. Le premier ouvrage qui parut sous son nom, où il commença à soutenir ses erreurs, fut un petit traité qui porte pour tître, *De Jesu-Christo Servatore.* Ce livre fut imprimé l'an 1595. par un de ses disciples. Il disputa à Zurich contre François Puccius au commencement de l'an 1578. Les differends que François David avoit fait naitre, par son impieté à nier qu'on pût adorer JESUS-CHRIST, causoit beaucoup de dé-

ſordre dans la Tranſylvanie; Blandrata, qui avoit un grand crédit à la Cour, appella Socini, comme un inſtrument capable de faire ceſſer tous ces troubles. Il le logea avec ce François David; mais celui-ci, qui étoit fort entêté des dogmes qu'il avoit avancez contre la perſonne de JESUS-CHRIST, ne ſe laiſſant point déſabuſer, il ſoutint hautement ſon opinion, & ſi hardiment qu'on l'empoiſonna. Sa mort qui ſuivit bientôt après, expoſa Socin à la médiſance, quoiqu'on ſoutienne qu'il n'eut point de part aux conſeils qui furent donnez au Prince de Tranſylvanie pour opprimer François David. Le chagrin qu'il eut en Tranſylvanie l'obligea de ſe retirer en Pologne, où il ſouhaita d'entrer dans la Communion des Unitaires & des diſciples de ſon oncle; mais comme il differoit d'eux ſur quelques points, & qu'il ne vouloit pas garder le ſilence, on le rejetta aſſez durement. Il ne laiſſa pas d'écrire en faveur de leurs ſentimens & de leurs Egliſes, contre ceux qui les attaquoient. Le livre qu'il fit contre Jacques Paleologue fournit

un prétexte à ses ennemis pour irriter le Roi de Pologne, en le faisant passer pour un broüillon, un emporté, un médisant, & un homme plein d'estime pour lui-même. C'étoit néanmoins un livre qui ne prêchoit rien moins que la sédition, & loin d'être un libelle séditieux, il y condamnoit ouvertemeut tous les Auteurs qui permettent aux sujets de se soulever, & de s'ériger en juges de la question, si le Prince regne tyranniquement. Mais quoique la seule lecture de cet ouvrage pût suffire à refuter les Délateurs, Socini jugea à propos de sortir de Cracovie après quatre ans de séjour, & de se refugier chez un Seigneur Polonois nommé Christophle Morstein. Il vécut près de trois ans sous la protection de plusieurs autres Seigneurs de ce Royaume, & il épousa même une fille de bonne maison. Plusieurs Ministres embrasserent ses sentimens. Mais la joye qu'il eut de voir grossir son parti fut extremement troublée, lorsqu'en 1598. il retourna à Cracovie, y ayant pensé périr par une ca-

bale de jeunes Ecoliers de cette ville; qui exciterent contre lui quelques personnes de la lie du peuple. On entra dans sa maison, on l'arracha à demi nud de sa chambre, tout malade qu'il étoit, on le promena par les ruës, on cria qu'il le falloit pendre, on le battit, & ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'un Professeur le retira des mains de cette canaille. Il perdit ses meubles & quelques-uns de ses manuscrits, qu'il regretta extremement. Pour ne pas être exposé à de nouveaux dangers, il se retira à un village éloigné d'environ neuf mille de Cracovie, & y passa le reste de ses jours chez Abraham Blonki Gentilhomme Polonois, il y mourut le troisiéme Mars de l'an 1604. âgé de 65 ans. Il n'eut de sa femme qu'une fille, qui fut mariée à un Gentilhomme Polonois, dont elle eut des fils & des filles. Cet Heresiarque avoit beaucoup écrit pour soutenir ses erreurs, & il écrivoit avec une grande facilité; mais avant qu'on eût fait le recüeil des livres qui sont dans la bibliotheque des

Freres Polonois, il étoit difficile de recouvrer ſes ouvrages, qui ont été imprimez à la tête de cette Bibliotheque en deux tomes *in folio*. Le premier tome contient ſes explications ſur quelques endroits de l'Ecriture, & ſes ouvrages didactiques, dont voici les titres. *Explicatio concionis Christi quæ habetur cap. 5. 6. & 7. apud Matthæum. Explicatio primæ partis primi capitis Evangeliſtæ Joannis. Explicatio de loco Pauli in epiſtola ad Romanos cap. 7. in qua id præcipuè quæritur, utrùm Apoſtolus ille ſub ſui ipſius perſona, de ſe ipſo jam per Chriſti perſonam regenerato, necne, loquatur. Explicatio variorum Scripturæ locorum. Commentarius in Epiſtolam Joannis.* Après cela on a fait ſuivre dans ce premier tome ſes ouvrages didactiques, c'eſt à dire, un livre intitulé, *De autoritate Scripturæ. Prælectiones ſacræ. De Eccleſia varii tractatus. Epiſtolæ ad amicos Elenchi Sophiſtici. Inſtitutio Religionis Chriſtianæ.* De plus un ouvrage intitulé, *Quod Regni Poloniæ & magni Ducatus Poloniæ homines vulgò Evangelici dicti, qui ſolidæ pietatis ſunt ſtudioſi, omninò deberent ſe illorum cœ-*

tui adjungere, qui in iisdem locis falsò atque immeritò Ariani vocantur. De Baptismo aquæ disputatio. De Cœna Domini brevis tractatus & fragmenta duorum scriptorum. Il paroit dans tous ces ouvrages beaucoup plus de subtilité & de rafinement que de jugement & de solidité. Cet homme s'étoit fait un plan de religion à sa maniere, sur lequel il s'est reglé, & auquel il rapporte toutes ses explications de l'Ecriture. Le second tome de ses ouvrages contient ses écrits polemiques, dont voici les tîtres, selon qu'ils sont marquez à la premiere page de ce tome. *Contra Palæologum de Magistratu. De Christo Servatore contra Covetum. De statu primi hominis ante lapsum. De natura Christi contra assertiones Theologicas Collegii Posnaniensis. Miscellanea sacra contra Erasmum Joannis. Contra Vickum. Breves tractatus contra Eutropium. Contra Christianum Franken. Contra Franciscum Davidis.* Il est bon de remarquer que la plûpart des disciples de Socini sont opposez aux autres Antitrinitaires, qui ne conviennent point avec lui dans les

points de Religion d'une très-grande importance. Il faut maintenant parler des erreurs des Sociniens, & des differentes avantures de leur ſecte.

Les principales erreurs de Socini & de ſes Sectateurs conſiſtoient à croire, qu'il n'y a que la ſeule perſonne du Pere qui ſoit Dieu ; que le Verbe & le Saint Eſprit ſont des attributs de la Divinité; que Jesus-Christ eſt un homme, mais plus excellent que les autres hommes & les Anges, né de la Vierge par l'operation du Saint Eſprit, deſtiné pour un miniſtere très-haut & très-élevé, établi Seigneur du Ciel & de la terre, & juge des vivans & des morts: dignité pour laquelle on doit l'appeller fils de Dieu, & Dieu, non par ſa ſubſtance, mais à cauſe de ſon autorité, & de ſon miniſtere, & que pour cette raiſon, on doit auſſi l'adorer & l'invoquer. Ils oſent ſoutenir que la Trinité que les Catholiques adorent, eſt un Cerbere à trois têtes, composé de trois Dieux imaginaires. Tels ſont les principaux blaſphemes que ces

heretiques ont publiez dans la plûpart de leurs ouvrages. De plus ils enſeignent que les hommes ne contractent point de peché originel. Ils nient la ſatisfaction de N. S. JESUS-CHRIST, la reſurrection des méchans, & le rétabliſſement des mêmes corps que les Fidelles ont eûs pendant leur vie dans le monde. Selon eux la ſainte Euchariſtie n'eſt qu'un ſimple ſigne, & les autres Sacremens ne ſont que des ceremonies qui n'ont aucune efficace. La Grace, la Prédeſtination abſoluë, ſont pour eux de pures chimeres. Un Hiſtorien Aleman, nommé Daniel Hartnacius, a rédigé en 229 propoſitions la doctrine des Sociniens. Voici maintenant les differens états où cette malheureuſe ſecte s'eſt trouvée.

Dans ſes commencemens elle a eû diverſes Egliſes dans la Pologne & dans la Lithuanie ; les unes dans de grandes villes, comme à Cracovie, à Lublin, à Novegrod, & les autres à la campagne ſur les terres des Gentilhommes. Ils établirent leur Metropole à Racovie

dans la petite Pologne. Ce fut là qu'ils celebrerent leurs ſynodes tous les ans, qu'ils érigerent un College, & qu'ils dreſſerent une Imprimerie. Il y avoit des Catholiques qui envoyoient leurs enfans à ce College; il y en avoit auſſi qui ſe rangeoient à la Communion de ces Heretiques: quelques Proteſtans le faiſoient de même, & l'on voyoit ſortir de l'Imprimerie de Racovie une infinité d'ouvrages qui ſe repandoient dans les païs étrangers. Cet état de proſperité fut interrompu l'an 1638. Car quelques Ecoliers du College de Racovie ayant briſé à coups de pierre une Croix de bois qui étoit poſée ſur un grand chemin, la Diete de Varſovie ordonna que ce College ſeroit démoli, que l'Egliſe de Racovie fût fermée, que l'Imprimerie des Unitaires fût détruite, & que les Miniſtres & les Regens fûſſent bannis. Cela fut executé. Quelque tems après les Juges de Lublin ruinerent l'Egliſe de Kiſelin. La Diete de l'an 1647. bannit Jonas Slichtingius, pour avoir publié un libelle intitulé, *Confeſſio*

Chriſtiana, & l'on fit brûler ce livre par la main du boùrreau. Mais nonobſtant ces diſgraces les Unitaires eurent beaucoup de lieux d'exercice dans ce Royaume, juſqu'en l'année 1658. Alors ils furent chaſſez; on profita du prétexte que quelques-uns d'eux donnerent, en ſe mettant ſous la protection du Roi de Suede qui avoit preſque conquis toute la Pologne, & par des intelligences ſecrettes avec Ragotski Prince de Tranſylvanie, qui l'avoit envahie de ſon côté.

Ils ſe diſperſerent comme ils pûrent dans la Tranſylvanie, dans la Sileſie, en Pruſſe & ailleurs, où il y en a encore quelques reſtes; mais cette ſecte eſt fort déchûë. On dit qu'il y en a pluſieurs de ceux que l'on nomme *Collegiantes* en Hollande, qui ſont tombez dans leurs ſentimens. Mr. Stoupp, dans ſon livre de la Religion des Hollandoïs, dit que ces perſonnes menent une vie fort reglée, & qu'ils font de grandes plaintes de ce qu'ils ſont odieux à la plûpart des Chrétiens, pour ſoutenir la verité & la gloire

d'un ſeul Dieu, Pere de JESUS-CHRIST. Ils proteſtent qu'ils ſont confirmez dans leur créance par la lecture continuelle qu'ils font des livres ſacrez, s'ils diſent vrai, ils ſont à plaindre dans leur aveuglement. On donne auſſi aux Sociniens le nom de Freres Polonois. Ils ont fait imprimer huit volumes *in folio* de leurs Auteurs en Hollande en 1656. Les deux premiers contiennent les ouvrages de Socin, & les ſix autres ceux de Crellius, de Jonas Slingſtingius & de Wolzogen. On n'a pourtant pas imprimé dans cette Bibliotheque tous les ouvrages de ces trois derniers; mais ſeulement ceux qui étoient ſur l'Ecriture, ou qui y avoient quelque rapport. Elle ſe vend publiquement chez les Libraires de Hollande, encore que les Etats Generaux l'ayent défenduë.

L'Auteur pouvoit ajoûter qu'avant que les Sociniens vinſſent en Pologne, un Flamand, nommé Eſprit, diſciple d'un certain *Adam Paſtoris*, y avoit repandu ſecrettement les mêmes erreurs dont les Sociniens font profeſſion: il pouvoit

encore ajouter, que la justice de Dieu éclata sur la plûpart des Chefs de cette secte; plusieurs passerent en Turquie & embrasserent le Mahometisme. Blandrata fut massacré dans son lit par son neveu, Lismanin se précipita dans un puits, François David mourut frenetique, Neuser pourrit peu à peu, abominable aux Turcs mêmes. Ils crient à la persecution, ils ont bonne grace; voudroient-ils que les Chrétiens soufrissent tranquillement qu'ils renversassent les fondemens du Christianisme? Mr. Stoupp les plaint, je n'en suis pas surpris, Jesus-Christ lui étoit fort indifferent; il loüent la régularité de leur mœurs, ils s'en picquent, & veulent par là diminuer l'horreur qu'inspirent leurs dogmes; mais comme leur morale n'a point d'autre fondement que la morale des Payens, leur vertu doit être aussi suspecte que celle des Philosophes Payens.

L'Auteur ne devoit pas omettre qu'ils sont plus puissans qu'il ne semble en Angleterre & en Hollande. En Angleterre sous le ministere préce-

dent, aussi funeste à la Religion qu'à l'Etat, on a imprimé je ne sçai combien de libelles Sociniens, & quelques-uns de ces libelles ont pour Auteurs des Evêques Anglicans. Ce parti protegé par les Vighz fut il y a quelques années sur le point d'être toleré. A cette occasion un Seigneur Catholique reprocha aux Protestans, que dans leur Parlement l'adorable Trinité & la Divinité de JESUS-CHRIST ne l'avoient emporté que d'une voix. En Hollande beaucoup de Remontrans sont tombez dans le Socinianisme, depuis qu'Episcopius & Courcelles Sociniens cachez ont été à la tête de cette secte, & y ont fait passer en dogmes la tolerance universelle, & la liberté de croire, ou de ne croire pas, la pluralité de personnes en Dieu, l'Incarnation du Verbe & la satisfaction de JESUS-CHRIST.

Ajoûtons, que l'on ne peut refuser à quelques Protestans d'avoir travaillé avec succès à refuter les Sociniens, & sur tout à découvrir l'abus étrange qu'ils font de l'Ecriture sainte. Deux Lutheriens, Calo-

vius & Meſner, deux Calviniſtes, la Place & Abbadie, ſe ſont ſignalez dans cete controverſe. Un Evêque Anglican, Mr. Bullus, a fort bien démêlé les chicanes de ces heretiques & des Ariens ſur les Peres des trois premier ſiécles, & mis dans une entiere évidence la neceſſité de croire la Divinité de JESUS-CHRIST.

Après tout il n'appartient qu'aux Catholiques de combattre les heretiques avec un entier avantage. Bellarmin, Viek & Valentia, ont écrit contre Socin; Smiglecius a écrit contre Smalcius d'une maniere qui laiſſe peu de choſe à déſirer; & l'on doit attendre de l'Eminentiſſime Cardinal Ptolomei une refutation pleine & exacte des erreurs Sociniennes dans *ſes additions aux controverſes du Cardinal Bellarmin.*

Que les omiſſions legeres auxquelles nous venons de ſuppléer ne diminuent point l'idée qu'on doit avoir de l'ouvrage de Mr. Hermant. Il y a peu d'articles qui ayent beſoin de ſupplément.

ARTICLE CXXXVII.

DE GERMANIÆ MIRACULO optimo maximo, typis litterarum, earumque differentiis, dissertatio. C'est à dire, *Dissertation sur le très-bon & très-grand miracle de l'Alemagne, qui est l'Imprimerie, & sur la difference des caracteres, avec tout ce qui regarde cet Art. Par Paul Pater.* Se vend à Lipsic, chez Jean Frideric Gleditsch & son fils, 1710. *in* 4°.

L'Auteur commence par une espece d'Apologue. Il dit que le celebre Jurisconsulte Papinien, interrogé pourquoi il ne faisoit pas de livres, répondit que c'étoit par consideration pour ceux qui s'occupoient à en faire, & qu'il ne vouloit pas mettre la cherté au papier. Le Sieur Pater, qui semble être & Professeur & Imprimeur, n'a pas craint pour le papier, car il s'en est choisi d'une sorte à épargner la dépense: mais l'apprehension d'user davantage ses caracteres, qui le sont déja

beaucoup, l'auroit absolument déterminé à ne point imprimer son ouvrage, s'il n'y avoit pas été forcé par les Administrateurs de l'Hôpital des Orphelins de Dantzic. Ces Messieurs ayant pensé à établir une Imprimerie au profit de l'Hôpital, ont chargé le Sieur Pater d'examiner la dépense & le profit, & de leur en rendre compte. Lui, reprenant les choses de plus haut, remonte jusqu'à l'origine de l'Art.

Dans le Chap. premier il dit, après Zwinger, sur le témoignage d'Aventin, de Sabellicus & de Romus, que le fameux Mathématicien Regiomontanus se forma le premier l'idée de l'Imprimerie. La gloire néanmoins en est communément attribuée à Jean Guttemberg Bourgeois de Strasbourg, qui ayant consumé son bien dans les premiers essais, alla à Mayence, fit confidence de son secret à un Bourgeois de cette ville nommé Jean Fust, que l'esperance du gain anima à poursuivre l'entreprise. Ils eurent besoin d'être aidez, & n'admirent personne à travailler avec eux, qu'après les avoir

engagez par ſerment à garder le ſecret. Ils graverent d'abord les lettres ſur des planches de bois, telles que ſont celles dont on ſe ſert pour tirer des images, & ils imprimerent ainſi un vocabulaire, ou Dictionnaire Latin. Ce n'eſt pas là encore l'Art de l'Imprimerie; mais peu après Pierre Schoeffer de Gernsheim, nommé en Latin *Petrus Opilio*, gendre de Fuſt, inventa les poinçons & les matrices pour fondre des lettres de métal, avec leſquelles ils imprimerent une Bible en gros caracteres environ l'an 1450. Tout ce récit eſt de Tritheme dans ſa chronique de l'Abbaye d'Hirſauge, & il aſſûre l'avoir ainſi appris de Schoeffer même. Wimphelingus, Auteur contemporain de Tritheme & qui écrivit en 1511. dit à peu près les mêmes choſes, & fixe les commencemens de cet Art admirable à l'année 1440.

Selon cette narration de Tritheme, qui ne peut raiſonnablement être revoquée en doute, & que le Sieur Pater devoit avoir conſultée, toute la part que Guttenberg ſçau-

roit prétendre à cette belle invention, c'eſt d'en avoir été l'occaſion : elle appartient à Schoeffer, qui a imaginé & appris à faire les poinçons & les matrices.

Cependant la ville d'Harlem en Hollande & Straſbourg ſe glorifient de l'invention de l'Imprimerie, & ſoutiennent que Mayence la leur a dérobée. Les Auteurs des Païs Bas diſent qu'elle eſt dûë à Laurent Coſter, qui en eut les premieres vûës dès 1420. & s'appliqua vingt ans à les perfectionner. Ils ajoutent, qu'une Fête de Noël, tandis qu'il étoit à la Meſſe de minuit, Fuſt, ou Fauſte, qui travailloit ſous lui enleva ſes caracteres & tous ſes inſtrumens ; avec leſquels il s'enfuit à Amſterdam, & puis à Cologne, & qu'enfin il alla s'établir à Mayence.

D'un autre côté il ne ſuffit pas à la ville de Straſbourg que Guttenberg ait été un de ſes citoyens, elle ſe vante d'avoir donné les premieres impreſſions en 1440. par Jean Mentel, que Boecler & quelques autres Ecrivains de Straſbourg aſſûrent avoir été le premier inventeur, & qu'ils

diſent avoir été trahi par un garçon qui le ſervoit, & qui ſe nommoit Gens-Feich, qui découvrit le ſecret à Guttenberg & ſe retira avec lui à Mayence. M. Mentel, Docteur en Medecine de la Faculté de Paris, animé par un interêt de famille, a ſoûtenu avec chaleur ce ſentiment.

Mais outre que ces hiſtoires ſemblent ſe détruire d'elles mêmes & par leurs propres circonſtances, les prétentions d'Harlem & de Straſbourg n'avoient point encore été produites du tems de Tritheme, qui n'en parle point, quoiqu'il en refute une autre que quelques uns faiſoient alors valoir en faveur des Italiens.

Le ſecond chapitre eſt du mélange du métal dont les lettres ſont formées, de l'encre, du papier, des preſſes, & des autres inſtrumens neceſſaires pour imprimer. L'Auteur en parle aſſez legerement. Le troiſiéme ne contient que divers échantillons, pour ainſi dire, de lettres ſelon leur forme & leur groſſeur, ou leur petiteſſe. On y voit des lettres initiales & à vignettes, du caractere Romain

de toutes les ſortes, de l'Italique, de l'Aleman, du Grec, de l'Hebreu, du Syriaque, de l'Arabe, du Copte, de l'Armenien.

Il s'agit de ſçavoir dans le ch. ſuivant, quel livre a été le premier imprimé ; & l'Auteur n'oſeroit décider, tant les ſentimens ſont partagez. Ce qui vient de ce que les inventeurs, pour mieux cacher leur art & laiſſer aux livres l'apparence d'écriture, s'abſtenoient d'y mettre aucune date & leur nom.

Le ch. cinquiéme eſt deſtiné à celebrer quelques illuſtres Imprimeurs, les Manuces, les Etiennes, les Morels, Dolet, Froben, Comelin, Plantin, Hevelius, & peu d'autres.

Le dernier chapitre, ſelon le deſſein de l'Auteur, devroit être ſon principal objet, puiſqu'il s'agit des avances & du gain des Imprimeurs. On ne voit pas néanmoins qu'il ſoit entré dans ce détail : mais il ſe fait, & il réſout diverſes queſtions. 1°. Doit il être permis à chacun de s'ériger en Imprimeur ? Il répond que non ; mais qu'il faut que l'autorité du Magiſtrat intervienne, & qu'il

veille à ce qu'aucun livre ne paroiſſe ſans approbation. 2°. Convient-il à un Sçavant de ſe faire Imprimeur, afin de ſe pourvoir par ce moyen d'une honnête ſubſiſtance ? Oüi; & il auroit pû confirmer ſa réponſe par l'exemple des Manuces, des Etiennes, des Morels, & de cent autres Sçavans Imprimeurs. 3°. N'eſt-il pas plus à propos que ceux qui fondent les lettres, n'impriment point & ne ſoient pas Libraires ? L'Auteur aime mieux que ce ſoient deux emplois ſéparez. 4°. Faut-il laiſſer aux Imprimeurs & aux Libraires la liberté de taxer le prix des livres ? Non ; & c'eſt une affaire de Police. 5°. Sont-ils exempts des charges communes de l'Etat ? Ce point dépend des privileges qui leur ſont accordez. Il dit, qu'il n'y a lieu du monde où l'Imprimerie puiſſe s'exercer avec moins de dépenſe & plus de profit que dans la Pruſſe, & principalement à Dantzic & à Coninſberg. Il dit encore, que par le moyen d'une Loterie, dont les lots ſeroient des livres, il ſeroit très-aiſé de fournir aux avances d'un grand nombre d'exemplaires.

Comme l'occaſion ſe préſente naturellement de parler du commencement de l'Imprimerie à Paris, on va rapporter brievement ce qu'en dit Mr. Chevillier Docteur & Bibliothecaire de la Maiſon de Sorbone, dans un livre ſur ce ſujet imprimé en 1694.

Il faut remarquer que les Inventeurs de l'Imprimerie laiſſoient en blanc les tîtres des livres, & les lettres initiales, qu'ils faiſoient remplir à la plume & orner de mignatures, afin de les faire paſſer pour avoir été écrits, & les vendre plus cher. Jean Fauſte apporta à Paris un bon nombre d'exemplaires d'une Bible qu'il avoit achevée d'imprimer la veille de l'Aſſomption 1462. Il en vendit quelques-uns ſoixante Couronnez, qui étoit la monnoye de ce tems-là, d'autres quarante, & d'autres à un prix plus bas. Mr. Chevillier met le Couronné à un écu; mais ſelon la juſte évalüation, le Couronné d'or doit être égalé à environ ſept francs & trois ſols de nôtre monnoye, & le Couronné d'argent à environ ſept ſols & ſix deniers; comme le prix

étoit excessif, il y a apparence que c'étoient des Couronnez d'or. La grande ressemblance qu'on apperçut bientôt entre tant d'exemplaires découvrit l'artifice, & l'histoire porte que Fauste fut même soupçonné de Magie ; mais il fut plus inquieté d'un procès que lui intenterent les acheteurs pour avoir une partie de leur argent, & il ne s'en tira que par la fuite.

L'Imprimerie ne s'établit à Paris qu'en 1470. & fut d'abord logée en la Maison de Sorbone. Guillaume Fichet & Jean Heynlin de la Pierre, Docteurs de cette illustre Maison & zelez pour les belles Lettres, engagerent Ulric Gering Imprimeur Aleman, avec ses Associez Martin Crants & Michel Fribuger, d'y venir, leur donnerent un appartement commode pour exercer leur Art, & commencerent à les occuper de l'impression des lettres de Gasparin de Bergame, de Florus, de Saluste, de la Rethorique de Fichet, de l'Ortographie de Gasparin, du miroir de la vie humaine par Roderic Evêque de Zamora, d'une lettre

du Cardinal Beſſarion à Fichet avec la réponſe de celui-ci, & un petit recueïl de ſes lettres, des élegances de Laurent Valle, & du *Sophiologium*, ou diſcours de la ſageſſe, par le Pere Jacques le Grand Auguſtin. Ce choix de livres, pour être imprimé les premiers; eſt ſingulier. Etoient-ils ceux dont le monde avoit alors le plus de beſoin? Quoiqu'il en ſoit, ils le furent en ſemblables caracteres, gros & Romains, ſans tîtres & ſans lettres initiales, avec beaucoup d'abbreviations; non ſeulement des lettres, mais des mots échapoient à la forme, & il les falloit ſuppléer avec la plume.

Gering trois ans après prit un logis dans la ruë Saint Jacques, & pour enſeigne le ſoleil d'or; de là il alla demeurer en la ruë de Sorbone; & mourut le 23e. d'Août 1510. Pour témoignage de ſa reconnoiſſance envers la Maiſon de Sorbone, qui l'avoit reçû & lui avoit accordé le droit d'hoſpitalité, il y fonda un anniverſaire, quatre Bourſes, & deux Chaires deſtinées à expliquer la Sainte Ecriture. Il fit auſſi un leg conſide-

rable au College de Montaigu.

Les deux Docteurs Fichet & de la Pierre meritent qu'on ajoute un mot à leur honneur. Le premier étoit Savoyard & habile dans les belles Lettres, le matin il faisoit des leçons de Philosophie & de Théologie, & l'après diner de Rhetorique. Le Pape Sixte IV. l'appella à Rome en 1471. & l'honora d'une charge de Camerier : il y a apparence qu'il mourut peu de téms aprés, puis qu'il n'est plus parlé de lui. Le second étoit Aleman, il enseigna la Théologie dans les Ecoles de Sorbone, il s'éleva contre la Philosophie des Nominaux, & contribua à la faire bannir de l'Université de Paris. Il alla fonder celle de Tubinge en 1477. ensuite il enseigna en celle de Bâle, où l'Evêque lui donna un Canonicat avec la Théologale, enfin il se rendit Chartreux en cette même ville.

Pierre Cesaris & Jean Stol, aussi Alemans, commencerent à imprimer à Paris en 1473. Tandis que la France tiroit ses Imprimeurs d'Alemagne, elle en donnoit un à

Venise, qui les surpassoit infiniment en habileté & en reputation: c'est Nicolas Jenson, renommé pour la beauté de ses impressions.

L'histoire de l'Imprimerie & de la Librairie, imprimée en 1689. instruira parfaitement & en détail de l'invention de cet Art, de ceux qui l'on pratiqué avec distinction, & en particulier de la suite des Imprimeurs de Paris. Ce qu'on remarquera seulement ici, c'est le prix auquel étoient les livres auparavant. Accioli mandoit au Cardinal Piccolomini Evêque de Pavie, que les vies de Plutarque étoient estimées au moins quatre vingts écus d'or, & les Epîtres de Seneque quinze. Poggius, de la vente d'un Tite-Live qu'il avoit décrit, acheta une terre, & Bononia Becatellus vendit une terre pour acheter ce Tite-Live. Gagnin rapporte que les Concordances étoient mises à cent écus d'or. Enfin peu de livres étoient un trésor: & on en voit qui seroient aujourd'hui, ou méprisez, ou de vil prix, laissez par testament en diminution de dot, & en fondation de

Messes & d'Obits, d'autres vendus par contract.

Si l'ouvrage du Sieur Pater n'est pas considerable en lui-même, au moins a-t'il donné occasion de rapporter des choses qui meritent d'être sçûës, & dont on n'avoit point encore parlé dans ces Memoires.

ARTICLE CXXXVIII.

EPICTETI MANUALE & sententiæ &c. C'est à dire, *Le Manuel & les sentences d'Epictete, avec la Table de Cebès & quelques autres ouvrages semblables, traduits en Latin par Marc Meibonius, qui y a ajouté des notes. Par les soins d'Adrien Reland.* A Mastric, de l'Imprimerie de Guillaume Broedelet, 1711. *in* 4°. *pages* 151. *pour Epictete*, 124. *pour Cebès & les autres*, 152 *pour les notes.*

IL est peu de livres qui ayent été imprimez aussi souvent, que l'a été le Manuel d'Epictete, & Mr. Reland en compte quatre vingts éditions sans celle-ci, faites depuis

l'an 1497. Il avoit déja été traduit en Latin par Odaxius, Politien, Varnelius, Wolfius, & il l'a été en presque toutes les langues, en François par Antoine du Moulin, par Mr. du Vair, Gilles Boileau, Mr. Coquelin Chancelier de l'Université de Paris, le Pere Mourgues en 1700. & l'Abbé de Bellegarde en 1701.

Quelques Anciens ont tâché de l'accommoder à l'usage des Chrétiens, en substituant le nom de St. Paul à celui de Socrate, qu'Epictete louë en quelques endroits. Mr. Coquelin est allé plus loin, & il y a voulu trouver de la conformité avec l'Evangile.

On est néanmoins bien éloigné d'avoir quelque veneration, ni quelque estime, pour un livre qui en effet n'enseigne qu'une oisive indolence, & réduit toute la vertu à une vaine complaisance en soi-même. Ce n'est pas le défaut particulier d'Epictete, c'est celui de tous les Philosophes Payens qui ont traité de la Morale, d'avoir ignoré quel est le principe & quelle doit être la

fin de nos actions : privez de cette connoissance, ils n'ont compté que sur eux mêmes pour faire le bien, & en s'imaginant le faire, ils ne se sont point proposé d'autre fruit que leur propre satisfaction ; de là l'orgueil & l'enflure de leur esprit, la vertu est devenuë pour eux une idée stérile & une espece d'idole. On ne prétend pas pourtant dire qu'ils péchassent en toutes leurs actions, & que toutes leurs stériles vertus fûssent de veritables vices : un Philosophe n'agit pas toûjours en Philosophe, & oubliant quelquefois son systeme imaginaire, il se laisse conduire par la raison, il s'arrête à la juste compassion qu'excite en lui la vûë de l'indigent, il reprime sa colere & ses autres passions, par la consideration de l'indignité qu'il y auroit à les suivre.

Or à les regarder selon leur idée Philosophique, & se former sur de tels modeles, c'est éteindre en soi le sentiment de la pieté, laquelle, fondée sur la providence bienfaisante de Dieu & sur ce qu'il est nôtre souverain bonheur, inspire

la confiance en lui, & ſon amour. On eſtime donc la lecture de leurs ouvrages d'autant plus pernicieuſe, qu'elle porte je ne ſçai quelle apparence de raiſon, capable d'impoſer à certains eſprits, qui ſe rempliſſant de maximes Philoſophiques, ſe laiſſent échaper celles de l'Evangile & en perdent le goût.

Ce mauvais effet eſt encore plus à craindre d'Epictete, que d'aucun autre, en ce qu'il renferme abſolument l'homme dans lui même, & que par un mélange de Philoſophie Stoïcienne & Epicurienne, il le forme à une indolence generale. Se mettre en une ſituation d'eſprit, où il ſoit content de ſoi même & ne ſente aucun déplaiſir, c'eſt l'unique fin de ſa morale. Xenophon en rapportant les dits & les faits mémorables de Socrate, Ciceron dans les livres des offices, apprennent à agir: Epictete donne des leçons d'oiſiveté, en les ſuivant l'homme s'aime, il n'aime que ſoi & pour ſoi.

A l'égard des Dieux, Epictete ne demande que d'être perſuadé qu'ils ſont, & d'avoir de la ſoumiſ-

ſion à leurs ordres : mais leurs ordres ne ſont que le deſtin qui entraine toutes choſes. Ainſi il ne preſcrit, ni prieres , ni actions de graces, qui à la verité deviennent inutiles dans ſon ſentiment. Si vous ſouhaitez, dit-il, comme un bien, ou ſi vous craignez comme un mal, quelque choſe de ce qui eſt hors de vous & hors de vôtre pouvoir, ſoit qu'elle n'arrive pas, ou qu'elle arrive, il ne ſe pourra faire que vous ne vous troubliez, & que vous ne murmuriez contre les Auteurs de ces évenemens ſi contraires à vos déſirs & à vos craintes. Au reſte, il eſt ſurprenant qu'il ne ſe ſoit pas apperçu de la contradiction qu'il y a à laiſſer à l'homme ſon libre arbitre, & à abandonner le monde à un deſtin immuable. Car ſi l'uſage du libre arbitre ne peut rien à l'égard de l'ordre des ſaiſons, il eſt certainement capable de faire de grands changemens par rapport aux hommes, non ſeulement pour le moral, mais auſſi pour le phyſique & dans la ſuite des évenemens naturels.

La traduction qu'a faite Mr. Mei-

bomius du Manuël d'Epictete est élegante & nette : il avoit préparé des notes, qui consistent en des citations d'autres Philosophes dont les sentimens sont conformes à ceux d'Epictete, & en quelques corrections du texte : il en avoit aussi ramassé de Saumaise. La mort de Mr. Meibomius étant survenuë, Mr. Reland s'est chargé du soin de cette édition.

Elle contient de plus la Table de Cebès, le songe d'Hercule, qui déliberoit s'il suivroit le chemin de la vertu, ou s'il s'abandonneroit à l'oisiveté, la lettre d'Hippocrate touchant Démocrite.

ARTICLE CXXXIX.

INSTRUCTIONS THEOLOGIQUES & morales sur l'oraison Dominicale, la salutation Angelique, la sainte Messe, & les autres prieres de l'Eglise, par feu Mr. Nicole. A Paris, chez Charles Osmont ruë Saint Jacques 1706. *in* 12. *pages* 335.

LE livre dont nous allons parler est le cinquiéme tome d'un

abregé de Théologie, ou plûtôt, d'un Catéchiſme étendu auquel Mr. Nicole a travaillé ſur la fin de ſa vie. Nous voulions en parler dans le mois d'Avril 1707. d'autres livres prirent ſa place, & nous n'avons pas crû devoir l'omettre. Nous ne repeterons pas ce qu'on peut lire dans les Memoires du mois de Fevrier 1707. du deſſein & de la méthode de cet ouvrage. C'eſt un dialogue partagé en ſept inſtructions. Le tître indiqueroit avec aſſez d'exactitude ce qu'il contient, ſi l'on y avoit marqué qu'il commence par une inſtruction ſur la priere en general, & qu'il finit par une inſtruction ſur l'Oraiſon mentale, & une inſtruction ſur les défauts de la priere.

Nous ſouſcrivons à la déciſion de l'Auteur, ſur l'obligation de commencer & de finir la journée par quelque priere. Si on y manque rarement & par l'embarras des affaires, c'eſt une négligence venielle; mais ſi l'on vivoit un tems conſiderable de cette maniere, ce ſeroit une preuve preſque certaine qu'on

n'auroit point Dieu dans le cœur, & que ſon amour n'y domineroit pas. Car il faut que la charité ſoit bien foible, lorſque l'on manque à des devoirs ſi aiſez, ſi juſtes, & qui ſont d'ailleurs établis par la pratique des perſonnes de pieté. Il eſt vrai qu'il n'eſt pas abſolument neceſſaire que ces prieres ſoient vocales, mais il ne paroît pas qu'on les puiſſe omettre entierement, ſans quelque erreur, ou quelque diſpoſition d'eſprit très-mauvaiſe, ce que l'on peut dire encore plus poſitivement de l'oraiſon Dominicale; car puiſque l'Egliſe la récite dans toutes les heures de ſon office, les Fidelles ne la pourroient omettre, ſans mépriſer ſon eſprit & ſa pratique: ce qu'on peut dire de même de l'*Ave Maria*, du *Credo* & de quelques autres prieres communes.

L'Auteur propoſe cette queſtion, pourquoi dans l'oraiſon Dominicale, on dit que Dieu eſt dans les cieux, puiſqu'il eſt partout? Sa réponſe ſatisfait. La voici.

On dit que Dieu eſt dans les cieux, parce que c'eſt là qu'il regne d'une

maniere particuliere, qu'il y eſt parfaitement obéï, qu'enfin il y eſt vû. Car on dit qu'une choſe eſt où elle eſt vûë : c'eſt pourquoi, quoique nous ſoyions inſéparables de l'être de Dieu, & qu'il ſoit vrai de tous les hommes, comme dit Saint Paul, qu'ils vivent, qu'ils ſe meuvent, & qu'ils ſont en Dieu, le même Saint Paul ne laiſſe pas de dire qu'après la reſurrection nous ſerons toujours avec le Seigneur : *Et ſic ſemper cum Domino erimus.*

Remarquons en paſſant que Saint Paul eſt mal cité : c'eſt de JESUS-CHRIST qu'il parle ſous le nom de Seigneur, & l'homme Dieu n'eſt pas partout.

En parlant de l'office Divin, Mr. Nicole après avoir décidé ſagement que les Laïques n'ont pas la même obligation de le réciter qu'ont les Eccléſiaſtiques, demande ſi le commun des Chrétiens faiſoit autrefois les mêmes prieres que les Eccléſiaſtiques?

On ne le peut nier, repond-il, au moins des Chrétiens des premiers ſiécles. Car l'Auteur des Conſtitu-

tions Apostoliques a ordonné aux Fidelles, Mr. Nicole devoit dire, *a exhorté les Fidelles*, sans distinction d'Ecclésiastiques, ni de séculiers, de prier le matin, à tierce, sexte, none, au soir, & à minuit.

Saint Cyprien dans le livre de l'oraison Dominicale propose aux Fidelles de prier cinq fois : sçavoir, le matin, à tierce, à sexte, à none, & à l'heure de Vêpres, & il le propose comme une maniere douce & facile pour obeïr à la parole du Fils de Dieu & de son Apôtre, qui nous obligent de prier sans cesse. D'où il est clair que cette coûtume de prier par des intervalles reglez n'est fondée que sur l'obligation indispensable qu'ont les Fidelles de prier toujours.

Il paroît, par un sermon qui est entre ceux de S. Augustin, qu'au moins pendant le Carême le peuple assistoit à la plus grande partie des Heures. *Levez vous*, dit-il, *de meilleure heure pour assister aux veilles ; ne manquez pas de vous trouver à l'Office de Tierce, Sexte & None, que personne ne s'exemte de cette œuvre sainte, à moins qu'il n'en soit em-*

pêché par quelque infirmité, quelque service qu'il rende au public, ou quelque grande necessité.

Saint Jerôme témoigne que les paysans de Bethléem accompagnoient leur travail du chant des Pseaumes, & que les laboureurs & les vignerons n'interrompoient leur silence que par ce saint exercice.

Saint Eloi Evêque de Noyon, dans un sermon addressé au peuple, déclare que tous le Fidelles doivent tendre à la priere continuelle, qui est prescrite par l'Apôtre; & le meilleur moyen d'accomplir ce devoir, est d'assister à toutes les Heures Canoniales.

Aussi ce saint exercice étoit autrefois pratiqué par les Empereurs mêmes & par les Rois. Il est rapporté de Theodose le jeune, qu'il avoit changé son palais en un monastere, & que dès le point du jour il y récitoit des Pseaumes alternativement avec ses sœurs.

Eginard dit que Charlemagne assistoit aux offices du jour & de la nuit, à moins que quelque incommodité ne l'en empêchât.

Alfrede Roi d'Angleterre, qui re-

gnoit au neuviéme ſiécle, prioit huit heures tous les jours, & avoit toujours un livre de prieres, pour les réciter dans tous les intervalles vuides qu'il trouvoit.

Godefroy de Bouïllon, qui conquit une partie de l'Aſie & la Paleſtine dans cette fameuſe Croiſade dont il fut le Chef, avoit mené avec lui une troupe de Religieux, qui récitoient l'office Canonial, où il ne manquoit point d'aſſiſter.

S. Louïs en fit autant dans le voyage qu'il fit en Egypte pour ſecourir lés Chrétiens d'Orient. Quand il étoit en France, non ſeulement il aſſiſtoit tous les jours à l'office Canonial, mais il vouloit que les Princes ſes enfans y aſſiſtaſſent : il y ajoutoit même divers offices, comme celui de la Vierge & des Morts, & il n'interrompoit pas même ce ſaint exercice quand il alloit en voyage.

Et pour montrer que ces exercices de pieté n'étoient point particuliers à Saint Louïs, mais qu'ils étoient communs & dans un uſage ordinaire, non ſeulement on lit la même choſe de Simon de Montfort Chef de la

Croisade contre les Albigeois, de Gerard Comte d'Orillac, de saint Elzear Comte d'Arian, de Ferdinand surnommé le Grand, Roi de Leon, de Jean Roi d'Arragon & de Sicile; mais aussi du Duc d'Orleans, que le Duc de Bourgogne fit tuer à Paris, de Charles VII. Roi de France, de Guillaume le Conquerant, de Richard Roi d'Angleterre. On peut joindre à ces exemples celui de Monseigneur le Dauphin, petit-fils de Loüis le Grand. Enfin Saint Pierre de Damien a fait un traité exprès, pour montrer que la récitation des Heures Canoniales est un devoir qui regarde generalement tous les Fidelles; que c'est par ce moyen que l'on accomplit les préceptes de l'Ecriture, qui nous recommande de prier sept fois le jour & de prier sans cesse. Il fait voir que ces préceptes sont pour tous les Chrétiens generalement, & il les exhorte à les observer, soit aux champs, soit à la ville: *Hæc itaque Christianæ servitutis officia, non obsequium sed debitum deputa.*

Il ne faut pas conclurre de là que tous les Fidelles sont obligez, ou ayent jamais été obligez à la ri-

gueur de dire le Breviaire. Car Saint Pierre de Damien propoſe lui-même d'autres voïes de prier toujours, comme de dire un Pſeaume à toutes les heures : c'eſt ce que faiſoit au milieu de la Cour le Maréchal Charles de Schomberg qui vivoit ſous Louïs XIII. ou de réciter l'oraiſon Dominicale quand on ne ſçait pas lire ; mais ce qu'on doit conclurre, eſt que ſi les prieres qu'on doit faire à chaque heure ne ſont pas de précepte, ni même l'obſervation exacte des heures, il eſt néanmoins de précepte de mener une vie de priere. Or il eſt difficile de mener une vie de priere, ſans ſe faire une regle de prier pluſieurs fois le jour. Que ſi on ſe fait une regle de prier pluſieurs fois le jour, on ne ſçauroit gueres choiſir de prieres plus convenables que celles dont l'Egliſe a compſé ſon office, ni choiſir de tems plus favorables que ceux que l'Egliſe a choiſis.

Mais n'y a-t'il point de tems où l'on ſoit plus étroitement obligé d'aſſiſter aux offices de l'Egliſe ? Oui ſans doute. On y eſt bien plus étroitement obligé les Dimanches & les

Fêtes : car, comme dit Saint Cesaire, ce n'est pas un petit peché que de négliger tout le jour du Dimanche de s'appliquer à la priere & à la lecture. *Si toto die Dominico lectioni insistere & Deo supplicare negligimus, non leviter in Deum peccamus.*

On peut voir des Ordonnances expresses dans le Concile de Frioul c. 13. dans celui de Tribur can. 35. dans la réponse du Pape Nicolas I. aux Bulgares. Reginon réduit néanmoins cela à Matines, la Messe & Vêpres ; mais peutêtre que Prime, Tierce & Sexte sont comprises sous la Messe. Quoiqu'il en soit, puisqu'il y a une obligation certaine de passer le Dimanche en des exercices de pieté, il n'y a point sans doute d'exercice plus convenable que d'assister aux Offices de l'Eglise, quand il y en a, & l'on ne voit pas que sans quelque necessité particuliere on s'en puisse dipenser.

L'Auteur demande en cet endroit s'il est meilleur d'assister à l'office Canonial de Vêpres, qu'à des Saluts qui se font plus tard dans les Eglises, dont l'heure paroit plus commode à

bien des gens ? Et il répond qu'on ne sçauroit proposer sur cela de regles generales : car il peut y avoir certaines raisons particulieres pour lesquelles des personnes pourroient s'exemter d'entendre Vêpres, & se contenter du Salut; mais comme les Vêpres & le Salut se disent à differentes heures, on pourroit fort bien ajouter l'assistance au Salut à l'assistance à Vêpres, & non pas exclurre Vêpres pour le Salut.

Et qu'on ne craigne pas de se charger d'un trop grand nombre de prieres vocales, en prenant resolution de réciter le Breviaire. L'Eglise n'a point jugé que la récitation des Heures Canoniales surpassât la force des Chrétiens; & ceux qui s'en trouveroient chargez, devroient reconnoître par là qu'ils sont dans une foiblesse qui les met au dessous de l'état où l'Eglise suppose que les Fidelles doivent être. Si donc pour quelques raisons les Laïques ne s'assujettissent pas à réciter l'office, ils doivent au moins avoir intention de se fortifier & de devenir capables de s'édifier en disant l'office. Les Saints ont eû beaucoup de dévotion pour les prieres voca-

les. Cette dévotion paroît aſſez par la longueur des prieres qu'ils preſcrivoient aux autres : car le Breviaire de Rome que l'on récite à preſent, n'eſt qu'un abregé de l'Office qui ſe diſoit dans les Egliſes de Rome, qui ayant été fait d'abord pour la Chapelle du Pape, fut embraſſé par les Cordeliers, & enſuite autoriſé par Nicolas III. pour toutes les autres Egliſes ; mais outre le Breviaire la plûpart des Saints ſe ſont impoſez beaucoup d'autres prieres vocales ; & c'étoit même autrefois une dévotion aſſez commune, de réciter le Pſeautier tous les jours : ce qu'on dit en particulier de Tagmon Archevêque de Magdebourg, de Leon IX. Pape, de Gerard Comte d'Orillac, & d'Albert le Grand.

On voit par cette déciſion que l'Auteur *du traité de la priere publique*, quoiqu'intime ami de Mr. Nicole, avoit d'autres idées que lui. Selon cet Auteur, *c'eſt l'avarice d'une part, & la cupidité de l'autre, qui a prolongé les prieres.* Selon Mr. Nicole, les Saints outre un office très-long s'impoſoient encore d'autres

prieres vocales. Nous accordons à Mr. Nicole que c'eſt une dévotion très-bonne & très-ſolide, que d'aſſiſter à tout l'Office divin qui ſe chante dans les Egliſes, que de le réciter tous les jours ; qu'on ne ſçauroit trop loüer les ſimples Fidelles que leur dévotion porte à un ſi ſaint exercice ; qu'on ne peut trop les y exhorter : mais ce ſeroit les tromper, que de leur faire entendre qu'ils y ſont tenus par une obligation étroite. Tous les hommes par la loi naturelle, & de plus tous les Chrétiens par un précepte poſitif de Jesus-Christ, ſont obligez de prier, & de prier ſouvent ; mais on peut accomplir ce précepte, ſans être aſtreint à réciter tous les jours l'Office divin. Cette maniere de l'accomplir n'a été preſcrite par un précepte de l'Egliſe, qu'à ceux qui poſſedent des benefices, qui ſont engagez dans les ſaints Ordres, ou qui ont contracté cette obligation par la profeſſion religieuſe, qu'ils ont embraſſée.

Ce que l'Auteur dit ſur le culte des Saints merite aſſûrément d'être lû. C'eſt un point de controverſe

traité avec beaucoup de clarté & de ſolidité : il pouſſe la comparaiſon entre les Saints vivans & les Saints morts. Refuſera-t'on aux morts l'honneur qu'on accorde au vivans ? L'Ecriture conſeille de recourir aux prieres des Saints vivans, ſera-ce un crime de recourir aux prieres des Saints morts & regnans avec Jesus-Christ ? Il conclut, que le differend de l'Egliſe avec les Calviniſtes ſur le culte des Saints, conſiſte réellement en rien, puiſque les plus habiles d'entre eux demeurent d'accord de tout ce que l'Egliſe enſeigne ſur ce point.

Ils avoüent que l'honneur qu'on rend aux Saints eſt un honneur inferieur à celui de Dieu, & que ce n'eſt point un culte, ou une adoration ſouveraine.

Ils avoüent que cet honneur & ce culte ſe peut appeller religieux, & qu'il ne faut pas diſputer du mot, quand on convient du ſens.

Ils avoüent que les honneurs exterieurs peuvent avoir divers ſens ſelon les objets.

Il ne reſte donc en eux ſur ce

point qu'un eſprit de calomnie, qui les porte à décrier ſans raiſon la doctrine de l'Egliſe Catholique. On peut donc ſe ſervir de cet article contre eux pour les convaincre d'erreur. Il y en a peu qui les convainquent plus clairement de n'être pas dans la vraye Egliſe : car tous les premiers reformateurs ſe ſont particulierement ſervis du culte des Saints, pour faire ſortir du ſein de l'Egliſe ceux qu'ils ont ſéduits & attirez à eux. Ainſi il s'enſuit que la prétenduë reformation eſt fondée ſur la calomnie, & que ces premiers reformateurs étoient autant de calomniateurs. Or il eſt contre toute apparence que Dieu ait donné ſon Egliſe à reformer à une troupe de calomniateurs.

Cette maxime ſi vraye, *qu'il eſt contre toute apparence que Dieu ait donné ſon Egliſe à reformer à une troupe de calomniateurs*, offroit à Mr. Nicole un ſujet de meditation fort intereſſant : il eſt bien malheureux de ne l'avoir pas approfondi.

Nous renvoyons au livre même ceux qui voudront s'inſtruire ſur

l'invocation des Saints ; ils y trouveront de quoi calmer l'eſprit le plus ſcrupuleux.

Quatre Chapitres ſont employez à diminuer la dévotion envers la ſainte Vierge : ſous le prétexte ſpécieux de la regler, Mr. Nicole combat de toute ſa force cette maxime, *Cliens Mariæ nullus in æternum periit.* Il ne peut la rendre ſuſpecte qu'en diſſimulant ſon veritable ſens, auquel il en ſubſtituë trois évidemment faux & étrangers, afin de perſuader que cette maxime eſt certainement fauſſe & erronée. Le premier ſens qu'il lui attribuë fauſſement, eſt, *qu'une dévotion pour la ſainte Vierge toute exterieure & ſéparée de tout amour de Dieu, ſuffit pour être ſauvé.* Le ſecond, eſt, *que la dévotion envers la ſainte Vierge qui procede d'une charité imparfaite jointe à des crimes, donne néanmoins une ferme aſſûrance du ſalut.* Le troiſiéme ſens eſt, *que ſi l'on a une vraye dévotion envers la ſainte Vierge, qui procede d'une charité juſtifiante, on ne la peut jamais perdre, & qu'on ſera infailliblement ſauvé.* Mais qui a jamais entendu cette maxime

ſi commune dans l'Egliſe depuis pluſieurs ſiécles, dans un de ces trois ſens, qui ſont veritablement des erreurs, mais des erreurs ſans ſectateurs? Qu'on liſe les Ecrivains Catholiques, qui ont parlé de la dévotion envers la ſainte Vierge avec une plus grande effuſion de cœur; on n'en trouvera pas un ſeul qui autoriſe un des faux ſens que Mr. Nicole attribuë à cette propoſition, qu'ils défendent tous, *Cliens Mariæ nullus in æternum periit.* Le ſens unique qui lui convient, eſt celui-ci, *quiconque ſervira fidellement la ſainte Vierge par une vraye dévotion interieure, ſans laquelle il ne ſeroit pas un ſerviteur de Marie, Cliens Mariæ; mais un fourbe & un hypocrite, un tel ſerviteur de Marie, qui aura conſtamment & fervemment recours à elle pour obtenir des graces; & qui ſe ſervira des graces qu'elle lui obtiendra, ne perira jamais; il ſe convertira s'il eſt pécheur, il perſeverera s'il eſt juſte.*

La maxime ainſi entenduë fait une partie de la tradition de l'Egliſe, loin d'être une erreur: c'eſt ce qu'ont penſé, c'eſt ce qu'ont prati-

qué tous les Saints, c'eſt ce que l'Egliſe Latine, auſſi bien que l'Egliſe Grecque, enſeigne dans ſes prieres publiques, c'eſt ce que les ſaints Docteurs ont exprimé en termes encore plus forts. Mr. Nicole n'avoit-il point lû dans Saint Anſelme de l'édition du Pere Gerberon dans la priere LI. ces belles paroles: *Comme il eſt neceſſaire que tous ceux qui s'éloignent de vous, & que vous mépriſez, periſſent; il eſt impoſſible qu'aucun de ceux qui ont recours à vous, & que vous regardez d'un œil favorarable, periſſe. Sicut, ô beatiſſima Virgo, omnis à te averſus & à te deſpectus neceſſe eſt ut intereat; ita omnis ad te converſus & à te reſpectus, impoſſibile eſt ut pereat.* Ce principe de Saint Anſelme eſt d'autant plus certain, que St. Bonaventure [a], St. Antonin [b], cent autres Théologiens irreprochables, l'ont adopté. Le Cardinal Hugues s'exprime auſſi abſolument ſur le chapitre XXIV. de l'Eccléſiaſtique. Ceux qui honorent Marie ne mourront point dans leur peché: *Qui colunt Mariam peccato non peribunt.* Si

a *In ſpeculo.* b 4. *p.* 15. *cap.* 14.

Mr. Nicole avoit peu d'égard pour ces lumieres de l'Eglise, eut-il osé contredire Saint Bernard, qui dans le second sermon sur ces paroles, *Missus est &c.* parle si fortement de l'efficacité de la dévotion envers la sainte Vierge. Pensez à Marie, & vous ne tomberez point dans l'erreur; priez-la, & vous ne tomberez point dans le désespoir : *Ipsam cogitans non erras, ipsam rogans non desesperas.* Qu'elle vous tienne la main, vous ne tomberez pas; qu'elle vous protege, & vous n'aurez rien à craindre : si elle vous sert de guide, vous marcherez sans vous lasser, & vous arriverez si elle vous est propice: *Ipsa tenente non corruis, ipsa protegente non metuis, ipsa duce non fatigaris, ipsâ propitiâ pervenis.* Le même Saint appelle ailleurs Marie l'*echelle des pecheurs*, il dit qu'elle est toute son esperance: *Hæc tota ratio spei meæ.* L'Orient est d'accord avec l'Occident sur ce pouvoir bienfaisant de Marie. Saint Ephrem l'appelle *l'esperance des désesperez.* Saint Germain Patriarche de Constantinople assûre, *que Marie est la dispensatrice des*

graces, & qu'on n'en reçoit aucune que par son intercession. Si j'espere en vous, dit Saint Jean Damascene dans le sermon de l'Annonciation, *je serai sauvé*. Je ne citerai point aux amis de Mr. Nicole les revelations de Sainte Brigitte & de Sainte Catherine de Sienne; l'approbation de plusieurs Papes, ni d'un Concile Universel, ne les empêcheroit peut-être pas de les rejetter avec mépris.

La Critique de l'Auteur tombe encore sur d'autres propositions. Il traite d'erreur le sentiment de Saint Anselme, de St. Bernard, de Pierre de Clugny, de Saint Bonaventure, de Gerson, *que Marie étant nôtre mere & nôtre médiatrice seulement, & non pas nôtre juge, elle n'a point d'autres interêts à soutenir que ceux de la misericorde, dont l'Eglise l'appelle la Reine, & dont son fils lui a confié la dispensation: privilege infiniment propre pour exciter la confiance des pecheurs*, qu'ainsi *l'on peut dire que la justice appartient plus au fils, & que la misericorde appartient plus à la mere*. Pour rendre odieuse une pensée si consolante, l'Auteur a recours à l'indigne artifice de l'al-

terer, & d'attribuer à ſes défenſeurs deux erreurs énormes, qu'ils croyent que *la ſainte Vierge a plus de miſericorde que ſon fils, & que ce qu'elle en a ne lui vient pas de* JESUS-CHRIST.

Nôtre Auteur cenſure avec beaucoup d'aigreur le ſentiment des ſaints Docteurs & des Théologiens, qui ont aſſûré que JESUS-CHRIST *dans le Ciel a pour Marie les égards qui ſont dûs à ſa mere.* Mr. Nicole n'a t'il point fait reflexion, qu'il n'y a qu'un Eutychien qui puiſſe nier abſolument cette propoſition, s'il ne trouvoit à blâmer que la maniere dont on l'exprime, en diſant qu'elle prie moins qu'elle ne commande. *Accedit ad filium, non rogans, ſed imperans, exaudita eſt pro reverentia ſua.* Il devoit faire reflexion que ces expreſſions ſont de Saint Pierre de Damien & de Saint Bernard, & les reſpecter. Quelle difference entre certains Docteurs modernes & ces grands Saints? Les Saints n'ont eû d'attention qu'à inſpirer la dévotion envers la Sainte Vierge, ces Docteurs n'ont d'attention qu'à la diminuer. Les Saints jugeoient foibles

les expreſſions les plus fortes, les expreſſions les plus ordinaires paroiſſent trop fortes aux nouveaux Docteurs. Un d'eux, qui ne pouvoit pas manquer d'approuver le livre de Mr. Nicole, a oſé depuis peu ôter *des penſées Chrétiennes*, (livre que plus de cinquante éditions faites dans tous les païs Catholiques, & des verſions dans toutes les langues de l'Europe, devoient mettre à couvert de ſa cenſure) il a ôté, dis-je, *l'article de la ſainte Vierge*. Il avoit été prévenu par les Miniſtres Calviniſtes de Roüen, qui avoient eû le même deſſein, & l'avoient executé avant lui; car ces ennemis de la ſainte Vierge ſont auſſi conformes aux heretiques, qu'oppoſez aux Saints: un Fidelle n'aura pas de peine à prendre parti entre les Saints & les heretiques.

Le bruit que font aujourd'hui certains ſiſtemes de la grace, qui ne ſont en rien differens du ſiſteme de Mr. Nicole, nous a déterminez à rendre public le jugement qu'un des plus grands Hommes de nôtre tems, & des plus redoutables aux heretiques cachez, en a porté.

Octobre 1712.

ARTICLE CXL.

EXTRAIT DE DEUX LETTRES DU *feu Reverendissime Pere General des Chartreux, sur le sisteme de Mr. Nicole.*

Extrait de la premiere lettre.

VOus me demandez mes sentimens sur le *sisteme de Mr. Nicole touchant la grace universelle.* Je vais vous les dire le plus nettement & le plus succinctement que je pourrai.

Il y a quinze ou seize ans qu'un bruit se répandit, que Mr. Nicole pressé par les remontrances de feu Monseigneur l'Archevêque de Paris de Harlai, avoit quitté le parti de Mr. Arnaud & embrassé les sentimens communs de l'Eglise; je l'ai crû longtems, & j'en ai eû même beaucoup de joye. Mais la mort de Mr. Nicole étant survenuë quelques années après, je demandai des nouvelles plus particulieres de cette conversion à un Docteur de Sorbone qui m'étoit venu voir, homme de

grand merite, & même ami de Mr. Nicole. Je fus bien ſurpris de la courte réponſe qu'il me fit ſur cela, & de l'air de triſteſſe avec laquelle il me la fit. Monſieur Nicole, me dit-il, eſt mort dans les mêmes ſentimens qu'il a eûs toute ſa vie, & moi, ajouta-t'il, voulant lui faire des remontrances ſur ſon état, il me ferma la bouche, me diſant, *Monſieur, ne me parlez point de cela, je vous prie.* Voilà ce que j'en ai ſçu dès ce temslà. Mais ſon ſiſteme imprimé me confirme encore davantage la verité de ce que m'a dit ce Docteur. C'eſt de quoi je crois que vous convien-drez avec moi, quand je vous aurai développé le myſtere de ce ſiſteme.

Je vous avouë qu'en le liſant j'ai admiré la facilité, ou plûtôt la temerité de pluſieurs hommes ſçavans, qui entreprennent de réduire à leur raiſonnement les choſes les plus ſecrettes & les plus incompréhenſibles de la ſageſſe de Dieu, qui en forment des ſiſtemes, & qui changent même ces ſiſtemes juſqu'à ce qu'ils ayent réduit à leur goût les impenetrables raiſons d'agir de Dieu, c'eſt

vouloir, ce me ſemble, les traiter d'une maniere auſſi baſſe que s'il s'agiſſoit de préparer une viande en differentes manieres, pour la rendre agréable à ſon propre goût.

Ce ſiſteme donc du ſçavant Mr. Nicole, eſt à mon ſens un moyen qu'il a cherché par des ſpéculations ſubtiles, & qu'il a trouvé pour adoucir les duretez qui ſe rencontrent dans la doctrine condamnée de Janſenius, pour tâcher d'accorder les contradictions qu'elle a avec les ſaintes Ecritures, & pour la revêtir d'un nouvel habit, afin de la faire méconnoître, & faire croire aux ſimples, que ce n'eſt plus du tout celle qui a été foudroyée d'anatheme.

On a blamé dans cette doctrine condamnée qu'elle établit une *impuiſſance* de ſe ſauver. Ce ſiſteme lui ôte en apparence cette dureté, & veut qu'il ſoit vrai que Dieu ait une vraye volonté de ſauver tous les hommes.

On lui a imputé un renverſement de ce que Dieu dit en faveur des hommes dans les ſaintes Ecritures. L'Auteur du ſiſteme en convient,

& ſoutient dans ſa troiſiéme preuve par l'Ecriture, par l'autorité des Peres, & par raiſon, que cela ſeroit vrai, ſi Dieu ne donnoit pas des graces ſuffiſantes à tous les hommes; mais il entend cette ſuffiſance à ſa mode.

Enfin on a opposé aux diſciples de Mr. d'Ipres le decret du S. Concile de Trente, qui attribuë au libre arbitre le pouvoir de ſe ſervir de la grace, & d'en reſſentir les effets, ou bien de la rejetter, *ſi velit*; & Mr. Nicole donne un moyen d'accorder cette condition, *ſi velit*, avec ſon ſiſteme. C'eſt ainſi qu'il couvre la doctrine de Mr. d'Ipres d'une maniere ſi ſpécieuſe, qu'on diroit que ce n'eſt plus elle; mais c'eſt toûjours la même qu'on reproduit comme en ſubſtance, d'une maniere d'autant plus dangereuſe, qu'elle eſt plus ſubtilement déguiſée.

L'Auteur de ce ſiſteme montre bien qu'il ſçavoit mieux que perſonne ce qui embarraſſoit le plus ceux de ſon parti, il a voulu leur fournir de quoi ſe défendre des pa-

roles & des raisons apparentes contre ces trois sortes objections qu'on leur fait.

La premiere, qui est d'imputer à Dieu une cruauté toute opposée à sa qualité de Pere ; à sçavoir, d'avoir créé des hommes pour les damner, est une conséquence infaillible que l'on tire du dogme qui n'admet point de grace suffisante, par le moyen de laquelle l'homme ait un veritable pouvoir de faire le bien necessaire au salut & de fuir le mal, & qui n'admet qu'une grace victorieuse qui a toûjours son effet : car il s'ensuit de là, que tous ceux qui pechent n'ont point cette grace victorieuse ; que ne l'ayant point ils n'ont point le pouvoir d'éviter le peché, & qu'ainsi ils pechent par necessité. Rien n'est plus propre pour éluder cette objection, & pour éblouir le monde, que cette grace universelle que l'Auteur du sisteme établit ; qu'il accorde à tous les hommes, & même aux pécheurs endurcis, & qu'il appelle suffisante, parcequ'elle leur ôte, dit-il, *l'impuissance de faire*

le bien & de fuir le mal. Mais, ſelon lui, ce n'eſt que de *l'impuiſſance phyſique* qu'elle les délivre, & non pas de celle qu'il appelle *impuiſſance volontaire.*

Il élude par ce moyen la ſeconde objection. Car en admettant une grace ſuffiſante univerſelle, toutes les paroles de l'Ecriture que Dieu dit en faveur des hommes ne reçoivent plus de difficulté, & on les entend ſelon le ſens qu'elles produiſent naturellement dans l'eſprit.

La troiſiéme objection ſe trouve auſſi applanie par le moyen de la grace qu'il établit, qui ôte l'impuiſſance, non pas entierement, mais elle ne réſide plus que dans la volonté, qui la ſurmonteroit ſans doute, ſi elle vouloit, car il ne tient qu'à la volonté que cette impuiſſance ne ſoit vaincuë; mais il faut ſouſentendre, *pourvû que la volonté ait un pouvoir veritable de le faire.*

Je vous avouë qu'on ne peut rien inventer de plus ſpécieux pour impoſer aux ſimples & aux ignorans, & pour leur faire croire que c'eſt

faire injure à ceux qu'on appelle Janſeniſtes, que de leur attribuer encore les dogmes qui ont fait naître ces trois objections.

Quoi ! Répondra ce ſimple, ou cet ignorant, imbu du ſiſteme de Mr. Nicole, à celui qui lui voudra reproduire ces objections. Voilà, dira-t'il, un ſiſteme composé par l'un des plus celebres de leurs Docteurs, où il admet une grace ſuffiſante univerſelle, que Dieu donne même aux pécheurs endurcis, où il refute par l'autorité même de St. Auguſtin, ce qu'on leur impute touchant le ſens des paroles de la ſainte Ecriture, & enfin où on trouve un ſens fort naturel qu'il donne à la condition qu'établit le St. Concile de Trente, *ſi velit*, s'il veut. Que repliquer à cela ?

Je répons donc, que toutes ces belles choſes que Mr. Nicole dit dans ſon ſiſteme ne ſont qu'une adreſſe & une invention de la ſpéculation d'un Sçavant pour éblouïr le monde; car il détruit tout ce qu'il dit en faveur de tous les hommes, & de la grace ſuffiſante qui leur eſt

accordée. Il l'anéantit par la distinction subtile & captieuse qu'il fait de *l'impuissance physique* & de *l'impuissance volontaire*, en soutenant que la grace qui ôte celle-ci ne se donne qu'à un petit nombre choisi.

De quoi peut servir à un homme que cette prétenduë grace universelle lui ôte l'impuissance physique, si cette même grace ne lui donne le pouvoir de surmonter son impuissance volontaire, ou morale ? N'est-ce pas la volonté qui fait tout le bien & tout le mal ? Peut-elle faire l'un & fuir l'autre, si Dieu ne lui accorde un secours de grace qui lui en donne un veritable pouvoir ? Cet homme ne voudra jamais, & même il ne pourra jamais vouloir faire le bien, ni fuir le mal, si Dieu ne lui donne ce secours, par le moyen duquel il puisse vaincre son impuissance volontaire ? De quoi servira donc cette condition, *si velit*, que le Concile de Trente joint à la grace que Dieu donne aux hommes, & que nous appellons suffisante ? Elle sera, non seulement inutile, mais aussi illusoire : car s'il n'y a que le petit

nombre qui reçoive cette grace, qui ôte l'impuissance volontaire ; & qui fait vouloir, il n'y a point d'autre grace vrayement suffisante que la victorieuse, qui a toûjours son effet indépendamment de la volonté de l'homme, & toutes les autres graces ne sont suffisantes qu'en imagination, puis qu'elles ne peuvent donner aucun pouvoir de vouloir. Voilà donc ce qui fait l'essentiel de la doctrine de Mr. d'Ipres, que vous voyez caché dans ce systeme.

Si au moins il accordoit à l'homme à qui l'impuissance physique est ôtée ; un veritable pouvoir de prier, pour obtenir la délivrance de l'impuissance volontaire ; ce seroit quelque chose : mais il ne dit rien de cela, & le sentiment des Jansenistes est qu'il faut une grace victorieuse, & autant efficace pour prier, que pour les autres choses necessaires au salut. Le même Mr. Nicole, dans son livre de l'Oraison, ne veut pas même que quand nous prions ce soit nous qui prions, mais le Saint Esprit qui prie dans nous & pour nous. Que fera donc l'homme que l'impuissance vo-

lontaire met hors d'état de pouvoir vouloir demander à Dieu sa délivrance ?

Il est aisé de voir que cette grace suffisante que l'Auteur du sisteme établit, est la même que les Jansenistes ont inventée, pour sauver en apparence la dureté de leur erreur. Cette grace, selon eux, ne consiste qu'à éclairer l'entendement, & à donner des secours exterieurs, d'où se produisent dans la volonté quelques velléitez, par l'inclination naturelle qu'elle a toujours au bien; mais qui ne peut valloir effectivement, que par un secours de grace qui lui en donne un veritable pouvoir; & c'est celle qu'ils appellent victorieuse.

Ce même sisteme sert aussi de moyen pour soutenir que l'ignorance invincible du droit naturel est toûjours un peché: car n'y ayant plus d'impuissance dans les hommes qui ne soit volontaire, puisque l'impuissance physique leur est ôtée, tout ce qu'ils font, ou qu'ils omettent de faire, les rend coupables, parce que l'un & l'autre sont volontaires; &

que c'eſt le volontaire qui fait le formel du peché.

Par toutes ces raiſons, & pluſieurs autres qu'on pourroit encore dire, il eſt évident, ce me ſemble, que tout le raiſonnement ſur lequel Mr. Nicole établit ſon ſiſteme n'eſt qu'un nouveau tour bien inventé; & que la ſubſtance de la doctrine de Mr. d'Ipres demeure ſubſiſtante ſous l'écorce de ce ſiſteme.

Extraits de la ſeconde lettre.

PREMIER EXTRAIT.

Diſons encore un mot de ces belles paroles qui vous ont fait concevoir quelque bonne opinion de ce ſiſteme. Pour lever le maſque qui couvre les vrais ſentimens de l'Auteur, vous remarquerez qu'il met dans la volonté deux ſortes d'impuiſſances: l'une phyſique, & l'autre volontaire. La grace univerſelle ôte l'impuiſſance phyſique, qui met la volonté en état de pouvoir vouloir phyſiquement; mais non pas l'impuiſſance volontaire, que

produit l'obſtination de la cupidité, qui ne peut être ôtée que par cette grace victorieuſe que Dieu ne donne qu'à ce petit nombre d'hommes qu'il a choiſis, & par conſéquent le reſte des hommes n'a aucun pouvoir de vaincre cette impuiſſance volontaire. Ce qu'il dit donc, & qu'il repete tant de fois, que tous les hommes ont un veritable pouvoir de ſe ſauver, *modò ipſi velint*, n'eſt qu'un être de raiſon propre à éblouïr les ignorans & les ſimples : car comment un homme le pourra-t'il, s'il n'a point cette grace ſpéciale ſans laquelle on ne peut vaincre l'impuiſſance volontaire que produit la cupidité? Mais vous ſerez encore plus convaincu de ce que je viens de dire, par les propres paroles de l'Auteur que je vais vous rapporter. Il parle de la ſorte à la page 17. *Il eſt aiſé*, dit-il, *de comprendre ce que c'eſt qu'une impuiſſance volontaire; car c'eſt une détermination de la volonté à un parti, avec une inclination ſi forte & ſi arrêtée, que l'on ne ſe porte jamais à ce qui y eſt opposé & qui nous en priveroit; quoiqu'on*

ait le pouvoir physique de s'y porter. Tous ceux qui sont possedez d'une forte passion, sont dans cette sorte d'impuissance à l'égard de ce qui est contraire à l'objet de leur passion. Et dans la quatriéme objection qu'il se fait à lui-même, il parle ainsi : *La grace generale n'est donnée que pour détruire l'impuissance physique, qui étant détruite, & la volonté étant renduë par elle proportionnée à la bonne action, il reste une impuissance volontaire qui n'est point détruite, c'est à dire, une volonté opiniâtre & inflexible attachée à la créature, & c'est de cette impuissance là dont Saint Augustin a parlé. C'est la seule à laquelle il a dit que la grace de* Jesus-Christ *proprement dite étoit necessaire, & non cette grace generale avec laquelle l'un & l'autre état subsiste.*

Vous voyez par là qu'il n'y a que ces graces victorieuses que Dieu ne donne qu'au petit nombre, qui, selon l'Auteur, sont proprement la grace de Jesus-Christ, & que toutes les autres ne sont que des effets de ce qu'il appelle *la lumiere du Verbe*, dont Saint Jean dit : *Erat lux vera quæ illuminat omnem hominem ve-*

nientem in hunc mundum. C'eſt ainſi qu'il donne un tour à ſon ſiſteme qui élude tout, & qui impoſe à la verité.

Enfin il me ſemble que tout le profit qu'on peut tirer du ſiſteme de Mr. Nicole, & qui n'eſt point petit, c'eſt que quelque prévenu qu'il fût en faveur de la doctrine de Mr. d'Ipres, il n'a pû être ſatisfait de ſes ſentimens ſur la grace ſanctifiante, & ſur ce qui en eſt une ſuite neceſſaire; il s'en eſt déclaré d'une maniere forte, & n'a pû s'empêcher de chercher par un nouveau ſiſteme à ſe rapprocher en apparence de la doctrine reçuë dans l'Egliſe, en lui donnant néanmoins un nouveau tour, qui ne ſert qu'à faire voir qu'il ne pouvoit renoncer entierement à ce qu'il voyoit être une verité ſoutenuë par l'autorité de toutes les ſaintes Ecritures & de tous les Peres. Cela fait voir la peine qu'il a eû à ſe retracter, même de cette maniere apparente & illuſoire avec laquelle il l'a fait. Mais la force de la verité & ſa propre conſcience lui ont fait reconnoître la neceſſi-

té de changer le ſiſteme des Sectateurs de Mr. d'Ipres. On peut dire même qu'il outre la matiere, en ce que la grace univerſelle approche de ſi près la poſſibilité naturelle des Pelagiens, qu'il ſemble qu'il veüille donner dans le Pelagianiſme.

Autre Extrait.

Je n'ai pû juſqu'ici comprendre quelle utilité les Zelateurs de la Doctrine de Janſenius pouvoient prétendre pour eux & pour les autres, en travaillant comme ils font ſans borne & ſans meſure à la ſoutenir, & à la faire valoir, avec une obſtination ſurprenante : car ſi on la conſidere attentivement, elle n'eſt propre qu'à inſpirer aux Fidelles le déſeſpoir & le libertinage.

N'eſt-ce pas leur inſpirer le déſeſpoir, que de travailler à arracher de leur eſprit ce qui fait la principale, ou plûtôt, l'unique conſolation de leur vie, qui ſe trouve dans l'eſperance chrétienne, & qui conſiſte à nous faire eſperer fermement de la bonté de Dieu, en conformi-

té de ſes promeſſes, qu'il nous donnera tous les ſecours neceſſaires en cette vie pour faire nôtre ſalut, & la beatitude éternelle en l'autre?

Elle détruit entierement cette eſperance, que l'Apôtre appelle *l'ancre de l'ame, qui la met en ſûreté & qui la tient ferme.* Car que peut eſperer un homme à qui on veut perſuader par toutes ſortes d'artifices & de ſubtilitez de raiſonnement, que nonobſtant tout ce qu'il entend, & qu'il lit dans les ſaintes Ecritures, il n'y a qu'un certain nombre d'hommes à qui Dieu donne la grace de vouloir ſe ſauver, & que tout le reſte ſera damné, parceque Dieu ne lui veut pas donner cette grace? Ne pourra t'on pas dire avec raiſon que des Sçavans de cette eſpece, qui travaillent à déſeſperer les hommes, ſont des ennemis du genre humain?

Que peut-on dire de plus propre pour porter au libertinage, que d'enſeigner aux hommes qu'il n'y a que certains hommes à qui Dieu donne une grace ſpéciale, qui fait vouloir le bien neceſſaire au ſalut,

& fuir le mal qui y eſt oppoſé, & que ſans cette grace on n'a aucun pouvoir de le vouloir ? Car que peut-on inferer de là, ſi non que tous nos ſoins & tous nos efforts ſont inutiles, ſi nous ne ſommes du petit nombre ? Mais ſi on en eſt, la grace de JESUS-CHRIST fera faire le ſalut d'une maniere remplie de delectation inſurmontable & infaillible. Il ſe produira de là une fauſſe & pernicieuſe quiétude, qui laiſſera faire la grace, ſans qu'on ſe mette du tout en peine de travailler à ſon ſalut.

Si les Docteurs de cette grace nous diſent qu'il n'y a qu'à bien eſperer d'être du nombre des Elûs, je leur répondrai, courage, Meſſieurs, encore un petit pas, & vous ſerez auſſi avancez que les Calviniſtes, qui enſeignent qu'il n'y a que ceux qui croyent fermement être du nombre des prédeſtinez, qui le ſont en effet. Les uns croyent ſans motif de croire, les autres eſperent ſans motif d'eſperer.

ARTICLE CXLI.

PRÆLECTIONES CHYMICÆ &c. C'est à dire, *Leçon de Chymie, où presque toutes les operations de Chymie sont ramenées à leurs veritables principes & aux loix de la nature même. Par Jean Freind Docteur en Medecine, qui les a données à Oxfort.* A Amsterdam, chez les Jansson-Waesbergs, 1710. *In 12. pages 93.*

UN tître si magnifique pour un ouvrage si court a d'abord donné de l'étonnement, & puis excité la curiosité de voir comment Mr. Freind auroit en peu de pages executé ce qu'il promet.

Il se plaint dans sa premiere leçon, de ce que tous ceux qui ont traité de Chymie, n'ont point consulté la nature pour apprendre d'elle la raison des operations chymiques : ils n'ont suivi que leur propre imagination, & prévenus en faveur d'un sisteme qu'ils s'étoient formé, ou qu'ils avoient adopté, ils n'ont pensé qu'à y ajuster tou-

tes les productions de leur laboratoire. Mr. Boile, si heureux en la découverte de plusieurs effets, ne l'a pas été en la recherche de leurs causes. Mais Mr. Freind a enfin saisi le principe general qu'employe la nature, & il n'est point autre que l'attraction, par laquelle les corps sont attirez, ou se portent d'eux mêmes les uns vers les autres.

Il dit 1°. Que cette attraction est d'autant plus vive, qu'ils sont plus proches les uns des autres, & qu'elle diminuë à proportion qu'ils s'éloignent. 2. Qu'elle unit plus promptement les petits corps, parceque dans les grands leurs parties éloignées sont plus foiblement attirées. 3. Que la force de l'attraction n'est pas égale en tous les corps, ou au moins à l'égard de tous. 4. Il semble dire que l'attraction ne se communique que par le moyen des corps; d'où il doit s'ensuivre, que deux corps séparez par un espace vuide, ne tendent point à se joindre. 5. Il semble encore faire consister la dureté des corps en l'attraction mutuelle de leurs parties.

Au reſte, Mr. Freind rend gloire à qui elle appartient, & il reconnoît devoir au celebre Mr. Newton ce principe ſi commode de l'attraction. Pour l'appliquer aux operations Chymiques, il les diviſe premierement en diacritiques & ſyncretiques; c'eſt à dire, en celles qui font la diſſolution des corps, & celles qui font la compoſition. Enſuite il rapporte aux premieres la calcination, la diſtillation, la ſublimation; & aux ſecondes la fermentation, la digeſtion, l'extraction, la précipitation, la cryſtalliſation. Ce ſont donc huit operations qui lui fourniſſent le ſujet d'autant de leçons.

Dans la ſeconde leçon il réduit la fuſion à la calcination, & par le moyen de l'attraction il explique l'une & l'autre avec une facilité merveilleuſe. Car les corps, dit-il, ſelon que leurs parties ont entre elles une attraction, & par conſéquent une adhérence plus forte, réſiſtent davantage à l'activité du feu. Si pour hâter la fuſion, ou la calcination, il eſt utile de faire quelque mélange; par exemple, de mettre du

borax avec l'argent, du ſouffre avec l'acier, c'eſt que les parties de l'argent ayant une grande attraction vers celles du borax, ſont prêtes à ſe détacher les unes des autres; & il en eſt de même des parties de l'acier à l'égard de celles du fer. En ſuivant le même raiſonnement, il faudra croire que les parties de tous les metaux ont plus d'attraction vers celles du vif-argent, qu'elles n'en ont entre elles-mêmes; & ſe perſuader auſſi que les parties des corps liquides manquent d'attraction.

Mr. Freind explique la diſtillation, partie par la legereté ſpécifique qu'acquierent les corps en ſe raréfiant, partie par le mouvement que leur donne le feu. Les parties les plus ſuſceptibles de raréfaction doivent monter les premieres, ſi ce n'eſt qu'elles ſoient plus enfoncées, ou embarraſſées.

La ſublimation ſe fait par le ſeul mouvement que le feu imprime, & que les parties des corps qui lui ſont expoſez reçoivent d'autant plus facilement, qu'elles ſont plus petites & d'une plus grande ſuperficie

par rapport à leur volume. De là vient que quelques corps ſolides s'exaltent plûtôt que des liquides : ainſi les fleurs de ſoufre montent plûtôt que les huiles.

Pour parvenir à la connoiſſance des cauſes de la fermentation, l'Auteur conſidere auparavant la diſſolution des ſels, laquelle ſe fait, dit-il, parceque les parties des ſels ſe détachent les unes des autres, afin de s'unir aux parties de l'eau, vers leſquelles elles ont plus d'attraction. Et comme l'attraction entre les parties de l'eau & du ſel a ſes limites, il s'enſuit que l'eau ne peut diſſoudre qu'une certaine quantité de ſel, & qu'elle ne devient ſalée que juſqu'à un certain point. Il doute qu'une eau empreinte d'un ſel puiſſe en diſſoudre un autre, à moins que le ſecond ſel ne ſoit d'un tiſſu plus lâche que le premier.

Il ne reſte plus qu'à ajouter la force de reſſort pour expliquer la fermentation. Car deux parties qui ſe portent l'une vers l'autre par attraction & avec vîteſſe, ſe choqueront, & après le choc s'éloigne-

ront avec la même vîteſſe, d'où naîtra l'effervefcence. Si le diſſolvant eſt trop fort, l'effervefcence ne réüſſit pas ſi bien, parceque les parties n'ont pas la liberté de ſe mouvoir: & par cette raiſon il faut détremper d'un peu d'eau l'huile de vitriol qui eſt employée à diſſoudre la limaille d'acier. Du reſte, Mr. Freind ſe mocque de tout ce qui ſe dit des acides & des alcalis.

Ce qu'on vient de remarquer eſt ſuffiſant pour faire concevoir comment l'Auteur s'eſt acquitté de ſa promeſſe. Il mêle dans ſon ouvrage quelques calculs géometriques, & il ajoute des tables à la fin, qui peuvent avoir leur utilité, & qui ſont curieuſes. La premiere marque le rapport de raréfaction en differentes liqueurs cauſée par le même feu & en même tems, & le tems où chacune a commencé de boüillir. La ſeconde eſt pour connoître la difference de peſanteur qu'ont divers corps peſez dans l'air & dans l'eau. La troiſiéme ſert à connoître la peſanteur ſpécifique de pluſieurs liqueurs, en obſervant ce qu'el-

les font perdre au plomb de ſon poids.

ARTICLE CXLII.

HISTOIRE DE L'EGLISE en abregé par demandes & par réponſes, depuis le commencement du monde juſqu'à preſent. A Paris, chez Jacques Vincent ruë St. Severin 1712. *in* 12. *quatre tomes. Tome premier pages* 612. *Tome ſecond pages* 566. *Tome troiſiéme pages* 564. *Tome quatriéme pages* 548.

IL eſt honteux à un Chrétien d'ignorer l'hiſtoire de l'Egliſe, & d'autant plus honteux, qu'on l'apprend aujourd'hui plus aiſément. Quelque occupé qu'on ſuppoſe un laïque, il trouvera ſans ſe déranger le tems de lire, & de lire avec plaiſir l'hiſtoire de l'Egliſe de Mr. l'Abbé de Choiſi, ou l'abregé dont nous parlons. L'Auteur, Ecrivain infatigable & d'une facilité ſurprenante, eſt maître de ſon ſujet : il a voulu être court, il l'eſt ſans être obſcur, & ſans omettre preſque aucun fait

considerable, *ita brevitati ſtudens ut penè nihil geſtis ſubduxerim.* C'eſt le témoignage veritable qu'il rend à ſon travail:il l'a emprunté de Sulpice Severe,& il convient à tous les deux. Une autre loüange dûë à l'Auteur, c'eſt qu'il n'a rien donné aux préventions, ni à la paſſion. Il eſt Hiſtorien; il raconte, & rien de plus. Il lui a fallu pour ſoutenir ce caractere beaucoup d'art & de diſcretion : on le voit ſouvent au bord du précipice, mais il ſçait s'y retenir, on ſent bien pour qui eſt ſon cœur; mais au moins dans cet ouvrage ſon cœur n'a pas été maître de ſa plume.

On n'attend pas de nous un abregé de cet abregé, la matiere eſt trop vaſte pour un extrait : on ſera content pourvû que nous faſſions connoître la méthode & le ſtile de l'ouvrage.

Quoiqu'on ait renfermé en quatre volumes *in* douze l'hiſtoire ſacrée & Eccléſiaſtique de tous les tems, on a laiſſé aſſez d'étenduë aux ſujets importans; on a ſouvent éclairci en peu de mots des difficultez conſiderables. Les demandes ne ſont pas com

me dans la plûpart des livres composez suivant cette méthode, des interrogations seches & faites hors de propos ; les sujets les amenent, & elles servent ordinairement de liaison à la suite de l'histoire. Cette maniere d'écrire, bien loin de rebuter & d'ennuyer, est propre à conduire l'esprit du Lecteur à renouveller son attention, & à graver davantage les choses dans sa mémoire. Platon, Ciceron, Lucien, ont préferé cette maniere d'instruire à toutes les autres : de grands Hommes l'ont suivie dans des ouvrages historiques ; le succès a répondu à leurs vûës, & l'on ne seroit pas obligé de faire l'apologie de cette méthode, sans le mauvais usage qu'en font des Auteurs médiocres.

Pour le stile, il n'est pas entierement correct, ni fort recherché ; mais il est clair & coulant, & cela suffit.

On a dans ces quatre volumes l'histoire de l'ancien Testament, la vie de JESUS-CHRIST, l'établissement de l'Eglise par les Apôtres ; c'est la matiere du premier tome. Le second

commence à la premiere perſecution, & fait connoître le progrès de l'Egliſe pendant huit ſiécles. Le troiſiéme contient l'hiſtoire de ſept ſiécles. Le quatriéme commence par le ſeiziéme ſiécle, & finit à la dixiéme année du dixhuitiéme ſiécle, où nous vivons.

L'hiſtoire de chaque ſiécle eſt partagée en pluſieurs chapitres, qui éclairciſſent la ſucceſſion des Papes, l'hiſtoire des Conciles generaux & particuliers, les hereſies de ce ſiécle. L'Auteur n'a omis aucune diſpute entre les Catholiques, qui ait fait du bruit: il parle des Auteurs de chaque ſiécle, des Ordres Religieux, & repréſente exactement l'état de l'Egliſe dans tous les tems, ſa doctrine, ſa diſcipline, ſa morale. L'ouvrage finit par une table chronologique.

Qu'il nous ſoit permis de relever une faute qui devient trop commune, pour que nous la laiſſions paſſer ſans en montrer la fauſſeté. Dans les pages 283. & 284. l'Auteur parle ainſi des diſputes ſur le livre de Molina: „ Ce qui commença à donner „ lieu au renouvellement de ces diſ-

„ putes, fut le livre de Loüis Molina
„ Espagnol, Jesuite, *sur la concorde de la*
„ *prédestination & de la grace avec le*
„ *libre arbitre* ; les opinions de ce
„ Théologien peuvent se rapporter
„ à deux principes. Le 1. Que Dieu
„ ne prédestine les hommes à la gloi-
„ re éternelle qu'en vûë & en consi-
„ deration de leurs merites. Le 2.
„ Que la grace par laquelle ils ont
„ ces merites n'est point efficace par
„ elle même, mais parceque la
„ volonté y consent, & qu'elle est
„ donnée dans les circonstances dans
„ lesquelles Dieu a connu par sa
„ science moyenne qu'elle auroit son
„ effet, & que cette grace n'est refu-
„ sée à personne. La doctrine de ce li-
„ vre fut combattuë par les Domini-
„ cains d'Espagne, qui tenoient la
„ prédestination gratuite & la grace
„ efficace par elle même.

Ce que l'Auteur dit sur la grace est exact : il expose fidellement cette partie de la doctrine de Molina, il ne s'est trompé que sur la prédestination ; il n'en fut point du tout parlé dans les disputes qu'excita le livre de Molina, & comment auroit-

on diſputé à l'occaſion de ce livre, ſi la prédeſtination eſt indépendante des merites, ou ſi elle ſuppoſe dans Dieu la prévision des merites, puiſque Molina la tient indépendante des merites & gratuite, auſſi bien que ſes adverſaires ? La ſimple lecture de ſon Commentaire ſur *la premiere partie de Saint Thomas*, ou du *livre de la Concorde*, empêchera qu'on ne s'y trompe déſormais.

ARTICLE CXLIII.

EXHORTATIONS COURTES & pathétiques pour les perſonnes affligées, ou mourantes, tirées des Epitres, des Evangiles, & de la vie des plus grands Saints, pour tous les jours de l'année, avec un modele d'exhortations pour l'adminiſtration des Sacremens. A Paris, chez Jean Baptiſte de l'Epine 1712. *in 12. pages 593.*

CElui à qui le Public doit ce livre ne penſoit point en le compoſant à devenir Auteur ; il a cependant tout ce qu'il faut pour l'être d'un livre ſpirituel : beaucoup d'éle-

gance & d'onction. Dévoüé aux œuvres de charité, il n'avoit travaillé que pour les malheureux, qu'il avoit un ſoin aſſidu de conſoler. Ces exhortations ont paru à des perſonne éclairées des modeles de ce genre d'éloquence, ſi on l'oſe dire, familiere : modeles qu'il ne falloit pas envier au Public. On a contraint l'Auteur de permettre qu'elles paruſſent, mais on n'a pû l'obliger d'y mettre ſon nom ; c'eſt le fruit & non pas la gloire qu'il cherche. On ſera étonné comme nous de la varieté qu'on remarque entre tant de diſcours, quoique l'Orateur n'eût qu'une verité à préſenter ſous differens jours : *Un Chrétien doit aimer les ſouffrances.* Il ne ſe copie jamais, ce ſont toujours nouveaux tours, nouvelles penſées.

Article CXLIV.

JUSTI HENNINGI BOHMERI D. Prof. P. & Aſſeſſoris in Regia Fridericiana Diſſertationes Juris Eccleſiaſtici antiqui &c. C'eſt à dire, *Diſſertations touchant l'ancien*

Droit Ecclésiastique, où l'on démontre par une lettre de Pline, & par quelques endroits de Tertullien, la veritable origine des principales matieres du Droit Ecclésiastique. Par Juste Henning Bohmer Professeur en l'Université Fridericienne. A Lipsic, chez Jean Frideric Gleditsch, 1711. *in* 12 *pages* 484.

LE dessein de l'Auteur est de faire voir quelle étoit la police de l'Eglise dans les premiers tems; & il croit que la lettre de Pline à l'Empereur Trajan, où il est parlé des Chrétiens, & quelques endroits de Tertullien, peuvent lui suffire à éclaircir les matieres qu'il s'est proposé de traiter dans son ouvrage. Il le divise en dix dissertations, dont les cinq premieres sont fondées sur la lettre de Pline, & les cinq dernieres sur des passages de Tertullien du livre de l'exhortation de la chasteté ch. 7. de celui du Bapteme ch. 17. & de celui de la *Monogamie*, ou d'un seul mariage, ch. 12.

Pline * écrivit de Bithinie à Tra-

* *Liv. 10. epist. 97.*

jan, que les Chrétiens, qui s'étoient beaucoup multipliez en cette Province, faisoient leurs assemblées en un certain jour, *stato die.* Mr. Bohmer entreprend en sa premiere dissertation de montrer que ce jour fixé pour les assemblées étoit le Samedi, & non pas le Dimanche. Toute sa preuve se réduit à dire, que presque tous les Chrétiens de Bithinie étoient des Juifs convertis; puisque Saint Pierre qui s'étoit reservé particulierement la conversion de cette Nation; addresse sa premiere Epître aux Eglises du Pont, de Galatie, de Cappadoce, d'Asie & de Bithinie.

Or les Juifs, poursuit-il, quoique convertis, adheroient encore à leurs premiers usages, qui alors étoient tolerez comme indifferens. De là il s'étend à montrer qu'en plusieurs Eglises le Samedi a été un jour d'assemblées, comme le Dimanche; & il prétend que le Dimanche n'est d'institution, ni Divine, ni Apostolique.

Ce début du Sr. Bohmer ne donne pas une idée avantageuse de la

ſuite de ſon ouvrage. Il a lû, & il rapporte tout au long la lettre de Pline, en laquelle ce Gouverneur de Bithinie, après avoir parlé du grand nombre des Chrétiens, & rendu témoignage à l'innocence de leurs mœurs, expoſe la conduite qu'il a tenuë pour les ramener au Paganiſme, & finit par ces paroles: *Certè ſatis conſtat, propè jam deſolata templa cœpiße celebrari, & ſacra ſolemnia diù intermiſſa repeti, paſſimque venire victimas, quarum adhuc rariſſimus emptor inveniebatur.* » Il eſt conſtant » que les temples, qui étoient preſ» que déſerts ont commencé d'être » fréquentez, que les ſolemnitez qui » avoient longtems été interrompuës » ſont rétablies, & que les victimes » qui trouvoient fort peu d'ache» teurs, reviennent de toutes parts. Eſt-ce des Juifs, ou des Gentils, que Pline s'exprime ainſi? Dit-il que les Juifs retournoient à fréquenter les temples des idoles, & à y offrir des victimes?

Le Sr. Bohmer ne raiſonne pas mieux dans ſa ſeconde diſſertation, qui eſt des lieux où les premiers

Chrétiens s'aſſembloient. Il dit que ce fut d'abord dans les maiſons particulieres ; & ſi en cela il a raiſon, il ne l'a pas auſſi d'en conclurre que les Egliſes des Chrétiens n'ont aucune conſecration propre. Clement d'Alexandrie * ſe mocque des Gentils qui renfermoient la preſence & la puiſſance de leurs idoles dans les temples. Donc, dit Mr. Bohmer, les Chrétiens ne croyoient pas que les Egliſes fûſſent des lieux conſacrez à Dieu. La conſéquence eſt-elle juſte?

La troiſiéme diſſertation porte pour titre, *De confederata Chriſtianorum diſciplina*, c'eſt à dire, de la diſcipline des Chrétiens établie ſur une Confédération faite entre eux. Car le Sieur Bohmer s'aveuglant de plus en plus, ne voit dans l'Ecriture aucun veſtige d'un pouvoir accordé à l'Egliſe, de faire des loix & d'excommunier ; & tout celui qu'elle s'attribuë, dit-il, n'eſt point de droit divin, mais provient ſeulement d'une confédération entre les Chrétiens de chaque Egliſe particuliere. JESUS-CHRIST en Saint Matthieu ch. 18. n'ordonne

* *L.* 7. *ſtrom.*

point l'excommunication : il n'eſt pas clair, ſi la puiſſance de lier & de délier n'eſt point un privilege particulier des Apôtres, qui conſiſtoit peut-être dans le diſcernement des eſprits, au moins elle ne va pas plus loin qu'à établir des loix. Saint Paul ne ſépara point des Aſſemblées Chrétiennes l'inceſtueux de Corinthe, & l'excommunication pratiquée parmi les Juifs n'alloit point à la ſéparation. En un mot, JESUS-CHRIST n'a point pourvû au gouvernement de ſon Egliſe. Mais comme nulle ſocieté ne peut, ni s'établir, ni ſe conſerver ſans quelques reglemens, les Chrétiens à meſure qu'ils s'aſſocioient enſemble, firent des loix à obſerver par chaque particulier. Ceux qui refuſoient de s'y ſoumettre, ſe retiroient d'eux-mêmes : ceux qui les tranſgreſſoient, étoient exclus de la ſocieté juſqu'à ce qu'ils ſe remiſſent dans leur devoir, & qu'ils ſubiſſent la pénitence ; & en ce cas les coupables étoient jugez par toute la ſocieté, l'Evêque, ou le Préſident, prononçant la ſentence, ſoit de ſéparation, ſoit de rétabliſſement. Cette diſcipline, dit le Sieur

Bohmer, est clairement marquée dans les lettres de Saint Cyprien: & peu après il ajoute, que dès le troisiéme siécle les Evêques s'emparerent de toute l'autorité, & que St. Cyprien s'est fortement expliqué pour la leur attribuer. C'est ainsi qu'il fait couler, non seulement des paradoxes absurdes, mais de grossieres contradictions.

Il traite dans la quatriéme dissertation des repas que les premiers Chrétiens prenoient en commun, pour marque d'union & de charité, & que pour cette raison ils nommoient Agapes. Il dit, après Scaliger & Grotius, que c'étoit à l'imitation des Juifs, qui aux jours du sabbat & de Fêtes, se regaloient les uns les autres: sur la fin du repas le maître du logis faisoit apporter un pain plus délicat, & de meilleur vin, qu'il distribuoit aux conviez, en rendant graces à Dieu de leur avoir donné ces alimens. Le Sieur Bohmer ne veut pas qu'il y ait eû plus de façon en la celebration de l'Eucharistie; & que c'est seulement depuis que les Agapes ont été abolies, qu'on est

venu à se persuader qu'un Prêtre est necessaire pour la consacrer, & qu'elle est un sacrifice. Au reste, il reconnoît que le Mystere de l'Eucharistie fut le fondement de calomnier les Chrétiens de manger de la chair humaine. A l'occasion des Agapes, il dit des choses assez curieuses touchant diverses sodalitez, tantôt établies, tantôt défenduës dans l'Empire Romain : ceux qui y étoient entrez mangeoient ensemble de tems en tems; & le festin se faisoit à frais communs.

Dans la cinquiéme dissertation il prétend prouver que les Chrétiens des bourgs & des villages se conduisoient en leurs assemblées comme ceux des villes, ayant leurs Evêques, leurs Prêtres, leurs Diacres, avec la même autorité & sans aucune dépendance; & il suppose que Blondel & Saumaise ont démontré qu'il n'y a point de distinction entre les Evêques & les Prêtres.

Après ce qu'on vient de voir, il n'y a pas lieu de s'étonner que le Sieur Bohmer en sa sixiéme dissertation s'efforce de détruire la distinc-

tion de l'Ordre Ecclésiastique & des Laïques, qui n'étoit point, dit-il, dans la primitive Eglise des deux premiers siécles, & qui depuis a été introduite du consentement des Eglises particulieres, lesquelles se sont données des Présidens & des Officiers. Il se fonde uniquement sur ce passage de Tertullien au livre de l'exhortation de la chasteté chapitre septiéme: *Differentiam inter Ordinem & plebem constituit Ecclesiæ auctoritas, & honor per Ordinis consessum sanctificatus.* » La difference entre » l'Ordre Ecclésiastique & le peu- » ple vient de l'autorité de l'Eglise, » & l'honneur de l'Ordre est sanctifié » par la place qu'il tient. Il est manifeste que cela signifie, qu'afin d'éviter la confusion dans l'Eglise, il étoit necessaire de mettre de la distinction entre les Pasteurs & le troupeau, & que ceux là tinssent une place honorable: & certainement JESUS-CHRIST n'a pas laissé son Eglise sans Pasteurs, qui par leur état fussent chargez du soin de la gouverner. C'est à eux que parloit Saint Paul aux Actes des Apôtres

ch. 20. v. 28. » Soyez attentifs sur » vous mêmes, & sur tout le trou-» peau dont le Saint Esprit vous a » établis les Evêques pour gouver-» ner l'Eglise de Dieu, qu'il a ac-» quise par son sang. Le Sieur Boh-mer ne l'entend pas ainsi. Selon lui les Pasteurs ne sont point d'institu-tion divine, le Saint Esprit n'en a point établis ; mais l'Eglise qui sen-tit la necessité d'en avoir, s'en pour-vut d'elle même. Pour se débarras-ser des Epitres de Saint Ignace, il les traite de supposées.

Ceux qui avoient été choisis pour le gouvernement de l'Eglise, forme-rent une espece de Cour de Justice, dont le Président fut nommé Evê-que, & Timothée n'a été Evêque, qu'en tant que Saint Paul lui avoit donné la commission de veiller sur ces sortes de Cours & sur leurs Pré-sidens : c'est le sujet de la septiéme dissertation.

Les Apôtres, dit le Sieur Bohmer dans la dissertation suivante, & les Juifs qu'ils convertirent à Jerusa-lem, ne firent point d'assemblées particulieres : les prémieres se for-

merent à Antioche par les Gentils convertis, à cause que les Juifs refusoient de converser avec eux. Alors, & pendant les deux siécles suivans, tous étoient égaux, & aucun n'avoit de prééminence sur les autres. Les heresies qui survinrent, furent l'occasion du changement qui est arrivé : car les Présidens étant consultez sur la doctrine, s'arrogerent le droit de juger & de décider, & vinrent enfin jusqu'à se prétendre infaillibles. De là le jugement des Evêques, & principalement de celui de Rome, passa pour être le jugement de l'Eglise, & l'Episcopat fut estimé être du Droit divin. Saint Irenée & Saint Cyprien ont été pleins de ces idées, dit le Sieur Bohmer, qui se mocque de tout ce qui s'oppose à ses imaginations, ou pour mieux dire, à son impieté.

Qu'attendre de la neuviéme dissertation, qui a pour tître *de Jure Laïcorum sacerdotali*, » du droit sacerdotal des Laïques ? C'est que pendant les deux premiers siécles les Chrétiens ne connurent point d'au-

tre sacerdoce que celui d'offrir ses prieres, ni d'autre sacrifice que celui de soi-même : tous les Fidelles en étoient participans, en tant qu'ils prioient en commun. Ils n'avoient pas encore appris que l'Eucharistie fût un sacrifice, ils ne la consideroient que comme priere & action de grace, & ils ne croyoient pas que ce fût la fonction de leur Evêque & de leurs Prêtres de la consacrer, mais de veiller sur le troupeau & de pourvoir à ses besoins.

Enfin dans la derniere dissertation il dit, que tout Chrétien ayant le pouvoir de baptiser, c'est une preuve que le sacerdoce leur est commun à tous, ou plûtôt, qu'il n'y a parmi eux qu'un sacerdoce mystique. Nôtre Baptême, poursuit-il, est institué à l'imitation de celui par lequel les Juifs faisoient passer les Proselytes qui embrassoient la loi de Moyse ; & dont l'administration n'étoit point reservée aux Prêtres. De là le Sieur Bohmer devoit conclure, qu'il a mal raisonné en fondant un sacerdoce

commun à tous les Chrétiens, sur le droit, ou le pouvoir qu'ils ont de baptiser ; pouvoir néanmoins qu'ils ne doivent exercer qu'au défaut des Ministres de l'Eglise & en cas de necessité.

Ces égaremens du Sieur Bohmer, qui toutefois ne lui sont pas particuliers, & dans lesquels le Sieur Budde a donné avec lui, ne feront-ils point impression sur le parti Lutherien ? Ne gemira-t'il pas de se voir établi sur la pensée folle & blasphematoire, que JESUS-CHRIST a laissé son Eglise sans aucune forme de gouvernement, & que les Apôtres n'en ont point connuë ?

ARTICLE CXLV.

THEOLOGIA CANONICO-Moralis, seu perfecta & practica instructio Sacerdotis Curati, tam pro foro interno quam externo &c. C'est à dire, *Théologie Canonique & Morale, ou instruction parfaite & practique d'un Curé, pour le fore tant interieur qu'exterieur, divisée en trois tomes. Par Augustin*

Michel Chanoine Régulier de l'Eglise Collegiale d'Understorff dans la haute Baviere, Docteur & Professeur en Théologie & en Droit, du Conseil Ecclésiastique de Monseigneur l'Evêque de Frisingen. A Ausbourg & à Dilingen, chez Jean-Gaspar Bencar, 1707. *Deux volumes in folio, le premier de 831 pages contient deux tomes, le second de 1045.*

QUoique le monde soit plein de livres qui traitent des mœurs & des Cas de conscience, celui-ci ne paroît point être de trop, parce qu'il se fait lire volontiers, & que l'ayant pris entre les mains, on a de la peine à le quitter : ce qui vient de la bonne méthode que l'Auteur observe, de l'abondance & du détail des matieres, qu'il touche & qu'il explique avec netteté. Il dit qu'il appuye ses décisions sur les principes de la Théologie, du Droit & de la Morale : il se promet d'éclaircir tellement les matieres, qu'elles seront à la portée d'un médiocre Théologien, Canoniste & Casuiste ; & il avertit que son ouvrage ne sera

pas ſeulement utile aux Eccléſiaſtiques appliquez à la conduite des ames, mais auſſi aux Juges ſéculiers pour les cauſes Eccléſiaſtiques, lorſqu'elles ſont portées à leur Tribunal.

Dans une queſtion préliminaire il fait l'éloge de la ſcience des Cas de conſcience, qu'il préfere à la Théologie ſcholaſtique pour ſon extreme utilité, & parce qu'elle eſt plus facile, ne conſiſtant pas à des veritez abſtraites, mais practiques & fondées ſur l'honnêteté des mœurs. A la verité, continue-t'il, les Théologiens ſcholaſtiques ſont parez des titres de Bacheliers & de Docteurs: mais ces diſtinctions ont été neceſſaires pour engager les hommes à une étude épineuſe, & à ſe conſumer en ſpéculations. Enſuite il indique les ſources où ſe doivent puiſer les déciſions Morales; & ce ſont l'Ecriture ſainte, le Droit Canon & le Civil, la Théologie ſcholaſtique, la Philoſophie morale, l'autorité des Docteurs, le raiſonnement, les lumieres de la raiſon, la coutume ou l'uſage; enfin la priere, ſur tout dans

les endroits où il ſe rencontre de la perplexité ſur le parti qu'on doit prendre. Touchant la maniere d'enſeigner & d'apprendre les Cas de conſcience, il n'approuve pas l'exercice de ces diſputes animées & ſi uſitées dans la Théologie ſcholaſtique : ici elles auroient trois mauvais effets, elles formeroient un eſprit de contradiction & de contention, elles engendreroient l'obſtination à ſuivre ſon propre ſens ; comme elles ne peuvent être terminées que par l'évidence, qui ne ſe trouve pas toûjours dans la conduite de la vie, elles jetteroient dans la perplexité, qui paroît aſſez ſouvent en des perſonnes habiles, qui ne ſçavent à quoi ſe déterminer, & qui ſont obligées de ſuivre le conſeil d'autres moins habiles. Mais il veut des conferences moins tumultueuſes, où la raiſon de chaque déciſion ſoit propoſée, expliquée, pénetrée ; & où chacun s'exerce à réſoudre les Cas differens & les difficultez.

Tout l'ouvrage eſt diviſé en trois tomes, dont le premier contient quatre traitez : des actes humains,

& de ce qui doit en être la regle ; de la liberté requise en nos actions ; de la bonté morale de nos actions & de leur malice ; des Loix. Chaque traité est divisé selon son étenduë en plus ou moins de questions, & celles-ci sont encore divisées en paragraphes.

Quand nous agissons avec connoissance & parceque nous le voulons, cela s'appelle *acte humain*, lequel doit être consideré par rapport à son principe & à son objet : son principe est la volonté conduite par l'entendement, ce qui engage l'Auteur à examiner ce que c'est que volontaire & involontaire, les diverses especes & les effets de l'ignorance. Touchant l'objet, ou il est representé comme un bien, & la volonté s'y porte ; ou comme un mal, & elle s'en éloigne. Le R. P. Michel assûre qu'il n'est jamais permis d'agir par le motif du seul plaisir, ou de l'honneur : une prétenduë moderation peut bien faire que ce soit une sensualité moderée, ou une ambition moderée, mais n'empêche pas que l'une & l'autre ne soient vitieuses.

Le

Le troisiéme traité a une grande étenduë, puisque l'Auteur y renferme ce qui regarde la conscience, les pechez selon leur grieveté & leur difference en mortel & en veniel, & generalement tout ce qui rend nos actions, ou bonnes, ou mauvaises. L'Auteur commence par une question subtile en soi, & qu'il explique d'une maniere intelligible. Il s'agit de sçavoir si le dernier jugement que nous faisons avant que d'agir, & qui se nomme *dictamen*, doit être évident, ou s'il suffit qu'il soit probable ? Le Cardinal Palavicin & Esparza demandent un jugement évident, Vasquez, & la plûpart des anciens Théologiens, se contentent d'un probable; parceque l'évidence ne nous éclaire pas en toutes les occasions qui se présentent & souvent nous pressent d'agir.

Le P. Michel prend un milieu entre ces deux sentimens opposez, en disant que ce jugement doit être évident en soi *in actu exercito*, mais qu'il ne l'est pas toûjours *in actu segnato*, c'est à dire, que nous ne nous disons pas toûjours à nous mêmes

par une reflexion particuliere que nous avons un jugement évident. Par exemple, j'ai ſujet de croire qu'aujourd'hui il eſt Fête, & que je ſuis obligé d'entendre la Meſſe : ſur cette connoiſſance je me détermine d'aller à la Meſſe, ſans m'arrêter à reflechir ſur toutes les parties de ce raiſonnement. *Il eſt évident que celüi qui ſe croit obligé à un précepte, doit l'accomplir : or je me crois obligé au précepte d'entendre aujourd'hui la Meſſe, donc je la dois entendre.* Il eſt pourtant ſi vrai qu'un tel raiſonnement s'eſt formé dans mon eſprit, que je le rapporterois entier, à qui me demanderoit pourquoi j'ai aujourd'hui entendu la Meſſe. Or il eſt évident en lui même, car quoi qu'il ne me ſoit que probable, qu'aujourd'hui il eſt Fête, il m'eſt néanmoins évident qu'il faut accomplir un précepte auquel on ſe croit avec raiſon obligé, & de plus il m'eſt évident que j'ai raiſon de me croire obligé à celui d'entendre la Meſſe aujourd'hui.

C'eſt proprement le dernier jugement de ſon obligation d'agir, que

les Thélogiens Moraux appellent conſcience, *dictamen conſcientiæ*, quand ils diſent que tout homme eſt obligé de ſuivre ſa conſcience & d'y conformer ſes actions; que c'eſt pecher d'agir autrement.

Or la conſcience peut être vraye, erronée, embarraſſée de doutes, de perplexitez, de ſcrupules, fondée ſur des raiſons ſeulement probables. On s'arrêtera à ce que l'Auteur dit de la probabilité, en avertiſſant qu'on rapportera ſimplement ſes raiſons. Il ſe déclare pour ce qui ſe nomme le *Probabiliſme*, qu'il a été aiſé, dit-il, de rendre odieux en le définiſſant mal & à ſon gré, comme ont fait les Peres Baron & Gonet: ſelon les définitions qu'ils en ont données, l'hereſie même devient probable. Voici la définition qu'il approuve: *Opinio probabilis eſt, quæ citrà certitudinem nititur motivo magni momenti.* Une opi-
» nion eſt probable, lorſque ne pou-
» vant arriver à l'évidence & à la
» certitude, on s'appuye ſur une
» raiſon ſolide & de grand poids.
Au reſte, cette raiſon ſolide ne doit pas ſeulement paroitre telle en elle

même, puisque des opinions temeraires & des heresies ne manquent pas quelquefois de raisons apparentes & difficiles à refuter directement ; mais elle doit être solide par rapport aux raisons opposées, quelles qu'elles soient, directes, ou indirectes.

Après les distinctions ordinaires de la probabilité, en absoluë & relative, intrinseque & extrinseque, spéculative & practique, il soutient en premier lieu, que l'autorité d'un Docteur, d'un homme de bien, & sçavant dans la matiere sur laquelle il est consulté, peut faire une opinion probable, qu'il est permis de suivre, avec cette précaution néanmoins, que si celui qui consulte est capable de comprendre la raison, il doit la demander & la pénetrer. Ainsi le P. Michel n'accorde qu'aux ignorans le privilege de se fier au conseil de cet homme de bien & sçavant. Ensuite il apporte six regles pour se conduire en cette occasion, & sur le choix des Auteurs.

Il assûre en second lieu, qu'entre deux opinions dont l'une est plus sûre, l'autre l'est moins, mais pro-

bable, il est permis d'agir selon celle-ci. Car enfin, dit-il, tous conviennent qu'il est permis d'abandonner la plus sûre pour s'attacher à la plus probable : par exemple, St. Bonaventure a enseigné qu'aussitôt après avoir commis un peché mortel il faut s'en confesser, & certainement ce sentiment est le plus sûr ; toutefois peu de personnes s'y croyent obligez, parceque le sentiment opposé est le plus probable, & en differant de se confesser, ils s'exposent seulement au danger d'un nouveau peché, qui n'est que materiel à leur égard. De là le P. Michel infere, qu'il suffit que l'opinion soit probable, c'est toûjours encourir le même danger en s'écartant de la plus sûre. Il ajoûte qu'une opinion fondée en bonne raison peut passer pour être sûre dans la pratique, quoiqu'elle ne soit pas la plus sûre dans la spéculation. Enfin, poursuit-il, la loi d'agir d'une certaine maniere ne m'est point suffisamment dénoncée & ne m'oblige point, tandis que n'en ayant aucune évidence ni certitude, je sens une bonne

& ſolide raiſon du contraire.

A ce qui peut lui être objecté, que ce ſeroit imprudence à un Marchand & à un Plaideur de laiſſer la voïe la plus ſûre de s'enrichir & de gagner ſon procès, il répond qu'en ces ſortes d'affaires il ne s'agit que de l'évenement, & que par conſéquent le plus ſûr doit l'emporter, même ſur le plus probable, & qu'il en eſt de même d'un Medecin, qui doit toûjours employer les remedes qu'il eſtime les plus ſûrs : mais quant à nôtre ſalut, nous ſerons jugez ſur le témoignage de nôtre conſcience. Il conclut en avertiſſant, que lorſqu'il y va de l'interêt du prochain, comme en l'adminiſtration des Sacremens, ou en la pratique de la Medecine, il s'en faut tenir abſolument à l'opinion la plus ſûre.

En troiſiéme lieu il affirme qu'entre deux opinions oppoſées, l'une plus probable & l'autre moins probable, il eſt quelquefois permis de ſuivre celle-ci. Il le prouve 1°. par le torrent des Docteurs qui ſe ſont portez de ce côté-là, & il ſe contente de citer les Dominicains &

les Jesuites. 2°. Parcequ'en plusieurs occasions il est très-difficile de décider quelle est l'opinion la plus probable. 3°. Parceque se déterminer à agir par une bonne & solide raison, c'est prudence. D'où se forme ce raisonnement : *Dans les occasions où je ne puis parvenir à l'évidence & à la certitude touchant ce que j'ai à faire, ou à ne pas faire, j'agis prudemment en me déterminant par une raison bonne & solide. Or en l'occasion presente je ne puis connoître avec évidence ce que je dois faire, mais j'ai une raison solide de prendre un parti ; donc je le prens prudemment.*

Le P. Michel ne paroit pas s'étonner d'une foule d'objections qui s'élevent contre lui. La plus subtile vient du R. P. Thyrse Gonzalez General de la Compagnie de Jesus, & a été mise en œuvre par le P. Malatra & quelques autres Jesuites, qui disent que l'esprit ne sçauroit acquiescer à une opinion reconnuë moins probable, en presence d'une autre opposée & reconnuë plus probable : car acquiescer à une opinion & l'estimer vraye, c'est condamner de fausseté l'opinion opposée. Or dans le

cas dont il s'agit, il est impossible que l'esprit condamne de fausseté une opinion qu'il reconnoît pour plus probable; il est donc impossible qu'il adhére à la moins probable & qu'il l'estime vraye. D'où il s'ensuit, que la suivre dans la pratique, c'est agir contre sa conscience & pecher.

Avant que de répondre directement, le P. Michel se plaint qu'une telle subtilité ramene la question à un fait qui n'est point de la Théologie Morale, à sçavoir, si nôtre entendement peut reconnoître du vrai en deux sentimens opposez dont aucun n'est évident. Il s'en rapporte là-dessus à l'experience, n'étant rien de plus ordinaire dans la vie, que de comparer des sentimens & des avis opposez, & de trouver du bon & du vrai en chacun. De plus, en adhérant à l'opinion la plus probable, & la jugeant sûre, quoi qu'elle soit contredite par la plus sûre, ce n'est pas certainement condamner de fausseté la plus grande sûreté de celle-ci: il en est de même de deux opinions plus ou moins probables, le choix de l'une n'ôte rien à l'autre, mais la laiſ-

ſe en ſon entier. La réponſe directe de l'Auteur conſiſte à diſtinguer deux ſortes de verité. Il appelle l'une formelle, & l'autre radicale : celle-là eſt la conformité de nôtre jugement avec la choſe en elle même, celle-ci eſt une raiſon ſolide. Or aucune opinion, ſoit plus, ſoit moins probable, n'atteint à la verité formelle ; mais chacune a ſon propre motif & ſa raiſon ſolide, & il n'y a en cela aucune contradiction. Car celui qui s'arrête à l'opinion la moins probable, ne prononce pas abſolument ſur la choſe même, mais il s'appuye ſur la raiſon ſolide qu'il a d'agir.

L'objection la plus ordinaire ſe tire de ce que la prudence ordonne de choiſir les meilleurs moyens & les plus aſſûrez pour parvenir à ſa fin ; & par conſéquent c'eſt imprudence & peché de ſe borner à l'opinion la moins probale. Le P. Michel répond que la prudence dicte de ne pas agir ſans une raiſon ſolide, ce qui s'obſerve dans l'opinion la moins probable. Si la certitude de la choſe lui manque, qui manque auſſi à l'opinion la plus probable, elle eſt pourtant ac-

compagnée de la certitude qu'il est permis d'agir.

Les autres objections paroissent moins pressantes, & on a touché ci-dessus l'exemple du Ministre des Sacremens, du Juge, du Plaideur, du Marchand, du Medecin, dont on a déja parlé, mais on n'omettra pas une question importante : sçavoir, s'il est permis en conscience d'entreprendre & de faire la guerre sur une raison seulement probable ? Nôtre Auteur ne désapprouve pas ouvertement quelques autres Théologiens, qui ont avancé qu'un Prince attaqué peut s'engager à soutenir une guerre défensive, quoique son droit soit le moins probable ; mais bien loin d'accorder en cas pareil la liberté de déclarer une guerre offensive, il veut que le droit du Prince soit évident & certain, vû les maux qui suivent necessairement de la guerre.

Que fera donc un Prince qui a une prétention probable sur quelque Royaume, ou sur quelque Province ? 1°. Supposé l'égalité de droit entre deux Princes, la possession donne tout l'avantage : celui qui est

en possession peut justement s'y maintenir, & l'autre ne peut justement l'attaquer. 2°. Si le droit d'un des contendans est beaucoup plus probable, ou si avec un droit également probable des deux côtez, ni l'un ni l'autre n'est en possession, ils doivent transiger & prendre des arbitres non suspects. Celui qui refuse ces voïes d'accommodement, devient dès-là injuste, & peut justement être attaqué. 3°. Si l'Etat que deux Princes se disputent est soumis à un Prince Suzerin, c'est à lui de décider. Si l'Etat est absolument libre & souverain, il lui appartient de juger du droit des Princes prétendans ; le consentement & l'acceptation qu'il fait du Prince auquel il se donne, devient un droit certain. C'est maintenant aux Lecteurs à appliquer ces décisions de l'Auteur Aleman à la prétention qui cause une guerre si funeste.

¶ Le second tome commence par les vertus Théologales, la Foi, l'Esperance, la Charité, & s'étend beaucoup plus sur la vertu de Religion. Quoique l'Auteur ne soit pas

un Casuiste des plus rigides, il soutient néanmoins qu'un homme obligé, soit par un vœu, soit par pénitence, à faire l'aumône, ne satisfait pas à son obligation en assistant ses parens qui sont dans la necessité; parceque d'ailleurs & par la loi naturelle il leur doit ce secours. Il traite de l'obligation du Breviaire, de l'état des Chanoines, qu'il semble ne pas trop ménager, de l'état Religieux. Il paroît par ce qu'il en dit qu'en Alemagne les Religieux ne sont point exclus des successions, non seulement de celles aux quelles ils sont appellez par testament, mais de celles mêmes qui les regardent par la proximité du sang & *ab intestato.* Ce qui ne s'accorde pas avec ce qu'il dit aussi, que le droit Civil & le Droit Canon dépouïllent les Religieux en leur Profession de la faculté de posseder leur bien.

Il entreprend vivement dans une dissertation particuliere le Baron Schmid Chancelier du Duc de Baviere, sur ce qui s'appelle en Alemagne *amortissement*, qui est chose toute differente de ce que nous voyons pratiquer en France. Car

l'amortissement en Alemagne est une défense faite aux séculiers de transporter leurs biens immeubles aux Eglises, soit par vente, ou par donation; desorte qu'elles sont réduites à l'impossibilité d'augmenter leurs fonds. Le P. Michel accuse une telle disposition d'être contraire aux Constitutions Imperiales, aux Saints Canons & à l'immunité Ecclésiastique.

La matiere du troisiéme tome est très-ample, & renferme tous les devoirs de la justice, c'est à dire, les principes & les regles de la vie civile par rapport à la possession, la distribution, la permutation des biens entres les hommes. Voici l'ordre que l'Auteur met dans les devoirs de la justice.

Les premiers regardent un domaine plein, c'est à dire, direct & utile, selon qu'il s'acquiert, ou par le droit des Gens, ou par le Droit civil. Le droit des Gens fonde un plein domaine par voïe de saisissement, comme de conquête dans une guerre juste, ou à l'égard des choses trouvées; par voïe d'accession; comme sur les

fruits provenans de ce qui étoit déja possedé, & sur les gains que produit l'industrie. Une longue possession & la prescription sont les fondemens du plein domaine selon le Droit civil.

Les seconds sont par rapport au domaine non plein, comme il est dans les baux emphyteotiques & les Fiefs, où le droit utile est séparé du direct.

Les troisiémes reglent le pouvoir du mari sur le bien de sa femme, & les quatriémes sont pour les servitudes, soit réelles, soit personnelles, auxquelles l'Auteur rapporte l'usage & l'usufruit.

Les cinquiémes ont pour objet les pactes, les promesses, les contracts, la gestion des affaires, laquelle est comme une espece de contract, aussi bien que les tutelles & les curatelles. Là l'Auteur traite des emprunts, de l'usure, de la restitution, des cens ou revenus, des dépôts, des ventes & des achapts, des donations, &c.

Les sixiémes ordonnent l'execution des dernieres volontez & des testamens.

Ce grand ouvrage du P. Michel avoit été précedé onze ans auparavant par un autre considerable, & intitulé, *Justitia juridico-Theologice tractata*, dans lequel il s'est proposé d'éclaircir, non seulement les questions que les Théologiens ont coûtume de traiter sous le tître du Droit & de la Justice; mais aussi toutes celles qui sont comprises dans les quatre livres des Institutes de Justinien. Au reste, il ne se borne pas à la spéculation, mais il expose aussi la pratique, en laquelle il paroît être bien versé, sur tout en celle de l'Empire.

La derniere partie de son ouvrage, où il traite des Sacremens, est imprimée; mais elle n'est pas encore tombée entre nos mains.

ARTICLE CXLVI.

JOANNIS GOTTFRIDI OLEARII Bibliotheca Scriptorum Ecclesiasticorum tomis duobus edita cum præfatione Joannis Francisci Buddei, curante Jo. Gottlieb Oleario filio. C'est à dire, *Bibliotheque des Ecrivains Ecclésiastiques, par Jean Gottfrid Olearius, imprimée en deux tomes par les soins de Jean*

Gottlieb Olearius son fils, avec une preface de Jean François Buddeus. A Iena, chez Bielke 1711. *in 4°. deux tomes. Tome premier pages 498. Tome second pages 284.*

CE n'est pas ici une critique étenduë des ouvrages & des éditions des Peres, telle que *les dissertations Latines du Pere Labbe sur les Ecrivains Ecclésiastiques* composées sur les Memoires du Pere Sirmond, *la nouvelle Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques* que Mr. Dupin a publiée, & *le grand ouvrage Latin de Mr. Cave*, dont on attend depuis si longtems une nouvelle édition. Ce n'est qu'un catalogue de tous les Auteurs Ecclésiastiques qui ont écrit jusqu'en l'année mil cinq cens quarante quatre, où l'on apprend le tems auquel chacun d'eux a vécu, sa patrie, sa profession, ses écrits, les meilleures éditions qu'on en ait, & les livres qu'il faut consulter pour en apprendre davantage. En un mot, c'est un abregé clair, exact & judicieux, des ouvrages des Pere Labbe & Possevin, de Mr. Cave, de Mr. Dupin, de Messieurs Oudin & Larton.

L'Auteur a choisi l'ordre alphabetique, & il a eû raison de le choisir : il est commode à un étudiant, qui se trouve arrêté par la citation d'un Auteur qu'il ne connoît pas, de n'avoir qu'à ouvrir le livre

de Mr. Olearius pour sortir de son ignorance. Les catalogues où l'on a suivi l'ordre chronologique n'ont pas cet avantage, il faut aller d'abord consulter la table, où la ressemblance des noms embarrasse, & l'on perd bien du tems à chercher avant que d'avoir pû démêler le tems où a vécu l'Ecrivain que l'on veut connoître. Cependant parcequ'il est utile & agréable de voir d'un coup d'œil quels ont été les Docteurs de l'Eglise dans chaque siécle, Mr. Olearius a mis à la fin de son catalogue alphabetique un catalogue chronologique, au lieu que le Pere Labbe & Mr. Cave dans leurs abregez ont fait préceder le catalogue chronologique; & mis à la fin le catalogue alphabetique.

Puisque nous venons de parler de ces abregez de Mr. Cave & du Pere Labbe, nous croyons devoir les faire entierement connoître. L'abregé de Mr. Cave a paru à Londres en 1685. Il ne s'étend que jusqu'à l'an 1517. c'est un grand *in* 12.

L'abregé du Pere Labbe est un petit *in* 24 qui a été imprimé à Paris en 1659. sous le titre de *Bibliotheca chronologica*, il finit au seiziéme siécle, il n'indique que l'âge de chaque Ecrivain, & n'apprend rien de leurs écrits. La Bibliotheque de Mr. Olearius est plus ample que ces deux abregez, & fait mieux connoître les Auteurs Ecclésiastiques. Il est fâcheux que

l'Auteur. Lutherien zelé, y laisse paroître les préventions de sa secte, & qu'il n'ait point parlé des Auteurs qui ont écrit depuis cent cinquante ans.

Une nouvelle édition de ce livre faite par un Catholique seroit necessaire, pour remedier à ces deux défauts, & pour mettre entre les mains des Catholiques un catalogue des Ecrivains Ecclésiastiques exempt d'erreur & poussé jusqu'à nôtre tems.

N'oublions pas que Mr. Olearius avoit fait paroître en 1673. un essai de son ouvrage, sous le titre d'*Abacus patrologicus*: il avoit aussi travaillé à un *catalogue des Ecrivains sacrez, & à un catalogue des Ecrivains Ecclésiastiques anonymes & pseudonymes*. L'Editeur fait esperer qu'il donnera ces deux ouvrages, quoique l'Auteur n'y ait pas mis la derniere main.

ARTICLE CXLVII.

SOLUTION D'UN PROBLEME general de Perspective, proposé à Mr. Parent, & qui contient les principales difficultez qui surviennent en la pratique.

Quoique cette solution de Mr. Parent doive être expliquée dans l'Histoire de l'Academie, nous ne ferons rien pourtant contre son intention en la communiquant au Public. Il ne sera pas fâché que des per-

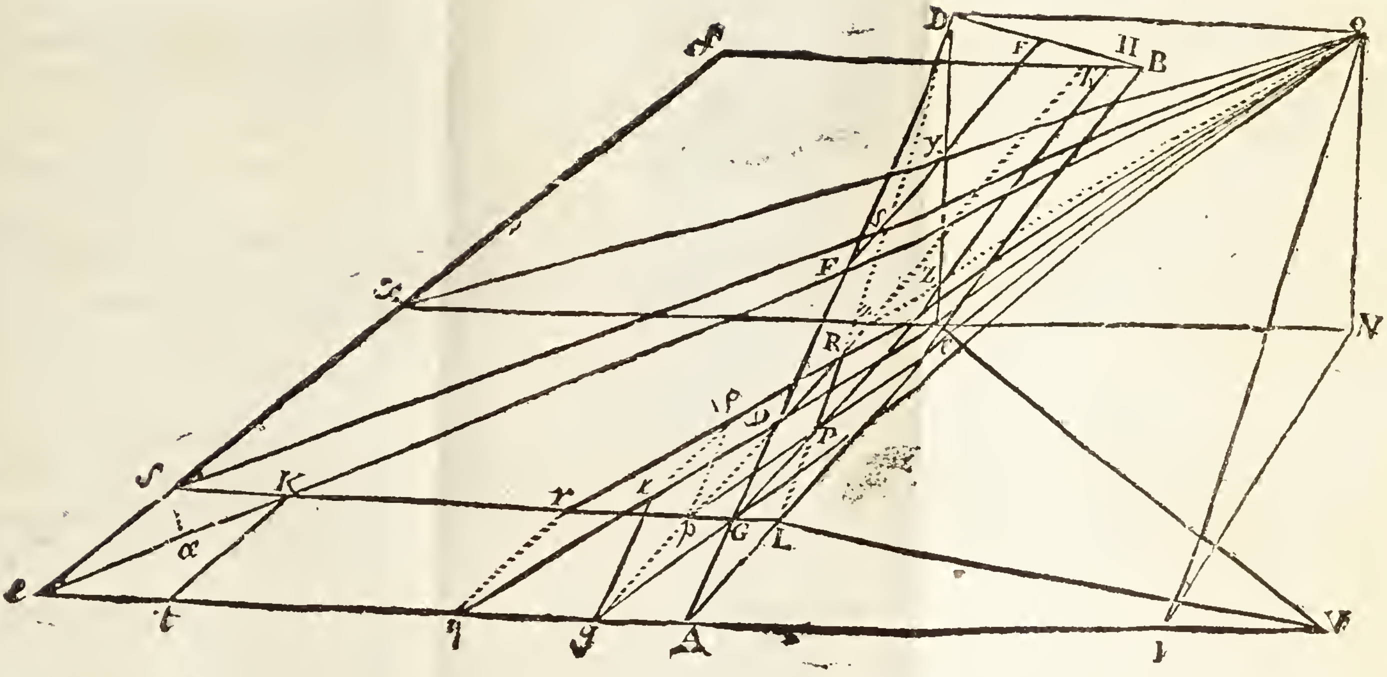
D
o
B
F
y
Z
R
N
K
S
r
α
G
L
e
t
q
g
A
I
V

ſonnes habiles l'examinent par avance, prêt de ſatisfaire aux difficultez qu'ils y pourront rencontrer.

Soit *g e f h* un plan géometral rectangulaire & horizontal, qu'il s'agit de repréſenter avec tous ſes quarreaux, ſur le plan vertical D A B, qu'il coupe dans la ligne de terre A C B; O eſt l'œil du Perſpecteur; D le point de vûë; D C la verticale rencontrant la ligne de terre A B en C: *g h*, *e f*, ſont deux côtez du plan géometral paralleles à A B, dont *g h*, eſt le plus proche de A B, leſquels ſont repréſentez par les 2 G H, E F, paralleles à la même A B, ſes deux autres côtez *g e*, *h f*, & ſa ligne du milieu *z x* perpendiculaires à A B, ſont repréſentez par les parties G E, H F, Z X, des fuyantes D A, D B, D C. *p g q r*, eſt un des quarreaux du géometral pris à ſon angle *g*, lequel eſt repréſenté par le trapeze P G Q R du tableau, & compris par conſéquent entre les mêmes rayons O G *g*, O P *p*, O Q *q*, O R *r*, que lui. *t e* S K eſt un autre quarreau du géometral pris à l'angle *e*, le plus éloigné, dont la baſe *e s*, priſe ſur *e f*, eſt repreſentée par E S partie de E F, & compriſe par conſéquent entre les mêmes rayons O E *e*, O S *s*, que E S. L'angle D O G eſt donné, & égal à A V C, c'eſt le démi angle de la viſion, lequel comprend toute la repréſentation du géometral *g e f h*, avec ſon pareil D O H. De plus l'angle, *s* S *o* E *œ*,

sous lequel la moindre partie E S du géometral est vûë est encore donné, & égal à A V L ; & cela afin que l'œil O puisse distinguer la figure G P R Q la plus écartée du point de vûë O, & les parties de E S, *ou de s e, comme d'une maison, d'un arbre &c.* outre cela la base *g h*, & la hauteur Z X du plan géometral, avec quelqu'une des lignes de la Perspective, sont toujours données, comme G H, E F ou Z X ; ou même quelque fois la hauteur de l'œil D C sur le sol *x c* N, ou sa distance O D, du point de vûë. Il s'agit donc maintenant avec celles de ces 7 conditions qui sont connuës & données, de trouver ce qui reste à connoître, pour établir la Perspective.

Soit pour cet effet abaissée la perpendiculaire O N sur la droite horizontale X Z *c* en N, & soit menée la parallele N I à *c* A sur le plan géometral rencontrant *e g* en I avec la droite O I. Soient de plus conçuës dans le plan vertical O D C les droites, ou rayons O Z *z*, O X *x*, passants par les milieux des bases G H, *g h* ; E F, *e f* ; avec la fuyante D S R P L rencontrant S *p* L sur A B en L ; & soit coupée la pyramide visuelle *o g q r p* par un plan vertical *g p e x* mené par *p g*, ce qui donnera la coupe ou base *p g x e* parallele & semblable à P G Q R ; ainsi (G P ꟾ G Q ||| *g p* ꟾ *g x*). Enfin soit menée la droite S *œ*, perpendiculaire à *œ*, O *œ* sera le sinus total, & S *œ* la tangente,

de l'angle $sO\varpi$; ainsi ($O\varpi \mid \varpi s \parallel VA \mid AL \parallel c \mid a$). De même OD sera le sinus total, & DG la tangente de l'angle DOG, ou AVC. Donc ($OD \mid DG \parallel VA \mid AC \parallel s \mid t$.) Soit aussi ($gh = B = AB$) ($ge = zx = b$) ($pg = p$) & ($AD = OI = y$).

Les triangles semblables OGD, AGg &c. donneront l'analogie, ($DG \mid DA \parallel OG \mid Og \parallel IA \mid Ig$), & ($DG \mid IA = DO \parallel t\,s \parallel DA = y \mid Ig = \frac{sy}{t}$). Donc ($Ie = \frac{sy}{t} + b$), & ($Oe = \sqrt{\frac{y^2t^2 + syttb^2}{t}} = Z$). On aura encore $DC^2 = ON^2 = y^2 - \frac{b^2}{4}$, & ($Ox^2 = ON^2 + xN^2 = ON^2 + eT^2 = y^2 - \frac{b^2}{4} + \frac{\overline{sytb}^2}{t^2} = \frac{y^4t^2 - \frac{b^2}{4} + 2 + syttb^2}{t^2} = z^2 - \frac{b^2}{4}$). Or les triangles rectangles semblables Oxe, $S\varpi e$, donneront l'analogie ($Oe = z \mid Ox = \sqrt{z^2 - \frac{b^2}{4}} \parallel se = pg = AL = p \mid s\varpi = \frac{p\sqrt{z^2 - \frac{b^2}{4}}}{z}$); & ($Oe = x \mid ex = gz = Ac = \frac{b}{2} \parallel es = p \mid e\varpi = \frac{pb}{2z}$). Donc $O\varpi = z - \frac{pb}{2z} \mid \varpi s = \frac{p}{z}\sqrt{z^2 - \frac{b^2}{4}} \parallel c \mid a$), ce

qui donne l'équation ($c p \sqrt{z^2 - \frac{b^2}{4}} = a z^2 - \frac{a p b}{2}$), & ($c^2 p^2 z^2 - c^2 \frac{p^2 b^2}{4} = a^2 z^4 + \frac{a^2 p^2 b^2}{4} - a^2 p b z^2$), & ($z^4 - \frac{c^2 p^2 - p b a^2}{a^2} \times z^2 = - \frac{c^2 p^2 b^2 - a^2 p^2 b^2}{4 a^2}$); d'où l'on tire ($z^2 = \overline{c^2 p + b a^2} \times p = \frac{\overline{\overline{1 c^2 p^2 + 2 p b a^2} - b^2 a} \times c p \times}{2 a^2}$

$= e^2 = O e^2 = \frac{y^2 t^2 + s^2 y^2 + t^2 h^2 + 2 s y t h}{t^2}$) & ($y^2 + \frac{2 s t h y}{s^2 + t^2} = \frac{e^2 - h^2 \times t^2}{s^2 + t^2}$) & enfin ($y = \frac{t}{s^2 \; t t^2} \times \sqrt{e^2 \times s t t^2 - h^2 t^2} - h s$ = AD = DB : avec lesquelles, & avec AB = $g h$, il est aisé d'avoir le point D, & DC = $\sqrt{y^2 - \frac{b^2}{4 \times}}$); & comme C z & O D n'entrent point dans la valeur de y = AD, il est évident que de quelque grandeur qu'elles soient, y sera toujours la même. Prenant donc C z à volonté = A g, on aura (AI = O D = I g − A g = $\frac{s y}{t}$ − C z). Ou prenant O D à volonté, on aura ($\frac{s y}{t}$ − O D = C z) lesquelles O D, & C z, avec Z

étant portées sur la ligne de terre A B, & sur l'horizontale D K, donneront aussitôt les points Z & X, par la pratique ordinaire. Mais si D B, D A = y (ou D C) sont données, on pourra chercher par l'égalité ($z^2 = \frac{c^2 p^2 + b a^2 p \pm \sqrt{c^4 p^4 + 2 p^3 b a^2 c^2 - b^2 a^2 c^2 p^2}}{2 a a}$) ci-dessus la valeur de p, ou de A L, qui d'elle même est indifferente, ce qui donnera ($2 a^2 z^2 - c^2 p^2 - b a^2 p = \pm \sqrt{c^4 p^4 + 2 p^3 b a^2 c^2 - b^2 a^2 c^2 p^2}$) & ($\frac{p^2 - 4 b a^2 z^2 p + 4 a^2 z^4}{b^2 a^2 + b^2 c^2 - 4 z^2 c^2} = 0$) qui donne ($p = b a \pm \sqrt{2 b^2 a^2 + b^2 c^2 - 4 z^2 c^2}$) $\times \frac{2 a z^2}{b^2 a^2 + b^2 c^2 - 4 z^2 c^2}$ en prenant ($z = \frac{y^2 t^2 + s y t t h}{t}$) C O. Enfin si E F ou G H étoient données en longueur, après les avoir portées sur A B, depuis B (par exemple) & mené par leurs extremitez des paralleles à D B, on auroit aussitôt les points S E & G sur D A, avec les bases G H, E F, de la Perspective, & en même tems les points X & z; & faisant l'analogie ($t \mid s \mid\mid$ D G $\mid$ D O) on auroit le point O.

Mais si au lieu de E F, & G H, la hauteur X Z étoit donnée de longueur seulement $= f$, on trouveroit D O & C z en

cette maniere : nommant (z | u) ; les triangles semblables donneront les analogies ; (O D | C z || D Z | Z O || D C | G A), donc (O D | D G || S | t || C z = u | G A = $\frac{u t}{s}$). Et (D A = y | D C = $\sqrt{y^2 - \frac{b^2}{4}}$ || G A = $\frac{u t}{s}$ | z c = $\frac{u t}{s y}$ $\sqrt{y^2 - \frac{b^2}{4}}$) on aura encore (e I = $\frac{s y + t h}{t}$ | e A = x C = h t u || e O | e E || A D = y | A E = $\frac{y t h + y t u}{s y t t h}$) ; & (A D = y | D C = $\sqrt{y^2 - \frac{b^2}{4}}$ || A E = $\frac{y \times t h t t u}{s y t t h}$ C X = $\frac{t h t t u}{s y t t h} \sqrt{y^2 - \frac{b^2}{4}}$; & enfin C X - C Z = (X Z = $\frac{t h \times s y - œ u t}{s y \times s y\ t t h}$ $\sqrt{y^2 - \frac{b^2}{4}}$ = f.) D'où l'on tire (u = C z = $\frac{s y}{t} - \frac{f s y}{t^2 h} \times \frac{s y t t h}{\sqrt{y^2 - \frac{b^2}{4}}}$). Ayant C z, on aura aussitôt D O, comme ci-devant = $\frac{s y}{t}$ - C z = $\frac{f s y}{t^2 h} \times \frac{s y t t h}{\sqrt{y^2 - \frac{b^2}{4}}}$), avec lesquelles on achevera le reste, comme on l'a dit ci-dessus.

Il est bon de remarquer que les Perspecteurs demandent encore, pour la grace du tableau, que C P soit toujours moindre que G p,

G p ; & par conséquent pg moindre que gx ; & pour trouver ce rapport, il ne faut que faire cette analogie ($qI = qg + gI = p + \frac{sy}{t}$ | IO = AD = y || $qg = pg$ | gx). Donc (pg | gx || pG | GQ || $pt + sy$ | ty) ; c'est à dire, que PG sera plus grande que GQ, tandis que, t = DG sera moindre que s = DO, ou que l'angle de la vision DOG sera moindre que de 45 degrez : car supposant ($t = s$) ou cet angle de 45 degrez, on a (PG) GQ || $p + y$ | y), & supposant ($s = tg$) (en prenant, g, audessus de l'unité) on a (PG | GQ || $pt + gty$ | ty || $p + gy$ | y).

ARTICLE CXLVIII.

NOUVELLES LITERAIRES.

D'ALEMAGNE, DE VITTEMBERG.

IL s'est excité en ce païs une dispute fort vive sur l'origine du Bapteme. Quelques Ecrivains ont avancé que le Bapteme des Chrétiens n'étoit qu'une imitation du Bapteme que les Juifs donnoient aux Proselytes avant que de les admettre dans leur Eglise ; & franchement cette conjecture ne paroit, ni improbable, ni dangereuse en soi. Pourquoi le Fils de Dieu voulant appeller les Gentils dans son Eglise, n'aura-t'il pas pû choisir la ceremonie dont les

Juifs se servoient pour les recevoir dans leur corps, & l'élever à la dignité de Sacrement? Il semble même qu'il est digne de sa sagesse d'avoir soumis les Juifs à la même ceremonie qu'ils faisoient pratiquer aux Gentils, pour leur faire comprendre qu'ils étoient aussi bien que les Gentils sous la captivité du peché, & qu'ils avoient tous besoin de la grace du Liberateur qui se communique dans ce Sacrement.

Ceux qui ont fait valoir cette conjecture n'en ont pas prétendu faire un si bon usage: ils s'en sont servis pour réduire le Bapteme à une simple ceremonie sans efficace interieure, telle en un mot que le Bapteme des Proselytes. Les Théologiens Lutheriens ont attaqué chaudement cette impieté, & pour abreger la dispute, ils ont nié la conjecture, pour détruire plus promptement les conclusions qu'on en tire: nous avons sur cette question un nouvel écrit.

Thomæ Burkhardi Gedanensis disputatio, de Baptismi Christianornm origine merè divinâ, fautoribus Baptismi Proselytorum oppositâ, sub præsidio Gottlieb Vernsdorffii defensa.

On a imprimé trois autres dissertations sur des sujets curieux, sur les differentes manieres de concilier ce que Saint Etienne dit dans les Actes de l'âge d'Abraham, avec ce que Moyse en a écrit.

De Conciliatione Mosis & Stephani circa annos Abrahami ad Actorum VII. v. 4. defendit Johannes Guillelmus Rudolphi, Præside Martino Chladenio.

L'autre dissertation divisée en deux parties traite des festins que les Gentils faisoient sur les sepulchres : elle est de Mr. Troppaneger.

Valfangi Gasparis Troppaneger de epulis veterum Gentilium sepulchralibus, pars prior & posterior.

La troisiéme a pour matiere la Circoncision, & pour Auteur Mr. Vernsdorff. Il prouve que les Israëlites n'ont point reçu la Circoncision des Egyptiens, ni d'aucune autre Nation, & il s'efforce de prouver qu'elle ne leur a été commune avec aucune autre Nation.

Nonnulla de Circumcisione segmenta, Autore Gottlieb Vernsdorffio.

D'HELMSTAD.

Vous connoissez le livre d'un Socinien d'Angleterre, intitulé, *Latitudinarius Orthodoxus*, *l'Orthodoxe mis au large.* Le tître convient, car on n'y donne aucunes bornes à l'incrédulité. Mr. Bohmer, soupçonné de n'être pas d'une foi trop rigide, soupçon qu'il n'a que trop confirmé par ses ouvrages, a entrepris pour rétablir sa reputation, & pour obtenir le degré de Docteur en Théologie, une refutation de

ce livre impie, *Disputatio Theologica de Mysterio Trinitatis contra Latitudinarii Orthodoxi Authorem.*

Mr. Fabricius a donné une nouvelle édition des opuscules d'Octave Ferrarius Sçavant Italien, qui a joint beaucoup d'élegance & beaucoup d'érudition : on a de lui un traité des vêtemens des Anciens, *De re vestiaria* ; un autre traité des lampes sepulchrales, *De lucernis sepulchralibus* ; les origines de la langue Italienne, *Origines linguæ Italicæ.* Les opuscules que nous donne Mr. Fabricius sont des harangues, des complimens, des prolusions, des lettres. Le titre du recueïl est,

Octavii Ferrarii Patricii Mediolanensis, Equitis, & in Lyceo Patavino quondam Professoris celeberrimi opera varia, prolusiones, epistolas, formulas ad capienda Doctoris insignia, & varias inscriptiones complectentia. Omnia illa ex diversis Auctoris libris collegit, in ordinem redegit, & singulari studio emendavit Johannes Fabricius D. & Prof. emeritus Sereniss. Ducis Brunsvic. ac Luneb. Consiliarius Consistor. & Ecclesiast. Abbas Regiæ Luteræ, scholarumque per Ducatum Brunsvic. Inspect. generalis. Wolffembutt. sumptibus Godofredi Freytagii Bibliop. 1711. *in* 8°.

Les piéces qui remplissent le premier tome sont,

I. *De Venetæ ac Patavinæ urbis laudibus. An.* 1635.

II. *Apollo tuam fidem, seu de Apollinis infelicitate.*
III. *Juventutis otium negotiosum.*
IV. *Artium ac disciplinarum auctio.*
V. *Bos Patavinæ Academiæ Titulus.*
VI. *De nuptiis Philologiæ.*
VII. *Suppetiæ criticis latæ.*
VIII. *De causis pereuntium litterarum.*
IX. *Litteratorum infelicitas.*
X. *De studiorum necessitate.*
XI. *Periculosæ valetudinis, atque ancipitis curationis narratio.*
XII. *Quo pretio viri Principes litteras ac Litteratos habuerint.*
XIII. *Præfatio ad Virgilii Æneida.*
XIV. *Litterarum funus.*
XV. *Invicta Venetorum virtus.*
XVI. *De laudibus Francisci Putei apud Venetos causarum Patroni, an.* 1651.
XVII. *Athenæ Italicæ, an.* 1653.
XVIII. *Pro Cornelio Tacito Apologetica, an.* 1653.
XIX. *De Germaniæ laudibus, an.* 1653.
XX. *Pallas Suecica, Panegyricus Christinæ Gothorum, Vandalorum ac Suecorum Reginæ imperium auspicanti, dictus.*
XXI. *Christina abdicans.*
XXII. *Alexander maximus.*
XXIII. *Valerii libertatis præstites.*
XXIV. *Apotheosis Lazari Mocenici, Venetæ classis Imperatoris.*

XXV. *Janus clausus, seu de pace Hispanos inter & Gallos initâ.*

XXVI. *Musarum secretum, an.* 1660.

XXVII. *Veneta munificentia, an.* 1661.

XXVIII. *Peplus Venetus, an.* 1666.

XXIX. *Panegyricus Paulo Caotortæ dictus: pietate & justitia Principes Dii funt.*

XXX. *Panegyricus Joanni Pisauro dictus.*

XXXI *Veneta constantia.*

XXXII. *Chiron, sive de recta institutione.*

XXXIII. *Cecropides, sive de vera nobilitate.*

XXXIV. *Veneta in Reges ac populos beneficentia.*

XXXV. *Clypeus Minervæ, seu litterarum & Professorum tutamen, an.* 1674.

XXXVI. *Ex dissertat. ad Thucydidis sententiam, tardos & hebetes quam acutos & ingeniosos administrandæ Reipublicæ aptiores esse, an.* 1673.

XXXVII. *Turbatæ Palladis arma, an.* 1675.

XXXVIII. *Veneta sapientia, sive de optimo Civitatis statu, an* 1675.

XXXIX. *Veneta libertas, an.* 1676.

XL. *De bono senectutis, an* 1677.

XLI. *Panegyricus Ludovico M. Francorum Regi dictus, an.* 1672.

XLII. *Oratio in funere Baptistæ Nanii Equitis ac D. Marci Procurat. an.* 1679.

XLIII. *Gymnasii Patav. vota pro Ferdi-*

nando Maria, & Adelaïde, Ducibus Bavar.

XLIV. *Allocutio ad Dan. Justinianum.*

XLV. *Alia ad Petr. Basadonnam.*

XLVI. *Strena auspicalis.*

XLVII. *Alia.*

Le second tome contient plusieurs lettres, des inscriptions, & d'autres petits ouvrages où l'esprit de l'Auteur & la beauté de son stile paroissent toûjours.

DE LAUSANNE.

Mr. de Barbeyrac a répondu par une lettre à M. à celle qu'on vous avoit écrite d'Angers contre son traité du Jeu, & que vous avez inseré dans les Nouvelles Literaires du mois d'Avril de cette année. Il n'a osé vous envoyer cet écrit, mais je vous l'envoye, sûr que vous continuerez de garder dans cette dispute une parfaite neutralité, & connoissant que vous estimez Mr. de Barbeyrac, qui merite en effet l'estime & des gens de Lettres & des honnêtes gens, je ne doute pas que vous n'inseriez son écrit dans vos Memoires.

On ne s'est pas trompé, & nous faisons avec plaisir ce qu'on nous demande : nous en userons de la même maniere avec l'adversaire de Mr. de Barbeyrac. Si c'est Mr. Frain du Tremblai, c'est un homme dont l'érudition & la probité meritent une grande consideration.

Lettre à Monsieur . . . . sur un article des Memoires de Trevoux, du mois d'Avril 1712. concernant le traité du Jeu imprimé à Amsterdam en 1709.

Je viens de voir, Monsieur, un Article du *Journal de Trevoux*, qui regarde mon *Traité du Jeu*. Il est daté d'*Angers*; & vous jugerez d'abord, que s'il ne vient pas de *Mr. Frain du Tremblai* lui même, c'est du moins de quelques-uns de ses amis. Je ne sçai pas mauvais gré à Messieurs les Journalistes de Trevoux, d'avoir inseré cet article dans leurs Memoires. S'il y a des expressions peu civiles, ils les laissent sans doute sur le compte de l'Auteur. J'ai tout lieu de le présumer, quand je pense à l'idée trop avantageuse qu'ils ont donnée de l'ouvrage même qu'on attaque, dans l'extrait exact qui s'en trouve au mois d'Octobre 1710. Tout y est tourné d'une maniere obligeante, jusques à certaines reflexions critiques sur des matieres controversées. Et cela même, qu'ils ne s'aviserent point alors de relever ce qu'un Anonyme me reproche aujourd'hui assez aigrement dans leur Journal, me fait croire que la censure ne leur paroît pas mieux fondée que bien des choses qu'ils ont trouvé à reprendre dans le *traité des Langues*, qui fut publié en 1703. Quoiqu'il en soit, je puis vous assûrer sincerement, qu'après avoir examiné la chose de sens froid, & avec un *désir* veritable de

m'instruire, quelque peu disposé que m'y croye *charitablement* l'Auteur du mémoire dont il s'agit, je n'y ai rien vû sur quoi il ne me soit très-facile de me défendre.

On commence par dire, que *puisque je voulois écrire sur le Jeu, & que je me proposois de mieux faire que les autres qui avoient traité de la même matiere, je devois lire leurs ouvrages.* J'en conviens ; & je l'ai fait autant qu'il m'a été possible, comme il paroît dans ce que je dis dans ma préface. Mais malheureusement pour moi, *les conversations morales du Tremblai* ne me sont pas tombées entre les mains, *je ne suis pas excusable de ne les avoir pas lûës, d'autant plus que rien*, à ce qu'on assûre, *ne m'étoit plus facile que de les avoir.* Il me semble néanmoins qu'avant de me faire procès là-dessus, on devoit avoir examiné si j'étois bien à portée de trouver ce livre, sur tout dans le peu de tems que j'ai eû pour le chercher ; & si je devois garder mon manuscrit dans mon cabinet, jusqu'à ce que j'eusse eû le bonheur d'avoir entre les mains les *Conversations morales.* Quoique j'eusse lû les *Nouvelles de la Republique des Lettres de Mr. Bayle*, qui parle en peu de mots de ces entretiens, dans les deux endroits que j'ai citez, je ne me souvenois point du tout, ni du livre, ni du nom de l'Auteur. Ce fut la préface de *Mr. Thiers*, qui me l'indiqua. J'étois à *Berlin* dans le tems

que je composai & que je publiai mon ouvrage, & il me seroit aisé de prouver par des témoins dignes de foi, qu'encore que j'eusse fait chercher d'abord en *Hollande* le traité de *Mr. Thiers*, posterieur aux *Conversations morales*, on ne put me le procurer que lorsque le mien étoit presque achevé : ce fut par hazard qu'un Libraire en découvrit au fond de sa boutique un exemplaire, qu'il ne croyoit point avoir. Mais s'il n'y avoit autte chose à apprendre pour moi dans le livre de *Mr. du Tremblai*, que ce sur quoi on me critique aujourd'hui avec un air de hauteur, j'avouë ingenuëment que je ne vois pas jusqu'ici ce que j'ai perdu à ne pas lire les *Conversations morales*, & que je ne me croirai pas non plus coupable d'*une heresie grossiere sur la morale*, tant qu'on n'aura rien de meilleur à dire pour m'en convaincre.

Voici en quoi consiste cette *heresie grossiere*, où *la lecture de l'ouvrage de Mr. du Tremblai m'auroit empêché de tomber. J'ai osé avancer que les conventions qui se font entre les Joüeurs sont licites & de droit naturel, pourvû qu'elles se fassent librement & sans aucune tromperie de part & d'autre.* Ceci a besoin d'explication : car je vois par la suite, que l'Auteur du mémoire ayant lû apparemment mon livre fort à la hâte, confond des choses que je distingue, & qu'il faut certaine-

ment distinguer. Ma pensée est donc, comme il paroit par tout le second livre, que pourvû qu'il y ait une pleine liberté dans l'engagement, que la partie soit égale, que l'on joue de bonne foi, & qu'il ne se trouve aucun vice dans la matiere du contract, ou dans ce que l'on convient qui doit revenir au victorieux, jusques-là le contract est bon & valide entre les Joüeurs, mis à part les loix civiles, qui peuvent, ou le laisser subsister, ou l'annuller, comme elles le jugent à propos, quand l'affaire est portée en Justice: car hors de là, les contractans doivent s'en tenir à leurs conventions, en tant qu'en eux est. Mais quoique l'on observe exactement dans le jeu toutes les conditions marquées, il y a diverses circonstances exterieures sur lesquelles je me suis fort étendu dans mon troisiéme livre, qui font qu'il se trouve souvent de part & d'autre quelque chose de mauvais: & alors la convention, quelque valide qu'elle soit en elle même & par le droit naturel tout seul, ne laisse pas d'être illicite à cet égard, ensorte que ceux qui pechent par rapport à quelqu'une de ces circonstances font mal, & que la loi naturelle condamne leur jeu, comme contraire, non aux regles de la justice proprement ainsi nommée, à laquelle se rapportent les conventions, mais aux maximes de la temperance, de la prudence, du

désintereſſement, de la charité, de l'amour du travail, & d'autres ſemblables vertus, qui n'ont aucune influence ſur la validité ou la nullité d'un acte. En un mot, autre choſe eſt de dire qu'une perſonne en joüant peche à quelque égard contre ſon devoir, & autre choſe de prétendre qu'elle ne puiſſe pas à la rigueur ſe prévaloir de ce qu'elle gagne de bonne guèrre : le dernier n'eſt nullement une ſuite neceſſaire du premier. Ces deux idées ſont fort differentes, comme il paroît par pluſieurs exemples qui ſe préſentent tous les jours dans les contracts & les affaires les plus legitimes, & je ne ſuis pas le premier qui les ait diſtinguées dans la matiere dont il s'agit. *Mr. la Placette* le fait nettement au chap. XI. de ſon petit *traité des Jeux de hazard*, qui eſt parmi les *divers traitez ſur des matieres de conſcience, publiez à Amſterdam* en 1699. &, ſi je ne me trom[illegible], réimprimez depuis en France. Ainſi je ne ſçai pourquoi on s'en prend à moi, plûtôt qu'à ce fameux Caſuiſte de nos jours, dont on a pû voir l'ouvrage beaucoup plus facilement que je n'ai pû voir les *Converſations morales*. Où étoit alors ce zele, cet *amour pour la verité & pour le bien public, qui a laiſſé ſans correction* un Théologien, dont l'autorité eſt beaucoup plus propre à ſéduire les eſprits, que celle d'un Laïque ?

Je veux bien pourtant m'expoſer ſeul à

ſoutenir les aſſauts de l'Auteur du mémoire envoyé d'*Angers*. *Il n'y a*, dit-on, *de droit naturel, de conventions licites, que celles qui ſont neceſſaires pour entretenir la ſocieté entre les hommes; & bien loin que celles qui ſe font entre les Joüeurs ſoient de cette nature, & que la ſocieté en puiſſe tirer aucun avantage, il n'y a rien qui lui ſoit plus pernicieux que le Jeu, quand il paſſe les bornes d'un ſimple amuſement.* 1°. Je remarque ici d'abord, que de quelque maniere qu'on entende le mot de *licite*, que l'Auteur du mémoire confond perpetuellement avec *nul & invalide*, il eſt faux que *par le droit naturel il n'y ait de conventions licites que celles qui ſont neceſſaires pour entretenir la ſocieté entre les hommes.* Pour rendre vraye la maxime, il faut la tourner de cette maniere: *Toute convention licite par le droit naturel doit, ou être neceſſaire pour l'entretien de la ſocieté, ou du moins n'avoir rien de contraire à cette fin.* Cela ſuit neceſſairement de ce qu'il y a des choſes indifferentes, qui ne font, ni bien, ni mal à la ſocieté. Et pour alleguer un exemple qui a du rapport avec mon ſujet, *le contract d'aſſûrance* eſt-il neceſſaire pour entretenir la ſocieté? Y a-t'il rien dont les hommes ſe ſoient paſſez plus long-tems, & dont ils ſe paſſent plus aiſément dans la plus grande partie du monde? Le condamnera-t'on donc abſolument par cette ſeule raiſon,

comme un contract illicite ? 2°. Afin qu'une convention puisse être regardée comme illicite & invalide tout ensemble par le droit naturel, il faut qu'elle soit essentiellement mauvaise, ensorte qu'elle ne puisse jamais être legitime en aucun cas. Autrement, quelque peché qu'il y ait de la part des contractans, par rapport aux circonstances accidentelles, quelque illicite que soit à cet égard la convention, elle ne sera pas dès lors nulle & invalide. Deux exemples connus suffiront pour mettre la chose hors de contestation. Ceux qui s'ennivrent tous les jours font mal sans doute ; & un Cabaretier qui donne largement à boire à des gens qu'il connoît sujets à ce vice, fait mal aussi, puisqu'il doit, autant qu'en lui est, ne pas leur fournir l'occasion de l'entretenir. Cependant, lorsque passant par dessus cette consideration il a vendu son vin à de tels débauchez, ne peut-il pas se le faire payer, & les Bûveurs peuvent-ils s'en dispenser ? Un homme sçait qu'un autre, à qui il veut du mal, pense à loüer une maison qui l'accommode : là-dessus il prend les devans, & purement & simplement pour faire chagrin à cette personne, il louë la maison dont il n'a nul besoin : il peche sans doute contre la loi naturelle ; cependant le contract de loüage en est-il moins bon & valide, s'il a d'ailleurs les conditions requises ? L'application est aisée. L'Auteur

du mémoire ne s'est point mis en droit de prouver que le contract du Jeu soit essentiellement mauvais, ou, pour parler plus clairement, que ce soit une chose toûjours mauvaise en elle-même que de joüer pour de l'argent. Ainsi, quoi qu'il y ait du mal à joüer gros jeu, comme je l'ai établi au long dans mon livre, cette circonstance de la quantité de la somme n'est qu'une chose accidentelle, qui de sa nature ne suffit pas plus ici pour annuller la convention, que dans un *contract d'assûrance*, où un Marchand poussé par l'avidité du gain, risqueroit tout son bien, sur l'esperance très-incertaine de voir arriver à bon port le vaisseau dont il a assûré la charge. Le pouvoir de joüer aussi gros jeu qu'on veut, est une suite de la faculté naturelle que chacun a d'aliener son bien à de telles conditions & de telle maniere que bon lui semble. On peut pecher en cela contre son devoir, de même que dans les autres sortes d'alienations generalement permises & autorisées. Mais après tout on est toûjours maître de son bien, pour en disposer à sa fantaisie.

Cela posé, toute la critique de mon Censeur tombe d'elle même. Je n'avois pas besoin de lire les *Conversations morales* pour sçavoir que le Jeu, quand on en fait un commerce & un moyen de gagner, est nuisible à la societé. Tout mon ouvrage tend à en persuader les Lec-

teurs, & je l'ai prouvé, ce me semble, par des raisons invincibles, liv. 3. ch. 1. §. 7. & suiv. Mais quelque mauvais, quelque pernicieux, quelque infame que soit ce commerce, la convention n'est pas plus invalide par le droit naturel, entre ceux qui ont joüé gros jeu, que ne sont nuls par ce même droit tout seul, les achats que font ceux qui amassent tout autant de grains qu'ils peuvent, & qui les gardent dans leurs greniers en attendant qu'il se vende fort cher; quoique ce commerce passe avec raison pour odieux & illicite, lorsque le Public, & sur tout une infinité de pauvres souffrent.

Je n'ignorois pas non plus *les loix Civiles & Ecclésiastiques, Romaines & Françoises, qui ont défendu le Jeu,* comme il paroit par l'endroit même que je viens de citer; mais sur tout par un chapitre tout entier, qui traite *des reglemens que les loix peuvent faire sur le Jeu.* J'y ai recherché les raisons & les fondemens de ces sortes de loix, comme aussi l'étenduë de leurs effets, & de l'obligation qu'elles imposent: & l'ordre vouloit que mon Censeur refutât tout ce que je dis là en prenant les choses dès leur source. Jusqu'à ce qu'il l'ait fait avec soin, je pourrai sans *temerité*, si non à son jugement, du moins à celui des personnes judicieuses & désinteressées, décider *que celui qui a perdu est obligé de payer*, à ne considerer que le

droit naturel & les parties intereſſées. Celui qui en appelle ici aux loix, ſemble n'avoir pas aſſez reflechi ſur le but & la nature des loix, qui, à cauſe des inconveniens, défendent très-ſouvent des choſes qu'elles reconnoiſſent d'ailleurs très-innocentes, quoi qu'elles n'annullent pas même toûjours tout ce qu'elles défendent; & qui auſſi, à cauſe des inconveniens, déclarent ſouvent nuls, devant des Tribunaux civils, des actes qu'elles ne font d'ailleurs nullement regarder comme invalides en eux-mêmes. Il ne conſidere pas non plus, que quand il s'agit de droit naturel, il faut laiſſer à quartier les loix poſitives, ſi diverſes, ſelon les tems & les lieux, & s'élever juſqu'aux idées immuables de la raiſon, que tous les hommes, & les Legiſlateurs même, ne conſultent pas toûjours aſſez. Mais outre cela on diroit qu'il ne connoit gueres les loix mêmes dont il ſe fait un rempart : car il dit, qu'*elles défendent le payement & ordonnent la répetition.* Où a-t'il trouvé cela? Les loix ne donnent point action pour cauſe de Jeu, elles ne reçoivent point à demander le payement d'un argent gagné de cette maniere; mais elles ne défendent point de payer, lorſque celui qui a perdu le veut bien. Elles permettent à celui qui a payé de redemander ſon argent en Juſtice; mais elles ne le lui ordonnent pas s'il conſent que l'autre le garde.

Oct. 1712.

Puisque l'Auteur du mémoire entend si mal les loix, de l'autorité desquelles il se munit, il ne faut pas s'étonner qu'il continuë sa critique en tronquant & défigurant mes principes. *Je prétens*, selon lui, *que l'égalité de la convention la rend legitime, & le gain licite : faux principe s'il en fut jamais.* Tout ce que je puis faire pour excuser une imputation si fausse, c'est de présumer, que comme *il y avoit plus d'un an que mon livre avoit passé entre les mains* du Censeur, quand il a écrit sa lettre, sa mémoire l'a trompé. Il est vrai qu'il ne devoit pas s'y fier. Mais s'il avoit eû actuellement entre les mains l'ouvrage qu'il critiquoit, quel nom faudroit-il donner à la suppression de ce que je suppose toûjours manifestement ; que la convention doit rouler sur une chose innocente en elle-même, telle que j'ai prouvé qu'est celle de deux personnes qui joüent pour de l'argent ? Ainsi rien n'est plus mal fondé que la conséquence qu'on prétend tirer de mon principe, *autrement les duels seroient permis.* Est-ce donc une chose indifferente de sa nature, que de faire un accord dans lequel pour de legers sujets, & au mépris des loix divines & humaines, on s'expose au peril de se tuer l'un & l'autre ? Quel rapport y a-t'il entre cela & le jeu ?

Enfin, dit-on, *toutes les loix ont marqué tous les moyens par lesquels les hommes peuvent legitimement acquerir.* Cela n'est

vrai que des acquisitions auxquelles elles veulent prêter leur autorité, lorsqu'on implore leur secours. D'où vient qu'une sorte d'acquisition qui est défenduë dans un Etat, est permise dans un autre : quelquefois même cette variation se voit dans les Provinces d'un même Royaume. Du reste, il peut aussi y avoir des acquisitions très-innocentes en elles-mêmes, qui ne seront autorisées par aucune loi. Que si *les loix condamnent le Jeu comme contraire au bon ordre de la societé civile, & même à la nature*, elles font très-sagement, à cause des inconveniens auxquels le jeu est sujet, & il seroit à souhaiter qu'elles fûssent mieux executées qu'elles ne le sont : mais il ne s'ensuit point delà que toutes les conventions faites dans le jeu soient nulles par le droit naturel & de Joüeur à Joüeur.

Après m'avoir donné ces leçons, tirées des *Conversations morales*, dont on témoigne assez qu'on a pris ce qu'il y a d'essentiel & de plus propre à me désabuser, on me fait pourtant la grace de dire, qu'*il y a d'ailleurs dans mon livre de très bons avis pour se corriger de la passion du jeu.* Un jugement si avantageux de la principale partie de mon ouvrage merite de la reconnoissance. Je suis fâché que l'obligeant donneur d'avis me réduise, par le correctif qu'il ajoûte immédiatement après, à la necessité de faire toucher au doigt,

que par une attaque précipitée il s'est imprudemment exposé à une rétorsion fâcheuse. Car je laisse à examiner à tout le monde, si ce n'est pas une *heresie grossiere en morale*, & en même tems une grande heresie en Logique, d'oser *soutenir*, que *pourvû qu'il n'y ait point de fraude dans une convention*, *on n'en doit point condamner les excès*; de sorte que tous les *avis* que j'ai donnez *deviennent inutiles*, à ce qu'on dit, *dans mon systeme*. Sur ce pied-là gardons nous bien de blamer un homme, qui le sçachant & le voulant, loüera sa maison pour y battre la fausse monnoye, ou pour en faire un lieu de débauche. Approuvons l'action d'un autre qui prêtera de l'argent qu'il sçait devoir être employé à corrompre les Juges, ou à quelque infame commerce. En voilà assez : je crains, Mr. d'avoir déja fait tort à vôtre pénetration & à vôtre équité. Je n'ajoûterai plus qu'un mot ; c'est que je suis tout disposé à profiter de l'avis qu'on me donne au sujet de la lecture des *Conversations morales*. Il vaut mieux tard que jamais. Les ordres sont donnez, & puisqu'on assûre que ce livre, quoiqu'imprimé il y a vingt sept ans, est si facile à trouver, j'espere de faire voir en tems & lieu avec quel attachement je l'aurai lû. Je suis, Monsieur, Vôtre très-humble &c.

J. BARBEYRAC.

A Lausanne ce 6. Mai 1712.

L'espace nous manque, & nous sommes obligez de renvoyer au mois prochain les autres articles de Nouvelles Literaires.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois d'Octobre 1712.

ART. CXXXIV. *Memoires pour rendre la paix perpetuelle en Europe &c.* Page 1669

ART. CXXXV. Antiquitates sacræ veterum Hebræorum. *Les Antiquitez sacrées des anciens Juifs. Par Adrien Reland.* p. 1683

ART. CXXXVI. *Histoire des heresies ; où l'on verra par ordre alphabetique le nom & l'histoire des Heresiarques qui ont troublé l'Eglise depuis la Naissance de Jesus-Christ jusqu'à present &c. Par Mr. Hermant Curé de Maltot.* p. 1700

ART. CXXXVII. De Germaniæ miraculo. *Dissertation sur le très-bon & très-grand miracle de l'Alemagne, qui est l'Imprimerie &c. Par Paul Pater.* p. 1724

ART. CXXXVIII. Epicteti Manuale & sententiæ. *Le Manuel & les sentences d'Epictete, avec la table de Cebès & quelques autres ouvrages semblables &c.* page 1736

ART. CXXXIX. *Instructions Théologiques & morales sur l'oraison Dominicale, la salutation Angelique, la sainte Messe & les autres prieres de l'Eglise, par feu Mr. Nicole.* 1741

ART. CXL. *Extrait de deux lettres du feu Reverendissime Pere General des Chartreux, sur le sisteme de Mr. Nicole.* page 1763

ART. CXLI. Prælectiones Chymicæ. *Leçons de Chymie; où presque toutes les operations de Chymie sont ramenées à leurs veritables principes & aux loix de la nature même. Par Jean Freind &c.* page 1784

ART. CXLII. *Histoire de l'Eglise en abregé par demandes & par réponses, depuis le commencement du monde jusqu'à present.* page 1786

ART. CXLIII. *Exhortations courtes & pathétiques pour les personnes affligées, ou mourantes &c.* p. 1791

ART. CXLIV. Justi Henningi Bohmeri Dissertationes Juris &c. *Dissertations touchant l'ancien droit Ecclésiastique &c. Par Juste Henning Bohmer Professeur en l'Université Fridericienne.* p. 1793

ART. CXLV. Theologia Canonico-Moralis. *Théologie Canonique & Morale, ou instruction parfaite & pratique d'un Curé &c. Par Augustin Michel Chanoine Régulier de l'Eglise d'Understorff, dans la haute Baviere.* p. 1805

ART. CXLVI. Joannis Gotthfridi Olearii Bibliotheca Scriptorum Ecclesiasticorum. *Bibliotheque des Ecrivains Ecclésiastiques, par Jean Gottsrid Olearius.* page 1823

ART. CXLVII. *Solution d'un Probleme general de Perspective, proposé à Mr. Parent, & qui contient les principales difficultez qui surviennent à la pratique.* page 1826

ART. CXLVIII. *Nouvelles Literaires.*

D'Alemagne, de Vittemberg. p.1833

D'Helmstad. p.1835

De Lauzanne. p.1839

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Novembre 1712.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	11. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueïllis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Novembre 1712.

A TREVOUX,
Chez ETIENNE GANEAU Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXII.
Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Novembre 1712.

ARTICLE CXLIX.

S. PROSPERI AQUITANI, S. Auguſtini Diſcipuli, S. Leonis Notarii, opera omnia &c. C'eſt à dire, *Tous les ouvrages de St. Proſper, Diſciple de St. Auguſtin & Secretaire de St. Leon, revûs ſur les manuſcrits & ſur les anciennes éditions les plus correctes, arrangez ſelon l'ordre des tems, & augmentez d'une chronique depuis la création du monde juſqu'à la priſe de Rome par les Vandales, avec la vie de St. Proſper tirée de ſes propres ouvrages & des Ecrivains Eccléſiaſtiques.* A

Paris, chez Guillaume Desprez Imprimeur & Libraire Ordinaire du Roi, & Jean Des-Essartz, ruë Saint Jacques, à l'image de St. Prosper & aux trois Vertus, 1711. *in folio, le chifre mis aux colonnes, 952 pour St. Prosper, & 416 pour les pieces ajoutées.*

IL y a lieu de s'étonner que Saint Prosper, si recommandable par son constant attachement à la doctrine de Saint Augustin, & par là d'une autorité si grande, ait été si longtems, sans trouver un Editeur qui rassemblât tous ses ouvrages. Non seulement les anciennes éditions sont épuisées depuis plusieurs années, & ne sont pas complettes; mais, comme chacun sçait, les conjectures étoient favorables pour le débit. On a vû à la verité répandre dans le Public son poëme contre les ennemis de la Grace, ou contre les Ingrats, & sa lettre à Rufin, avec des traductions: ce n'a pas été le même soin pour les éclaircissemens qu'il a donnez à l'occasion

des pernicieuſes conſéquences que les Demi-Pelagiens imputoient à Saint Auguſtin. Ces éclairciſſemens néanmoins meritoient autant d'être mis entre les mains de tout le monde ; & certainement ils feroient encore du bien, s'ils étoient traduits & imprimez en un petit volume.

L'Editeur ne ſe nomme point : dans ſa préface il indique les précedentes éditions, à Lion chez Gryphe en 1539. à Louvain en 1565. à Doüay en 1576. à Cologne en 1630. Celle de Cologne a été le modele de celles qui ont ſuivi juſqu'à cette derniere. Il ajoûte une brieve critique des ouvrages de Saint Proſper : mais comme il en fait une plus ample dans des avertiſſemens placez à la tête de chacun, il eſt plus à propos de differer d'en parler en ces endroits-là.

Ce qui rend celebre la mémoire de Saint Proſper, c'eſt d'avoir été le fidelle diſciple de Saint Auguſtin, & le zelé défenſeur de la doctrine de ſon admirable maître, & d'avoir été auprès de Saint Leon

en qualité de ſon Secretaire. Du reſte, le détail de ſa vie eſt aſſez obſcur. Touchant ſa patrie, on ſçait ſeulement qu'il étoit d'Aquitaine ; & on ignore de quelle ville. Si l'on en croit un écrit qui porte pour tître, *Confeſſion de Saint Proſper*, & un poëme *d'un mari à ſa femme*, qui lui eſt attribué, il faut dire que ſa premiere jeuneſſe ne fut pas exemte de ſoüillures, & que l'abondance lui devint une occaſion de dereglemens qu'il effaça par la pénitence, & peutêtre par une pénitence publique ; qu'enſuite il ſe maria, & que dégoûté du monde par les ravages que faiſoient les Barbares dans les Gaules, il ſe ſépara de ſa femme pour ſe donner entiérement à Dieu.

Quoiqu'il en ſoit de ſes premieres années, il doit paſſer pour conſtant qu'il n'a jamais été élevé aux Ordres ſacrez, & qu'il a fait profeſſion de la vie Monaſtique. Comme il s'étoit retiré en Provence, où la doctrine de Saint Auguſtin touchant la Grace & la Prédeſtination avoit été mal reçûë & étoit forte-

ment combatuë, il se déclara hautement pour elle, avec un autre Moine nommé Hilaire. Ils en écrivirent à Saint Augustin sur la fin de l'année 428. ou au commencement de la suivante, & reçurent de lui pour réponse les deux excellens livres *de la Prédestination des Saints* & *du don de la perseverance.* Les Demi-Pelagiens ne désisterent pas pourtant de calomnier Saint Augustin; & à cette occasion Saint Prosper écrivit sa lettre à Rufin, & composa son poëme contre les Ingrats, avec quelques épigrammes : il y parle de Saint Augustin comme vivant encore; & par conséquent ces ouvrages sont écrits avant l'an 431. Aprés la mort de Saint Augustin il répondit aux objections que quelques Ecclésiastiques répandoient dans les Gaules, à celles de Vincent, & aux difficultez proposées par deux Prêtres de Genes.

Comme avec tout son travail il ne se sentoit pas assez d'autorité pour arrêter le cours des contestations, & reprimer le parti Demi-Pelagien, où il voyoit des Prélats

& des perſonnes de grande conſideration, il eut recours à celle contre laquelle il n'eſt pas permis de s'élever. Il alla donc à Rome avec Hilaire en 431. ou 432. & obtint du Pape Saint Celeſtin un Reſcrit aux Evêques des Gaules, conçu en termes ſi honorables à la memoire de Saint Auguſtin.

De retour dans les Gaules il entreprit de refuter la treiziéme Conference de Caſſien. Il y a apparence qu'il s'occupa enſuite à faire le recueïl de diverſes penſées, ou ſentences, de Saint Auguſtin, dont il mit pluſieurs en vers, qu'il travailla à ſon commentaire ſur les Pſeaumes, & à diriger ſa Chronique.

En 440. le Pape Saint Leon l'appella auprès de ſa perſonne, & l'employa à écrire ſes lettres, & peut-être à l'aider en la compoſition de ſes Sermons. Gennadius & Marcellin atteſtent que Saint Proſper écrivit pluſieurs lettres au nom de St. Leon dans l'affaire d'Eutyches, & l'Editeur dit qu'il eſt hors de doute que la belle lettre de St. Leon à Flavien eſt de lui, & c'eſt ce qu'on ne croit nullement.

Comme ſa Chronique va juſqu'à l'an 455. il a vécu juſques là, on ignore le tems précis & les circonſtances de ſa mort.

Cette édition eſt faite ſur le modele de la derniere de Saint Auguſtin; chaque ouvrage de Saint Proſper placé ſelon l'ordre des tems, & précedé par un avertiſſement.

Les deux premieres pieces qui ſe préſentent ſont les lettres de Saint Proſper & de Saint Hilaire à Saint Auguſtin, auquel ils expoſent les erreurs qui ſembloient prévaloir à Marſeille & dans les environs, & qui ſont celles des Demi-Pelagiens, dont le capital étoit, que l'homme de ſoi-même & par la force de ſon libre-arbitre commence le bien, ou en forme au moins la volonté & en conçoit le déſir; que conſéquemment à cette bonne diſpoſition Dieu ajoute le ſecours de la Grace pour accomplir la ſainte action, & qu'il en eſt ainſi, ſoit qu'il s'agiſſe de la converſion du pecheur, ou de la perſeverance du juſte.

L'Editeur dans ſon avertiſſement à la lettre de St. Proſper, dit des

Demi-Pelagiens : *Visum illis initium fidei & in finem perseverantiam sic esse in nostra potestate, ut non sint dona Dei, aut à Deo non nisi talem dari perseverantiam, à quâ homo possit suâ voluntate deficere.* Cela ne paroît pas exact : car il est question de la perseverance du Juste dans les voïes du salut par les bonnes œuvres, & de sa perseverance active ; pour laquelle il n'a pas moins besoin de grace prévenante, que le pécheur pour sa conversion. Or il est de foi, que l'homme peut par sa volonté résister à la grace prévenante & excitante. Il est vrai qu'il ne sçauroit frustrer le dessein de Dieu, qui a en son pouvoir & en sa préscience une infinité de moyens de l'executer. *Absit ut impediatur ab homine Omnipotentis & cuncta præscientis intentio* *. » Loin de » nous cette pensée, que l'homme » empêche l'accomplissement de ce » qu'a résolu le Toutpuissant & qui » prévoit tout. Il sçait même forcer les volontez les plus rebelles, comme celle de Saul. *Cædem spirans, & sanguinem sitiens, violenta corporis cæcitate & terribili desuper voce à sua per-*

* S. Aug. l. 1. op. imperf. n. 93.

ſima intentione revocatur. » Saul ne reſ-
» piroit que le carnage, & étoit alte-
» ré de ſang ; mais frapé en ſon corps
» d'un violent aveuglement & épou-
» vanté d'une voix d'en haut, il aban-
» donne ſes pernicieux deſſeins. *Agnoſ-
ce gratiam : alium ſic, alium autem ſic
Deus, quem dignatur, vocat.* » Re-
» connoiſſez la grace : Dieu employe
» divers moyens pour appeller ceux
» qu'il daigne appeller.

Dans l'avertiſſement à la lettre d'Hilaire, il remarque que ce n'eſt point Saint Hilaire d'Arles, mais qu'apparemment c'eſt le même Moine qui écrivit de Syracuſe à Saint Auguſtin.

Suivent les deux livres de Saint Auguſtin, de la Prédeſtination des Saints & du don de la perſeverance.

L'avertiſſement à la lettre de Saint Proſper à Rufin accuſe juſte les erreurs Demi-Pelagiennes. C'eſt que la grace ne ſe préſente dabord à l'homme que par des inſtructions & des enſeignemens, par la conſideration du monde, la loi, la prédication de l'Evangile, les exhortations, qu'enſuite l'homme de ſoi même prend ſa

résolution, invoque le secours de Dieu & l'obtient. Rufin, auquel Saint Prosper a écrit cette lettre, est absolument inconnu.

Saint Prosper dans son poëme contre les Ingrats ne s'est point tellement laissé emporter au génie poëtique, qu'il ait oublié l'exactitude du dogme; & il n'a rien avancé en vers, qu'il n'ait dit en prose. Tous les Lecteurs en conviendront avec l'Editeur: mais quelques-uns peutêtre souhaiteront qu'il eût eû plus de circonspection dans les sommaires de la seconde & de la troisiéme partie du poëme. Voici comme il s'exprime: » Saint Prosper » expose la doctrine des Demi-Pela- » giens, laquelle se divise en deux » parties. *Una est, omnibus prorsùs hominibus offerri gratiam à Deo, qui vult omnes homines salvos fieri. Altera, liberum arbitrium in causa esse, cur unus gratiam amplectatur, alter respuat; unus perseveret, alter non perseveret, eò quod gratiæ opem sibi comparare neglexerit, quod omnes possunt.* Ces termes paroissent durs, & donnent une idée differente de ce que Saint Pros-

per reproche justement aux Demi-Pelagiens. S'il les condamne d'admettre une grace universelle & offerte à tous, c'est qu'ils la faisoient consister, comme on a déja dit & après l'Editeur, dans des moyens purement extérieurs, dont l'homme, par les seules forces de son libre arbitre, & sans le secours d'une grace intérieure & prévenante, peut profiter. Ils prétendoient, au rapport de Saint Prosper ch. 10.

Sed proprio quemque arbitrio parere vocanti,
Judicioque suo motâ se extendere mente
Ad lucem oblatam, quæ se non subtrahat ulli,
Sed cupidos recti juvet, illustretque volentes.
Hinc adjutoris Domini bonitate magistrâ
Crescere virtutum studia; ut, quod quisque petendum
Mandatis didicit, jugi sectetur amore.

La bonté de Dieu se déclare premierement par des enseignemens, *bonitate magistra*; & puis en aidant ceux qui se portent au bien, qui le

ſouhaitent, qui veulent accomplir avec amour ce que la loi leur a appris.

Saint Proſper les fait ainſi parler ch. 15.

Sed quia jam in nobis & velle & nolle creatum eſt,
Arbitriique ſui, quò vult intendere motus
Libertas accita poteſt, patuitque per aurem
Judicio cordis, quo mundum propoſuiſſet
Conſilio ſervare Deus: mens excita longum
Excutiat ſomnum, ſeque illi ſubdat & aptet,
Qui cupidam & fidam promiſſa in gaudia ducat.

Puiſque nous avons, diſoient-ils, naturellement le libre abitre, & que d'ailleurs nous ſçavons par le témoignage de nos oreilles ce que Dieu demande de nous pour nous ſauver, il ne nous reſte plus qu'à nous exciter nous mêmes à de ſaints déſirs, & à être fidelles.

Enſuite il les refute au ch. ſuivant.

Hæc Chriſti gratia tecum eſt,
Cujus opus fixo diſtinctum limite totum

Extra hominem ſtatuis, clauſa penitus fore mentis;
Vixque Deum ſenſus carnis permittis adire,
Per quos ſumpta foris animus dijudicet intùs,
Seque ferat quòquò librata examina pondus
Preſſerit arbitrii, veluti cum voce loquentis
Aut rerum actarum ſpecie, quas vidimus, aut quas
Legimus, exoritur ſecretâ cordis in aulâ,
Nunc amor aut odium, nunc ſpes, metus, ira, dolorque.

Vous arrêtez, leur dit-il, l'operation de la grace au dehors, & vous lui interdiſez abſolument l'entrée de vôtre ame, vous ne ſouffrez pas que Dieu agiſſe, ſi non ſur vos ſens, & vous vous attribuez le pouvoir de déliberer en vous même & de faire vôtre choix. Vous prétendez qu'il en eſt comme des actions naturelles, & qu'il nous ſuffit de voir ou d'entendre les choſes, pour les aimer, ou les haïr, les eſperer, ou les craindre. Il leur réïtere les mêmes reproches en

termes encore plus exprès au ch. 20.

Quand donc les Demi-Pelagiens assûroient qu'il dépend du libre arbitre d'accepter, ou de rejetter la grace, ils entendoient que l'homme par ses désirs prévenoit la grace & l'attiroit à lui, ou que négligeant de la souhaiter & de la demander, il en demeuroit privé. Du reste, c'est un sentiment Catholique, que Dieu veut le salut de tous les hommes; & on repete qu'il est de foi qu'ils peuvent résister à la grace qui les excite à travailler à leur salut. On s'est crû obligé de donner cet éclaircissement, qui n'auroit pas été necessaire, s'il avoit plû à l'Editeur de conformer ses expressions aux notes judicieuses qu'il a ajoutées de Mr. Steyaert. On renvoye à celles qu'a faites Mr. Steyaert sur le 365^e^. vers, le 408^e^. 471^e^. 567^e^. 591^e^.

Le manque d'exactitude se fait sentir de soi même dans ces paroles de l'Editeur, qui fait dire à St. Prosper, du peché originel : *Per quòd libertas nobis in Adam concessa deleta est, nosque concupiscentiæ dominantis jugo subditi, à quâ semper in malum rapimur,*

licet idem volentes faciamus. Sur quoi on observera seulement, que S. Prosper ne fait nulle querelle aux Demi-Pelagiens sur la notion de la liberté, qu'ils avoient coûtume de nommer autant volonté que libre arbitre, usant indifferemment de ces deux mots. Leur erreur étoit, que la volonté, ou le libre arbitre, devance la grace: au lieu que c'est à elle de prévenir & de fortifier la volonté & le libre arbitre. D'ailleurs, comme c'est une heresie d'assûrer que le simple volontaire suffit dans cet état de la nature corrompuë pour pecher, il est de la prudence en traitant ces matieres de se rendre attentif à ne le point insinuer.

A la fin du poëme contre les Ingrats, il y a trois épigrammes de St. Prosper : l'Editeur a apperçu dans la premiere qu'elle a été faite pour arrêter quelqu'un qui avoit pris le dessein d'écrire contre Saint Augustin.

Les Demi pelagiens se revoltoient principalement contre la doctrine de la grace prévenante & efficace, & de la prédestination gratuite. A dessein de la rendre odieuse, ils en tiroient des

conſéquences ſcandaleuſes & impies, qu'ils attribuoient calomnieuſement à Saint Auguſtin, & ce ſont les mêmes que dans la ſuite Gotteſcalc, Calvin & Janſenius, n'ont pas eû honte de lui imputer, & qu'ils ont adoptées. Saint Proſper entreprit ſa défenſe, en répondant aux objections de quelques Eccléſiaſtiques des Gaules & de Vincent, & en éclairciſſant les doutes de deux Prêtres de Génes. Il établit fortement, que le decret de la prédeſtination d'un certain nombre d'Elus n'eſt en aucune ſorte la cauſe de la reprobation des autres, ni opposé à la volonté ſincere qu'a Dieu de ſauver tous les hommes ; & conſéquemment, outre les graces ſpéciales pour ceux-là, il en reconnoît une univerſelle : il fonde la certitude de la prédeſtination ſur la préſcience : à l'égard de ceux qui après avoir été regenerez par le Baptême ſe damnent, il déclare que le peché originel n'eſt point en eux la cauſe de leur reprobation : il ſoutient la rédemption generale par le ſang de JESUS-CHRIST ; & ſans parler de ſa valeur infinie, dont il

n'est pas question, il appuye sur deux excellentes raisons prises de l'œconomie de l'Incarnation, *Propter veram humanæ naturæ susceptionem, propter communem in primo homine omnium perditionem.* Jesus-Christ est uni de nature à tous les hommes, & il est venu les tirer du malheur qui étoit commun à tous.

Revenons de cette digression, qui à la verité n'a pas été suggerée par l'Editeur, mais qu'on n'a pas jugée inutile. Il ne prononce pas absolument que Vincent, dont les objections sont réfutées par Saint Prosper, soit le celebre Vincent, Moine de Lerins.

Il met ensuite la lettre du Pape Saint Celestin Evêque des Gaules, pour leur recommander de s'opposer à ceux qui osoient détracter de Saint Augustin, & s'efforçoient de le faire passer pour un novateur. Dans l'avertissement aux autoritez, ou aux chapitres qui se lisent après cette lettre, il dit que si Pierre le Diacre, Cresconius, Hincmar, Florus, les ont citez, comme ayant été compilez par St. Celestin même,

c'eſt qu'ils ont crû que Denys le Petit les lui attribuoit, toutefois Denys donne aſſez à entendre par la maniere dont il rapporte ces autoritez dans ſa Collection, que ce n'a pas été ſa penſée : car il leur donne un tître qui les diſtingue de Saint Celeſtin, & il ne met le nom de St. Celeſtin, ni à la tête, ni à la fin. L'Editeur incline vers l'opinion du P. Queſnel, que St. Leon a fait ce recueïl avant qu'il fût Pape, & dans le tems qu'il étoit auprès de Saint Celeſtin.

Il met la 13^e^. Conference de Caſſien toute entiere, & puis le livre où Saint Proſper la refute.

L'expoſition ſur les Pſeaumes depuis le centiéme vient enſuite. Il n'y a pas à douter que S. Proper n'ait auſſi commenté les premiers, puiſqu'il paſſe le 107^e^. renvoyant à l'expoſition du 56^e^. & du 59.

Le recueïl des penſées, ou des ſentences de Saint Auguſtin, en contenoit 390. Il y en a ici deux ajoutées, que l'Editeur a trouvées en deux manuſcrits, l'un de l'Abbaye de St. Remi de Rheims, l'autre que Mr. Joli Chanoine de Nôtre Dame de Pa-

ris a laiſſé à la Bibliotheque de ſon Chapitre. Elles ſont ſuivies de 106 épigrammes ſur les mêmes ſujets.

Les ouvrages indubitables de St. Proſper ſont terminez par ſa Chronique, laquelle eſt ici toute entiere, & d'après l'édition du P. Labbe, avec les differences des autres éditions, & une addition tirée d'un manuſcrit d'Auſbourg.

Entre les ouvrages douteux l'Editeur met la Confeſſion de Saint Proſper, le poëme d'un mari à ſa femme pour la porter à la continence & à la retraite, le poëme ſur la Providence, dans lequel il y a des traits de Demipelagianiſme qui ne ſçauroient venir de Saint Proſper.

Quoiqu'il en ſoit des Auteurs de ces ouvrages, il ſeroit plus important de connoître celui des deux livres de la vocation des Gentils, ou de toutes les nations. Peut être a-t'il voulu ſe cacher, au moins il eſt demeuré inconnu dès les premiers tems, & le Pape Gelaſe ne le nomme point dans ſon decret. D'anciens manuſcrits portent le nom de Saint Ambroiſe, d'autres & en plus grand nombre celui de Saint Proſper. Il eſt

cependant certain que ces livres ne ſont point de Saint Ambroiſe, qui eſt mort avant que les Pelagiens & les Demi-Pelagiens, contre leſquels ils ſont compoſez, ſe fûſſent élevez contre la doctrine de l'Egliſe. Sont-ils de Saint Proſper ? La diſſemblance du ſtile, & plus encore la maniere toute differente de traiter les mêmes ſujets, empêchent de le croire. Non-ſeulement la diction dans ces livres eſt plus coulante, plus châtiée, plus nombreuſe, que dans ce qu'a écrit Saint Proſper ; mais l'Auteur évite à deſſein de faire mention de Saint Auguſtin, & affecte un air de Mediateur, qu'apparemment Saint Proſper n'auroit jamais voulu ſe donner.

Les Critiques ſont donc réduits à des conjectures, qu'on eſtime auſſi peu fondées les unes que les autres. Voſſius a crû les pouvoir attribuer au Moine Hilaire compagnon de Saint Proſper, & Eraſme à Saint Eucher. Il eſt enfin venu à l'eſprit du P. Queſnel, qu'ils ſont certainement de Saint Leon ; & l'Editeur panche fort de ce côté-là. Comme on n'en voit point de raiſons, même apparentes, on

on ne s'y arrête pas. Mr. Anſelme a fait de nouveaux efforts pour les reſtituer à Saint Proſper.

Si l'Auteur de ces livres uſe de ménagement, juſqu'à éviter le nom de Saint Auguſtin, il n'en eſt pas moins attaché à ſa doctrine touchant la neceſſité de la grace, & le choix de la grace donnée aux Elûs par une bienveillance particuliere de Dieu. Il ſoutient avec force que Dieu veut generalement le ſalut de tous les hommes; que cette volonté generale envers tous ſubſiſte avec la volonté ſpéciale & efficace envers quelques-uns; qu'en conſéquence de celle-là Dieu dans tous les tems a répandu parmi les nations des moyens de ſalut, tantôt plus abondans, tantôt moins, ſelon ſa volonté; mais qu'il n'en a abandonné aucune entierement.

On eſt ſurpris que l'Editeur dans ſon avertiſſement ne faſſe conſiſter cette grace univerſelle qu'en des moyens purement extérieurs, telle qu'eſt la beauté de ce monde expoſée aux yeux de tous les hommes. 1°. Il n'a pas pris garde que le terme de grace étoit alors, comme il l'eſt au-

jourd'hui, consacré par les Ecrivains Catholiques à signifier l'operation de Dieu dans nos ames. 2°. Il n'a pas fait attention à ces paroles de l'Auteur liv. 1[er]. ch. 5[e]. *Licet exceptum sibi populum specialibus ad pietatem direxerit institutis, nulli tamen nationi hominum bonitatis suæ dona subtraxit, ut Propheticas voces & præcepta legalia convincerentur in elementorum obsequiis & testimoniis accepisse.* ,, Quoique la Providence ait choisi un peuple pour le conduire à la pieté par des instructions spéciales, elle n'a cependant refusé à aucune nation des hommes de leur faire sentir sa bonté. S'ils n'ont pas entendu la voix des Prophetes, ni reçu les préceptes de la loi, ils ont vû l'obeïssance & le témoignage que les élemens rendent à Dieu. On peut voir des endroits semblables & même plus forts au liv. 2[d]. ch. 4[e]. 26[e]. 29[e]. 31[e]. Or comme la voix des Prophetes & la lettre de la loi étoient accompagnées de grace, il en est de même de la beauté du monde : tandis qu'elle frape les yeux, Dieu touche le cœur. Otez la grace, tout ce grand spectacle du

ciel & de la terre n'eſt plus preſenté aux hommes par la bonté de Dieu, mais par ſa juſtice, pour ſervir à leur condamnation, & non pas à leur converſion.

Le dernier des ouvrages douteux eſt la lettre à la Vierge Demetrias. Tous les Critiques penſent y reconnoître l'Auteur des livres de la vocation de toutes les nations.

L'Editeur a rejetté dans l'*Appendix* deux traitez qui ont longtems paru ſous le nom de Saint Proſper, dont ils ne ſont pas certainement. Le premier eſt *de la vie contemplative*, & appartient à Julien Pomerius : le ſecond eſt *des promeſſes & des prédictions de Dieu*, ouvrage d'un Ecrivain d'Afrique.

Un troiſiéme ouvrage ſuppoſé à Saint Proſper, eſt une Chronique differente de celle qu'il a compoſée. Cette ſeconde a été donnée au Public par Mr. Pithou ſur un manuſcrit de la Bibliotheque de Saint Victor. Elle porte un caractere viſible de ſuppoſition, en ce qu'elle dit de Saint Auguſtin.

Enfin tout le volume finit par un

aſſez long recüeil de paſſages de Saint Auguſtin, qui ſont au choix de l'Editeur & découvrent ſes deſſeins.

ARTICLE CL.

RECUEIL DES VERTUS DE *Louis de France, Duc de Bourgogne & enſuite Dauphin, par le R. P. Martineau de la Compagnie de* JESUS *ſon Confeſſeur.* A Paris, chez Jean Mariette ruë St. Jacques 1712. *in* 12. *pages* 295.

TOute la France, & j'oſe le dire, toute l'Europe attendoit du P. Martineau le preſent qu'il fait au Public. C'eſt Monſeigneur le Dauphin, auparavant Duc de Bourgogne, peint au naturel. Tous ceux qui ont eû l'honneur de l'approcher, ceux qu'il a honorez de ſa confiance, l'ont reconnu dans ce portrait; tous ont avoüé que le P. Martineau ne lui avoit prêté aucun trait pour l'embellir. En effet, ce Pere n'a ſongé qu'à copier fidellement; auſſi ſon recit a-t'il partout cet air de verité qui perſuade, &

si l'Auteur n'a pû ôter à son stile les beautez naturelles, il lui a refusé tous les ornemens qui auroient pû faire naître le moindre soupçon de flaterie & d'exageration.

Mr. le Dauphin naquit le sixiéme Août de l'année 1682. Malgré les nüages de l'enfance son esprit vif, pénetrant, propre à toutes les sciences, se développoit à vûë d'œil. On voyoit aussi en lui une ame grande, genereuse, & capable de tout ce qui fait les grands Hommes ; mais parmi de si heureuses dispositions, on voyoit des défauts, qui firent craindre qu'elles ne devinssent inutiles. Elles le seroient devenuës en effet, si la grace dont il étoit prévenu n'eût fait de ces défauts la matiere d'une longue suite de victoires qu'il devoit remporter sur eux, en les combattant sans relâche, par une resolution qu'il exprima souvent avec ces paroles du Prophete : *Je poursuivrai mes ennemis, & je ne retournerai point que je ne les aye défaits.* Ceux entre les mains de qui on le mit, quand il fut en âge de recevoir une éducation plus sé-

rieuſe, lui furent d'un grand ſecours pour cela : leur merite eſt univerſellement reconnu. Ils s'appliquerent d'abord à reconnoître le fonds ſur lequel ils devoient travailler, & l'ayant connu, ils mirent en œuvre tout ce qui leur parut propre à lui faire porter les fruits qu'on pouvoit en attendre. Comme ils remarquoient ſur tout que leur nouvel Eleve étoit très-ſuſceptible des motifs que fourniſſent la raiſon & la religion, ils s'en ſervirent avec ſuccès. Les careſſes & les menaces le touchoient peu : le jour qu'on fit ſolemnellement les ceremonies de ſon Baptême, il alla le ſoir devant le ſaint Sacrement méditer, autant qu'il en pouvoit être capable, l'obligation qu'il avoit contractée ce jour là. La vivacité de ſa foi paroiſſoit juſques dans ſes divertiſſemens : il ſe plaiſoit à repréſenter la conſtance des Martyrs. Un jour qu'il en faiſoit parler un, il le fit avec tant d'élevation dans les ſentimens, & de force dans les expreſſions, que tout le monde en fut ſurpris, & qu'il en fut ſi pénetré lui-même,

qu'il a avoüé que depuis ce moment-là, il s'étoit toûjours trouvé dans la diſpoſition de ſacrifier toutes choſes à l'interêt de la religion.

Devenu ſon maître, il continua de vivre avec une régularité, où ceux qui avoient juſqu'alors regardé ſes pieux exercices comme une dévotion d'enfant trouverent leur condamnation, & où ceux qui avoient appréhendé que ſon changement d'état ne lui fît changer de conduite, trouverent de quoi calmer leurs craintes. Mr. le Dauphin avoit prévû le peril, & il s'en garantit : il voulut conſerver toûjours les mêmes liaiſons avec ceux qui avoient eû ſoin de ſon éducation, il les conſultoit ſouvent, ſa confiance en eux ſuppléoit à ce qui leur manquoit d'autorité ſur lui ; mais l'attention ſur lui même, & l'uſage fréquent de la priere & de la Communion, furent les puiſſans préſervatifs qui le conſerverent dans cette innocence : cette ferveur, cette pureté, ſi peu connuës des jeunes perſonnes de ſon rang. Les lectures de pieté lui étoient ordinaires : on lui

avoit de bonne heure donné du goût pour les ſaints livres, il n'y bornoit pas néanmoins ſes lectures ſpirituelles ; *les Epîtres des ſaints Peres, le livre de l'Imitation de* JESUS-CHRIST, *les œuvres de Saint François de Sales, celles de Grenade, les ſermons du P. Bourdalouë*, en étoient ſouvent la matiere. Il avoit de Dieu une idée qui répondoit autant qu'il ſe peut à l'excellence de ce Roi des Rois ; ces grandes & vives images de Dieu que le Prophete a tracées dans les Pſeaumes, ſe préſentoient ſans ceſſe à ſon eſprit. On ne pouvoit s'expliquer plus fortement qu'il le faiſoit ſur la grandeur infinie du Créateur, & le néant des créatures: tous les objets qui frapoient les ſens le rappelloient à Dieu, comme il le diſoit lui-même ; ſa foi levoit le voile qui empêche les eſprits ſuperficiels de voir Dieu dans les créatures, les choſes même les plus capables de lui faire oublier Dieu lui ſervoient à s'en ſouvenir. Appliqué continuellement à Dieu pendant le jour ; avant le ſommeil pour ſuppléer à ce qu'il ne pouvoit plus

faire par lui même, il offroit à Dieu les hommages que les Saints lui rendent en tout tems. De cette continuelle application à Dieu naissoit un désir très-sincere de lui plaire en toutes choses, & une préparation de cœur à sacrifier ce qu'il avoit de plus cher au monde, plûtôt que de l'offenser mortellement. Ses Confesseurs lui rendent ce témoignage, qu'il s'est conservé invariablement dans cette sainte disposition jusqu'au dernier moment de sa vie.

Il a toûjours respecté les pratiques approuvées dans l'Eglise, quelques populaires qu'elles fûssent. Il assistoit au service divin, quelque long qu'il fût, avec toute l'assiduité & toute l'attention possible : nulle partie de plaisir ne l'en empêchoit ; & on l'a vû, quand il étoit engagé dans quelqu'une, revenir sur ses pas pour se trouver à l'Eglise au tems marqué pour la celebration des saints Offices. *Croyez vous*, disoit-il, *quand on l'attaquoit sur cette assiduité, croyez vous que Dieu puisse être content d'une Messe entenduë à la hâte, les jours qu'il*

a destinez à son culte? Quelle honte devons nous avoir de nôtre tiedeur, si nous bornons à si peu de chose l'obligation de les sanctifier?

Il a eû la même constance à fréquenter par un exemple nouveau à la Cour le Sacrement de la Penitence & de l'Eucharistie. D'abord il ne s'en approchoit que tous les mois, mais ayant remarqué qu'il en tiroit de grands secours pour se corriger de ses fautes, & pour avancer dans la vertu, il s'en est approché tous les quinze jours pendant les neuf ou dix dernieres années de sa vie. Il disoit de ceux qui n'étoient pas dans la même pratique, *qu'ils ne peuvent se justifier qu'en disant, ou qu'il n'y a en eux, ni playe à guerir, ni foiblesse à fortifier, ce qui marqueroit beaucoup de présomption, ou que Dieu a pour leur salut un autre ordre de providence que celui qui est marqué dans l'Ecriture & dans la Tradition, ce qui seroit un paradoxe insensé. Pour moi,* ajoutoit-il, *convaincu du besoin que j'ai de secours, j'en vais chercher le plus souvent que je puis, où je sçai certainement que j'en trouverai.* D'autres fois

il disoit, *qu'il ne pouvoit comprendre que des personnes qui font profession d'aimer* JESUS-CHRIST, *eussent tant d'indifference pour s'unir à lui dans le Sacrement de son amour.* Peu de jours avant sa mort, il dit *qu'il ne pourroit s'accommoder d'une dévotion qu'on feroit consister à communier rarement*, & sur ce qu'on lui fit remarquer que certaines gens, zelez pour l'ancienne pénitence, n'en retenoient que le retranchement de la Communion, *cette penitence*, répartit le Prince, *toute affoiblie qu'elle seroit, devroit paroître bien rude à ceux qui aiment Nôtre-Seigneur, mais je doute fort qu'elle fût bien redoutable pour la plûpart des pécheurs.*

Sa conduite répondant à cette ardeur pour la Communion, il s'y préparoit toûjours avec un nouveau soin, & le profond respect qu'il marquoit dans l'Eglise a operé des conversions, & fit une grande impression sur les heretiques de Strasbourg.

Nous ne suivrons pas le Pere Martineau dans le détail où il entre, pour montrer avec combien de

perfection Mr. le Dauphin s'est acquitté des devoirs de fils, de mari, de pere, de frere, de maître, & de sujet : toûjours guidé par la foi, Chrétien en tout, & relevant par la grace les sentimens que lui inspiroit un naturel excellent.

L'Auteur montre par des preuves manifestes, que l'attachement du Prince pour le Roi, que son amour pour la verité, étoient parvenus au plus haut degré.

Il ne montre pas moins évidemment, que sa dévotion n'avoit rien de sauvage, qu'elle lui inspira la douceur qui repugnoit à son temperamment, & qu'en épurant, en sanctifiant sa politesse, elle l'augmenta, elle la changea plûtôt dans une charité prévenante, compatissante, délicate sur la reputation du prochain, presqu'insensible sur la sienne, quand on n'attaqua pas sa foi. *Je ne sçai*, lui a-t'on entendu dire, *si un homme dont on auroit injustement flétri la reputation, devroit songer à la rétablir, s'il ne pouvoit le faire, qu'en jettant dans la confusion l'Auteur de l'injustice.*

La même attention qu'il avoit

à ne point dire du mal des autres, il l'avoit à n'en juger pas désavantageusement. Il aimoit mieux en avoir bonne opinion en se trompant, que de ne se pas tromper & en avoir mauvaise opinion. Les lettres anonymes étoient toûjours jettées au feu : malgré cette disposition favorable pour le prochain, il n'étoit pas aisé de le surprendre, & on l'a tenté quelquefois en vain.

On ne sera pas surpris qu'un Prince si charitable ait fait de grandes aumônes ; mais on sera surpris que pour en faire plus abondamment, de douze mille livres de pension par mois, il n'en reservât que mille, encore de ces mille que ne s'ôtoit-il pas, pour donner par lui même dans l'occasion ? Il n'en usoit pas autrement à l'égard des casuels qui lui venoient : loin de les appliquer à ce qu'on appelle les menus plaisirs des Princes, il vouloit que sans en rien retrancher on les employât en aumônes ; le fond de sa liberalité envers les autres consistoit donc par-

ticulierement dans l'épargne dont il uſoit envers lui-même, épargne pouſſée juſqu'à ſe refuſer une écritoire d'argent, & un bureau d'un prix au deſſus du médiocre.

S'il poſſedoit dans un ſi haut degré de perfection les vertus d'un particulier, il portoit auſſi loin les vertus de Prince : il avoit un eſprit de juſtice qui paſſe tout ce qu'on en peut dire. Son amour pour le peuple a ſur tout éclaté, depuis qu'après la mort de Monſeigneur ſon Pere le Roi l'eut fait entrer dans le gouvernement. On ſçait avec combien de travail & d'application il s'inſtruiſoit de tout ce qui pouvoit remedier aux maux de l'Etat, on ſçait ſes projets pour le ſoulagement du peuple.

Jamais Prince ne fut d'un abord plus facile : on imputoit cette affabilité à l'amour qu'il avoit pour le peuple, pour lui il la regardoit comme une obligation que la juſtice lui impoſoit. Le P. Martineau, qui n'avance rien ſans preuve, rapporte plus d'un exemple de la délicateſſe de ſon équité, de la facilité avec la-

quelle il se laissoit aborder, & de sa sensibilité pour les malheurs du peuple.

Pour s'épargner la confusion que la vûë de tant de vertus dans un jeune Prince pourroit causer, on dira peutêtre que c'étoient des vertus de temperament. On se trompe, si on le pense, c'étoit l'effet de la violence qu'il sçut se faire de bonne heure, & des victoires qu'il a remportées sur la passion du jeu, & sur l'impetuosité de son humeur : un peu d'inclination pour les bijoux & pour la bonne chere, lui coûterent moins à dompter, & si la plus dangereuse de toutes les passions n'eut jamais le moindre avantage sur lui, c'est à sa pudeur, c'est à l'éloignement des spectacles, & à des précautions exactes, qu'il doit cette gloire, qui lui est commune avec si peu de Princes.

Le P. Martineau, témoin de la mort du Prince, en décrit avec soin les circonstances édifiantes, & il finit son ouvrage par les éloges que Sa Sainteté & Monseigneur le Cardinal de Noailles ont faits de la ver-

tu consommée de ce Heros Chrétien.

L'Auteur a inseré dans le corps de l'ouvrage *quelques écrits du Prince, la lettre d'un de ceux qui ont eû soin de son éducation, sur les qualitez éminentes de son esprit*; enfin, une instruction que le Prince lui avoit demandée *sur la maniere dont les Grands peuvent pratiquer la mortification exterieure & interieure.* La sagesse Chrétienne du Directeur paroît dans cette instruction, autant que la pieté éclairée du pénitent dans les précieux restes de ses écrits de dévotion qu'on rend ici publics.

ARTICLE CLI.

ORAISONS FUNEBRES DE Monseigneur Loüis Duc de Bourgogne, & ensuite Dauphin, de la Princesse son épouse & du dernier Dauphin leur fils, avec quelques autres pieces imprimées sur ce triste sujet.

ON a trop approuvé la méthode que nous avons suivie en parlant des oraisons funebres

de Monseigneur le Dauphin fils de Louïs le Grand, pour que nous en changions dans la triste occasion qui renouvelle nos justes douleurs : nous réünirons donc dans le même volume de nos Memoires, celles du petit-fils de Louïs le Grand. Nous marquerons le texte & la division de chacune, nous les comparerons par les differentes manieres dont les Orateurs auront traité la même partie de leur sujet : enfin nous communiquerons à nos Lecteurs quelques endroits dont nous aurons été frapez, & qui nous paroîtront avoir une beauté particuliere. Dans ce rapport fait au Public avec une entiere fidelité, nous suivrons l'ordre des tems, séparant néanmoins les pieces Latines des pieces Françoises.

ARTICLE CLII.

EPICEDIA LUDOVICO Delphino Ludovici Magni Nepoti, Mariæ Adelaidi Conjugi, Ludovico Delphino dicta, in Regio Ludovici Magni Collegio Societa-

Nov. 1712.

tis Jesu die 27. Apr. an. 1712. Parisiis, apud Joannem Barbou, viâ Jacobæâ, *in* 8°. *pag.* 30.

CE ſont ici des vers travaillez par des Ecoliers, dont le P. Porée a donné la matiere. Les éleves font connoître le Maître : les vers ſur la mort du fils font ſouvenir de l'oraiſon du pere. Le Poëte eſt auſſi ingénieux, auſſi ſublime, auſſi pathétique que l'Orateur. Le Génie de Verſailles pleure la mort de Madame la Dauphine, il eſt interrompu par le Génie de Marly, déſolé de la mort de Monſeigneur le Dauphin. Le Génie de Verſailles exprime bientôt après ſes regrets ſur la mort du dernier Dauphin : le Génie de la France, le Génie de Turin, le Génie d'Eſpagne, font parler à leur tour la violente douleur qu'ils reſſentent. Enfin le Génie de la Sculpture érige des monumens aux perſonnes auguſtes dont on vient de pleurer la mort. Deux endroits feront la preuve de nôtre jugement. Dans le prmier le Génie d'Eſpagne exprime la crainte de perdre

ſon Roi, que la mort du dernier Dauphin a fait naître.

At liceat ingenti quatuor Iberia luctu,
Ipſa tamen veſtris tantùm commota ruinis
Externos potuit caſus voluiſſe videri.
Verùm ubi Delphini ſobolem, quæ proximà ſceptro,
Jam titulis decorata novis, in jura parentis
Venerat, occultis correptam peſtis acerbæ
Ignibus, audivit genitoris acerba ſecutam
Fata, parique laborantem diſcrimine fratrem,
Fortè ſecuturum crudelia funera fratris;
Tùm verò ingemuit propriis excita periclis,
Sollicituſque pavor latè urbes ſtravit Iberas.
Caſtellæ turres emotæ à ſedibus imis
Contremuere, vagas trepidæ Legionis in agro
Excutiens terrore comas Leo inhorruit artus.
Tu quoque ſuave rubens malum impalleſcere campis
Vidiſti, Granata, tuis; ſex fronte coronas,

Murcia, vidisti pallorem ducere in auro.
Omnia Regna pavent. Regnis timor omnibus idem,
Ne, tot Delphini prima de stirpe revulsis,
Orbis amor gemini decus & tutela Philippus
Hesperiæ, tali populorum ardore petitus,
Talibus exceptus studiis, tantoque redemptus
Sanguine, mox repetat (patriâ revocante) Penates
Borbonios, Gallis felicia jura daturus,
Grande sui desiderium facturus Iberis.
Hoc, Superi, prohibete, metus & fallite nostros.
Hispanis liceat solos impendere fletus
Francigenûm damnis, non ipsum impendere Regem.

Dans l'autre endroit choisi sans affectation, le Génie de la Sculpture décrit le monument qu'il veut élever à Monseigneur le Dauphin.

Non tamen assurgat Mausoli quale sepulchrum;
Qualiave Assyrius duxit ad astra labor.
Neu latera exornent tumuli pretiosa metalla,

Aut pretio vincens ipsa metalla lapis.

Manibus Heroum sua sit reverentia: vivis
Qui fuerint sensus, consuluisse decet.
Mortuus exoptat decorari simplice cultu,
Qui semper vixit simplicitatis amans.
Ergò materies procul invidiosa facessat;
Materiæ summum fiat ab arte decus.
Plurima supremo spargantur lilia saxo;
Et flores inter lacryma multa fluat.
Extet cæruleus demisso vertice Delphin,
Nec sua jam cingat lapsa corona caput.
Adsit Religio vultus dejecta, manuque
Vix teneat sacram deficiente crucem.
Dilectos foveat cineres affusa sepulchro;
Reliquias nati mater ut orba fovet.
Justitia assideat frontem velata; sed ipse
Velato quamvis emicet ore dolor.
Multa fleat circùm pannosi turba puelli,
Cassa patrocinio turba misella suo.
Nec minùs adversâ surgens è parte sepulchrum,
Frigida Delphinæ conjugis ossa tegat.

Nov. 1712.

Stemmata sculpantur, patriæque insignia gentis
Accipiant niveam marmora rubra crucem.
Hinc gelido adsistat busto Prudentia; & inde
Effusis Charites mœsta per ora comis.
Ipsi adeò stillent oculis turgentibus imbrem
Innocui risus, ingenuique joci.
Tertia Delphino sua sit brevis urna puello;
Ad patris & matris constituenda pedes.
Hic puer ereptus Regnis, & utrique parenti.
Redditus ante diem, poscat habere locum.
Candida funereum circumdent lintea saxum;
Candorem pueri denotet iste color.
Desuper incumbat tumulo spes irrita voti,
Et cubito inclinet, pressa dolore, caput.
Borboniâ florem teneat de stirpe recisum,
Cui nondum patulo funditur ore calix.

Nov. 1712.

Illum respiciens lacrymis suffusa, tenellum
Indoleat florem mane perisse novo.
Hos inter tumulos in crudo Gallia saxo
Insideat, cultu squalida, passa comas:
Lividaque intendens hinc illinc brachia, luctus
Argumenta sui, tristia busta notet:
Deque malis (quantum patitur reverentia Divûm)
Visa queri, cœlo lumina mœsta ferat,

Ajoutons les trois Epitaphes.

Epitaphe de Monseigneur le Dauphin, ci devant Duc de Bourgogne.

Hoc jacet in tumulo Lodoïx. *Cognomina quæris?*
Quælibet addideris nomina, dignus erit.
Nemo fuit, mallent populi quem sceptra tenere;
Nemo, qui vellet sceptra tenere minùs.
Fata quidem Regni expertem rapuere; futuri

Sed Regni ſpecimen Religione dedit.
Rex quicumque hujus privata exempla ſequetur,
Regibus hic magnis annumerandus erit.

Epitaphe de Madame la Dauphine.

Parcite nominibus tumulum decorare ſuperbis;
Delphini tantùm ſcribite fata mei.
Hæc laus ſumma mea eſt: æternùm vivere, conjux
Qui meruit, voluit, me moriente, mori.

Epitaphe du dernier Dauphin.

Unus avum, & cum matre patrem mihi ſuſtulit annus;
Poſt aliquot rapuit me quoque Parca dies.
Natus eram ſceptris, ſed avum, matremque, patremque
Dulce ſequi cœlo, perdere ſceptra leve eſt.

ARTICLE CLIII.

LUCTUS COLLEGII ROTOMAGENSIS Societatis JESU *in obitu Serenissimi Principis Ludovici Delphini, Ludovici Magni Nepotis. Rotomagi, apud Richardum l'Alleman & Jac. Jos. le Boullenger, in 4°. pag. 20.*

LEs devoirs funebres rendus dans le College de Roüen à Monseigneur le Dauphin & à Madame la Dauphine, ont été l'occasion des poësies qui composent ce recueil : elles sont des Professeurs de ce College. Une élegie du Pere Larivé exprime les regrets de la Religion.

L'endroit où elle rappelle le souvenir de ce qu'elle a fait dans le Prince suffit pour juger de la piece.

Quod mala non hausit mollis contagia vitæ,
Atque voluptatis blanda venena puer;
Ignea surrexit quòd mens velocior annis,

Et quòd vel juveni nil juvenile fuit :
Quòd subducta jocis ; concessa per otia, sacro,
Fraude pia ; studio tempora sponte dabat ;
Quod spreto fastu, & vanâ ambitione, nitebat
Moribus ut cultu simplicitatis amor :
Sæpè quòd in miseros, ludo quæ destinat usus,
Gaudebat nullo spargere teste, meum est.

L'Ode qui suit l'élegie est du Pere Gaillard. Deux strophes feront connoître toute la piece ; elle est toute du même caractere, & dans le goût d'Horace.

Fallor ? remotis candida nubibus
En pax sereno fulget ab æthere :
Bellum, furor, cædes, pavorque,
Tartareos subeant hiatus.
Tuum, beatis cœtibus addite
Delphine, munus ! Gallia lacrymas
Compesce, Francorum in salutem
Numinis ad solium volavit.

Huit épitaphes, quatre Françoises & quatre Latines, deux pieces Grec-

ques, l'une en grands vers, l'autre en vers anacréontiques, finissent le recueil. Les poësies Grecques, que l'ancienne Grece ne désavoüeroit pas, sont du Pere Percheron, les épitaphes du Pere Blays. Nous en rapporterons une Françoise & une Latine, sur la mort de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine.

L'amour est fort comme la mort.
Cant. 8.

En vain la mort & l'amour
D'une funeste victoire
Se disputent-ils la gloire!
Ils sont vainqueurs tour à tour.
A peine la mort jalouse
A l'Epoux ravit l'Epouse,
A son tour l'amour jaloux
A l'Epouse rend l'Epoux.

In Serenissimi Delphini anteà Britanniæ Ducis obitum.

Vix benè vernantes mihi mors en demetit annos,
Nec fata infelix asperiora queror;

Heu potuit rapuiſſe patrem mors una parentis?
An poteram mortem ſoſpes utramque pati?

ARTICLE CLIV.

LAUDATIO FUNEBRIS LUDOVICI Delphini Nepotis Ludovici magni, dicta in Regio Ludovici magni Collegio Societatis JESU, *à Natali Stephano Sanadon ex eâdem Societate.* Non. *Mai. an.* 1712. *Lutetiæ Pariſiorum, apud Joannem Barbou viâ Jacobæâ, in* 12. *pag.* 35.

LE Pere Sanadon, frapé de l'affliction generale qu'a cauſé la mort d'un Prince accompli, prête ſa voix au Roi, au Royaume, à la Religion, & il explique les grandes raiſons qu'ils ont de s'affliger. Une juſteſſe qui ne ſe dément point, une expreſſion fine & du ſiécle d'Auguſte, font le merite de cette oraiſon. Rapportons l'endroit où il meſure la vertu du Prince aux obſtacles qu'il avoit ſurmontez.

Vultis eſtimare quanta fuerit Delphini

ſanctimonia? Quanto pretio, quanto ipſi labore ſteterit, intelligite. Nonnullos videmus aliquando eâ indolis felicitate donatos, ut illis pietas ipſa videatur in naturam abiiſſe: diceres infudiſſe ſe totam naſcentibus gratuitò poſſidendam. Nihil difficile occurrit, nihil arduum, plana omnia, omnia expedita. Principi noſtro non obvia, non parabilis ſanctitas obtigit, ſed, ut ita dicam, bellicoſa, ſed victrix, ſed heroica. Ubique excubandum illi fuit, ubique dimicandum, ubique vincendum. Oppugnanda fortiter vitia omnia, debellanda, profliganda. Rumpendus apertâ vi ad virtutes omnes aditus, armatâ manu invadenda ſingularum poſſeſſio, continuo atque immenſo labore retinenda. Denique & cùm vitiis omnibus depugnandum illi fuit, ut è ſuo fundo exturbaret. Ignoſcite mihi, quæſo, Auditores. Nihil oratoriâ adſentatione extenuabo, quia quantum detraherem infirmitatis ex naturâ, tantum ex virtute laudis decerperem; quot reticerem vitia, tot eriperem victoriarum monimenta. Exerebant ſe jam tùm in puero immoderata jocorum acerbitas, violentus animus ac præferox; immanſuetudo quædam aſperitaſque indolis:

demùm pullulabant innumeri quasi à pravâ cupiditatis radice surculi, qui si sobolescere ipsâ die ac pubescere sinerentur, bonam Christianæ institutionis sementem oppressißent aliquandò, penitùsque subfocaßent. Hæc porrò monstra tam multa, tam immania ita placaße, ut triumphum ornarent; ita extinxisse, ut ne levissimum quidem sui vestigium relinquerent, an nascentis, an adultæ, ac consummatæ sanctitatis est?

ARTICLE CLV.

SERENISSIMI PRINCIPIS Ludovici Franciæ Delphini, anteà Burgundiæ Ducis, Laudatio funebris, dicta Idibus Juniis Flexiæ, in Regio Henrici Magni Collegio Societatis Jesu. A P. Joanne Bapt. Carolo du Val ejusdem Societatis Sacerdote. Parisiis, apud Stephanum Papillon, viâ Jacobæâ, 1712. *In* 4°. *pages* 49.

LE Pere du Val a consideré son Heros comme un Prince maître en l'art de gouverner; comme un Prince veritablement Chrétien, comme un Prince, qui, petit fils & pere,

remplissoit parfaitement les devoirs que ces noms imposent. Son objet vû de ce côté lui a découvert toute la grandeur de la perte qu'ont fait l'Etat, la Religion, la famille Royale, & son dessein a été de représenter cette perte aussi grande qu'elle est. Il le fait en habile Orateur, par de grands traits, de belles images. On estimera sur tout l'art avec lequel il a sçu faire entrer dans son discours les plus saines maximes du gouvernement, & d'autres instructions importantes; mais si bien placées, qu'elles ont perdu l'apparence rebutante d'instruction & de lieu commun. Qu'on en juge par ce debut de la premiere partie.

Cogitanti verò mihi qualis potissimùm gubernationis forma Regem deceat, talem succurrit animo concipere: si Princeps jam solio cæteris altior, & per auctoritatem Divinitatis imago, denuò fiat per dominationem, eâdemque ratione, commissam sibi orbis partem regat, quâ Deus totum orbem regit & gubernat: id-est, si unus per se, ditione ac nutu teneat omnia, singulisque Reipublicæ membris, quorum caput est, ipse motum,

ipse quietem, ad arbitrium inspiret. Sic Galliam temperat Ludovicus à Regni sui primordiis; sic Delphinus post Ludovicum, nec falsò auguramur, erat temperaturus. Intelligebat sagacissimus Princeps, magnum esse Regem raro posse, cujus gloriæ partem præcipuam Administri præcerperent, quamvis carere Administris, nec debeat, nec possit: rariùs populos obtemperare sponte, cum vicariæ potestati obtemperant, maximè Gallos, qui, vel dum subjacent, subjacere cum dignitate ambiunt. Quapropter ut ipse olim regnaret, si darent Superi, & sibi & populis gloriosè, nihil industriæ pepercerat, quo per se leges dare, per se populos moderari, per se rebus omnibus consulere disceret; hoc unum relinquens Administratorum fidei & curæ, ut quæ ille animo splendidè concepisset, illi studiosè exequerentur.

Le portrait d'un parti artificieux, mais bien connu du Prince, est d'une grande délicatesse.

Verùm quis esse tamen jam potest in Galliâ metus, postquam tartareum monstrum Ludovicus debellavit, postquam ejus templa, & aras, & focos funditùs evertit; postquam in natale solum, unde irrepse-

rat, lacero debilitatum corpore, multis deformatum vulneribus, procul amandavit. Utinam, Auditores, veteris illius hæresis profligatæ penitùs ruinas non excitet recens altera ex alterius funere rediviva! quamquam nonne jam eadem penè è tumulo ad vitam revocata est, mutatâ facie, mutato nomine? Nonne venenati corporis truncatas partes more serpentum recollegit, vel immanis illius hydræ instar, de quâ passim Poetæ, altero repullulante capite prioris damnum reparavit? Nonne inter nos diversatur hospes, nobis assidet veluti amica, nobiscum pernoctat contubernalis, sub iisdem tectis, iisdem in domibus, in agro, in urbe, in Provinciâ, eò formidabilior, quò occultior. Neque enim, ut quondam, apertâ fronte graditur, sed clam & per cuniculos subrepit, ut furtivo lapsu incautas mentes certiùs fallat. Oblitis fuco & cerussâ maculis, quâ inussêre corpori missa cœlitùs fulmina, ipsam veritatem diceres, cujus vultum & sermonem, quâ valet arte, mentitur, ficta prorsùs ad fraudem & aucupium elaborata.

ARTICLE CLVI.

ORAISON FUNEBRE DE *très-Haut, très-Puissant & Excellent Prince, Monseigneur Louis Dauphin, & très-Haute, très-Puissante & Excellente Princesse, Marie Adelaïde de Savoye son épouse, prononcée dans l'Eglise Patriarcale de Bourges, le premier d'Avril 1712. par le P. du Cerceau de la Compagnie de Jesus.* A Bourges, chez la veuve Jean Jacques Christo 1712. *in* 4°. *pag.*70.

LE Pere du Cerceau emprunte les gemissemens du plus affligé des Prophetes, pour déplorer une seconde fois en moins d'une année, des pertes infiniment plus sensibles que cette secheresse dont Jeremie se plaignoit en ces termes :

Est-ce donc, Seigneur, que vous avez absolument rejetté vôtre peuple, ou que vous avez Sion en horreur? Car pourquoi nous avez vous frapez d'une playe qui est incurable? .... Nous voyons bien, Seigneur, que ce sont nos fautes, & celles de nos peres, qui nous ont attiré ce châti-

ment, parceque nous avons peché contre vous. Jerem. xiv. v. 19. & 20.

Nôtre Orateur imite Jeremie, il remonte aux causes du malheur qui nous accable. Ce sont nos fautes, il est vrai, qui nous ont attiré ce châtiment, mais ce qui est un châtiment pour nous, est une récompense pour le Prince; *c'est pour punir nos pechez que Dieu nous l'a enlevé, c'est pour couronner ses vertus qu'il l'a appellé à lui.* La preuve de ces deux propositions partage naturellement le discours. Le Pere du Cerceau prouve la premiere, en montrant que la grandeur n'avoit point de charmes pour un Prince tel que Monseigneur le Dauphin, qui en connoissoit le foible, & qui s'en interdisoit les douceurs, pour en éviter les dangers. „ Ce n'est donc „ point, conclut-il, sur ce Prince si „ humble dans son élevation, si sou„ mis & si reglé dans l'indépendan„ ce de sa condition, si détaché de „ tout ce qui en devoit faire le prin„ cipal agrément, que tombe la per„ te d'une grandeur à laquelle il te-

„ noit ſi peu, c'eſt ſur nous uniquement.

L'Orateur fait enſuite ſentir les crimes, & l'endurciſſement dans les crimes qui ont merité ce châtiment. Il en examine enfin la rigueur, en expoſant tout ce que nous perdons.

Il commence la ſeconde partie en faiſant remarquer, que c'eſt parler un langage peu intelligible aux mondains & bien contraire à leurs idées, que de vouloir leur faire reconnoître des effets de la miſericorde du Seigneur dans la deſtinée d'un Prince que Dieu arrache, pour ainſi dire, par une fin prématurée aux douceurs de la vie préſente, & aux eſperances de la fortune la plus digne d'envie. Il juſtifie enſuite la Providence par des principes tirez du fonds de la Religion. Deux raiſons frappent plus que les autres, l'une tirée de la comparaiſon du Prince avec Salomon; quel bonheur à Salomon ſi Dieu l'eût enlevé au milieu de ſa courſe; l'autre tirée des grands ſacrifices que le Prince avoit faits à la mort. Dieu l'a enlevé

dans ces conjonctures pour augmenter sa recompense, en augmentant ses merites.

Cette analise très-imparfaite justifie ce que nous avons dit de la premiere oraison funebre du P. du Cerceau, & qui convient parfaitement à celle-ci, qu'il regne dans toute la piece un ordre & une justesse qui ne permet pas d'en rien détacher avec succès. Hazardons cependant d'en extraire le tableau des perils auxquels la vertu du Prince a été exposée.

» Or Mrs. qui a été plus en pouvoir
» de transgresser la loi, & qui a été
„ plus exposé au danger de faire le
„ mal, qu'un jeune Prince sur la foi-
„ blesse duquel la verité auroit fermé
„ les yeux par respect, tandis que la fla-
„ terie ne les auroit ouverts que pour
„ y applaudir ? Qui a eû des occa-
„ sions plus délicates, plus flateuses,
„ plus fréquentes, pour se livrer à la
„ volupté au milieu d'une grande
„ Cour, où tant de gens ont interêt
„ d'inspirer le vice à un jeune Prince,
„ parce qu'ils sont eux mêmes corrom-
„ pus, où l'on met tout en œuvre pour
„ le surprendre, & où les précipices
„ sont ouverts de toutes parts ? Qui a

„ été plus en liberté de ſuivre ſes in-
„ clinations, qui a eû plus de moyens
„ de les ſatisfaire ? Qui a eû plus de
„ pieges à craindre, plus d'écueils à
„ éviter, plus de perils à franchir, plus
„ de combats à rendre, plus de victoi-
„ res à remporter? Et cela, non dans la
„ maturité d'un âge qui rappelle de lui
„ même à la ſageſſe, mais dans le feu
„ & la fougue de la jeuneſſe, lorſque
„ les paſſions ſont plus vives, la raiſon
„ moins éclairée, la vertu plus in-
„ firme, la licence plus effrenée. Quel
„ prodige de force ſurnaturelle a-t'il
„ fallu pour préſerver l'innocence de
„ tant de dangers ? Le miracle des
„ trois enfans que le feu reſpecta au mi-
„ lieu de la fournaiſe de Babylone,
„ a-t'il quelque choſe de plus ſur-
„ prenant dans l'ordre de la nature,
„ que celui-ci dans l'ordre de la
„ grace ?

ARTICLE CLVII.

ORAISON FUNEBRE DE TRES-HAUT, *très-Puiſſant & Excellent Prince, Monſeigneur Loüis Dauphin, & de très-Haute, très Puiſſante & Excellente*

Novembre 1712.

Princesse, Marie Adelaïde de Savoye son épouse, prononcée dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de St. Denys le 18. Avril 1712. Par Messire Jacques Maboul Evêque d'Alet. A Paris, chez Mazieres ruë St. Jacques 1712. *In 4°. pages 38.*

ON connoît le talent de Monsieur l'Evêque d'Alet pour les exordes: celui de l'oraison funebre dont nous parlons l'auroit fait reconnoître quand il auroit voulu se cacher, le Pseaume 79. a fourni le texte.

Jusqu'à quand nous nourrirez vous d'un pain de larme, & nous ferez vous boire de l'eau de nos pleurs avec abondance? Ps. 79.

Mr. d'Alet tire de ce texte des reflexions naturelles, soutenuës, insinuées par cette douce éloquence, cette expression pure, noble, délicate, qui font son caractere. *La perte que fait l'Etat, la perte que fait la Religion*, partagent son discours. Nous nous arrêtons à l'endroit où il a peint les perils que la vertu du Prince a surmontez.

» La vertu du Dauphin fut d'autant
» plus admirable, qu'elle ne fut ja-
» mais obscurcie par ces nüages paf-
» sagers, que répand sur les plus bel-
» les vies la foiblesse des passions.
» Lorsque je me représente cette ter-
„ re de corruption où la Providence
„ fait naître les Princes, que le de-
„ voir de leur condition y retient,
„ lors que j'y apperçois lés plaisirs
„ s'offrir en foule à leurs désirs, &
„ souvent même les prévenir, des
„ Courtisans flateurs toujours prêts
„ d'encénser leurs vices, & de ser-
„ vir leurs passions, d'artificieuses
„ Dalilas se disputer à l'envi la fausse
„ gloire de leur plaire, & préparer,
„ sous l'appas trompeur des char-
„ mes les plus séduisans, un piége à
„ leur vertu; je ne suis pas surpris de
„ voir Samson sans cheveux & sans
„ force, devenir le joüet des mêmes
„ Philistins dont il avoit été la ter-
„ reur; David, le plus saint des Rois,
„ se préparer par une honteuse chû-
„ te le sujet d'un long repentir; & la
„ sagesse même, en la personne de
„ Salomon, se prostituer aux idoles.
„ Vous aviez reservé, Seigneur, à la

„ gloire de nôtre siécle , d'y faire
„ naître un Prince, qui plus fort que
„ Samson , plus fidelle que David ,
„ plus sage que Salomon, fît connoître à l'Univers qu'une solide pieté
„ se fortifie dans les perils , & que
„ la grandeur des obstacles ne sert
„ qu'à lui donner plus d'éclat, & à
„ acquerir plus de merite.

ARTICLE CLVIII.

ORAISON FUNEBRE DE très-Haut, très-Puißant & Excellent Prince, Monseigneur Louis Dauphin, & de très-Haute, très Puißante & Excellente Princeße, Marie Adelaïde de Savoye son épouse, prononcée dans l'Eglise de Paris, le 10. *Mai* 1712. *par le Pere Gaillard de la Compagnie de Jesus.* A Paris, chez Raymond Mazieres ruë St. Jacques 1712. *In* 4°. *pages* 51.

AUcun Orateur n'a mieux réüni l'éloge de Madame la Dauphine à celui de Monseigneur le Dauphin. Il a fallu un grand art pour ménager un si grand nombre de tran-

ſitions, & cet art eſt d'autant plus grand, qu'on l'apperçoit moins, & que les tranſitions ſont plus naturelles.

Le Pere Gaillard a choiſi pour texte ce paſſage du ch. 1. du ſecond livre des Rois : *L'un & l'autre dignes d'être aimez & couverts de gloire pendant leur vie, n'ont pas même été ſeparez à la mort.* En expliquant ſon texte, il propoſe pour ſujet de nos larmes & de nos regrets, la vie du Prince & celle de la Princeſſe, *prétieuſe à l'Etat, aimable dans la ſocieté, conforme à la Religion.*

L'image touchante du cœur de Madame la Dauphine partagé entre un pere & un époux, entre la patrie qui l'a vû naître & celle qui lui offroit une Couronne, a été generalement applaudie. La deſcription de la pompe funebre, quoique ſerrée, eſt grande & pathétique. „ Contem-„ plez-les l'un & l'autre ſur ce Trô-„ ne lugubre, orné de leurs ſuperbes „ dépoüilles, & dreſſé dans le même „ lieu où ils avoient paru avec tant „ de ſplendeur. Suivez ce char pom-„ peux d'une mort triomphante, où

„ par des chemins de larmes, com-
„ me parle le Prophete, & au tra-
„ vers d'une ville auſſi remplie de
„ déſolation que de peuple, ils ſont
„ enſemble portez à leur triſte ſépul-
„ cre. Voyez y arriver preſque au
„ même moment le tendre orphelin,
„ peu auparavant objet de leur ten-
„ dreſſe, & enſuite de nos eſperan-
„ ces, auſſitôt heritier de la deſtinée
„ que du tître de Dauphin.

„ Helas ! dira encore pour nous
„ St. Ambroiſe, que toutes ces morts
„ ſont preſſées ! *Quam proxima mortis*
„ *confinia* ! Que ces cercueïls ſont
„ proches ! *Quam vicina ſepulcra* !
„ Qu'il a été court, ce bonheur d'une
„ vie, qui n'avoit pas encore rempli
„ l'eſpace de la jeuneſſe ! *Quam an-*
„ *guſto fine vitam clauſiſtis* !

Si les bornes d'un extrait nous le permettoient, nous n'omettrions, ni les interrogations faites aux Courtiſans ſur la vertu du Prince, ni les deſcriptions, & ſi belles & ſi variées, des derniers momens du Prince & de la Princeſſe.

ARTICLE CLIX.

ORAISON FUNEBRE DE *très-Haut, très-Puissant & excellent Prince, Monseigneur Louis Dauphin, & de très-Haute, très-Puissante & vertueuse Princesse, Madame Marie Adelaïde de Savoye son épouse, prononcée dans la sainte Chapelle de Paris le 24. de Mai 1712. par le Pere de la Ruë de la Compagnie de* JESUS. A Paris, chez Etienne Papillon ruë Saint Jacques 1712. *in* 4°. *pages* 44.

LE texte du Pere de la Ruë convient si parfaitement à son sujet, que quand il auroit eû la liberté de le faire, il n'y conviendroit pas mieux.

Pourquoi vous attirez vous par vos pechez un tel malheur, que de voir enlevez par la mort du milieu de vous, l'époux, l'épouse & l'enfant? Paroles tirées du ch. 44. de Jeremie.

On reconnoît dès l'exorde le Pere de la Ruë aussi grand, aussi vehement Orateur, que dans ses pre-

mieres années : il ne diſſimule pas nos malheurs, mais il juſtifie la Providence. *Dieu*, dit-il, *avoit fait naître les auguſtes perſonnes que nous pleurons pour le bonheur de la France, il eſt vrai, mais encore plus pour leur bonheur éternel. Dieu nous enleve nôtre bonheur pour nos pechez : Dieu les appelle à leur bonheur pour leurs vertus.*

En prouvant la premiere partie, il nous fait voir tout ce que nous perdons : tout eſt vrai dans l'expoſé, tout eſt noble dans l'expreſſion; mais l'endroit où l'Orateur a peint les ſentimens du Prince ſur le malheureux état de la France ne doit pas être omis.

» Non, ſa douleur la plus amere
» n'étoit pas de voir nos frontieres
» ſerrées de tous côtez par un mil-
» lion d'ennemis. La France en feu
» dans ſes dehors lui paroiſſoit moins
» en peril, que déſolée au dedans,
» non par la diſcorde, mais par le
» concert mutuel de ſes enfans à
» s'entredéchirer par l'uſure, à s'ar-
» racher l'or & l'argent des mains,
» à tendre tous les jours à la bonne
» foi de nouveaux pieges, à la li-
» berté du commerce de nouveaux

» fers. Indigné de tant de maux,
» & sur tout de l'insolence du luxe
» à la vûë de l'indigence & du pe-
» ril de l'Etat; touché d'ailleurs de
» l'impuissance & du silence des loix
» au milieu du bruit des armes, à
» quoi se détermina-t'il? A s'oppo-
» ser lui même au torrent de la li-
» cence; à donner en sa personne
» & dans toute sa conduite un mo-
» dele de simplicité, de modestie, de
» frugalité, capables au moins d'al-
» larmer ces avides perturbateurs
» de la societé humaine, & de leur
» faire appréhender ce que la justice
» & la paix pourroient executer un
» jour contre leurs communs en-
» nemis, quand une fois elles se-
» roient réünies.

» Il se retrancha donc tout ce
» qui ne pouvoit servir qu'à sa com-
» modité propre, ou à sa curiosité.
» Toutes les superfluitez qui passent
» pour innocentes aux yeux peu ac-
» coutumez à connoître le superflu,
» lui étoient odieuses, & lui sem-
» bloient criminelles.

» Il osoit même, le dirai-je, &
» nos neveux m'en croiront-ils, il

» osoit resserrer la main liberale
» du Roi quand elle s'ouvroit sur
» lui : content de la lui voir ouvrir
» sur ceux qui prodiguent leurs
» biens & leur sang à son service.
» On sçait qu'à la mort de Mon-
» seigneur, heritier de son rang &
» de ses droits, il refusa de l'être
» de ses pensions. Il voulut payer
» au moins cette espece de tribut
» aux besoins pressans de la France :
» & quoique Nôtre-Seigneur ait dit
» que ce sont les sujets, non pas
» les enfans des Rois, qui sont tri-
» butaires ; il se crut, dans l'éleva-
» tion de son rang, tributaire même
» aux sujets de ce témoignage de
» tendresse & de compassion pour
» eux, & de cet exemple public du
» retranchement necessaire au repos
» & au salut de l'Etat.

Le Pere de la Ruë n'a pas oublié les perils auxquels la vertu du Prince fut exposée.

» Un juste sans tache au milieu de
» la corruption, dans la puissance
» de tout faire & l'impunité de mal
» faire. Où est-il ? Quel est il ? de-
» mandoit le Sage, *Quis est hic, &*

» *laudabimus eum* ? Nous l'admire-
» rons comme un prodige. Où est-
» il ? Helas ! Il n'est plus. Mais nous
» l'avons vû de nos yeux dans la
» plus délicieuse & plus pompeu-
» se Cour du monde. Ecueïl, funeste
» écueïl, de la fermeté des Heros !
» Cour, dont l'air empesté donne
» la mort aux vertus les plus sacrées,
» vous avez été le port du salut à
» un Prince de trente ans ! Et com-
» ment, dit-on, vivre à la Cour sans
» commerce & sans intrigue ? Com-
» ment y soutenir son rang sans faste
» & sans ambition ? Comment y
» passer le tems sans spectacle, sans
» theatre, sans profusion de presens
» & de jeu ? Sans tout cela, sans tous
» ces faux besoins, où nos passions
» nous réduisent, un Prince y a vécu
» content, heureux, respecté, digne
» de porter un jour la couronne de
» ses peres. Ah ! l'on vante la fer-
» meté, l'intrepidité du courage, à
» la vûë du fer & du feu. Foibles
» roseaux ! Vous pliez au moindre
» vent de vos désirs : ils vous entraî-
» nent, ils vous emportent. Appre-
» nez à la vûë d'un Prince à rougir
 » de

» de vôtre foibleſſe, en admirant ſa
» fermeté. Il eut été vôtre maître
» ſur la terre; il ſera vôtre Juge de-
» vant Dieu.

La fin de l'oraiſon enleve. Quels traits, quelle force, qu'il y a de majeſté dans ce commencement de la deſcription des deux morts!

» C'étoit la ſaiſon de l'année où le
» monde entier ſe livre à la joye, un
» tems où le ſilence des armes & le
» bruit des approches de la paix in-
» vitoient toute la Cour & tout le
» Royaume au repos, *cum quietum*
» *ſilentium contineret omnia*, lorſque
» du haut du ciel & de vôtre Trô-
» ne Royal, ô Roi des peuples & des
» Rois! vôtre parole irrevocable,
» vôtre arrêt, fondit tout d'un coup
» comme un glaive exterminateur:
» *Omnipotens ſermo tuus de cœlo à re-*
» *galibus ſedibus, durus debellator... pro-*
» *ſilivit* Et ſur qui tomba-t'il, Sei-
» gneur? Non pas comme autre-
» fois ſur les premiers nez de l'Egyp-
» te, ennemie de vôtre nom, mais
» ſur les premiers nez de vôtre Egli-
» ſe, ſur les têtes les plus dignes de
» vos regards paternels.

Qu'il y a de délicatesse dans cette comparaison du Prince & de la Princesse !

» Egalement ennemis de l'injus-
» tice & du mensonge, ils ne l'é-
» toient pas moins du faste & de la
» fierté : la Princesse par ennui de la
» grandeur, & le Prince par mépris.
» Elle en craignoit l'embarras, il en
» connoissoit la vanité : elle en fuyoit
» l'esclavage, il en évitoit le peril.

ARTICLE CLX.

ORAISON FUNEBRE DE *très-Haut, très-Puissant & Excellent Prince, Monseigneur Loüis Dauphin, prononcée dans la Chapelle Royale de Messieurs les Pénitens bleus de Toulouse le 22. Juin 1712. par le Pere Campistron de la Compagnie de* JESUS. A Toulouse, chez le Camus *in* 8°. *pages* 29. *& pour la description de la pompe funebre* 8. *pages.*

FEu Monseigneur le Dauphin, alors Duc de Bourgogne, passant à Toulouse fut invité de joindre son nom sur les Registres des

Pénitens bleus à ceux de ſon Ayeul & de ſon Biſayeul. Il ne le fit qu'après s'être inſtruit des obligations que lui impoſoit ſon entrée dans cette celebre & religieuſe aſſociation. Meſſieurs les Pénitens bleus à leur tour ſe ſont aquittez avec beaucoup de magnificence des devoirs qu'ils étoient obligez de rendre à la memoire d'un Aſſocié qui leur fait tant d'honneur. Rien n'a manqué à la pompe , il ne faut pas en être ſurpris , Monſieur le Duc de Noailles Prieur de cette Compagnie , l'a dirigée par ſes lumieres , & a pourvû par ſes liberalitez à l'execution de ce que ſon zele pour le Prince défunt lui avoit inſpiré. Le Pere Campiſtron, choiſi pour faire l'oraiſon funebre, a mis ſon ſujet dans le veritable point de vûë , en nous repréſentant le renverſement des grandes eſperances que l'Etat & la Religion fondoient ſur les vertus du Prince, comme un avertiſſement que Dieu nous donne de ne mettre nôtre confiance qu'en lui ſeul : leçon importante exprimée dans le texte, & dé-

veloppée éloquemment dans tout le discours.

L'éloquence du Pere Campistron au reste n'est pas celle d'un déclamateur qui répand les fleurs à pleine main, & qui court après les faux brillans : c'est une éloquence mâle, pleine. Le Lecteur en jugera par quelques endroits copiez au hazard dans une piece soutenuë également partout.

Après avoir représenté le Prince toûjours occupé de la pénible étude de l'art de gouverner, l'Orateur fait de ce Prince & de Salomon un parallele très-délicat.

„ J'adore les jugemens secrets de „ vôtre Providence , ô mon Dieu, „ & la diversité de vôtre conduite „ sur ce nouveau Salomon , & sur „ celui dont la sagesse a étonné l'u-„ nivers ; vous fîtes un don de la „ sagesse au premier, il n'eut que le „ merite de la sçavoir estimer , vous „ l'accordâtes à un simple désir ; son „ peuple en goûta les fruits dans la „ paix & dans l'abondance, & vous „ lui laissâtes le tems de la profaner „ & de la corrompre par l'ingrati-

„ tude & l'idolatrie : à celui-ci vous
„ la vendez au prix d'un travail
„ opiniâtre, & vous lui ôtez le tems
„ de l'exercer en nôtre ſaveur.

Voici le portrait du Prince en raccourci, les diſpoſitions de ſon cœur y ſont parfaitement repréſentées.

„ Non, n'attribuons pas à la na-
„ ture l'ouvrage de la vertu ; nous
„ ôterions à la gloire du Prince ce
„ que nous donnerions à ſon tempe-
„ rament : il nous a lui-même ap-
„ pris qu'il avoit des penchans à
„ dompter, des ennemis à combat-
„ tre, des obſtacles à ſurmonter ;
„ qu'il ſentoit en lui la ſemence de
„ tous les vices : il le diſoit pour
„ rendre gloire à Dieu, & pour exal-
„ ter le pouvoir de ſa grace, & nous
„ diſons pour rendre juſtice au cou-
„ rage dont il a ſecondé la grace,
„ qu'à force d'attention, de re-
„ flexion, de fermeté, il s'étoit fait
„ une heureuſe habitude de vain-
„ cre, & que la victoire lui étoit
„ devenuë ſi naturelle, que nous
„ ne nous ſommes pas apperçus de
„ ſes combats.

„ Ce soin attentif & assidu de re-
„ primer ; d'éteindre ses passions,
„ partoit d'un principe que les
„ Grands devroient avoir toûjours
„ devant les yeux : c'est qu'il étoit
„ persuadé que le moindre foible
„ dans un Souverain, devient bien-
„ tôt la source des plus grands dé-
„ sordres ; que la Cour est un assem-
„ blage de gens appliquez & interes-
„ sez à découvrir ce foible, habiles
„ & promts à en profiter pour leur
„ avancement ; que ce qui introduit
„ & maintient le trouble & le dé-
„ reglement dans le monde, c'est
„ un commerce mutuel d'adula-
„ tion dans les petits à l'égard des
„ Grands, & de protection injuste
„ dans les Grands à l'égard des pe-
„ tits pour leur dévoüement ; qu'ain-
„ si une étincelle de passion dans un
„ Souverain soufflée par la flaterie,
„ produit les plus grands embrase-
„ mens ; que cette passion foible
„ & timide au commencement, se
„ fortifie dans la suite & s'enhardit
„ à tout entreprendre, encouragée
„ par les suffrages des approbateurs
„ mercenaires ; & qu'un Prince

„ qui d'abord condamnoit de bon-
„ ne foi ſes démarches irrégulieres,
„ en vient enfin, ſéduit par des
„ applaudiſſemens ſerviles, à ſe juſti-
„ fier à lui même ſes plus grands ex-
„ cès. Et c'eſt pour ſe précautionner
„ contre un poiſon ſi ſubtil & ſi
„ dangereux, qu'il remarquoit avec
„ effroi dans l'antiquité ſacrée &
„ profane, à quelles extremitez l'or-
„ gueïl avoit conduit les Grands,
„ qui s'étoient laiſſez entêter à l'en-
„ cens d'une baſſe complaiſance,
„ & qu'il avoit chargé des perſon-
„ nes de confiance, dont il connoiſ-
„ ſoit les lumieres, la probité & l'at-
„ tachement pour ſa perſonne, de
„ l'avertir ſans ménagement de ſes
„ défauts; & que pour exciter leur
„ zele par l'interêt même de leur
„ fortune, il payoit de ſon affection
„ & de ſes faveurs leur vigilance à
„ les obſerver, & leur ſincerité à
„ les lui faire connoître.

Il va plus loin: un prodige de rai-
ſon que j'offre à l'admiration des
vrais ſages; qu'il ait ſçû s'éle-
ver au deſſus des préjugez vul-
gaires dans les circonſtances les

plus délicates, & préferer à ce qu'on loüe ce qui eſt veritablement loüable, à l'éclatant l'utile, à l'opinion de la vertu, la vertu même ; en un mot, réduire la gloire des armes à ſon juſte prix. » Quoi de plus „ éblouïſſant pour un jeune cœur, „ que le tître de vainqueur & de „ conquerant ! Mais combien de fois „ l'a-t'on déshonoré en le prodi- „ guant à la temerité, à l'ambition, „ à la ferocité, à l'injuſtice, & com- „ bien de fois tous ces monſtres pa- „ rez d'un ſi beau nom ont-ils ravagé „ l'univers ?

„ Quel plus ſiniſtre préſage pour „ un Etat, qu'un Prince en qui l'a- „ mour des armes ſe tourne en paſ- „ ſion ? Et cependant par une contra- „ diction bizarre, les peuples mêmes, „ ſi impatiens à ſouffrir les cruelles „ ſuites de la guerre, ſi ſenſibles aux „ douceurs de la paix, d'accord en „ cela avec la Nobleſſe, ſoit conta- „ gion de ſentimens, ſoit conformi- „ té d'erreur, ne laiſſent pas d'irri- „ ter dans le cœur de leurs Princes, „ par une eſtime aveugle & des „ loüanges inſenſées, une ardeur

„ guerriere dont ils ſont toûjours
„ les premieres victimes.

„ Le Dauphin accoûtumé à ſe fai-
„ re des idées juſtes de toutes cho-
„ ſes, regarda la guerre, non pas par
„ rapport à lui, comme une matiere
„ de gloire, comme la plus brillante
„ route à l'immortalité prétenduë
„ des Heros; mais par rapport aux
„ peuples, comme un fleau dont
„ Dieu ſe ſert ſouvent pour punir
„ les crimes des Souverains & des
„ ſujets, que David craignit plus
„ que la mortalité; comme un re-
„ mede contre l'injuſtice & l'uſur-
„ pation, neceſſaire quelquefois à
„ la verité, mais violent, & qu'il
„ ne faut appliquer qu'à de grands
„ maux. Il ſe ſouvenoit que le regne
„ pacifique de Salomon avoit été le
„ modele des regnes heureux: il
„ jugeoit qu'un Prince en voyant
„ avec fermeté couler le ſang de ſes
„ ſujets, ſe prépare à voir couler
„ leurs pleurs avec indifference, &
„ qu'il ne peut s'endurcir à leur
„ mort, ſans s'être déja endurci à
„ leurs miſeres.

„ Ainſi il attend ſans impatien-

„ ce l'ordre du Ciel, déclaré par la
„ volonté du Roi, pour pratiquer
„ les leçons de l'art militaire qu'il
„ avoit reçûës de son pere & de son
„ ayeul ; il prend volontiers de ce
„ noble exercice dans ses diverses
„ campagnes ce qu'il y a de glorieux
„ & de vertueux en effet ; les fati-
„ gues des marches, les soins de
„ conduire tout, de pourvoir aux
„ besoins de tous, de maintenir
„ l'ordre & la discipline, de bannir
„ la délicatesse qui endort l'activité
„ & amollit la valeur, de rappeller
„ la frugalité & la temperance, qui
„ relevent les vertus guerrieres ; il
„ prend sa part du peril, s'exposant
„ au plus grand feu, se portant par
„ tout où sa presence peut être uti-
„ le, soit pour avancer les travaux,
„ soit pour animer les troupes : tout
„ le reste le touche foiblement, éga-
„ lement prêt sur le succès, ou à la
„ reconnoissance, ou à la soumission
„ envers Dieu. Les lauriers dont il
„ fut couronné à Brisac, ne l'empê-
„ cherent pas de reconnoître que la
„ gloire de cette conquête qu'on
„ réünissoit sur lui, devoit être par-

„ tagée à tous ces braves guerriers
„ qui avoient executé ſes ordres ;
„ de plaindre amerement le ſang
„ qu'elle avoit coûté, & de ſe ſoute-
„ nir dans la diſpoſition heroïque
„ où il étoit, d'épargner le ſang des
„ peuples aux dépens de la gloire
„ d'un triomphe éclatant.

„ Que des Generaux, à la bonne
„ heure, Miniſtres ſeveres de la ven-
„ geance des Rois, dépoſitaires de
„ l'honneur de leurs armes, cher-
„ chent à humilier l'ennemi, ou à
„ prévenir le plus leger affront, mê-
„ me par une victoire ſanglante, je
„ le comprens, c'eſt leur objet ; ils
„ ſatisfont en même tems à leur de-
„ voir & à leur gloire : mais je com-
„ prens auſſi que la valeur d'un Prin-
„ ce ſage & humain, qui voit dans
„ ſes ſoldats ſes propres ſujets, eſt
„ retenuë par de puiſſans liens, que
„ des lauriers teints d'un ſang ſi cher
„ perdent à ſes yeux beaucoup de
„ leurs charmes, que ſon cœur
„ doit être partagé entre deux inte-
„ rêts oppoſez, & peut même ceder
„ à ſa tendreſſe : deux divers genres
„ d'heroïſme, tous deux neceſſaires

» à un Etat. Heureux les Princes qui sont servis par de tels Generaux, mais heureux les peuples qui sont gouvernez par de tels Princes !

ARTICLE CLXI.

DISCOURS SUR LA MORT de très-Haut, très-Puissant & très-Excellent Prince, Monseigneur le Duc de Bretagne Dauphin de France, prononcé dans l'Eglise Parroissiale de Saint Leufroy de Suresne, le 14. Mars 1712. par Mr. René Trepagne de Menerville Curé de Suresne & de Puteaux.

LE cœur de Mr. de Menerville a encore plus de part que son esprit dans ce discours fait presque sur le champ. Ce qu'il avoit apperçu d'heureuses dispositions dans le jeune Prince, lui a paru une matiere suffisante pour un éloge. Ce qu'il avoit entrevû dans le cœur du jeune Prince de bonté pour lui, l'a déterminé à publier cet éloge, plein d'une éloquence vive & naturelle. Les vers imprimez à la fin

ont ce tour aisé qu'il n'est pas donné à tous les Poëtes d'attraper.

PRIERE POUR LE ROI.

Par l'excès de vôtre courroux
Vous montrez l'excès de nos crimes,
Grand Dieu ! Mais helas ! pour victimes,
Quelles têtes choisissez-vous?
Que vôtre vengeance s'arrête :
Plus loin, Seigneur, n'étendez pas
La pesanteur de vôtre bras :
Sauvez la plus auguste Tête ;
Et faites que son petit-fils,
La voye au gré de nôtre envie,
Soutenir un siécle de vie.
Nous nous consolans à ce prix.

ARTICLE CLXIII.

MARTINI LISTER è Medicis Domesticis Serenissimæ Majestatis Reginæ Annæ dissertatio de humoribus &c. C'est à dire, *Dissertation sur les humeurs, où les opinions des Medecins & Philosophes anciens & nouveaux sont examinées. Par Martin Lister, un des Medecins ordinaires de la Reine Anne.* Novembre 1712.

A Amſterdam, chez les Janſſon-Waeſbergs, 1711. *In 8°. pp.* 484.

COmme il eſt d'une extreme importance en Medecine d'avoir une connoiſſance parfaite des humides, qui peuvent tant dans le corps humain, Mr. Liſter s'en eſt fait une étude particuliere, & s'eſt appliqué à la recherche de leur nature & de leurs effets.

Il inſinuë dans ſa préface, qu'il a & qu'il aura beaucoup d'adverſaires: un des principaux eſt l'Auteur d'un livre intitulé, *Anthropologia nova*, ou nouvelle deſcription de l'homme. Il louë ſa moderation, & ſouhaiteroit qu'il ne l'eût pas oubliée dans un libelle ſur les affaires du tems, qui lui en a attiré de fâcheuſes. Mais il ſe plaint de ceux qui n'écrivant qu'en Anglois, ôtent aux étrangers le pouvoir & le plaiſir de juger. Il fait de plus grandes plaintes contre la manie nouvelle, de prétendre réduire la Medecine à la Geometrie; de n'y parler que de mécanique, & de conduire les malades à la mort par démonſtration. Il remarque judicieuſement que

l'experience est l'unique régle qu'un Medecin doit se proposer, & que d'elle seule il doit tirer les principes de son Art. A la verité il y a une mécanique, mais elle est imperceptible, & se cache aux yeux les plus perçans: dans l'impossibilité de la découvrir, ce n'est plus que systemes imaginaires, où chacun à son gré s'efforce d'assujettir la nature, qui cependant lui échape & va toujours son train.

La matiere que Mr. Lister entreprend d'éclaircir est obscure en soi & abondante: elle l'engage à une infinité de reflexions & de questions, qu'on ne sçauroit toutes renfermer dans un extrait, & on se restreindra à celles qu'on a estimé les plus remarquables. L'ouvrage est divisé en 56 chapitres.

Le premier est destiné à expliquer l'usage des poumons, que Mr. Lister regarde comme un reservoir de sang pour le cœur. Car il dit que l'homme, & en general l'animal, a besoin pour se maintenir en bon état d'une plus grande quantité de sang, que les vaisseaux par lesquels il coule n'en

peuvent contenir : la nature a donc pourvû à deux reſervoirs, qui ſont les poumons & la rate. Il obſerve, après Bartholin, que la maſſe du ſang eſt plus grande à proportion dans les premiers tems de la vie, & qu'elle diminuë dans la ſuite. Or tandis qu'un enfant eſt dans le ventre de ſa mere, les vaiſſeaux umbilicaux & le *placenta* lui ſervent de reſervoir, & par cette raiſon ſes poumons demeurent ſerrez & compliquez : mais à la naiſſance le ſang ſe renfermant dans ſon petit corps, ſe jette par la veine pulmonaire, dilate les poumons & les remplit. Il aſſigne encore un autre uſage aux poumons ; & c'eſt que par la reſpiration le ſang ſe décharge de vapeurs, qu'il dit être ſalées & urineuſes. Il attribuë non ſeulement au cœur ſon mouvement propre, aux arteres & aux veines un mouvement périſtaltique ; mais il aſſûre que les poumons ont un mouvement ſemblable qui contribuë à faire avancer le ſang, & cauſe la reſpiration, ce qu'il prouve en ce que dans l'apoplexie tout le thorax demeurant immobile, la reſpiration ne diſcontinuë pas.

Il rejette avec quelque ſorte d'in-

dignation le ſentiment de Borelli ; que l'enfant venant au monde, ſes côtes ſont ſerrées dans le paſſage, qu'enſuite elles ſe remettent par reſſort, & que de là vient la reſpiration. Il déſapprouve encore davantage ce qui eſt avancé par l'Auteur de la nouvelle deſcription de l'homme, que le cœur du *fœtus* ne bat point, ou bat très-foiblement, que ſon ſang n'a de mouvement qu'autant qu'il eſt pouſſé par celui de ſa mere, en effet cette opinion ſe détruit par les obſervations ſur la formation du poulet. Comme Mr. Newton a mis l'attraction à la mode en Angleterre, le même Auteur lui attribuë le mouvement du ſang vers le ventricule droit du cœur, & l'air, dit-il, ſe jettant dans les poumons le pouſſe vers le ventricule gauche.

Mr. Liſter dans le ſecond chapitre prétend que le cœur avec une ſeule oreillette & un ſeul ventricule, comme il eſt dans les poiſſons & les ſerpens, donne plus de force au corps de l'animal, à cauſe de l'abondance de ſang toujours prête à y entrer. Qui ne ſeroit étonné que dans un chien marin, nommé *Carcharia*, qui

a quelquefois plus de vingt pieds de longueur, le cœur donne une impreſſion aſſez violente au ſang pour lui faire faire un circuit de plus de quarante pieds ; & que cet animal ait la force de ſuivre à la nage, & ſans jamais ſe repoſer pendant pluſieurs mois, un vaiſſeau qui va à pleines voiles, comme l'ont ſouvent obſervé ceux qui vont aux Indes. Au reſte, il donne un merveilleux empire à la volonté de tous ces animaux ſur le battement de leur cœur, qu'ils arrêtent ou hâtent à leur gré : ainſi, dit-il, les ſerpens, les limaçons, ne veulent pas qu'il batte pendant environ ſix mois de l'année.

Il tâche dans les quatre chapitres ſuivans de remettre en eſtime l'opinion de Pliſtonicus & de pluſieurs Anciens, touchant la digeſtion des alimens, qu'il dit ſe faire par voïe de putréfaction. Il la prouve I. Parceque les vivres laiſſez à l'air ſe pourriſſent, il doit leur en arriver autant dans l'eſtomac. II. Pour avancer la digeſtion ils doivent être macerez, mortifiez, & tendre à la putréfaction. III. Les apprêts des vivres en accelerent la putréfaction.

IV. Les rapports après avoir mangé & les flatuositez en sont encore un indice. Enfin tout ce qui contribuë à la digestion & aide l'estomac, abonde, ou en acides, ou en sels urineux, comme le vin, le vinaigre, les préparations de fer, la chaux, les coquilles, les yeux d'écrivisse, le coral, le bezoard &c.

L'air, selon Mr. Lister au ch. septiéme & aux quatre suivans, est le principal agent de cette putréfaction, ou de la digestion. Il dit que l'air est chargé de vapeurs & d'exhalaisons, c'est à dire, de parties humides & sulfurées; il n'y admet point de parties de nitre, parce qu'elles sont trop pesantes pour se soutenir. Or l'air mêlé dans les alimens, & augmenté en la mastication par la salive, qui est comme une écume, se porte dans l'estomac, là excité par un nouvel air chaud qui en partie y reste de la digestion précedente, & en partie se transpire par les glandes, il s'échauffe, & amene les alimens à putréfaction, son action étant puissamment aidée par le resserement de l'estomac. Le sang, conti-

nue-t'il, n'a de ſoi aucune chaleur, & il la reçoit des parties ſulfurées de l'air, qui lui ſont mêlées, & qui ſont comprimées dans les canaux étroits des arteres & des veines. Et generalement toute la chaleur que nous ſentons en divers corps, & toutes les effervefcences de la Chymie, viennent de la même cauſe.

Quant aux animaux froids, comme les poiſſons, les tortuës, les ſerpens, les limaçons, les inſectes, il ne faut pas non plus douter, que la vie ne ſoit entretenuë en eux par cet air vital, quoiqu'il ne ſe manifeſte pas par une chaleur ſenſible; d'autant qu'aux uns le ſang eſt ſi fluide, que l'air ſans être comprimé & ſans un grand effort le fait aiſément couler, aux autres les pores ſont tellement ouverts que l'air tranſpire auſſitôt, aux autres ce qui leur tient lieu d'arteres & de veines eſt ſi étendu & ſi large, qu'il ſerre peu; il eſt à croire que pour cette derniere raiſon, il ſe fait peu de tranſpiration du corps des ſerpens, d'où vient que leur ſoufle eſt nuiſible & leur morſure venimeuſe.

Au ch. 12^e^. il s'étend ſur la quali-

té de la ſalive, à laquelle il donne une grande vertu de corrompre & de conduire à la putréfaction, & il met en preuve le venin de la morſure de pluſieurs animaux & la puanteur des haleines.

Touchant la fermentation ſi accréditée en la queſtion dont il s'agit, Mr. Liſter dit dans le ch. 13e. & les deux ſuivans, qu'elle commence & finit par la putréfaction, étant cauſée par des acides, & rendant toute la maſſe acide, comme il eſt viſible en la maniere de faire le pain : il trouve de l'acide dans le lait & dans le beurre, que les Boulangers y mêlent quelquefois; & il obſerve que celui qui ſe fait de grain germé ne ſe leve que trop de ſoi même. Ainſi, pourſuit-il, la préparation de l'orge pour la biere, eſt de la faire pourrir. Le vin fermente de lui-même, à cauſe que le ſuc des raiſins abonde en huile & en ſel : cependant pluſieurs grains déja pourris aident à la fermentation, les Eſpagnols y ajoutent de la chaux, & les Alemans allument du feu. Il croit qu'en quelques endroits de France le vin eſt ſoufré

pour la même raiſon. Le vin & la biere avant la fermentation ne donnent point d'eſprit ardent & inflammable, parce que le ſel eſſentiel du raiſin & de l'orge eſt en trop groſſes maſſes, & comme à part ſans gêner les parties ſulfurées ; mais dans le vinaigre les parties de ce ſel ſont trop diviſées.

Il refute au chapitre dix-ſeptiéme l'opinion de Leeuwenhoek, Peier & Pitearn, qui expliquent la digeſtion par le ſeul broyement des alimens dans l'eſtomac ; & il dit que les membranes de l'eſtomac n'ayant qu'un foible mouvement, & n'ayant aucune dureté, ne ſont pas propres à faire l'office d'une meule. Il eſt vrai que dans les poules & quelques oiſeaux l'eſtomac eſt composé d'un muſcle charnu & denſe, fort juſques à briſer de petites pierres & des morceaux de verre, mais ce n'eſt pas là une digeſtion, laquelle ſe fait dans les inteſtins de ces animaux. Il répond enſuite aux objections, dont les principales ſont, qu'un ferment de quelque nature qu'il ſoit rongeroit les propres membranes de l'eſto-

mac, & que dans les diſſections il ne s'y trouve aucun ferment. Il avoüe que l'inconvenient arrive quelquefois que l'eſtomac ſouffre du ferment, mais il en eſt communément préſervé par une matiere viſqueuſe dont il eſt enduit, & avec cela, dit-il, le ferment eſt accoûtumé à n'agir que ſur les alimens. Il ajoute, qu'il n'eſt pas vrai qu'il ne ſe trouve point de ferment dans l'eſtomac, au contraire Wallœus rapporte, qu'ayant laiſſé un chien trois jours ſans manger, il lui trouva dans l'eſtomac beaucoup de bile en forme d'écume. Enfin il ſe met preſqu'en colere contre l'Auteur de la nouvelle Anthropologie, qui ne demande point d'autre principe de la digeſtion, que la ſeule dilatation & la force élaſtique de l'air dans l'eſtomac, ſans avoir égard aux parties ſulfurées, qu'il nie abſolument.

On a juſqu'ici tâché de faire connoître les penſées de Mr. Liſter touchant la digeſtion : il paſſe à une autre matiere, & il montre dans le ch. 20. 21. & 22. que les arteres communiquent aux veines, aux conduits

lymphatiques, qu'il conſidere comme des veines, & aux conduits excrétoires, qui ſont comme autant de décharges des arteres. Il ſemble qu'il ne réconnoiſſe point d'autres parenchymes, ni dans les chairs, ni dans les glandes, ſi non des tiſſus de ces trois ſortes de vaiſſeaux : mais il ſe mocque de la prétenduë découverte de Borelli, qui penſe que les glandes ſont comme un peloton d'un ſeul vaiſſeau, & que celui qui forme le foye étant développé s'allongeroit à pluſieurs milliers de lieuës : Mr. Liſter dit, qu'il faudroit que le mouvement du ſang y devint plus vîte que celui de la lumiere.

Il employe neuf chapitres à expliquer la nature du chyle & du ſang : on s'arrêtera ſeulement à ce qui paroît être ſingulier. Perſonne n'ignore que le chyle eſt ſuccé par les veines lactées, quoique les bouches de ces veines ſoient imperceptibles ; ni que le ſang eſt composé de petites boules rouges qui nagent dans une ſéroſité. Selon la remarque de Mr. Liſter ces petites boules ſont très-propres à entretenir la circulation du

 ſang,

ſang, recevant une impreſſion plus grande, & s'ouvrant avec plus de force le chemin dans les extremitez étroites des arteres & des veines. Pour la quantité du ſang qu'il y a ordinairement dans le corps d'un homme, il s'en tient à ce qu'en ont décidé Harvé & Mr. Molin, qui ne la font monter qu'à environ huit livres.

Sur tout il ne veut point que le ſang ſoit ſuſceptible de fermentation, parce, dit-il, que par la diſtillation il ne rend point d'eſprits ardens & inflammables, & qu'il ne contient aucun ferment : il ſoutient donc que le cœur a en ſoi un principe naturel de mouvement, puiſqu'étant vuide de ſang & ſéparé des nerfs, il ne laiſſe pas de s'agiter aſſez longtems. Cependant ce principe de mouvement eſt excité par l'air. Sur quoi il rapporte une expérience remarquable de Peier : une chatte étant morte, & tout mouvement ayant ceſſé dans ſon corps, l'air qui fut pouſſé par la véſicule du fiel & les conduits lymphatiques, paſſa aux oreilletes & aux ventricules du

cœur, & le fit battre pendant quelques heures.

Voici une opinion bien ſinguliere de Mr. Liſter. 1o. Le ſang, c'eſt à dire, les globules dont il eſt composé, la ſéroſité & le chyle, coulent enſemble dans les arteres. 2o. Le ſang avec une partie de la ſéroſité paſſe dans les veines, la plus grande partie de la ſéroſité dans les conduits lymphatiques, le chyle dans les glandes. 3o. Le ſang & la ſéroſité étant des humeurs plus denſes, ne ſe perdent point par la tranſpiration, & demeurent à peu près en la même quantité: le chyle eſt plus leger, plus rempli de parties d'air, plus coulant, & il s'engage avec facilité dans les conduits preſque imperceptibles des glandes. 4°. Là il ſe transforme en diverſes humeurs, en bile, en ſuc pancréatique, urine, pituite, ſalive, graiſſe, lait. 5o. En chaque glande il ſe fait une eſpece de putréfaction comme dans l'eſtomac: le mouvement y eſt lent pour donner le tems à la tranſmutation, & chacun a naturellement comme un fonds de l'humeur qui doit s'y former. 6°. Generalement le

chyle seul fournit au corps ce qui lui est necessaire pour son entretien & son embonpoint, & encore du superflu pour les transpirations. 7°. Ce qui reste & retourne plusieurs fois à la circulation, à force de circuler perd une partie de son air, & s'épaississant devient du sang ; c'est néanmoins en très petite quantité. Toutes ces subtiles inventions de cribres dans les glandes, & de configurations diverses des conduits pour séparer les impuretez du sang, ne plaisent point à Mr. Lister.

Depuis le 31e. ch. jusqu'au 49e. il parcourt toutes les humeurs du corps humain, & il s'efforce de prouver qu'elles naissent immédiatement du chyle déposé dans les glandes. Il dit une chose memorable, que des Matelots laissez avec une grande abondance de vivres & d'eau de vie, pour passer l'hyver en ces endroits du Nord où se fait la pêche de la baleine, y moururent tous, ce qui est arrivé deux ou trois fois : d'autres au contraire, abandonnez par hazard & sans aucune provision, ne trouvant pour subsister que de l'eau

& des chairs de baleines qui avoient été preſſées pour en tirer l'huile, ſe maintinrent en ſanté juſqu'au retour des vaiſſeaux.

Enfin depuis le 50^e^. chapitre juſqu'à la fin il s'agit des nerfs. Mr. Liſter regarde comme une pure imagination tout ce que Willis & d'autres Anatomiſtes ont avancé de la conſtruction des nerfs, il nie qu'ils ſoient compoſez de filamens creux & deſtinez à porter des eſprits animaux; non ſeulement ces cavitez ne ſe découvrent point avec l'aide des meilleurs microſcopes, mais les nerfs étant liez n'enflent, ni d'un côté, ni d'un autre; ils ſont donc compactes & ſolides, & ſans aucune liqueur qui leur ſoit propre. Pour empêcher qu'ils ſechent, & que par là ils deviennent inutiles au mouvement, ils ſont, dit-il, perpetuellement arroſez d'une pituite qui ſe forme dans la partie du cerveau appellée corticale, & dans l'épine du dos, & qui découle par une membrane qui les enveloppe.

ARTICLE CLXIII.

SANCTI PATRIS NOSTRI Chryſoſtomi Archiepiſcopi Conſtantinopolitani de Sacerdotio libri ſex, acceſſere diſſertationes quædam proemiales de dignitate Sacerdotii &c. C'eſt à dire, *Les ſix livres de Saint Jean Chryſoſtome du Sacerdoce, avec quelques diſſertations en forme de préface ſur la dignité du Sacerdoce. Par Jean Hughes de la Societé du College de* JESUS *à Cambrige.* A Cambrige, de l'Imprimerie de l'Univerſité & aux frais d'Edmond Jeffery Libraire, 1710. *In* 8o. *pages* 157 *pour les diſſertations*, & 301. *pour l'ouvrage de Saint Jean Chryſoſtome.*

A Cent mauvais libelles qui ſe répandent journellement en Angleterre contre la dignité & la puiſſance Sacerdotale, rien ne ſçauroit être oppoſé plus capable de les confondre & de prévenir la ſéduction, que l'excellent ouvrage où Saint Jean Chryſoſtome donne une

idée si relevée du Sacerdoce & de l'Episcopat. Il étoit donc à propos de le démêler, pour ainsi dire, & de le tirer de ces gros volumes où il est demeuré jusqu'ici comme enfermé, afin de le produire & de le mettre entre les mains du Public par une édition particuliere & commode. C'est ce qu'a fait Mr. Hughes, qui a eû principalement en vûë les Etudians de Théologie, auxquels il est si important de prendre d'abord de bons principes.

On a lû avec satisfaction ses dissertations préliminaires : il n'y manque que la conclusion, qui suit naturellement & s'offre d'elle même, pour engager l'Eglise Anglicane à se réünir avec l'Eglise Romaine.

Les ennemis de l'Episcopat & de toute puissance Ecclésiastique, dit Mr. Hughes, ne cessent de vanter je ne sçai quel droit naturel & primordial, comme résidant dans le peuple, qui à son gré peut se créer des Ministres & des Officiers : d'où ils inferent aussi, qu'il n'y a, ni Mystere, ni consécration dans l'Eucharistie ; mais un simple mémorial de

la mort du Seigneur, & que pour la celebrer il n'eſt pas beſoin de Prêtre. Pour l'excommunication, ils la traitent de tyrannique. De telles impietez ne ſçauroient avoir lieu, tandis qu'il reſtera quelque veneration pour les Peres : c'eſt pourquoi ces ſortes de gens tâchent de l'arracher du cœur des hommes, & n'ont point de honte de les accuſer d'avoir trahi la verité, en conſideration de l'interêt du Sacerdoce dont ils ſe voyoient revétus, & dont ils ont pouſſé l'autorité au delà des bornes. On va voir de quelle maniere & avec quelle force Mr. Hughes refute ces blaſphemes.

Il entreprend d'abord de démontrer quatre propoſitions. 1°. Que l'Egliſe eſt en ſoi une ſocieté & un corps. 2°. Qu'elle eſt diſtinguée de toute ſocieté civile. 3°. Qu'elle eſt gouvernée par une ſucceſſion continuelle de Paſteurs depuis les Apôtres. 4°. Qu'elle eſt une.

La premiere propoſition eſt évidemment marquée en tous les endroits de l'Ecriture, où l'Egliſe eſt

appellée le Royaume des Cieux; le Royaume de Dieu & du Fils, la maison & le temple de Dieu, maison spirituelle, le corps de JESUS-CHRIST, un corps dont JESUS-CHRIST est le Chef, & dont nous sommes les membres, la Cité des Saints. Ajoutez que par le Baptême & par la participation de l'Eucharistie nous sommes unis entre nous, & en un même corps, qui est celui de l'Eglise. Or toutes ces expressions désignent certainement une societé particuliere, & un corps qui doit subsister jusqu'à la fin des siécles.

Il n'est pas moins manifeste par les mêmes témoignages de l'Ecriture, que cette societé de l'Eglise est distinguée de toute societé civile, ne convenant en aucune sorte à un Etat politique d'être nommé le Royaume & le corps de JESUS-CHRIST. D'ailleurs le principe des Etats politiques est la nature, qui porte & oblige l'homme à vivre en societé, ζῶον πολιτικόν, la fin est une vie aisée & tranquille en ce monde: mais l'Eglise est réünie par la

foi & la charité, & tend à un bonheur éternel. Enfin l'Eglise soutenuë par les promesses de Jesus-Christ peut subsister sans le secours des puissances de la terre, comme en effet elle a subsisté jusqu'à la conversion de Constantin.

Il s'ensuit avec la même évidence, que Dieu n'a pas laissé son Royaume & sa maison sans y établir un bon ordre : la notion de Royaume & de maison, aussi bien que celle de corps de Jesus-Christ, le demande ainsi ; & par conséquent l'Eglise porte en soi un principe de gouvernement. Or Saint Paul dans ses Epîtres à Timothée & à Tite (il faut ajouter, & dans les Actes) nous parle d'Evêques, de Prêtres, de Diacres, comme de personnes établies au gouvernement de l'Eglise : il leur attribuë l'autorité, non seulement d'enseigner, d'exhorter & de presser ; mais aussi de reprendre, de séparer les Heretiques ; en un mot, de gouverner l'Eglise de Dieu. Et dans l'Epître aux Hebreux chapitre 13. v. 17. il recommande l'obéïssance au commun des Fide-

les. » Obéïſſez à vos conducteurs, » & demeurez ſoumis à leurs ordres.

Enfin il eſt clair que l'Egliſe eſt une, quoique répanduë par toute la terre & en divers Etats du monde, n'y ayant qu'un Royaume & qu'une maiſon de Dieu. Ne s'y unir pas, ou s'en retirer, c'eſt n'être point, ou ſe retrancher du corps de JESUS-CHRIST, hors duquel il n'y a point de ſalut. L'unité de l'Egliſe ſe prouve auſſi par le Baptême, qui nous y donne à tous la même entrée & la communication avec tous les Fidelles : elle ſe prouve par l'excommunication, l'Egliſe rejettant hors de ſoi tout ce qui corrompt la pureté de ſa foi. De ſorte qu'elle eſt une, & par l'union des aſſemblées particulieres qui ſe forment en tous les endroits de la terre, auxquelles chaque Fidelle a droit d'aſſiſter, & par l'excluſion de toutes les ſectes, qui dès-là ſont ſchiſmatiques.

Ces quatre propoſitions ainſi démontrées, il n'eſt pas poſſible de ne pas convenir, que ſe ſouſtraire du gouvernement de l'Egliſe & s'é-

lever contre les Pasteurs, c'est se précipiter dans le schisme. Ainsi les Samaritains, pour avoir troublé l'ordre sacerdotal, quoique d'ailleurs attachez à toutes les pratiques de la loi, furent justement reputez schismatiques par les Juifs qui composoient alors la veritable Eglise, & JESUS-CHRIST a approuvé ce jugement.

Mr. Hughes confirme tout ce que nous venons de lui entendre dire, par de beaux endroits de Saint Ignace, de Saint Irenée, de Saint Cyprien, & il remarque que c'est une insigne temerité de ne pas déferer à ce qu'ils nous apprennent, de la doctrine & de la pratique des Apôtres, qu'ils avoient reçûës, ou d'eux mêmes, ou peu après eux, & qu'il y a de la folie à préferer ses imaginations à leur témoignage.

Touchant la forme du gouvernement de l'Eglise, Mr. Hughes démontre, que selon la constitution même de l'Eglise, il est commis aux Evêques dans une succession continuelle depuis les Apôtres. Saint Paul ordonna Timothée Evê-

que d'Ephese, & Tite de l'Isle de Crete. Les principales villes de l'Asie avoient chacune son Evêque, comme il est marqué dans l'Apocalypse. Saint Ignace, Saint Irenée, Tertullien, Saint Cyprien, nous décrivent la même forme de gouvernement, comme étant constamment observée dans l'Eglise. Generalement toute l'antiquité lui rend témoignage, & l'a regardée comme établie par les Apôtres, selon l'ordre que JESUS-CHRIST leur avoit prescrit. Il ajoute, qu'il en est ainsi des Prêtres & des Diacres, qui pour leurs fonctions étoient soumis à leur Evêque.

Il fait aussi voir par l'autorité de l'Ecriture & de l'antiquité, que l'ordination est reservée aux seuls Evêques, & que toute ordination qui ne vient pas d'eux, est absolument nulle, & il refute fortement les pitoyables raisons que Blondel a prétendu y opposer.

Selden, Sçavant d'une reputation assez semblable à celle de Blondel, c'est à dire, qui a beaucoup lû & beaucoup transcrit, s'est avisé de

donner tout pouvoir aux Princes Chrétiens dans l'Eglise, sur le fondement, que Pline écrivit à Trajan, „ que les Chrétiens s'obligeoient „ par serment de ne faire, ni vol, ni „ larcin, de ne point commettre „ d'adultere, de s'acquitter de leurs „ promesses & de rendre les dépôts. Selden par une admirable Logique conclut, que les Chrétiens, quant aux choses Ecclésiastiques, vivoient alors dans une espece de Démocratie, qui a dû être changée depuis que les Princes sont devenus Chrétiens, l'autorité du peuple ayant passé en leur personne.

Qui est l'homme de si peu de jugement, qui ne voye que c'est des Apôtres mêmes que nous devons apprendre l'intention de JESUS-CHRIST touchant le gouvernement de son Eglise; que c'est des personnes mêmes de l'Eglise que nous devons nous instruire de ses coûtumes & de sa pratique? Or selon tout ce que nous avons de monumens sacrez & Ecclésiastiques, l'Eglise a dû être, & a toûjours été gouvernée par ses Evêques. Mr.

Hughes ſe réduit à trois preuves. La premiere, de la conſtitution propre de l'Egliſe, qui eſt une ſocieté abſolument diſtinguée de toutes les ſocietez civiles & politiques. La ſeconde, de l'aveu des Empereurs, qui ont conſtamment reconnu l'autorité Epiſcopale. La troiſiéme, des occaſions où les Evêques ont maintenu leur droit contre la puiſſance des Empereurs, lorſque ceux-ci ſe ſont écartez de la vraye foi.

Quant à ce qui ſe peut objecter, que c'eſt introduire un empire dans l'empire, & cauſer un embarras, lorſque l'Egliſe commandera ce que le Prince & le Magiſtrat civil défendront. Mr. Hughes répond, que JESUS-CHRIST, la ſageſſe de Dieu, l'a ainſi inſtitué, que les limites de l'une & l'autre puiſſance ſont diſtinguez; qu'enfin il faudra ſouffrir patiemment, & ſans jamais ſe revolter, les vexations du Magiſtrat, s'il entreprend contre la loi de Dieu.

Il ajoute deux points importans, de l'excommunication & de la conſécration de l'Euchariſtie. Il aſſûre

que le pouvoir d'excommunier & d'abſoudre appartient à l'Egliſe, & qu'elle l'a toûjours exercé. Car outre qu'il eſt eſſentiel à toute ſocieté d'exclure & de rejetter de ſoi les perſonnes indignes, ce qui paroît en ce que les payens même ne ſouffroient pas que les ſcelerats & les profanes aſſiſtaſſent à leurs ſacrifices, JESUS-CHRIST a commandé de n'admettre au Baptême qu'avec diſcernement & après des épreuves convenables; il a donné à Saint Pierre & aux Apôtres les clefs du Royaume du Ciel avec le pouvoir de lier & de délier; paroles qui ſe rapportent évidemment à celles d'Iſaïe ch.22. v.22. *de la clef de la maiſon de David*, & qui ſignifient un veritable pouvoir, qui eſt celui de retenir & de remettre les pechez, comme JESUS-CHRIST l'a expliqué en Saint Jean chap. 20. v. 23. A la verité, pourſuit Mr. Hughes, Dieu eſt l'auteur de la reconciliation du pecheur; mais le Prêtre en eſt le Miniſtre, donnant l'abſolution; & l'Egliſe l'a ainſi crû & pratiqué dans l'exercice de la pénitence, ſur

le chapitre de laquelle il renvoye au P. Petau & au P. Morin.

Il diviſe en deux propoſitions ce qui concerne la conſécration de l'Euchariſtie. Il prouve premierement, que la conſécration eſt neceſſaire, ſans laquelle les élemens du pain & du vin ne deviennent point le corps & le ſang de JESUS-CHRIST. Secondement, que le Prêtre ſeul eſt le Miniſtre de la conſécration, laquelle eſt nulle, ſi elle n'eſt faite par le Prêtre qui a reçu l'Ordination ſolennelle. On n'omettra pas ce qu'il dit à ce ſujet: „ Je ne puis ne pas vous faire » remarquer, ce ſont ſes termes, que » l'Euchariſtie eſt appellée par Saint » Cyprien un ſacrifice veritable & » plein, que le Prêtre en la perſon- » ne de JESUS-CHRIST, nôtre très- » Grand-Prêtre, offre à Dieu le Pere. » Si cela eſt ainſi, ſi l'Euchariſtie eſt » un veritable ſacrifice, ſi le Prêtre » qui l'offre tient la place de JESUS- » CHRIST, peut-il être rien de plus » clair & de plus manifeſte, que ce » venerable ſacrifice ne doit être of- » fert, ſinon par celui qui eſt appel- » lé de Dieu, par celui qui eſt or-

» donné & consacré selon la forme
» legitime & ordinaire ?

En vain, continuë-t'il, les ennemis du Sacerdoce objectent-ils que l'Agneau pascal étoit immolé par chaque pere de famille. Car quand cela seroit ainsi, il ne s'ensuit pas que les particuliers ayent le droit de consacrer l'Eucharistie, laquelle est offerte au nom de toute l'Eglise, au lieu que l'immolation de l'Agneau étoit le sacrifice de chaque famille.

C'est avec aussi peu de raison qu'ils prétendent s'autoriser de quelques passages embarrassez de Tertullien. Car non seulement son témoignage seul n'est pas recevable contre celui de tous les Peres, mais il raisonne pitoyablement. Tertullien s'appuye uniquement sur ces mots de la premiere Epître de Saint Pierre ch. 2. v. 9. *Vous êtes la race choisie, le sacerdoce royal, la nation sainte*, qui sont citez de l'Exode ch. 19. v. 6. où certainement Moyse n'accorde pas indifferemment à tous les Israëlites le droit d'offrir les sacrifices ; mais il les fait seulement souvenir que Dieu les a avantagez sur toutes les nations, en

les choiſiſſant pour ſon peuple, & établiſſant parmi eux un Sacerdoce.

Il finit par l'élection des Miniſtres de l'Egliſe, en laquelle il aſſûre que le peuple dans les premiers tems n'a eû autre part, que de rendre un témoignage public de bonnes mœurs à ceux qui devoient être ordonnez.

On vient aux conſéquences, ſur leſquelles Mr. Hughes eſt trop réſervé. Car 1°. l'Egliſe eſt une; & pour conſerver l'unité, dit Mr. Hughes, après Pearſon & Uſſer, les aſſemblées particulieres d'une ville & de ſon diſtrict étoient appellées une Egliſe ſous la direction d'un ſeul Evêque, & pluſieurs de ces Egliſes dans l'étenduë d'une même Province compoſoient une Egliſe Provinciale, à laquelle préſidoit un Archevêque; cette ſubordination étant de l'inſtitution des Apôtres, qui établirent des Evêques dans les principales villes, comme à Rome, à Alexandrie, à Antioche, avec la prééminence ſur les autres. Pourquoi s'eſt-il arrêté là, lorſque la ſuite de ſon raiſonnement le conduiſoit à reconnoître, que les Egliſes Provincia-

les se réünissoient en une Eglise Universelle & Catholique, sous un Chef qui est Pasteur universel & le centre de l'unité, comme l'explique St. Cyprien, dont l'autorité est si respectable à Mr. Hughes. „ C'est en l'Eglise Romaine, dit Saint Irenée, „ que toute Eglise doit convenir, „ c'est à dire, tous les Fidelles, en „ quelque endroit de la terre qu'ils „ soient.

De plus l'Eglise est une, & par cette communication universelle, que nous faisons profession de croire quand nous disons dans le symbole, *la sainte Eglise Catholique, la Communion des Saints*, & par l'excommunication de toutes les sectes. Que penser donc de l'Eglise Anglicane, qui a rompu l'unité, qui demeure seule en elle même? Plaise à Dieu, qu'étonnée d'un caractere si évident de schisme, elle revienne à l'unité: Les Donatistes, quand leur premier entêtement fut passé, eurent honte de se voir séparez de Communion de l'Eglise Catholique, & renfermez dans l'Afrique.

2°. Puisque l'Eglise est une socie-

té diſtinguée des ſocietez civiles & politiques, qu'elle porte en ſoi le principe & la forme de ſon gouvernement, » car Dieu n'a pas mis les „ moyens ordinaires du ſalut dans „ l'Etat politique, mais dans l'Egli- „ ſe; il ne les a pas confiez aux Prin- „ ces de la terre, mais aux Evêques, „ qui ſont les Princes de ſon Egliſe, ce ſont les propres termes de Mr. Hughes, comment l'Egliſe Anglicane peut-elle reconnoître pour ſon Chef le Roi, ou la Reine, qui poſſede le Thrône, & lui déferer le jugement des matieres Ecclésiaſtiques?

3°. Si les Prêtres ſont les Miniſtres de JESUS-CHRIST en la remiſſion des pechez, comme Mr. Hughes l'avouë & le prouve, ne s'enſuit-il pas que les pecheurs ſont obligez d'avoir recours à eux, de leur déclarer en quoi ils ont offenſé Dieu, & de leur demander l'abſolution?

4°. Reconnoître, comme Monſieur Hughes, que l'Euchariſtie eſt un ſacrifice veritable & plein, *ſacrificium verum & plenum*, c'eſt confeſſer la preſence réelle du Corps & du

Sang de JESUS-CHRIST en l'Euchariſtie. Tous les Sectaires en conviennent, par la raiſon, que JESUS-CHRIST eſt maintenant la ſeule victime qui puiſſe être offerte à ſon Pere, & que les figures n'ont plus de lieu. Il n'eſt pas donc loiſible à Mr. Hughes, s'il veut raiſonner conſéquemment, de reculer, ſur l'article de la préſence réelle de JESUS-CHRIST en l'Euchariſtie.

5°. Selon lui il n'y a point de veritable Egliſe ſans Paſteurs legitimes, c'eſt à dire, comme il l'explique, qui ayent reçu l'Ordination ſolennelle & ordinaire dans l'Egliſe, par une ſucceſſion non interrompuë depuis les Apôtres ; & il ajoûte, que l'interruption de la ſucceſſion Apoſtolique eſt un caractere de ſchiſme. Or l'Egliſe Anglicane peut-elle prouver cette ſucceſſion ſi neceſſaire ? On en a parlé dans ces Memoires au mois de Mars 1709.

Pour revenir à ce qui eſt contenu dans ce volume, Mr. Hughes y a mis l'abregé de la vie de Saint Jean Chryſoſtome composé par Mr. Cave, & tiré de ſon hiſtoire Litteraire, & les ſix livres de Saint Chryſoſto-

me, du Sacerdoce, en Grec & en Latin, avec quelques notes & des variantes, qu'il a ramassées des éditions de Fronton du Duc, de Hoeschelius & de Saville; & parmi lesquelles il a mêlé quelques-unes de ses conjectures.

ARTICLE CLXIV.

DAVIDIS CZVITTINGERI Nob. Hung. specimen Hungariæ Litteratæ &c. C'est à dire, *Essai de la Litterature de la Hongrie, marquant par ordre Alphabetique le nom, la vie, l'éloge, les écrits des Hongrois, Dalmates, Croates, Esclavons, Transylvains, qui se sont rendus celebres par leur érudition, avec un catalogue des Auteurs qui ont parlé de la Hongrie. Par David Czvittinger Noble Hongrois.* A Franc-fort & à Lipsic, de l'Imprimerie & aux frais de Josse-Guillaume Kohlesius Imprimeur de l'Université d'Altorff. 1711. *In* 4°. *pages* 488.

L'Amour de la patrie & le zele de sa gloire ont engagé l'Au-

teur, comme il le déclare dans ſa préface, à entreprendre un ouvrage, qui faiſant connoître le merite d'un grand nombre de Hongrois diſtinguez par leur ſçavoir, ſera comme un éguillon pour en faire marcher d'autres ſur leurs pas. Il y a long tems, dit il, que le Comte Pierre de Reva, dans un élegant traité de la Monarchie & de la ſainte couronne de Hongrie, s'eſt plaint que ce Royaume ayant produit tant d'hommes illuſtres que leur eſprit & leur valeur rendoient dignes de memoire, a manqué d'Hiſtoriens pour la faire paſſer à la poſterité. Reinman, dans un petit livre Aleman de l'hiſtoire des Lettres, eſt allé plus loin, & a déſeſperé qu'aucun Hongrois faſſe jamais l'hiſtoire des Sçavans de ſon païs, parceque le génie de la nation les tourne plus vers les armes que vers les Lettres, & que leur inclination eſt plus à manier un cheval que des livres.

La Hongrie, ſi diſtraite des études par les guerres preſque continuelles, tantôt étrangeres, tantôt inteſtines, dont elle eſt agitée depuis

ſi long tems, compte pourtant plusieurs Ecrivains, dont l'Auteur rapporte ici le nom, avec un abregé de leur vie & le catalogue de leurs ouvrages. Il n'a donné au ſien que le nom d'Eſſai, parceque les troubles de ſa patrie ne lui ont pas permis de faire toutes les recherches neceſſaires pour le perfectionner. Cependant, à le voir accorder le rang d'Ecrivain & d'homme Lettré pour de ſimples theſes & pour des livrets, on peut préſumer que peu de choſes ont échapé à ſa diligence.

Le Sr. Czvittinger, pour un Lutherien, garde aſſez de moderation à l'égard des Catholiques. Beaucoup de Jeſuites, par exemple, ont fait ſervir leur plume contre le Lutheraniſme, le Calvinianiſme, le Socinianiſme, qui ravagent la Hongrie, & bien loin de leur en faire, ou un crime, ou des reproches, il ſe contente de copier ſur leur chapitre ce qui en eſt rapporté dans la Bibliotheque des Ecrivains de leur Compagnie. Il paroit avoir plus d'éloignement des Calviniſtes, & il en a un extreme des Sociniens.

Aureſte, il ne ſe renferme pas dans la ſeule Hongrie, ni dans la Croatie & la Tranſylvanie, qui ont fait une partie de ce Royaume : il cherche auſſi des Auteurs dans la Dalmatie, ſujette à la Republique de Veniſe, parceque les Rois de Hongrie prennent auſſi le tître de Rois de Dalmatie. Bonfinius, quoiqu'il ne fût pas Hongrois, mais Italien, a merité par l'hiſtoire de Hongrie qu'il a écrite la place honorable que lui a donné le Sr. Czvittinger, qui par une ſemblable raiſon auroit pû ne pas oublier le P. Inchofer Jeſuite Aleman, Auteur des annales Eccléſiaſtiques de Hongrie.

Il met hors de rang, & à la tête de ſon ouvrage, St. Etienne premier Roi de Hongrie, qui par ſon zele à étendre & à établir la Religion Chrétienne dans ſa nation, s'acquit le glorieux nom d'Apôtre, que ſes ſucceſſeurs ont en quelque ſorte retenu, ſe faiſant appeller Rois Apoſtoliques, & faiſant porter une Croix devant eux.

Enſuite l'Auteur ſe reduit pour les autres à l'ordre alphabetique

qui étoit le meilleur pour lui, & qui ne ſeroit pas bon pour un extrait, où l'on ne ſe propoſe pas de décrire un livre, mais d'en rapporter les endroits les plus remarquables.

Saint Caïus Pape & Jean IV. ſont la gloire de la Dalmatie, dont ils étoient : au contraire, & quoiqu'en diſe le Sieur Czvittenger, Jean Abbé de Strume déshonora la Hongrie ſa patrie, s'élevant en Antipape ſous le nom de Calixte III. contre Alexandre III. D'ailleurs elle a reçu un grand luſtre de St. Martin, de Saint Jerôme, de Martin Evêque de Brague, dont on a une collection des Canons, & quelques autres ouvrages.

A ces grands Hommes il faut ajouter le Cardinal François Forgatz, qui a écrit des memoires de ce qui ſe paſſa de ſon tems entre les Hongrois & les Turcs, & principalement le Cardinal Pierre Paſmani, ſuccéſſeur du Cardinal Forgatz en l'Archevêché de Strigonie, ou de Gran. Il étoit Jeſuite, & les ſuccès de ſon zele dans les miſſions de Hongrie en firent eſperer de plus

grands, s'il avoit plus d'autorité; il fut donc contraint d'accepter l'Archevêché de Strigonie, & ensuite nommé au Cardinalat par l'Empereur Ferdinand II. Il a laissé divers ouvrages, partie en Hongrois, partie en Latin.

Le P. George Kaldi Jesuite merita l'estime du Cardinal Pasmani, & generalement de toutes les personnes les plus considerables de Hongrie, où il passa pour un excellent Prédicateur, & pour parler élegamment sa langue naturelle, en laquelle il traduisit la Bible selon la Vulgate. Sa traduction fut imprimée à Vienne chez Matthieu Formica 1626. Il eut apparemment dessein de préserver les Catholiques d'une Bible Hongroise, publiée douze ans auparavant par un Ministre Calviniste, nommé Gaspar Karoli.

Jean Albert Vidmanstad s'est fait de la reputation par la connoissance qu'il avoit du Syriaque, & par l'édition du Nouveau Testament imprimé à Vienne en cette langue l'an 1555.

Voici des hommes d'un caracte-

re bien different. On commencera par André Dudith Horehovicza, premierement Evêque de Tine & puis de Cinq-Eglises, Pierre-Paul Verger Evêque de Modrusch, & ensuite de Justinopolis, ou de Capo d'Istria, Marc-Antoine de Dominis, transferé de l'Evêché de Segni à l'Archevêché de Spalatro; trois Prélats d'un esprit rare & d'un sçavoir éminent, qui scandaliserent l'Eglise par leur malheureuse apostasie.

L'Auteur s'étend plus sur le chapitre de Dudith. Il étoit d'une naissance distinguée, & à l'étude des belles Lettres & de la Théologie, il joignit une grande connoissance des Mathematiques & de l'habileté dans les negociations. Au Concile de Trente il donna mauvaise opinion de lui par les discours qu'il y fit, pour faire accorder à tous la Communion sous les deux especes, & aux Prêtres la permission de se marier. L'Empereur Maximilien II. l'envoya à la Diete de Pologne, solliciter les Polonois d'élire son fils l'Archiduc Maximilien : Dudith ne réüssit pas, & Jean de Montluc Evê-

que de Valence gagna les ſuffrages en faveur de Henri de Valois. On remarquera ici que ces deux Evêques, chargez d'interêts oppoſez, avoient d'ailleurs beaucoup de reſſemblance : tous deux égaux en eſprit, en éloquence, en capacité, ne gardant que les dehors de la Religion, & Prélats Catholiques ſeulement par l'habit. Dudith avança un peu plus les affaires de l'Archiduc Maximilien dans la Diete ſuivante, & lui forma un parti, qui ſuccomba néanmoins ſous celui d'Etienne Battori Prince de Tranſylvanie. Quelque tems après Dudith ſe déclara ouvertement Calviniſte, & puis ſe précipita dans le Socinianiſme. Il ſe maria deux fois, vécut tranquille à Breſlau, & mourut le 23. de Février 1630. âgé de 56 ans. On a de lui quelques traitez de Mathematiques & de Controverſe.

Quoique Nicolas Roka, Croate & Evêque de Tine, n'ait point compoſé de livres, le Sieur Czvittinger n'a pas voulu l'oublier, afin de rapporter une lettre de Calixte, Théologien Proteſtant d'Helmenſ-

tad, inserée dans une autre de Wagenseil du 8 de Février 1684. au Sieur Alix Ministre de Charenton. Cette lettre porte en substance, que Roka Evêque de Tine en Croatie parcouroit l'Alemagne, allant chez les Princes Protestans, pour leur persuader de se réünir aux Catholiques, & qu'à ce dessein il leur faisoit des propositions qu'ils n'auroient jamais attenduës : car il ne leur promettoit pas moins qu'une revision, & un examen du Concile de Trente, dans un nouveau Concile, où les Protestans seroient appellez, non pour être jugez, mais pour avoir séance entre les Juges; & parce que les heretiques perdent le droit de suffrages, le Pape déclareroit par une Bulle solemnelle, que les Protestans ne sont pas heretiques. Comme d'ailleurs l'Antechrist ne sçauroit prétendre être admis en un Concile, le Pape déclareroit encore qu'il renonce à tous les caractéres d'Ante-christ, qu'il se reduit à ce qu'étoient les anciens Evêques de Rome, qu'il se contente d'être reconnu premier Patriarche dans l'Eglise, & de préce-

der les autres ſeulement par le rang, ſans nulle prééminence de juriſdiction. De plus, qu'il ſeroit permis à tous de prendre la Communion ſous les deux eſpeces, & aux Prêtres de ſe marier, autant de fois qu'ils le voudroient. Si Calixte a dit vrai, Roka avoit perdu le ſens. En effet, il donna de grandes marques d'extravagance dans les conferences qu'il eut avec les Calviniſtes d'Heidelberg, comme le raconte Heidegger en la vie de Fabritius, qui étoit le premier d'entre eux.

François de David, ſoutenu du crédit de George Blandrata Italien & Medecin de Sigiſmond Bathori, commença à répandre en cette province le poiſon des Unitaires, que Socin même jugea devoir être moderé en quelque choſe. Car ce malheureux étoit allé juſqu'à nier toute adoration à JESUS-CHRIST, ne ſouffrant pas même qu'on l'invoquât. Il y a quelques écrits de lui.

Parmi tant d'hommes inquiets, bizarres & préſomptueux, dans le parti Proteſtant, Matthias Francovitz, plus connu par le nom de Mat-

thias Flacius Illyricus, n'eſt pas des derniers. Il naquit à Albone dans l'Eſclavonie le 3e. de Mars 1520. Il fut quelque tems attaché à Melancthon, & dans la ſuite il eut de grands démêlez avec lui. Il ne ceſſa toute ſa vie de broüiller, & mourut à Francfort le 11. de Mars 1575. Il fut le principal Auteur des Centuries de Magdebourg, auxquelles il commença de travailler en 1548. avec Nicolas Amſdorff, Nicolas Gall, Martin Cop, Jean Wignand, Ebeling Alemann, Matthieu le Juge.

Un Daniel Kleski parut longtems d'un génie aſſez poſé. Il voyagea par les Univerſitez Proteſtantes d'Alemagne, & y prit les Degrez. De retour en Hongrie, il fut Prédicant en diverſes Egliſes Lutheriennes. Chaſſé de Hongrie, il ſe réfugia en Saxe, où il trouva des emplois honorables, & même celui que les Lutheriens appellent de Surintendant, avec inſpection ſur les Prédicans particuliers. Enfin l'eſprit de prophetie ſe ſaiſit de lui, comme du Miniſtre Jurieu, & lui fit voir dans

l'Apocalypse la prochaine destruction du Royaume de France & de l'Eglise Romaine. Kleski publia ses visions par des lettres & des livrets, qui sans doute périrent bientôt : celles de Jurieu confiées à des justes volumes iront plus loin, & annonceront d'ici à quelques siécles de quel Esprit il étoit inspiré, de se donner au monde pour Prophete.

C'en est assez de ces Ecrivains heretiques & fanatiques. Matthias Corvin Roi de Hongrie a merité les loüanges des Sçavans de son tems, les ayant honoré de sa bienveillance, & aidé de ses liberalitez. Sa bibliotheque de Bude a été beaucoup vantée.

Etienne Bathori, Prince de Transylvanie, & ensuite Roi de Pologne, eut la reputation de Prince sçavant. Il y a un recueïl de quelques-unes de ses lettres, jointes à d'autres de Sigismond-Auguste Roi de Pologne, imprimées à Lipsic en 1703.

Jean Bethlen, un des principaux Seigneurs de Transylvanie, a écrit en Latin une histoire abregée de ce qui s'est passé en sa patrie depuis

1629 jusqu'à 1663. Le Sr. Czvittinger a ajouté une Genealogie des Bathoris & des Bethlens, & ce n'est pas l'endroit le moins curieux de son livre. Il dit que les premiers sont Scythes d'origine, & qu'ils se diviserent en deux branches, des Bathoris de Bathor, & des Bathoris de Somlyi. Des Bathors il ne fait mention que d'Opos Bathori, qui se signala environ l'an 1070. dans les guerres de Geysa 1. Roi de Hongrie. La branche des Somlyi a eû plus de lustre; elle a porté Etienne Bathori Palatin de Hongrie, qui fut tué à la bataille de Varne en 1444. & d'autres hommes distinguez : elle finit en la personne de Gabriel Bathori Prince de Transylvanie, assassiné le 28. d'Octobre 1613.

La maison des Bethlens est ancienne. Gregoire Bethlen sous le regne de Matthias Corvin fut Ban, ou Gouverneur de Szonen, qui précede les Bans de Croatie & d'Esclavonie : en même tems Dominique Bethlen étoit Vaivode de Transylvanie, & fut pere de Gabriel, qui commandoit six mille hommes à la funeste

bataille de Mohas, & s'attacha ensuite au parti de Jean Zapolha contre l'Empereur Ferdinand I. Son fils Wolgang défendit Gyoula contre les Turcs, & y reçut dix-sept blessures : il se retira auprès de Jean Prince de Transylvanie, qui le considera beaucoup, de même qu'Etienne Bathori successeur de Jean. Wolfgang eut deux fils, Gabriel & Etienne. Ce Gabriel est le fameux Bethlen Gabor qui fit tant de peine à l'Empereur Ferdinand II.

L'Auteur fait un bel éloge de Nicolas Istvansi, qui, à la noblesse que donne la naissance, joignit celle qui s'acquiert par la vertu & la science. Il s'acquitta avec honneur de plusieurs emplois importans que lui conferent Maximilien II. & Rodolphe II. Il fut Secretaire d'Etat, Vice-Palatin de Hongrie, Commissaire en Transylvanie pour traiter avec les Turcs. Aussi brave & entendu à la guerre, qu'habile dans les affaires, & d'ailleurs d'une santé vigoureuse, il se trouva & prit part jusqu'à l'âge de quatre vingts-ans à tout ce qui se fit de plus mémorable en Hongrie,

ayant commencé dès ſa jeuneſſe à porter les armes ſous le Comte Serini, avec lequel il s'enferma dans Sigeth, que les Turcs aſſiegerent. Iſtvanfi a composé une hiſtoire de Hongrie en trente-quatre livres, depuis la mort du Roi Matthias Corvin juſqu'au regne de Matthias II. hiſtoire d'autant plus eſtimable, qu'Iſtvanfi raconte des faits dont il a été témoin pour la plûpart. En mourant il la legua au Cardinal Paſmani, qui prit le ſoin de la faire imprimer.

On finira par quelques hommes illuſtres que le Sieur Czvittinger a mêlé parmi les Ecrivains de ſon païs. Nicolas Eſterhaſi, chaſſé de la maiſon paternelle pour avoir embraſſé la Religion Catholique, & pour la même raiſon chaſſé encore de la maiſon de ſon oncle, parvint néanmoins par ſa vertu & ſa valeur, paſſa par tous les degrez d'honneur au plus haut qu'il y ait en Hongrie, qui eſt celui de Palatin, & fut fait Chevalier de la toiſon d'or : il mourut muni des Sacremens de l'Egliſe le 11e. de Septembre 1645. en ſa 63e. année. Son ſecond fils Paul Eſterhaſi

est maintenant Palatin de Hongrie, Chevalier de la Toison d'or, & avec ces tîtres, qui lui sont comme hereditaires, il a encore celui de Prince de l'Empire.

Le Cardinal George Martinuze dans ses commencemens n'eut d'autre avantage, que d'être de bonne maison & d'avoir un esprit capable des plus grandes affaires, par lequel il s'éleva à ce haut degré de puissance formidable, à l'Empereur Ferdinand I. qui sentant qu'il ne l'avoit pû entierement gagner en lui procurant le Cardinalat, & ne voyant point d'autre moyen de l'abattre, le fit assassiner, à ce que quelques Historiens assûrent, le regardant comme un rebelle.

Thomas Nadasti avoit fait ses études à Grats, à Padoüe, & à Rome. Revenu d'Italie, il fut Secretaire d'Etat, & un de ceux qui animerent le Roi Ladislas à l'expedition contre les Turcs, qui fut terminée par la funeste bataille de Mohas. Il fut envoyé offrir la couronne à Ferdinand I. & soutint son parti avec vigueur contre Jean de Zapolha: il se

donna néanmoins à celui-ci, ayant été pris par les Turcs à Bude, après y avoir fait une genereuse défense. Mais voyant que la Hongrie alloit être soumise aux Infidelles, il retourna à Ferdinand, & lui rendit de grands services, qui furent recompensez par la dignité de Palatin.

ARTICLE CLXV.

INSTRUCTIONS THEOLOGIQUES & morales sur le premier Commandement du Decalogue, où il est traité de la Foi, de l'Esperance & de la Charité, par feu Mr. Nicole. A Paris, chez Charles Osmont ruë St. Jacques 1709. *deux tomes in* 12.

CEs deux tomes sont la suite *des Instructions de Mr. Nicole sur le Symbole*, dont nous avons parlé dans les Memoires du mois de Février de l'an 1707. & *des Instructions sur l'Oraison Dominicale*, dont nous avons parlé dans les Memoires du mois d'Octobre de cette année 1712. La partie de cet abregé de Théologie qui comprend *les Instructions sur les Sacremens*, a eû deux éditions.

L'Auteur n'a travaillé à cet ouvrage que sur la fin de sa vie, & prévenu par la mort, il n'a pû y mettre la derniere main. Cependant les depositaires de ses écrits, ont crû que le Public le recevroit agréablement dans l'état qu'il est. Ils n'ont point trouvé parmi les papiers qui leur sont confiez *les Instructions sur les neuf autres Commandemens de Dieu, ni les Instructions sur les Commandemens de l'Eglise.* Ils n'ont entre les mains que trois petits traitez qui ayent rapport à cette matiere. Le premier, *de la distinction des pechez mortels & des pechez veniels.* Le second, *de la sanctification du Sabbat.* Le troisiéme, *du faux témoignage.* Ils promettent de les donner avec d'autres opuscules du même Auteur.

Ils promettent aussi une nouvelle *édition de ses lettres*, plus ample & disposée dans un meilleur ordre.

Pour *le traité de la Grace*, on ne doit pas l'esperer, le parti a pris trop de mesures pour le supprimer, car quoique sous d'autres expressions il conserve les principales erreurs de Jansenius & de Mr. Arnaud, la dif-

ference d'expreſſion n'a pas laiſſé d'allarmer le parti.

Les Editeurs n'ont pas perdu toute eſperance de recouvrer les inſtructions qui manquent. Si Mr. Nicole les a compoſées, ce qui n'eſt pas certain, il les aura prêtées ſans en retenir de copie, c'étoit ſa coûtume: jamais Ecrivain ne fut plus communicatif.

Il ne faut pas au reſte regarder les deux volumes qu'on nous donne, comme une ſimple explication du premier Commandement: l'Auteur a fait entrer dans cette explication pluſieurs autres matieres.

Dans le premier tome il traite fort au long de la foi, de l'eſperance, de la crainte de Dieu, de l'amour de la verité, de l'amour de la juſtice, de la ſoumiſſion dûë à la volonté de Dieu, comme regle de nos actions & comme cauſe des évenemens; de l'humilité, de l'amour reglé de ſoi même, des grandeurs de l'homme, de la temperance, de l'excès dans les auſteritez, du jeûne, du luxe, de l'immodeſtie dans les habits.

Dans le ſecond tome il traite des

paſſions & de leurs remedes , de la crainte des jugemens humains, des afflictions , de la veritable & de la fauſſe tranquillité d'ame , de l'inſuffiſance des motifs que la Philoſophie ſuggere pour la guerir , ou pour la calmer. Là il fait voir combien les motifs que la religion fournit ſont plus efficaces. Il traite encore dans ce ſecond tome de la ſcience du ſalut , & des moyens de l'apprendre , de la lecture, de l'inſtruction des Paſteurs, de la direction,du choix des opinions, du choix d'un état, du choix des vertus , de l'amour du prochain , de l'amour des ennemis, du ſcandale , de l'aumône , de la correction fraternelle.

L'Auteur, ſelon ſa coûtume , a recueilli , mis dans un ordre fort méthodique , approfondi , pouſſé juſqu'aux premiers principes de la religion & de la morale , réduit enfin à une eſpece de catechiſme,la doctrine de St. Auguſtin & de quelques autres Peres de l'Egliſe ſur ces differens ſujets , & ſur ſon principal ſujet, l'amour de Dieu. Nous n'entreprendrons pas d'abreger cet abregé , & nous ſommes convaincus que le Lec-

teur nous en quittera pour quelques remarques détachées, sur des endroits qui nous ont paru importans & dignes d'une attention particuliere.

Dans le traité de l'esperance page soixante dixhuit du premier tome, Mr. Nicole demande : „ Ce qu'on „ peut dire à ceux qui sont troublez „ de leurs pechez, & répond qu'il „ faut leur dire que ce trouble est „ injurieux au sang de JESUS-CHRIST, „ & que ces pechez ayant été pre„sens à JESUS-CHRIST mourant, ce „ n'est pas avoir assez de confiance „ en sa mort, que de s'en inquieter.

Cette réponse est une preuve manifeste que Mr. Nicole en écrivant ces reflexions, avoit de la redemption de JESUS-CHRIST des idées fort contraires à celles de Jansenius & de Mr. Arnaud, ou qu'il se contredit grossierement : si JESUS-CHRIST n'étoit mort, s'il n'avoit prié que pour un petit nombre d'hommes, s'il en avoit excepté un seul de la grace de la redemption, le trouble des pecheurs ne pourroit être trop grand, & la réponse de

Mr. Nicole seroit insensée. Quelle extravagance seroit-ce en effet, que de rassûrer un pecheur sur la part qu'il a dans la redemption, s'il étoit très-incertain qu'il y en eût aucune? Mr. Nicole s'éloigne ici de ce sentiment barbare & injurieux à JESUS-CHRIST, & plein de la confiance que l'Ecriture & que la tradition inspirent, il veut qu'on assûre indifferemment tout pecheur, *qu'il ne doit pas se troubler, parce que ses pechez ont été presens à Jesus-Christ mourant.*

On ne peut se déclarer plus nettement que Mr. Nicole l'a fait à toute occasion, contre les Théologiens qui enseignent que l'attrition suffit avec le Sacrement. Mr. Nicole les traite durement, & ne les ménage point du tout. Qui croiroit qu'il n'y eût entre eux & lui qu'une question de nom, & que Mr. Nicole enseignât au fonds ce qu'ils enseignent? Rien cependant n'est plus vrai. "Ces Théologiens disent, que la detestation du peché conçûë par la consideration de sa turpitude, de son opposition à la justice, à la sagesse, suf-

fit pour disposer l'ame à recevoir la grace dans le Sacrement ; mais ils n'appellent point cet amour de l'honnêteté, de la justice & de la sagesse, un amour de Dieu. Mr. Nicole n'accorde qu'au seul amour de Dieu le privilege de rendre l'ame capable de recevoir la grace par le Sacrement, mais il soutient qu'*aimer la loi, la verité, la justice, la sagesse, l'éternité, c'est aimer Dieu*, & que les actes de ces differens amours sont de vrais actes d'amour de Dieu [a].

Mr. Nicole est encore tombé dans le même inconvenient sur la matiere des équivoques : ceux qui compareront ce qu'il en dit avec la doctrine des Théologiens, qu'on traite sans façon de défenseurs du mensonge, parce qu'ils ne condamnent pas absolument les restrictions, auront de la peine à y remarquer quelque difference. Rapportons les propres termes de l'Auteur [b].

» Que doit-on faire lors qu'un » mensonge semble necessaire pour » conserver la verité, & pour mettre » à couvert la vie, l'honneur & le

[a] *Tom.* 1. *p.* 158. [b] *Tom.* 1. 235.

» bien du prochain ? Que devoient
» faire, par exemple, les Chrétiens
» des premiers siécles , lorsque du
» tems des persecutions on leur de-
» mandoit s'ils n'avoient point les li-
» vres des Ecritures Saintes dans leur
» maison, & que le seul moyen de
» conserver ces livres saints, étoit de
» dire qu'ils ne les avoient pas.

» R. Saint Augustin répond, en de-
» mandant ce que l'on doit faire lors-
» qu'il semble que la fornication &
» l'adultere semblent necessaires
» pour conserver la religion, la vie
» & le bien du prochain : car com-
» me celui qui n'a point d'autre
» moyen que celui-là, n'en a point;
» puis qu'il est clair qu'il ne s'en peut
» pas servir, de même celui qui n'a
» point d'autre moyen que le men-
« songe pour conserver la religion,
» la vie, l'honneur & les biens du
» prochain, doit croire qu'il n'en a
» point, & que Dieu ne lui impute-
» ra point ce qui en pourra arriver.

„ D. A quoi se réduit donc tout
» ce qu'on peut faire dans ces occa-
» sions ?

„ R. A cacher la verité, mais

» non pas à la désavoüer & la dé-
» mentir. On peut ne pas dire la ve-
» rité qu'on nous demande, parce-
» que, comme dit Saint Augustin,
» autre chose est de mentir, autre
» chose est de cacher la verité : mais
» on ne peut jamais dire le contraire
„ de la verité.

» On peut aussi détourner l'esprit
» de celui qui interroge à quelque
» autre chose, & s'il arrive qu'il se
» trompe par son imprudence, &
» qu'il prenne de lui même une faus-
» se idée de nos paroles, on n'est pas
» obligé de le désabuser ; mais il faut
» toûjours que les paroles soient tel-
» les, qu'étant considerées par un
» homme, qui n'en tire point de con-
» séquences temeraires, elles ne si-
» gnifient rien de contraire à ce que
» nous avons dans l'esprit.

» D. Les paroles de raillerie qui
» sont fausses étant prises à la lettre,
» mais qui ne sont pas ainsi lorsqu'el-
» les sont expliquées, sont-elles des
» mensonges?

„ R. C'est une autre question,
» sçavoir, si ces paroles sont exem-
» tes de tout défaut; mais elles n'ont

» pas celui du menſonge, parceque
» les circonſtances qui les accompa-
» gnent, empêchent ceux qui les en-
» tendent de les prendre pour des
» déclarations de nos ſentimens in-
» terieurs.

» D. Les reſtrictions mentales
» ſont-elles des menſonges ?

» R. Pour décider cette queſtion,
„ il faut ſçavoir, que ce qu'on ap-
„ pelle reſtriction mentale, eſt lors
„ qu'en prononçant des paroles, nous
„ y ajoutons dans nôtre eſprit & en
„ nous mêmes quelque choſe qui
„ change le ſens ; comme ſi quel-
„ qu'un après avoir répondu nette-
„ ment qu'il n'a jamais été dans
„ certain lieu, ajoutoit dans ſon eſ-
„ prit le mot de malade, en préten-
„ dant en vertu de ſon addition, que
„ ſa propoſition ſignifie qu'il n'a ja-
„ mais été malade en ce lieu-là,
„ quoiqu'il y eût ſouvent été en ſe
„ portant bien. Cela ſuppoſé, on
„ peut concevoir de deux ſortes de
„ reſtrictions mentales : car il y en
„ a où ce que l'on retient dans l'eſ-
„ prit eſt ſuffiſamment ſignifié par
„ les circonſtances exterieures qui

„ accompagnent la prononciation
„ des paroles , & il y en a où cette
„ restriction n'est nullement mar-
„ quée.

» La premiere sorte de restriction
„ mentale n'est pas un mensonge,
„ puisqu'il y a diverses manieres de
„ signifier ses pensées, & que les cir-
„ constances exterieures qui mar-
„ quent ce que nous retenons dans
„ l'esprit, sont des especes de paro-
„ les qui déterminent le sens de cel-
„ les que nous prononçons ; mais
„ il est certain que les restrictions
„ mentales qui sont destituées de
„ signes exterieurs qui les marquent,
„ sont de purs mensonges ; parce-
„ que les paroles exterieures n'étant
„ point déterminées, signifient le
„ contraire de nôtre pensée, & qu'il
„ n'est pas au pouvoir de chacun d'en
„ changer le sens par la seule volon-
„ té, sans en avertir ceux à qui on
„ parle. Ainsi tout cela détruit l'u-
„ sage de la parole, qui est instituée,
„ dit Saint Augustin, non pour trom-
„ per les autres, mais pour leur fai-
„ re connoître nos pensées.

L'Auteur parle beaucoup de l'a-

mour de Dieu comme verité, & de l'amour de Dieu comme justice; & l'on avouë que les deux sections où il en parle sont pleines de reflexions ingénieuses, solides, utiles: mais nous ne pouvons souffrir qu'il propose comme un principe évident, *que la verité qui éclaire nos esprits est Dieu, que la justice sur laquelle nôtre volonté doit se regler est Dieu même.* Pour peu qu'on examine ces belles idées, on en découvre la fausseté, & l'on comprend, que si l'on peut dire en un sens *que la verité est Dieu, que la justice est Dieu*, on ne peut pas dire *que la verité qui éclaire nos esprits est Dieu, que la justice qui regle nôtre volonté est Dieu.* L'examen de ces deux propositions ne sera pas long, & ne fatiguera pas le Lecteur. Commençons par la premiere. Qu'est-ce que la verité? Ce n'est certainement rien autre chose que le rapport de l'objet à ce qui le représente, soit idée interieure, soit parole exterieure, ou le rapport de ces signes à l'objet qu'ils représentent. Une idée est vraye, quand elle nous peint son objet tel qu'il est; la parole est vraye,

quand elle exprime une idée vraye : une choſe eſt vraye, quand elle eſt en effet telle qu'elle nous eſt repréſentée. La verité n'eſt donc que la conformité de la choſe connuë avec ce qui la fait connoître, la conformité de l'idée & de l'objet : la verité n'eſt pas un être, c'eſt un rapport, c'eſt un attribut, une proprieté, que nous conſiderons tantôt dans l'objet, tantôt dans la peinture qui la repréſente : ainſi nous appellons le vrai Dieu, celui qui eſt effectivement tel, que la pure raiſon définit Dieu. Nous appellons de veritable or, celui à qui les proprietez connuës de l'or conviennent : nous diſons qu'une idée eſt vraye, quand elle nous repréſente l'objet tel qu'il eſt : nous diſons dans le même ſens qu'une connoiſſance eſt vraye, qu'une propoſition, une maxime eſt vraye, ajoutons que par un abus de langage aſſez ordinaire nous donnons le nom de verité aux idées, aux connoiſſances, aux propoſitions vrayes. On dit, *cettte verité me paroît évidente, les veritez Mathématiques contentent l'eſprit, il ne faut pas s'arrêter*

aux veritez spéculatives, *il faut passer jusqu'aux veritez pratiques.* Tel est l'usage du mot *verité*, presque dans toutes les langues ; il signifie originairement le rapport de la connoissance & de l'objet, & dans une signification posterieure & moins exacte on le prend pour la connoissance vraye. Voyons maintenant dans quel sens on peut dire que la *verité est Dieu.* Ce n'est pas assûrément en prenant ce mot dans sa signification exacte & rigoureuse : le rapport des objets aux signes qui les font connoître n'est pas Dieu ; non plus que le rapport des signes aux objets qu'ils font connoître ; que si l'on prend le mot de verité pour une idée vraye, en ce sens on pourra dire que Dieu est verité, tout ce qui est vrai étant connu de Dieu par une seule idée, ou plûtôt, par sa substance même, car tout ce qui est en Dieu est Dieu. Cette idée unique, ou plûtôt la substance même de Dieu necessairement représentative de toute verité, peut être appellée la verité premiere, universelle, éternelle, immuable, & en ce

ſens Dieu eſt verité. Evitons néanmoins de dire que Dieu ſoit *la verité, que nous connoiſſons la verité qui nous éclaire*, la verité, ou plûtôt, les veritez que nous connoiſſons, ſont nos idées, nos connoiſſances particulieres, finies, diſtinctes entre elles, & qui ne ſont nullement Dieu. Admettre une verité réellement univerſelle, une idée commune à tous les hommes, une connoiſſance preſente à tous les eſprits ſans diviſion, ce ſeroit admettre une chimere auſſi ridicule que l'univerſel *à parte rei* de certains Scholaſtiques.

Il ne reſte plus aux partiſans de Mr. Nicole qu'à demander, ſi du moins Dieu ne peut pas être regardé comme la lumiere qui découvre toute verité. Nous leur répondrons qu'il eſt la lumiere des Bien-heureux, qui voyent tout dans ſon eſſence; mais qu'en ce monde nous ne voyons point Dieu, & que par conſéquent nous ne voyons rien en Dieu; que la lumiere qui nous manifeſte les veritez eſt nôtre raiſon, c'eſt à dire, le pouvoir de connoître que nous

avons reçu de Dieu, joint à la diſpoſition heureuſe des organes qui ſervent à la connoiſſance. La propoſition favorable de l'objet, l'attention ſuffiſante de l'eſprit; l'uſage des connoiſſances précedentes, ſoit que ces moyens de connoiſſance ſe trouvent naturellement tels qu'il convient qu'ils ſoient pour bien connoître, ſoit que Dieu les rende tels par une operation miraculeuſe. Nous leur dirons enfin, que la lumiere ſurnaturelle qui nous fait embraſſer les veritez de la foi, eſt une operation ſurnaturelle de Dieu, une augmentation ſurnaturelle du pouvoir de connoître, & ni nôtre raiſon, ni les moyens de connoître, ni la propoſition de l'objet, ni l'attention de l'eſprit, ni l'augmentation de la puiſſance, ni les operations exterieures de Dieu, ne ſont pas Dieu : cela eſt inconteſtable. Que l'on diſe donc que la verité, c'eſt à dire, la connoiſſance veritable des choſes, eſt la perfection de nôtre entendement & la ſource de tout le bien qui peut être en nous ; qu'on diſe que Dieu ſeul la poſſede entierement ; qu'on diſe

qu'elle lui plait, qu'il aime à la voir en nous, qu'il veut & qu'il peut nous la communiquer en differentes manieres, qu'il nous a fourni des moyens de l'acquerir ; qu'on dise que c'est un grand bien que nous devons craindre de perdre, que nous devons tâcher de communiquer à tous les hommes, que nous ne devons ravir à personne. Toutes ces expressions sont justes, toutes ces propositions sont exactes : mais se figurer que nous voyons l'essence de Dieu pendant cette vie ; & que cette essence nous présente comme dans un miroir je ne sçai quelle verité universelle, dont pourtant chacun ne voit qu'une partie. Concevoir, aimer Dieu, sous cette bisarre idée, c'est assûrément s'amuser après un fantôme de nôtre imagination ; & il est honteux pour un esprit géometrique, comme Mr. Nicole, d'être tombé dans ce piege.

Il n'y a plus qu'à examiner sur les mêmes regles l'amour de Dieu *comme justice*. Nous entendons par le mot de justice, ou l'obligation de rendre à chacun ce qui lui appartient, obligation que nous conce-

vons indépendante de la volonté de Dieu fondée ſur la nature immuable des choſes, & qui eſt la regle de la volonté de Dieu même. Cette obligation n'eſt préciſément que le rapport du droit de poſſeder, à la poſſeſſion actuelle de quelque choſe : ce n'eſt pas un être, ce n'eſt qu'un rapport ; on ne peut dire qu'en ce ſens Dieu ſoit juſtice : la juſtice ſe prend auſſi pour la vertu qui diſpoſe la volonté à rendre à chacun ce qui lui appartient, & en ce ſens les vertus dans Dieu étant ſa volonté même, ſon eſſence, ſi l'on peut dire que Dieu eſt juſte, on peut auſſi dire qu'il eſt la juſtice ; mais on ne peut jamais dire qu'il ſoit la juſtice qui regle nôtre volonté. La juſtice qui regle nôtre volonté eſt une vertu finie, particuliere ; Dieu en eſt l'Auteur, la cauſe, le modele : mais cette juſtice qui n'eſt qu'un modele de nôtre volonté, n'eſt pas Dieu ; Dieu la produit en nous, elle nous rend ſemblables à Dieu ; c'eſt tout ce qu'on en peut dire de plus ſublime.

ARTICLE CLXVI.

DIALOGUES DES MORTS, composez pour l'éducation d'un Prince. A Paris, chez Florentin de Laulne ruë St. Jacques à l'Empereur, 1712. *in* 12. *pages* 314.

POur peu que l'on ait de connoiſſance de l'hiſtoire, on ſçait que les perſonnes les plus ſages ont crû ne pouvoir rendre un plus grand ſervice au monde, & en particulier à leur patrie, qu'en travaillant par leurs ſoins, ou par leurs écrits, à l'éducation des Souverains. C'étoit le but que Platon s'étoit propoſé dans ſon ouvrage de la Republique. Xenophon dans ſa Cyropedie, en écrivant avec tant d'art, tant d'exactitude, tant d'éloquence & de ſolidité, la maniere dont le grand Cyrus avoit été élevé, n'a-t'il pas eû en vûë de mettre devant les yeux des Princes un modele auquel ils devoient s'attacher, s'ils vouloient remplir les devoirs importans de leur état ? Et ſans remonter aux ſiécles

reculez, que n'ont pas fait, que n'ont point écrit de nos jours deux grands Prélats sur ce sujet ? Quoiqu'avec un stile & des manieres opposées, ils se sont rencontrez dans les mêmes veritez, & réünis dans les mêmes principes : ils n'ont rien négligé, ni l'un, ni l'autre, pour persuader à leurs augustes disciples, qu'un Roi doit être le pere des peuples que la Providence lui a soumis ; qu'il doit les aimer comme ses enfans ; qu'il doit faire consister tout son plaisir, & toute sa joye en cette vie, à être aimé d'eux ; qu'il doit être le Dieu de ses sujets, comme disoit autrefois Saint Gregoire de Nazianze à un grand Empereur ; que les loix ne lui confient les peuples que comme le plus précieux de tous les dépôts, qu'à condition qu'il en sera le pasteur, attentif à les nourrir & à les défendre. Il paroît que ce sont là précisément les vûës que l'Auteur de ces dialogues a eûës, & qu'il n'a travaillé que sur ces principes ; on y voit un Précepteur vigilant, & tout occupé de son devoir, qui suit son disciple pas à pas. Attentif à toutes ses

démarches, il observe tous les mouvemens de son cœur & de son esprit, & ne perd aucune occasion de l'instruire & de le redresser : c'est un second Mentor qui l'accompagne partout, qui trouve jusques dans les saillies & les extravagances des hommes de quoi le rendre sage. C'est là ce qu'on peut appeller le veritable art de l'éducation. Ce ne sont point ici de ces leçons étudiées, de ces discours graves & sententieux, plus propres à ennuyer un enfant qu'à l'instruire, & dont tout l'effet est de produire dans lui le dégoût de la lecture ; c'est le hazard qui semble ici amener ces instructions ; c'est une lecture imprévûë de quelque fable réjouïssante ; c'est un portrait de quelque grand Homme ; c'est quelque accident, quelque humeur, quelque faute échapée, qui en fournit la matiere.

Comme les exemples font plus d'impression que les veritez simples & toutes nuës, l'Auteur met sur la scene les plus grands Hommes dont l'histoire ait conservé la mémoire. C'est eux qu'il fait parler, & par là il sçait donner à ses leçons la vivacité de la représentation. Cette méthode a plusieurs avantages, elle apprend, non seulement l'histoire, mais encore la maniere de la lire avec fruit ; elle la débarrasse de quantité de faits peu importans, de disputes, de minuties, qui la rendent seche, désagreable, difficile à retenir : elle démas-

que tous ces Heros prétendus, & fait voir que la plûpart, au lieu d'avoir été de grands Hommes, n'ont été que de grands ſcelerats. Elle apprend enfin à connoître les hommes, & la veritable gloire : connoiſſances neceſſaires à tout le monde, & ſur tout à un Prince. Il lui eſt de la derniere importance d'avoir une juſte idée de la grandeur & de l'heroïſme ; il pourroit aiſément ſe tromper dans le choix des modeles qu'il ſe propoſeroit ; il les lui faut reformer, & les lui montrer tels qu'ils auroient dû être.

L'Auteur des dialogues le fait admirablement. Il s'eſt attaché à bien développer le vrai caractere de tous les prétendus demi-Dieux, à démêler le bon & le mauvais de leurs actions, afin de montrer qu'il s'en falloit beaucoup que tout fût à imiter en eux, la plûpart de leurs grands exploits n'étant que de grands crimes & de grandes injuſtices. Il a pris ſoin de leur oppoſer ceux qu'on pouvoit ſuivre avec plus d'aſſûrance, ſur tout ceux qui ſe ſont rendus recommandables par les loix qu'ils ont établies, d'où il prend occaſion d'inſtruire en peu de mots ſon diſciple de la nature des loix, de leur utilité, de leurs défauts, & des conditions qu'elles doivent avoir pour être ſalutaires à un Etat.

Comme les beaux Arts ne ſont pas ce qui contribuë le moins au bon ordre & au bonheur d'un Etat, on porte le Prince à les

cultiver, & afin de lui en inspirer du goût, on lui fait sentir les obligations que les grands Princes ont aux gens de Lettres : on lui donne quelques essais de Literature ; tantôt en lui faisant remarquer les beautez d'une antique, & en lui apprenant la maniere d'en bien juger ; tantôt par la comparaison, ou des principes des differentes sectes des Anciens entre eux, ou de la Philosophie ancienne avec la Philosophie moderne, on lui découvre le fort & le foible des sistemes contraires : tantôt on lui donne des regles courtes & précises pour bien juger d'un Auteur.

La conformité des principes, des pensées, du stile, entre *le Telemaque* & ces dialogues, est si grande, qu'on seroit tenté de croire que ces deux ouvrages sont de même main. Quel qu'en soit l'Auteur, le Public doit beaucoup à l'inconnu qui les a addressez à l'Imprimeur. Cet inconnu s'est engagé en les envoyant d'en donner la suite, si ce premier volume est bien reçu : il doit songer à tenir promptement sa parole.

Dans quarante cinq dialogues qui paroissent, ce sont toujours des morts qui parlent : en sorte cependant, que dans quelques uns ils s'entretiennent comme s'ils étoient en vie ; dans les autres on fait parler leurs ombres.

Il ne reste plus qu'à choisir pour le Lecteur quelques extraits sur lesquels il puisse juger : nous lui présentons deux dialogues entiers & quelques fragmens.

Des deux dialogues, l'un fait connoître la necessité & la possibilité de se faire aimer sur le Trône ; l'autre peint au naturel le faux honnête homme qui se croit vertueux, par ce qu'il n'oseroit ne le pas être ; qui ne hait pas l'injustice, mais qui craint de passer pour injuste.

Dialogue entre Dion & Gelon.

DION.

Il y a longtems, ô merveilleux homme ! que je désire de te voir. Je sçai que Syracuse te dut autrefois sa liberté.

GELON.

Et moi je sçai que tu n'as pas eû assez de sagesse pour la lui rendre. Tu n'avois pas mal commencé contre le Tyran, quoiqu'il fût ton beaufrere ; mais dans la suite l'orgueïl, la mollesse & la défiance, vices d'un Tyran, corrompirent peu à peu tes mœurs. Aussi les tiens même t'ont fait perir.

DION.

Peut-on gouverner la Republique sans être exposé aux envieux & aux traitres ?

GELON.

Ouï sans doute, j'en suis une belle preuve. Je n'étois pas Syracusain ; quoi qu'étran-

ger, on me vint chercher pour me faire Roi, on me fit accepter le diademe : je l'ai porté avec tant de douceur & de moderation pour le bonheur des peuples, que mon nom est encore reveré & aimé par les citoyens. Quoique ma famille, qui a regné après moi, m'ait dès-honoré par ses vices, on les a soufferts pour l'amour de moi. Après cet exemple il faut avoüer qu'on peut commander sans se faire haïr ; mais ce n'est pas à moi qu'il faut cacher tes fautes, la prosperité t'avoit fait oublier la Philosophie de ton ami Platon.

DION.

Hé ! Quel moyen d'être Philosophe, quand on est le maître de tout, & qu'on a des passions qu'aucune crainte ne retient ?

GELON.

J'avoüe que les hommes qui gouvernent les autres me font pitié. Cette grande puissance de faire le mal est un horrible poison ; mais enfin, j'étois homme comme toi, & cependant j'ai vécu dans l'autorité Royale jusqu'à une extreme vielleſſe, sans abuser de ma puissance.

DION.

Je reviens toujours là ; il est facile d'ê-

cre Philosophe dans une condition privée. Mais quand on est au dessus de tout.....

GELON.

Hé ! c'est quand on est au dessus de tout qu'on a un plus grand besoin de Philosophie, pour soi, & pour les autres qu'on doit gouverner. Alors il faut être doublement sage, & borner au dedans par la raison, une puissance que rien ne borne au dehors.

DION.

Mais j'avois le vieux Denys mon beau-pere, qui avoit fini ses jours paisiblement dans la tyrannie. Je m'imaginois qu'il n'y avoit qu'à faire de même.

GELON.

Ne vois-tu pas que tu avois commencé comme un homme de bien qui veut rendre la liberté à sa patrie ? Esperois-tu qu'on te souffriroit dans la tyrannie, puisqu'on ne s'étoit confié à toi que pour renverser le Tyran ? C'est un hazard quand les méchans évitent les dangers qui les environnent. Encore même sont-ils assez punis par le besoin où ils se trouvent de se précautionner contre ces périls, en répandant le sang humain, en désolant la Republique. Ils n'ont aucun moment de repos, ni de sûreté. Ils

ne peuvent jamais goûter, ni le plaisir de la vertu, ni la douceur de l'amitié, ni celle de la confiance & d'une bonne reputation. Mais toi qui étois l'esperance des gens de bien, qui promettois des vertus sinceres, qui avois voulu établir la Republique de Platon, tu commençois à vivre en Tyran, & tu croyois qu'on te laisseroit vivre?

DION.

Hé bien, si je retournois au monde, je laisserois les hommes se gouverner eux mêmes comme ils pourroient; j'aimerois mieux m'aller cacher dans quelque isle déserte, que de me charger de gouverner une Republique. Si on est méchant, on a tout à craindre; si on est bon, on a trop à souffrir.

GELON.

Les bons Rois, il est vrai, ont bien des peines à souffrir; mais ils jouïssent d'une tranquillité & d'un plaisir pur au dedans d'eux mêmes, que les Tyrans ignorent toute leur vie. Sçais tu bien le secret de regner ainsi? Tu devois le sçavoir, car tu l'as souvent oüi dire à Platon.

DION.

Redis le moi de grace, car la fortune me l'a fait oublier.

Novembre 1712.

GELON.

Il ne faut pas que l'homme regne, il faut qu'il se contente de faire regner les loix. S'il prend la Royauté pour lui, il la gâte, il se perd lui même. Il ne doit l'exercer que pour le maintien des loix & le bien des peuples.

DION.

Cela est bien aisé à dire, mais difficile à faire.

GELON.

Difficile à faire, il est vrai; mais non pas impossible. Celui qui t'en parle l'a fait comme il te le dit. Je ne cherchai point l'autorité, elle me vint chercher. Je la craignis, j'en connus tous les embarras: je ne l'acceptai que pour le bien des hommes. Je ne leur fis jamais sentir que j'étois le maître. Je leur fis seulement sentir qu'eux & moi devions ceder à la raison & à la justice. Une vieillesse respectée, une mort qui a mis toute la Sicile en deuil, une reputation sans tache & éternelle, une vertu recompensée ici bas par le bonheur des Champs Elysées, sont le fruit de cette Philosophie si longtems conservée sur le Trône.

DION.

Helas ! Je sçavois tout ce que tu me dis. Je prétendois en faire autant ; mais je ne me défiois point de mes passions & elles m'ont perdu. De grace, souffre que je ne te quitte plus.

GELON.

Non, tu ne peux être admis parmi ces ames bienheureuses, qui ont bien gouverné. Adieu.

Dialogue entre le jeune Pompée & Menas Affranchi de son pere.

MENAS.

Voulez vous que je fasse un beau coup ?

POMPE'E.

Quoi donc ? Parle, te voilà tout troublé, tu as l'air d'une Sybille dans son antre, qui étouffe, qui écume, qui est forcenée.

MENAS.

C'est de joye. O l'heureuse occasion ! Si c'étoit mon affaire tout seroit déja achevé. Le voulez vous en un mot ? Oüi, ou non ?

POMPÉE.

Quoi ! Tu ne m'expliques rien & tu demandes une réponse ? Dis donc ce que tu veux. Parle clairement.

MENAS.

Vous avez là Antoine & Octave couchez à cette table dans vôtre vaisseau, ils ne songent qu'à faire bonne chere.

POMPÉE.

Crois-tu que je n'aye pas des yeux pour les voir ?

MENAS.

Mais avez vous des oreilles pour m'entendre ? Le beau coup de filet ?

POMPÉE.

Quoi ! Voudrois-tu que je les trahisse ? Moi manquer à la foi donnée à mes ennemis ? Le fils du grand Pompée agir en scelerat ? Ha ! Menas, tu ne me connois pas.

MENAS.

Vous m'entendez encore plus mal : ce n'est pas vous qui devez faire ce coup.

Voilà la main qui le prépare. Tenez vôtre parole, ô grand homme ! & laissez faire Menas qui n'a rien promis.

POMPE'E.

Mais tu veux que je te laisse faire, moi à qui on s'est confié ? Tu veux que je le sçache & que je le souffre ? Ah ! Menas, mon pauvre Menas, pourquoi me l'as tu dit ? Il falloit le faire sans me le dire.

MENAS.

Mais vous n'en sçaurez rien. Je couperai la corde des ancres, nous irons en pleine mer : les deux Tyrans de Rome sont dans vos mains. Les Manes de vôtre pere seront vangées des deux heritiers de Cesar ; Rome sera en liberté, qu'un vain scrupule ne vous arrête pas, Menas n'est pas Pompée. Pompée sera fidelle à sa parole, genereux, tout couvert de gloire, Menas l'Affranchi, Menas fera le crime, & le vertueux Pompée en profitera.

POMPE'E.

Mais Pompée ne peut sçavoir le crime & le permettre sans y participer. Ah malheureux ! Tu as tout perdu en me parlant. Que je regrette ce que tu pouvois faire !

MENAS.

Si vous le regrettez, pourquoi ne le permettez vous pas? Et si vous ne le pouvez permettre, pourquoi le regrettez vous? Si la chose est bonne, il faut la vouloir hardiment & n'en point faire de façon; si elle est mauvaise, pourquoi vouloir qu'elle fût faite? Vous étes contraire à vous même. Un phantôme de vertu vous rend ombrageux, & vous me faites bien sentir la verité de ce qu'on dit, qu'il faut une ame forte pour oser faire de grands crimes.

POMPEE.

Il est vrai, Menas, je ne suis, ni assez bon pour ne vouloir pas profiter d'un crime, ni assez mechant pour oser le commettre moi même. Je me vois dans un entre-deux qui n'est, ni vertu, ni vice. Ce n'est pas le vrai honneur, c'est une mauvaise honte qui me retient. Je ne puis autoriser un traître, & je n'aurois point d'horreur de la trahison, si elle étoit faite pour me rendre maître du monde.

FRAGMENS.

Diogene dit à Denys le Tyran dans le Dialogue IV.

Nov. 1712.

,, Je t'entens ſoupirer, & je ſuis ſûr
,, que tu ſoupirois auſſi dans ta gloire.
,, Pour moi je ne ſoupirois point dans mon
,, tonneau, & je n'ai que faire de ſoupirer
,, ici bas, car je n'ai laiſſé en mourant
,, aucun bien digne d'être regretté. O mon
,, pauvre Tyran ! que tu as perdu a être ſi
,, riche, & que Diogene a gagné à ne poſ-
,, ſeder rien !

Timon dit à Alcibiade dans le Dialogue XVIII.

,, Donnez moi des hommes ſimples,
,, droits, mais en tout bons & pleins de
,, juſtice, je les aimerai, je ne les quitte-
,, rai jamais, je les encenſerai, comme des
,, Dieux qui habitent ſur la terre : mais
,, tant que vous me donnerez des hommes
,, qui ne ſont pas hommes, mais des re-
,, nards en fineſſe & des tigres en cruauté,
,, qui auront le viſage, le corps, la voix
,, humaine, avec un cœur de monſtre
,, comme les ſirenes, l'humanité même
,, me les fera deteſter & fuir.

ALCIBIADE.

,, Il faut donc vous faire des hommes
,, exprès. Ne vaut-il pas mieux s'accom-
,, moder aux hommes, tels qu'on les trou-
,, ve, que de vouloir les haïr juſqu'à ce
,, qu'ils s'accommodent à nous ? Avec ce
,, chagrin ſi critique, on paſſe triſtement

„ sa vie, méprisé, mocqué, abandonné,
„ & on ne goûte aucun plaisir. Pour moi,
„ je donne tout aux coûtumes & aux ima-
„ ginations de chaque peuple. Par tout je
„ me rejouïs, & je fais des hommes tout
„ ce que je veux. La Philosophie qui n'a-
„ boutit à faire d'un Philosophe qu'un
„ hibou, est d'un bien mauvais usage. Il
„ faut en ce monde une Philosophie qui
„ aille plus terre à terre. On prend les hon-
„ nêtes gens par les motifs de la vertu,
„ les voluptueux par leurs plaisirs, & les
„ fripons par leur interêt. C'est la seule
„ bonne maniere de sçavoir vivre, tout le
„ reste est vision, & bile noire qu'il fau-
„ droit purger avec un peu d'Ellebore.

Socrate dans le même dialogue enseigne le juste milieu entre la vertu farouche de Timon & la basse complaisance d'Alcibiade.

Je ne vous conseillerai jamais de vous rengager, ni dans les assemblées du peuple, ni dans les festins pleins de licence, ni dans aucune societé, avec un grand nombre de citoyens; car le grand nombre est toûjours corrompu. Une retraite honnête & tranquille, à l'abri des passions des hommes & des siennes propres, est le seul état qui convienne à un vrai Philosophe. Mais il faut aimer les hommes & leur faire du bien malgré leurs défauts. Il ne faut rien attendre d'eux que de l'ingratitude, & les servir sans interêt. Vivre au milieu

d'eux pour les tromper, pour les éblouïr, & pour en tirer de quoi contenter ses passions, c'est être le plus méchant des hommes, & se préparer des malheurs qu'on merite. Mais se tenir à l'écart, & néanmoins à portée d'instruire & de servir certains hommes, c'est être une Divinité bienfaisante sur la terre. L'ambition d'Alcibiade est pernicieuse ; mais vôtre misantropie est une vertu foible, qui est mêlée d'un chagrin de temperament. Vous êtes plus sauvage que détaché. Vôtre vertu âpre, impatiente, ne sçait pas assez supporter le vice d'autrui : c'est un amour de soi même qui fait qu'on s'impatiente, quand on ne peut réduire les autres au point qu'on voudroit. La philantropie est une vertu douce, patiente & désinteressée ; qui supporte le mal sans l'approuver. Elle attend les hommes, elle ne donne rien à son goût, ni à sa commodité. Elle se sert de la connoissance de sa propre foiblesse, pour supporter celle d'autrui. Elle n'est jamais dupe des hommes les plus trompeurs & les plus ingrats, car elle n'espere, ni ne veut rien d'eux pour son propre interêt. Elle ne leur demande rien que pour leur bien veritable. Elle ne se lasse jamais. Dans cette bonté désinteressée, elle imite les Dieux, qui ont donné aux hommes la vie sans avoir besoin de leur encens, ni de leurs victimes.

Novembre 1712. *Solon*

Solon dit à Justinien dans le Dialogue XXV.

„ Vous vantez la multitude de vos loix,
„ c'eſt ce qui me fait croire que vous
„ n'en avez pas eû de bonnes, ou que vous
„ n'avez pas ſçu les conſerver dans leur
„ ſimplicité. Pour bien gouverner un peu-
„ ple, il faut peu de Juges & peu de loix.
„ Il y a peu d'hommes capables d'être
„ Juges. La multitude des Juges corrompt
„ tout. La multitude des loix n'eſt pas
„ moins pernicieuſe. On ne les entend
„ plus, on ne les garde plus. Dès qu'il y
„ en a tant, on s'accoûtume à les reverer
„ en apparence, & à les violer, ſous de
„ beaux prétextes. La vanité les fait faire
„ avec faſte, l'avarice & les autres paſ-
„ ſions les font mépriſer. On s'en jouë
„ par la ſubtilité des Sophiſtes, qui les
„ expliquent comme chacun le demande,
„ pour ſon argent. De là nait la chican-
„ ne, qui eſt un monſtre né pour dévorer le
„ genre humain. Je juge des cauſes par leurs
„ effets. Les loix ne me paroiſſent bonnes
„ que dans les païs où l'on ne plaide point,
„ & où des loix ſimples & courtes ont évité
„ toutes les queſtions. Je ne voudrois,
„ ni diſpoſitions par teſtament, ni ado-
„ ptions, ni exheredations, ni ſubſtitutions,
„ ni empruncs, ni ventes, ni échanges. Je
„ ne voudrois qu'une étenduë très-bornée
„ de terre dans chaque famille, que ce

„ bien fût inaliénable, & que le Magis-
„ trat le partageât également aux enfans
„ selon la loi après la mort du pere. Quand
„ les familles se multiplieroient trop à pro-
„ portion de l'étenduë des terres, j'en-
„ voyerois une partie du peuple faire
„ une Colonie dans quelque Isle deserte.
„ Moyennant cette regle courte & sim-
„ ple, je me passerois de tous vos fatras
„ de loix, & je ne songerois qu'à regler les
„ mœurs, qu'à élever la jeunesse à la so-
„ brieté, au travail, à la patience, au mé-
„ pris de la mollesse, au courage contre
„ les douleurs & contre la mort. Cela
„ vaudroit mieux que de subtiliser sur les
„ contracts, ou sur les tutelles.

Finissons par les reproches mutuels de Ciceron & de Demosthene, qui feront connoître le goût exquis de l'Auteur, & le talent qu'il a de former le goût des autres.

CICERON.

Pouvez vous comparer la richesse de vôtre génie à la mienne, vous qui êtes sec, sans ornement; qui êtes toûjours contraint par des bornes étroites & resserrées; vous qui n'entendez aucun sujet; vous à qui on ne peut rien retrancher, tant la maniere dont vous traitez les sujets est, si j'ose me servir de ce terme, affamée; au lieu que je donne aux miens une étenduë

qui fait paroître une abondance & une fertilité de génie qui a fait dire qu'on ne pouvoit rien ajoûter à mes ouvrages ?

DEMOSTHENE.

Celui à qui on ne peut rien retrancher, n'a rien dit que de parfait.

CICERON.

Celui à qui on ne peut rien ajoûter, n'a rien omis de tout ce qui pouvoit embellir ſon ouvrage.

DEMOSTHENE.

Ne trouvez vous pas vos diſcours plus remplis de traits d'eſprit que les miens ? Parlez de bonne foi, n'eſt-ce pas là la raiſon par laquelle vous vous élevez au deſſus de moi ?

CICERON.

Je veux bien vous l'avoüer, puiſque vous me parlez ainſi ; mes pieces ſont infiniment plus ornées que les vôtres, elles marquent bien plus d'eſprit, de tour, d'art, de facilité ; je fais paroître la même choſe ſous vingt manieres differentes. On ne pouvoit s'empêcher en écoutant mes Oraiſons d'admirer mon eſprit, d'être conti-

nuellement surpris de mon art, de s'écrier sur moi, de m'interrompre, pour m'applaudir & me donner des loüanges. Vous deviez être écouté fort tranquillement, & apparamment vos Auditeurs ne vous interrompoient pas ?

DEMOSTHENE.

Ce que vous dites de nous deux est vrai. Vous ne vous trompez que dans la conclusion que vous en tirez. Vous occupiez l'Assemblée de vous même, & je ne l'occupois que des affaires dont je parlois. On vous admiroit, & moi j'étois oublié par mes Auditeurs, qui ne voyoient que le parti que je voulois leur faire prendre. Vous réjouïssiez par les traits de vôtre esprit, & moi je frappois, j'abbatois, j'atterrois par des coups de foudre. Vous faisiez dire, qu'il parle bien! Et moi je faisois dire, allons, marchons contre Philippe. On vous loüoit : on étoit trop hors de soi pour me loüer. Quand vous haranguiez vous paroissiez orné ; on ne découvroit en moi aucun ornement, il n'y avoit dans mes pieces que des raisons précises, fortes, claires ; ensuite des mouvemens semblables à des foudres auxquels on ne pouvoit résister. Vous avez été un Orateur parfait, quand vous avez été comme moi, simple, grave, austere, sans art apparent ; en un mot, quand vous avez

été Demosthénique ; mais lorsqu'on a senti en vos discours l'esprit, le tour & l'art, alors vous n'étiez que Ciceron, vous éloignant de la perfection, autant que vous vous éloigniez de mon caractere.

ARTICLE CLXVII.

***LE LIVRE DE LA SAGESSE** en François, avec des reflexions morales sur chaque verset, pour en rendre l'intelligence & la méditation plus aisée.* A Paris, chez Nicolas Simart ruë St. Jacques, 1712. *In* 12. *pages* 422.

CE n'est ici que l'essai d'un plus grand ouvrage, que l'Auteur a commencé depuis long-tems sur tout l'ancien Testament : le titre fait assez connoître la méthode qu'il a choisie, pour faciliter la lecture de l'Ecriture, & rendre plus aisée l'application des veritez qu'elle contient. Pour donner une juste idée de cette maniere de travailler sur l'Ecriture, nous allons copier la version des trois derniers versets du chapitre onziéme, avec les reflexions de l'Auteur.

„ 24. *Mais parce-„ que vous pouvez „ tout, vous avez „ compassion de tous „ les hommes ; & „ vous dissimulez „ leurs pechez, pour*

„ 24. Dieu tire de „ sa puissance les „ motifs de sa bonté „ pour les hommes. „ Il mesure sa misericorde sur son „ pouvoir. Que cet-

„ *les porter à faire* „ *pénitence.* „ te misericorde paroît avec éclat „ dans la conduite qu'il tient envers nous ! „ *Il dissimule nos pechez*, pour ne point „ exercer sa justice, qui demande leur punition. Mais il ne les dissimule que pour „ nous donner occasion de faire pénitence, „ & non pour nous entretenir dans nôtre „ endurcissement. Que l'homme est ingrat „ d'abuser de la misericorde divine ! Qu'il „ est insensé, de ne point profiter du tems, „ qui ne lui est donné que pour se convertir ! Dissimulez encore quelque tems nos „ offenses, ô mon Dieu, ou faites par vôtre grace, que nous profitions du tems „ que vous nous donnez.

„ 25. *Car vous aimez tout ce qui „ existe, & vous ne „ haïssez rien de tout „ ce que vous avez „ fait, puisque si „ vous l'aviez haï „ vous ne l'auriez „ point créé.*

„ 25. Tout ce qui „ est en nous, & qui „ vient de Dieu, merite son amour, „ comme étant une „ émanation de ses „ perfections divines ; mais tout ce „ qui vient du fonds „ de nôtre corruption ; & qui est une suite „ de nôtre peché, Dieu le hait, & nous „ devons le haïr comme lui. Quelle hor„ reur aurions-nous du peché, si nous pen„ sions combien il a défiguré en nous l'ou„ vrage de Dieu, & détruit la ressemblan„ ce que nous avions avec la Divinité ! „ Travaillons à reparer cette ressemblan-

„ ce, & à retracer par la charité les traits
„ que le peché avoit effacez en nous.

„ 26. *Car qu'y a-*
„ *t'il qui pût subsis-*
„ *ter, si vous ne l'a-*
„ *viez pas voulu,*
„ *ou qui se pût con-*
„ *server sans vôtre*
„ *ordre?*

„ 27. *Mais vous*
„ *pardonnez à tous,*
„ *parce que tout vous*
„ *appartient, à vous,*
„ *ô Seigneur, qui ai-*
„ *mez les ames.*

„ 26. & 27. Tou-
„ tes les creatures
„ ayant reçu de Dieu
„ l'être, ont besoin
„ du continuel se-
„ cours de Dieu
„ pour leur conser-
„ vation. Elles re-
„ tomberoient dans
„ le néant, si la main
„ même qui les a
„ créées ne les sou-
„ tenoit. Que vôtre
„ patience est grande, ô mon Dieu! Vous
„ nous attendez à pénitence, vous nous
„ pressez, vous nous sollicitez; mais que
„ nôtre malice est enracinée, de resister
„ sans cesse aux mouvemens de vôtre Es-
„ prit Saint! Il n'y a point de marque plus
„ certaine de l'amour que Dieu a pour les
„ ames, que d'avoir donné son propre Fils
„ pour les sauver, & point de plus gran-
„ de preuve de l'ingratitude des ames, que
„ d'oublier un si grand bienfait.

Qu'il nous soit permis de demander à l'Auteur quelle raison l'à porté à négliger une occasion si naturelle de refuter les erreurs du tems, & de faire sentir aux hommes l'étenduë infinie de la bonté de ce Dieu qui aime tout ce qu'il a fait; mais qui aime sur tout les ames, & qui n'auroit

pas créé les hommes s'il ne les avoit aimez? qui poussé par cet amour a compassion de tous, pardonne à tous, & dissimule les pechez pour donner le tems de s'en repentir : *Nihil odisti eorum quæ fecisti, amas animas, nec enim odiens aliquid constituisti aut fecisti : misereris omnium, parcis omnibus, diligis omnia.* C'est de ces expressions si fortes que les Peres Grecs & Latins, que Saint Hilaire, entre autres, Saint Cyrille, Saint Augustin, Saint Prosper, Saint Bonaventure, ont conclu que la grace du Redempteur n'étoit pas plus restreinte que les bienfaits du Créateur, que les secours suffisans pour le salut n'étoient refusez à personne, que tandis qu'on vivoit, on avoit un veritable pouvoir de se convertir. Ce beau passage, si directement opposé à la dureté du decret absolu, qui crée les uns pour être heureux, & les autres pour être malheureux, a déterminé Luther & Calvin à retrancher le livre de la Sagesse du nombre des livres sacrez.

Combien de reflexions touchantes auroit fourni à l'Auteur cette bonté universelle de Dieu, cet amour patient jusqu'au terme fatal, les ressorts admirables de cette Providence bienfaisante ? Quel motif plus fort de se convertir, que de sçavoir certainement que nous le pouvons, & qu'il ne tient qu'à nous de répondre à Dieu, qui a pitié de nous, qui nous épargne parce qu'il nous aime, qui nous attend, prêt de

nous pardonner, qui nous donne continuellement les moyens de revenir à lui, & d'obtenir le pardon de toutes nos fautes, quelque énormes qu'on les suppose ?

Ces reflexions sans doute auroient mieux convenu au texte, que celles dont l'Auteur l'accompagne.

Au reste, nous ne prétendons point rendre l'Auteur supect, nous aimons mieux croire qu'il s'est laissé gâter au mauvais exemple de certains Ecrivains, & de certains Prédicateurs, qui par une fausse & dangereuse délicatesse, préferent ordinairement une morale vague à l'exposition solide du dogme ; & par là privent les Fidelles, nonseulement de l'instruction necessaire, mais de tout fruit : une morale vague n'a jamais touché, n'a jamais converti personne.

Si l'Auteur a pris d'eux le goût pour les lieux communs de morale, il n'a pas imité leur langage affecté. Son stile est naturel & ne manque, ni de clarté, ni d'élegance.

Peutêtre que l'Auteur, que nous croyons de bonne foi, songera sérieusement à changer l'endroit qui nous a fait de la peine : il seroit bon qu'il changeât aussi la reflexion sur le premier verset du chapitre huitiéme, où il parle un peu trop le langage des novateurs.

ARTICLE CLXVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE DANNEMARK, DE COPENHAGUE.

ON a traduit en Latin le Corps du Droit Danois, ou le recueïl des loix que le feu Roi Chrétien V. a publiées.

D'ALEMAGNE, DE VOLFEMBUTEL.

Deux Auteurs ont fait imprimer le projet de deux grands ouvrages, l'un *sur la Divination*, l'autre *sur le Pyrrhonisme historique* : à juger de ce dernier par le projet, ce sera une critique violente des Historiens, même les plus estimez.

DE GIESSEN.

Mr. Maïus a recueïlli en deux tomes les petits ouvrages de Philologie & de Critique qu'il avoit fait paroître en differentes occasions depuis plus de vingt ans.

Selectiorum Exercitationum Philologicarum & Exegeticarum per viginti annos, & ampliùs, in alma Ludoviciana, ductu & auspiciis Jo. Henrici Maii, S. Th. D. & P. P. Institutarum tomi duo : præmittitur introductio in studium Philologicum, Exe-

geticum & criticum. Franco-furti ad Mœnum, apud Joh. Maximilianum à Sande, an. 1711. *In* 4°.

Le premier tome contient les dissertations suivantes.

I. *Isagoge ad studium Philologicum & Exegeticum, quâ non solum succinctè ac perspicuè solida præcepta traduntur, sed etiam periculosæ hypotheses recentiorum Auctorum indicantur & refutantur.*

II. *De clave cognitionis ad Luc. XI.* 52.

III. *De Sophia exule.*

IV. *De Utopia Sophiæ & Labyrintho Moriæ, ex occasione Job XXVIII.* 12.

V. *De* ψευδωνύμω γνώσ*ei seu falsa eruditione, ad* 1. *Tim. VI.* 30.

VI. *De Archisophia, ex Prov. VIII.* 30.

VII. *Sciagraphia Philosophiæ Adami.*

VIII. *Sciagraphia Philosophiæ Abrahami.*

IX. *De Philosophia Jobi Arabica.*

X. *Specimen Philosophiæ Mosaïcæ.*

XI. *De Propitiatorio.*

XII. *De Imagine veritatis fatidica & juridica, seu de Hebræorum, Urim & Thummim, ad Exod. XXXIII.* 30.

XIII. *De lustrationibus & Purificationibus Hebræorum D. Jo. Spencero opposita dissert.*

XIV. *De Purificatione mirabiliter singulari, & singulariter mirabili, ex Jos. I.* 16. *& Psal. LI.* 9.

XV. *De salis usu symbolico apud sacros & profanos Autores.*
XVI. *De Philotesiis veterum Hebræorum, Græcorum atque Romanorum.*
XVII. *De Juramento per dolum elicito, ad Jos. IX.*
XVIII. *De consuetudinis antiquæ antiquatione, ad I. Sam. II. 3.*
XIX. *Sciagraphia Scholarum Propheticarum.*
XX. *De Ephemeriis, seu Sacerdotum Hebræorum classibus, ad I. Paral. XXIV. & Luc. l. 5.*
XXI. *De Magistro Gentium, ad Psal. IX. V. ult.*
XXII. *De custodia cordis, ad Prov. IV. 23.*
XXIII. *De Kiiun & Remphan, ad Amos V. 26. & Actor. VII. 41.*

Le second tome contient.

I. *Theosophia fidelium universalis ex 1. Cor. II. demonstrata.*
II. *De simplicitate Christiana.*
III. *De Hæresi practica.*
IV. *De ratione in rebus fidei, suo modo cæcâ & oculatâ.*
V. *Constans & invariata Confessio fidei Ecclesiarum Aug. Confess. contra Bossuetum.*
VI. *De duplici idololatria, crassâ & subtili, ex Rom. II. 22.*
VII. *De Christo sole justitiæ ex Malach. IV. 2.*

Novembre 1712.

VIII. *De justificatione hominis forensi quæstiones selectæ.*

IX. *De Δοκιμασίᾳ fidei hominis verè Christiani ad 2. Corinth. XIII. 5.*

X. *Apocalypsis Regni Dei in anima fideli.*

XI. *De amicitia inter Deum & homines ad Jac. II. 23.*

XII. *De calculo albo victoriæ contra Nicolaïtas tessera, ad Apoc. II. 14. 15.*

XIII. *De Manna triplici ex Scripturæ & naturæ libro, ad Actor. XIII. 2.*

XV. *De pietate Cyri, ex Jos. XLV. 1 seq.*

XVI. *De Aquila Romana Cadaveri Judaïco infesta ex Matth. XXIV. 28. & Luc. XVII. v. ult.*

XVII. *De dicto Salvatoris, Matth. V. 21. 22. additur tandem Oratio in Aug. in quâ versiò B. Lutheri ab iniqua censura P. Ricchardi Simonis, Presbyteri Congregat. Orator. vindicatur, & Programma de Theologia Sinensium.*

DE TUBINGE.

Le Sçavant Mr. Hiller vient de donner le recueïl de ses dissertations sur l'Ecriture sainte.

Matthæi Hilleri SS. Theologiæ, Græcæque & Orientalium linguarum in Academiâ Tubingensi PP. syntagmata Hermeneutica, quibus loca Scripturæ sanctæ plurima ex Hebraïco textu novo modo explicantur. Tubingæ, apud Sellium.

Novembre 1712.

Attendez-vous de trouver dans cet ouvrage beaucoup de nouvelles découvertes soutenuës de preuves solides, une érudition bien menagée, une critique judicieuse. Le même Auteur nous a donné outre *son Etymologie sacrée*, dont vous avez parlé, *le secret du Keri & du Ketib découvert*, *arcanum Keri & Ketib revelatum*, que nos Doctes les plus profonds dans l'érudition Hebraïque estiment beaucoup. Enfin Mr. Hiller, qui a une parfaite connoissance des langues orientales, n'a pas dédaigné de travailler à un nouveau plan de Grammaire, pour faciliter l'étude de cette langue.

Matthæi Hiller institutiones linguæ sanctæ, quibus analogia Hebraïsmi ad breves easdem que generales, & nullis impeditas exceptionibus regulas revocatur, novisque observationibus quæ à Scriptoribus artis tradita locupletantur : additi sunt indices rerum, dictorumque Scripturæ ab Auctore explicatorum. Tubingæ, sumptibus Joh. Georgii Cottæ 1711. *in* 8°.

DE GRIPSVALDE.

L'opinion du R. P. Mallebranche, que nous voyons tout en Dieu, a fort déplû à Mr. Pritius Professeur de Théologie. Jugez-en par le titre du livre qu'il a fait imprimer contre ce fameux Pere de l'Oratoire.

Viri Cl. P. Francisci Mallebranchii Congregationis Oratorii Presbyteri enthusiasmus excussus & reprobatus.

S'il manque dès le titre aux égards qui sont dûs au Pere Mallebranche, il le ménage encore moins dans l'ouvrage. Après avoir exposé fidellement & clairement son opinion, il en attaque toutes les preuves, & en particulier le sens que le Pere de Mallebranche donne à des passages de Saint Paul, de Saint Jacques, des Pseaumes & de Saint Jean. Il lui oppose le verset 5. du VI chap. de la Genese : le v. 21. du VIII. chap. le v. 29. du VII. de l'Ecclesiaste, le 8. du LV. d'Isaïe, le 8. & 9. du premier de l'Epitre aux Romains, le 7. du VIII. de la même Epître, le 21. du I. de l'Epître aux Colossiens, le 17. & le 18. du IV. de l'Epître aux Ephesiens. Il traite enfin sans façon l'opinion qu'il combat, d'opinion contraire à la simplicité & à la perfection infinie de Dieu, & il ose dire qu'elle conduit au Spinosisme.

Mr. Paulli a fait paroître un catalogue de soixante Sçavans, qui dans les siécles seiziéme & dixseptiéme, ont changé de religion, il a osé mettre de ce nombre l'illustre Descartes.

Dissertatio historico litteraria sistens sæculi XVI. & XVII. eruditos sexaginta qui suam commutarunt religionem, ab Antonio Paulli, in 4°.

DE VITTEMBERG.

Mr. Volfius a fait paroître une dissertation sur le cinquiéme verset du chapitre XIII. du premier livre des Rois.

Apparatum Philistæorum bellicum ad vindicandum locum 1. Samuelis XIII. 5. cum olim tam nuper admodum sollicitatum, in 4°.

D'ITALIE, DE BOLOGNE.

Mr. le Comte Marsigli, si connu par son goût pour les beaux Arts, & par sa capacité dans les plus hautes Sciences, a fait imprimer ici dans un volume deux lettres: la premiere contient des experiences propres à éclaircir l'histoire naturelle de la mer; il l'a autrefois envoyée à l'Academie Royale des Sciences: elle est écrite à Monsieur Christiano Martinelli Seigneur Venitien. Cet illustre ami du Comte Marsigli est un de ces hommes extraordinaires, dont le Ciel fait un riche présent à un païs & à un siécle, de ces hommes éclairez, genereux, nez pour le bien public, & surtout pour hâter par leur goût & leur liberalité le progrès des Sciences.

L'autre contient des observations sur la graine appellée Alkermès.

Estratto del Saggio fisico spettante alla storia del mare observationi naturali intorno alla grana detta Kermes.

Mr. Manfredi, fameux Mathématicien, & Poëte distingué, par un assemblage assez rare, & qui ne lui est presque commun qu'avec le Sçavant Pere Ceva Jesuite Milanois, publiera incessamment quelques opuscules posthumes de Mr. Stancaro son ami, & Mathématicien du premier ordre, enlevé par la mort dans une grande jeunesse.

Victorii Francisci Stancari schedæ Mathematicæ.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Quelque goût qu'on ait en ce païs pour les livres qui parlent avec liberté du gouvernement & des affaires du tems, il en avoit tant paru sous le ministere passé, de foibles qui n'appuyoient que sur des raisonnemens vagues des esperances chimeriques, des loüanges & des satyres outrées, qu'on ne les lisoit plus; mais la droite raison, le veritable honneur & l'amour de la patrie, ont pris le dessus, & cette heureuse revolution a passé jusqu'aux livres. Ceux qui paroissent aujourd'hui sont d'un autre caractere, & sont lûs avec fureur: il en paroît un nouveau & fort intéressant.

Justes raisons de faire la guerre à la Hollande, si elle refuse les conditions de paix agréées par la Reine de la Grande Bretagne.

Ce livre n'est inferieur, ni *à la conduite des Alliez pendant cette guerre*, ni *aux remarques sur le traité de Barriere.*

DE HOLLANDE, DE LEYDE.

Mr. Vantil, Théologien celebre du parti des Cocceïens, attaque le R. P. Lamy Prêtre de l'Oratoire, sur les deux prisons de Saint Jean-Baptiste, dans trois dissertations : la premiere est destinée à déterminer en quel tems Herode fit arrêter le Saint Précurseur. L'Auteur se sert de l'époque du voyage d'Herode à Rome, pour fixer l'époque de la prison du Saint. Dans la seconde dissertation il tâche de prouver directement, que Saint Jean n'a été en prison qu'une fois, & dans la troisiéme il refute le P. Lami.

De tempore incarcerationis Joannis Baptistæ ex Herodis Antipæ itinere Romano eruendo.

Dissertatio Theologico-chronologica de Johannis Baptistæ incarceratione unicâ ministerio ejus publico finem imponente.

Dissertatio de Joannis Baptistæ incarceratione fictitiâ Herodiana vincula antecedente.

D'AMSTERDAM.

On imprime *la vie de feu Mr. Boileau Despreaux* : elle vient de bonne main, l'Auteur *est Mr. des Maizeaux*, dont on a eû la vie de feu Monsieur de St. Evremont.

DE PARIS.

Etienne continuë de soutenir le nom qu'il porte, par de belles impressions,

& par le bon choix des livres qu'il imprime. Il mettra bientôt en vente *les Conferences Ecclesiastiques de Paris, où l'on concilie la discipline de l'Eglise avec la Jurisprudence du Royaume sur le mariage.*

Un traité historique & dogmatique des Excommunications.

Lettres choisies de Mr. Flechier, deux volumes.

Lettres de pieté, de morale & d'érudition, par Mr. Antoine Godeau Evêque de Vence.

Lettres de Mr. Baile sur divers sujets de Literature.

Nouvelle méthode pour apprendre la quantité.

Le sacrifice perpetuel de foi & d'amour au très-saint Sacrement de l'Autel, par le R. P. Gourdan Chanoine Regulier de Saint Victor.

Abregé de la vie des Peintres, par feu Mr. de Piles, avec la vie de l'Auteur, seconde édition augmentée.

Démonstration de l'existence de Dieu, à la portée des personnes les plus simples. C'est l'ouvrage d'un Auteur celebre, encore plus distingué par son esprit, que par son rang.

Le grand nombre d'éditions qu'il y a déja eû du *Parfait Negociant de feu Mr. Jacques Savary*, tant à Paris qu'à Lyon, sans celles qui ont été faites en langues étrangeres, montrent assez l'estime que le Public en a toûjours fait : mais comme le Sieur Jacques Savary des Bruslons

son fils, en fait imprimer actuellement par Guignard & Robustel, Libraires à Paris à l'entrée de la ruë Saint Jacques, à l'Image Saint Jean, une nouvelle édition bien plus correcte & avec des augmentations considerables necessaires pour l'utilité du commerce & des manufactures; afin qu'on la puisse distinguer de toutes les précedentes éditions, on avertit que dans tous les endroits où il se trouvera pour tître ces mots, *Nouvelle augmentation*, avec une marque de cette maniere, ¶. Cela voudra dire que le discours qui suivra aura été ajouté en cette nouvelle édition, jusqu'à l'endroit ainsi renfermé par un crochet.] Et afin que le Public connoisse encore plus facilement ladite derniere édition; on l'avertit de prendre garde à la premiere page de la matiere du livre, qui sera signée & paraphée.

Cette nouvelle édition du Parfait Négociant sera imprimée au mois de Septembre prochain, & lesdits Guignard & Robustel la feront debiter dans les villes du Royaume par les Libraires.

On prie ceux qui auront pû faire quelques remarques sur les précedentes éditions de ce livre, ou qui auroient de nouveaux mémoires touchant ce qui regarde toutes les matieres du commerce & des manufactures, tant de France que des païs étrangers, de vouloir bien les communiquer, on les mettra par additions aux endroits necessaires, s'ils ne sont pas

imprimez lorſqu'on les recevra, ou on les ajoûtera à la fin du livre, afin de rendre cette édition la plus parfaite qu'il ſera poſſible, & on aura ſoin de rendre à ceux qui voudront bien faire des liberalitez ſi précieuſes au Public, tout l'honneur qu'une juſte reconnoiſſance exige.

Les mêmes Libraires ont imprimé *la ſuite du Parfait Négociant*, contenant les Pareres, ou avis & conſeils ſur les plus importantes matieres du commerce ; ſçavoir, ſur les banqueroutes & faillites ; des lettres & billets de change ; des ordres ſans date & ſans expreſſion de valeur ; des ſignatures en blanc ; des novations des lettres & billets de change ; de celles qui ſont tirées ou acceptées par des femmes en puiſſance de mari, de la minorité des Tireurs ; des differentes ſocietez ; de la competence des Juges & Conſuls, & ſur pluſieurs autres queſtions touchant le fait du commerce ; enſemble pluſieurs Arrêts des Parlemens, rendus conformément à ces Pareres. Un volume *in* 4°.

Le Comte & Montalant achevent de faire imprimer les *Meditations ſur des paſſages choiſis de l'Ecriture ſainte pour tous les jours de l'année.* C'eſt la Traduction de la *Manna dell'anima* du celebre Pere Segneri. Elle paroîtra le mois prochain en cinq volumes.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Novembre 1712.

ART. CXLIX. SAncti Proſperi opera omnia. *Tous les ouvrages de Saint Proſper avec ſa vie.* Page 1855

ART. CL. *Recueïl des vertus de Loüis de France, Duc de Bourgogne & enſuite Dauphin, par le Reverend Pere Martineau de la Compagnie de Jeſus ſon Confeſſeur.* p. 1878

ART. CLI. *Oraiſons funebres de Monſeigneur le Duc de Bourgogne, de la Princeſſe ſon épouſe & du dernier Dauphin leur fils, avec quelques autres pieces imprimées ſur ce ſujet, qui compoſent l'Article* CLII. *& les ſuivans juſqu'à l'Article* CLXII.

ART. CLXII. Martini Liſter diſſertatio de humoribus. *Diſſertation ſur les humeurs, par Martin Liſter un des Medecins ordinaires de la Reine Anne.* page 1935

ART. CLXIII. Sancti Chrysostomi libri sex de Sacerdotio. *Les six livres de Saint Jean Chrysostome du Sacerdoce, par Jean Hughes de la Societé du College de Jesus à Cambrige.* page 1951

ART. CLXIV. Davidis Czvittingeri Nob. Hung. specimen Hungariæ Litteratæ. *Essai de la Litterature de la Hongrie, par David Czvittinger Noble Hongrois.* p.1968

ART. CLXV. *Instructions Théologiques & morales sur le premier Commandement du Decalogue, par feu M. Nicole.* p.1984

ART. CLXVI. *Dialogues des Morts, composez pour l'éducation d'un Prince.* page 2002

ART. CLXVII. *Le livre de la Sageße en François, avec des reflexions morales sur chaque verset.* p.2023

ART. CLXVIII. *Nouvelles Literaires.*

De Dannemark, de Copenhague. page 2028

D'Alemagne, de Volfembutel. ibid.

De Giessen. ibid.

De Tubinge. p.2031

De Gripsvalde. p.2032

De Vittemberg. page 2034
D'Italie, de Bologne. ibid.
D'Angleterre, de Londres. p. 2035
De Hollande, de Leyde. p. 2036
D'Amſterdam. ibid.
De Paris. ibid.

Fin de la Table.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Decembre 1712.

CES MEMOIRES ONT commencé au Mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc & broché 16 s.

Année	1701.	9. vol.
——	1702.	12. v.
——	1703.	12. v.
——	1704.	13. v.
——	1705.	12. v.
——	1706.	12. v.
——	1707.	12. v.
——	1708.	12. v.
——	1709.	12. v.
——	1710.	12. v.
——	1711.	12. v.
——	1712.	12. v.

On trouve à Paris chez E. GANEAU *les Journaux de Verdun depuis leur commencement jusqu'à present, & tous les mois il debite les nouveaux.*

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Decembre 1712.

A TREVOUX,

Chez ETIENNE GANEAU Libraire, & Directeur de l'Imprimerie de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

M. DCCXII.

Avec Privilege & Approbation.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Decembre 1712.

ARTICLE CLXIX.

FIRMIANI LACTANTII Epitome Institutionum Divinarum ad Pentadium fratrem.
Anonymi historia de hæresi Manichæorum.
Fragmentum de origine generis humani. Et
Q. Julii Hilariani expositum de ratione Paschæ & mensis, ex antiquissimo bibliothecæ Regiæ Taurinensis codice eruit, recensuit, lucique publicæ dedit, atque etiam dissertatione præliminari illustravit, Christophorus Matthæus Pfaffius. C'est à dire, *Abregé*

Abregé des Institutions Divines de Firmien Lactance, fait par lui même pour Pentade son frere.

Histoire abregée de l'heresie des Manichéens, par un ancien Auteur anonyme.

Fragment sur l'origine du genre humain.

Traité de Quintus Julius Hilarianus, sur le mois & le jour où il faut celebrer la Pâque. Ouvrages tirez d'un manuscrit très-ancien de la bibliotheque Royale de Turin, revûs & donnez au Public par Chrystophle Matthieu Pfaffius. A Paris, chez Jean Baptiste de l'Epine ruë St. Jacques, 1712. *in* 8°. *pages* 246.

LES Institutions Divines de Lactance sont un des plus prétieux monumens de l'antiquité Chrétienne. C'est un traité de la veritable Religion, où l'Auteur expose tout le ridicule du paganisme, toutes les illusions de la fausse sagesse des Philosophes, où, remontant jusqu'aux premiers principes de la religion fondez sur la connoissance de Dieu & de l'homme, il fait sentir la verité, la perfection, de la religion

Chrétienne. Le tour ingénieux, le ſtile élegant, rendent cet ouvrage comparable à ce que l'âge d'or de la langue Latine a produit.

Lactance en fit un abregé pour ſon frere Pentade. On croyoit dès le tems de St. Jerôme que la plus grande partie de cet abregé avoit péri, il n'en reſtoit qu'un fragment qui commençoit au chapitre LVI. Mr. Pfaffius a heureuſement découvert dans la bibliotheque de S. A. R. le Duc de Savoye les cinquante cinq chapitres qu'on croyoit perdus joints à d'autres ouvrages anciens: il croit que le manuſcrit dont il les a tirez eſt au moins du commencement du ſixiéme ſiécle; mais il avoüe ſincerement qu'il ne faut déterminer l'âge des manuſcrits qu'avec beaucoup de reſerve, que les regles que quelques Sçavans ont données pour en juger ne ſont rien moins que certaines, que dans le même ſiécle & dans le même tems on a écrit fort differemment.

Ce manuſcrit a appartenu au Monaſtere de Bobio fondé par Saint Columban. Le tître ne joint au nom

de Lactance que le nom de Firmian, c'est le seul que les anciens Auteurs & les meilleurs manuscrits lui donnent, & ce n'est que dans des manuscrits plus récens qu'on l'appelle Lucius Cælius, preuve très-forte que le traité des morts des Persecuteurs n'est point de lui. Mr. Baluze attribuë cet ouvrage à Lactance, parceque dans le seul manuscrit qui nous en reste l'Auteur est appellé Lucius Cæcilius, noms que ce sçavant Homme croit mis pour Lucius Cælius; mais si Lactance n'a point eû les noms de Lucius Cælius, la conjecture n'a plus de force.

Mr. Pfaffius est fort éloigné du défaut ordinaire de ceux qui donnent les premiers un ouvrage, ils n'y voyent rien que d'excellent, ils en embrassent la doctrine avec opiniâtreté: nôtre habile Critique reconnoit les veritables beautez de l'ouvrage qu'il donne; mais il en examine les défauts, peutêtre même avec trop de rigueur. L'Auteur est dans l'abregé plus serré, plus pressant, aussi clair, aussi élegant que

dans le grand ouvrage, il a même ajouté de nouvelles pensées & de nouveaux raisonnemens; mais ces beautez sont ternies par quelques fautes grossieres. Lactance donne dans l'erreur des Millenaires, qui n'étoit pas encore condamnée. Il traite de ridicule la verité reconnuë aujourd'hui, qu'il y a des antipodes: il mêle quelquefois à des preuves solides des raisonnemens, ou foibles & superficiels, ou faux, & pour trancher le mot, pitoyables; voilà des défauts que l'Editeur condamne, & qu'on ne peut excuser.

Il justifie sans replique son Auteur sur la Divinité de Jesus-Christ. Les Sociniens ont voulu se prévaloir de quelques expressions un peu dures de Lactance: mais le sentiment de ce Docteur de l'Eglise n'est pas incertain, il parle ainsi dans le chapitre xlii. *Dieu au commencement avant qu'il creât le monde a engendré de la source de son éternité, de sa nature divine, spirituelle, immortelle, un fils inconceptible, fidelle, égal à son pere en perfection & en majesté: c'est lui qui est la force, la raison,*

la parole de Dieu : c'est par son conseil & par son ministere que Dieu a construit le monde, & quoique Dieu ait donné comme par son divin souffle une nature spirituelle aux Anges, le fils est le seul avec qui il partage sa souveraineté, le seul qui porte le nom de Dieu, parceque tout a été fait pour lui, & rien n'a été fait sans lui.

La foi de la consubstantialité du Verbe est encore plus clairement expliquée dans le chapitre XLIX. On y lit, que le but de toutes les propheties est de faire reconnoître JESUS-CHRIST pour *fils de Dieu & pour Dieu ; que le pere & lui ne sont pas deux Dieux, parce qu'ils sont une seule chose, & que dans eux, non seulement la volonté, mais la substance est une, puisque le pere donne tout à son fils.* Peut-on s'exprimer plus exactement ?

On ne peut donc sans mauvaise foi presser trop quelques expressions de Lactance, dont les Auteurs Ecclesiastiques qui ont precedé l'Arianisme se sont servis sans défiance : celles même qu'a employé Lactance, & dont les Sociniens veulent

abuſer, ſe peuvent preſque toutes juſtifier par le langage de l'Ecriture. C'eſt après les Ecrivains ſacrez qu'il appelle le fils de Dieu Ange, qu'il dit qu'il a été fait, créé, aſſocié à l'autorité du pere.

On ne peut expliquer ce qui regarde Dieu que par des expreſſions humaines & défectueuſes, & l'Eſprit Saint n'a pas voulu parler un autre langage dans l'Ecriture; mais une expreſſion corrige ce que l'autre a d'imparfait, & ce n'eſt qu'en raſſemblant tout ce que l'Ecriture dit de Dieu, qu'on connoit ce qu'il faut expliquer à la lettre; ce qu'il faut expliquer figurément, & enfin ce qu'il faut entendre au delà des expreſſions trop foibles.

En parlant de la production du Verbe, tantôt elle l'appelle generation, pour nous faire entendre que le fils eſt de la même nature, de la même ſubſtance, que le pere; elle l'appelle d'autres fois création, pour nous faire concevoir que le fils n'eſt pas formé d'une portion de la ſubſtance du pere, que la naiſſance du fils n'ôte rien au pere; enfin elle ſe

ſert des mots de fait & de forme, pour indiquer que le fils n'eſt pas le pere, qu'ils ſont diſtinguez, que le fils a reçû la nature divine, que le pere poſſede ſans l'avoir reçûë.

Si l'Eſprit Saint s'eſt ſoumis aux imperfections du langage humain, ſi la parole de Dieu a beſoin d'explication, eſt-il ſurprenant qu'on trouve dans les Peres des endroits obſcurs, qui doivent être éclaircis par d'autres endroits, où ils parlent avec plus de préciſion & d'exactitude.

Venons aux erreurs ſur leſquelles l'Editeur ſemble abandonner ſon Auteur, & ſur leſquelles nous croyons pouvoir le défendre. Dans le chapitre XXXVIII. il blame Platon d'avoir voulu établir dans ſa Republique la communauté de tous les biens, elle ne pourroit, ajoute-t'il, s'établir à l'égard des patrimoines, que par une violence injuſte. Lactance reprend dans Platon deux choſes, & il les reprend, ce me ſemble, avec beaucoup de raiſon. La premiere, de vouloir ſoumettre à la communauté tous les biens ſans excep-

tion, ce qui renferme l'abominable communauté des femmes ; l'autre, de contraindre tous les hommes à mettre leurs patrimoines en commun, ce qui ne se peut sans injustice. Et qu'on n'allegue point avec l'Editeur l'exemple des premiers Chrétiens, ils se dépoüilloient librement de leurs biens, les Apôtres étoient bien éloignez d'en faire une loi.

Mr. Pfaffius n'abandonne pas seulement Lactance dans cequ'il a dit au chapitre XXIX. de l'origine du mal, il l'attaque, il le refute, à ce qu'il nous paroît, avec un peu trop de chaleur. Tout ceque l'Auteur dit dans ce chapitre, & ailleurs, n'a sans doute aucune affinité avec les erreurs des Manichéens. Il y cherche pourquoi Dieu, qui est infiniment bon, n'empêche pas tous les maux ; il répond, que les maux ont leur utilité, qu'ils servent d'exercices aux vertus, & qu'en ôtant les maux du monde, on ôteroit beaucoup de vertus, & qu'ainsi Dieu a fait paroître une prudence extreme, en fournissant par les maux une matiere à la vertu ; qu'il les a faits

pour nous exercer, afin de nous donner après la victoire le prix de l'immortalité : il dit que Dieu a voulu les maux, qu'il les a faits ; mais on peut, sans faire violence au texte, entendre ces termes d'une simple permission.

Il parle plus durement dans le septiéme livre des Institutions divines chapitre v. sur la difference de l'ame & du corps. Il dit nettement, que l'ame est bonne & la source du bien ; que le corps est mauvais & la source du mal : c'est une opinion Platonicienne que d'autres Peres ont adoptée, & nôtre Auteur a cet avantage sur eux, qu'on peut réduire ce qu'il dit à cette verité, que le corps est la cause des passions les plus grossieres & les plus dangereuses, & la source des sentimens bas & terrestres qui obscurcissent & combattent la raison.

On pourroit encore reprocher à Lactance qu'il cite assez négligemment l'Ecriture, & que dans ses citations il ne s'attache quelquefois qu'au sens, sans s'astreindre aux paroles ; l'Editeur fait des reflexions

très-ſenſées ſur ces citations.

L'abregé de l'hiſtoire des Manichéens n'eſt qu'un extrait fort imparfait de ce qu'il y a d'hiſtorique dans les actes de la conference de l'Evêque Archelaüs avec Manes.

Le fragment ſur l'origine du genre humain eſt auſſi l'extrait de quelque ouvrage plus ample, fait par un Auteur qui n'avoit aucune connoiſſance de la langue Hebraïque, & une connoiſſance fort mediocre de la langue Latine. Ce fragment ne laiſſe pas d'être précieux, parcequ'au milieu de pluſieurs fautes énormes, il nous conſerve quelques opinions des Anciens ſur des difficultez de l'Ecriture; par exemple, que Noëma ſe diſtinguoit par la beauté de ſa voix, comme Jubal ſon frere par l'invention des inſtrumens de Muſique, & que c'eſt la raiſon qui a porté Moyſe de parler d'elle en parlant de ſes freres, inventeurs des Arts; qu'il faut chercher dans l'Inde Orientale, & non dans l'Arabie, la poſterité de Jetan, & que les Armeniens viennent d'Aram fils de Sem.

Le traité d'Hilarien confirme par la ſouſcription que l'Auteur a miſe à la fin, ce que Voſſius le pere avoit avancé touchant l'Auteur, ſur des conjectures judicieuſes, & détruit les viſions oppoſées de l'Arien Sandius, que Mr. Cave a imprudemment adoptées. Cette ſouſcription nous apprend qu'Hilarien eſt ſon vrai nom, que des Copiſtes ont défiguré en differentes manieres. On lit Hilarion dans des manuſcrits, & dans d'autres Elarien : nous n'apprenons pas ſeulement dans cette ſouſcription le veritable nom de l'Auteur, nous y apprenons le tems auquel il a écrit marqué par le Conſulat de Ceſaire & d'Atticus, c'eſt à dire, l'an trois cens quatre vingt dix ſept de JESUS-CHRIST. On a de cet Auteur un petit ouvrage chronologique intitulé, De la durée du monde, *De duratione mundi*. Il écrit fort mal. Dans le traité de la Pâque, il ſoutient les ſentimens de l'Egliſe Romaine, ſur le mois & le jour où il faut la celebrer.

Le Sçavant Editeur a rendu un grand ſervice au Public en tirant de

l'obſcurité ces ouvrages : la découverte de ce qui nous manquoit depuis tant de ſiécles de l'abregé des Inſtitutions divines, fait naitre l'agréable eſperance de voir un jour ſortir de la pouſſiere de quelque bibliotheque tant d'excellens livres dont nous regrettons la perte, & qui ſe dérobent à la connoiſſance des Critiques auſſi facilement que ce manuſcrit.

Mr. Pfaffius invite les Sçavans à profiter des tréſors renfermez dans la bibliotheque Royale de Turin : beaucoup de manuſcrits ont peri dans l'incendie qui conſuma la galerie où elle étoit placée ; mais pluſieurs ont échapé au feu. Mr. Pfaffius a fait le catalogue des manuſcrits Hebreux & des manuſcrits Grecs : ces derniers paſſent le nombre de quatre cens, parmi leſquels il y a beaucoup d'ouvrages des Saints Peres, plus encore de chaines ſur l'Ecriture non imprimées, & d'autres recueïls, où l'on trouvera beaucoup de fragmens des écrits des Saints Peres qui nous manquent, beaucoup d'actes des Saints.

C'eſt dans cette bibliotheque, dit l'Editeur Proteſtant, que *les doctes Jeſuites d'Anvers* rencontrerent une ample moiſſon pour le recüeil des actes des Saints. Mr. Fabricius y trouvera un manuſcrit excellent de *Sextus Empiricus*, qu'il veut donner au Public, & Mr. Abdias Oddy, Sçavant Anglois, qui prépare depuis longtems une édition *de Dion Caſſius*, peut tirer des lumieres d'un manuſcrit de cet Auteur qui ſe trouve dans la même bibliotheque. Mr. Baluze, le P. le Quien, le Pere Dom Louvart, Mr. Chrétien François Bozerner Sçavant Aleman, Mr. Tuaites Sçavant Anglois, le Pere de Montfaucon, en peuvent tirer de grands ſecours pour les éditions *de Saint Cyprien, de St. Damaſcene, de St. Gregoire de Nazianze, de Photius, de Saint Ephrem, & de Saint Chriſoſtome*, qu'ils ont entrepriſes.

Les deux Editeurs qui promettent les ouvrages *de St. Baſile*, le P. Julien Garnier Benedictin de Paris, & Mr. Chriſtophle Leolphius Aleman, doivent conſulter les manuſcrits de cette bibliotheque, & le P. Dom

Anſelme Bandour y trouvera de quoi augmenter ſa collection ſur l'Empire de Conſtantinople. Mr. Pfaffius leur répond ſur l'experience agréable qu'il en a faite de la politeſſe du zele à aider les perſonnes de Lettres, de la grande capacité de Mr. l'Abbé Machet, Doyen d'Annecy & Bibliothecaire de S. A. R.

Au reſte, le R. P. Nourry Benedictin a beaucoup de part à la publication des ouvrages dont nous avons donné l'extrait : c'eſt à ce ſçavant Religieux que Mr. Pfaffius en a envoyé le manuſcrit. Le P. Nourry l'a fait imprimer par un Libraire, que la dépenſe & le travail ne retiennent point, quand il s'agit de faire paroitre de bons livres.

ARTICLE CLXX.

LES INSTITUTIONS DIVINES de Lactance traduites en François. Livre premier. De la fauſſeté de la Religion. A Avignon, par la ſocieté des Libraires. 1710. *in* 12. *pages* 183.

NOus devons cette traduction à Mr. l'Abbé Droüet de Mau-

pertuy, qui nous en a donné plusieurs autres courtes estimées. Quoi-qu'il semble d'abord, qu'une refutation de la religion payenne n'est plus de saison après la destruction du paganisme, le Traducteur a crû servir utilement l'Eglise, en rendant plus commun cet ouvrage de Lactance : il l'a crû propre à confirmer les Fidelles, à leur faire sentir la grandeur du bienfait qu'ils ont reçu de Dieu en recevant la foi, à les exciter à rendre à ce Dieu de verité d'éternelles actions de graces, de ce qu'il les a fait naître dans des tems éclairez par les pures lumieres de l'Evangile. Ces grands avantages sont joints à tout ce qui peut rendre une lecture agréable. On apprend dans ce premier livre, mieux qu'ailleurs, toute l'histoire des faux Dieux, & tout le mystere du paganisme ; & le tour que Lactance, le plus éloquent des Peres Latins, sçait donner à ce qu'il écrit, soutenu par l'élegance & l'art du Traducteur, contentera sans doute les esprits les plus délicats. Nous souhaitons que d'autres occupations laissent à Mr. l'Abbé de Maupertuy

le tems d'achever la traduction des ſix autres livres.

Article CLXXI.

OSSERVAZIONI DI Franciſco de Ficoroni ſopra l'antichità di Roma &c. C'eſt à dire, *Obſervations ſur les antiquitez Romaines rapportées dans l'ouvrage du R. P. de Montfaucon, intitulé,* Diarium Italicum, *ou Journal d'Italie, & imprimé à Paris en* 1702. *avec pluſieurs découvertes conſiderables qui ſe ſont faites depuis. Par François de Ficoroni.* A Rome, de l'imprimerie d'Antoine de Roſſi en la place *di Ceri*, 1709. *In* 4°. *pages* 63.

LA grande connoiſſance que Mr. Ficoroni a des antiquitez Romaines, le fait rechercher des étrangers qui vont chercher dans la nouvelle Rome les veſtiges & les monumens qui reſtent de l'ancienne. Ces curieux ſont la plûpart François ; & lui les conduiſant & leur faiſant tout obſerver, ſe rend plus habile & plus ſûr. Comme ils ont coûtume de

marquer sur des tablettes ce qu'ils voyent de plus rare, & de s'en faire une espece de Journal, ils sont assez souvent surpris, lorsque de retour chez eux, & revoyant leurs mémoires, ils ne les trouvent pas entierement conformes à ce qu'ils lisent dans les livres imprimez. S'ils en écrivent à Mr. Ficoroni, il leur répond ordinairement qu'il sont allez trop vîte; mais quelquefois la faute tombe sur les livres. Quel Auteur, par exemple, merite mieux la confiance de son Lecteur, que le R. P. de Montfaucon, qui a fait un séjour de deux ans & demi à Rome, où il a tout visité & consideré à loisir & à diverses fois? Cependant Mr. Ficoroni ne le croit pas exempt de fautes; & c'est pour les indiquer qu'il a composé ces observations.

Il dit en general, que le P. de Montfaucon n'a pas exactement satisfait à sa promesse, de ne donner que des inscriptions qui n'ont point encore été publiées, ou qui ne l'ont été que tronquées & alterées: il dit encore, que le P. de M. s'en est laissé imposer sur le manuscrit de Flaminius

Vacca, qu'il a inferé dans fon Journal, comme s'il avoit été rare, & cité par le feul Martinelli ; quoiqu'il l'ait été par Fabretti & quelques autres, & qu'il y en eût plufieurs exemplaires. En particulier il reprend plus de quatre vingts endroits, comme autant de méprifes & de fautes. On en remarquera feulement quelques-unes.

M. Ficoroni n'attend pas que le P. de Montfaucon foit arrivé à Rome, & il l'arrête, pour ainfi dire, fur le chemin, & dès Nifmes, où le P. de M. page 5^e. rapporte qu'il vit un ancien temple que les habitans difent avoir été confacré à Diane ; & qu'il eftime avoir été un Pantheon, parce qu'il y a douze niches, qu'il croit avoir été deftinées à placer les douzes grandes Divinitez, qui font, Jupiter, Neptune, Mars, Mercure, Apollon, Vulcain, Junon, Vefta, Minerve, Ceres, Diane, Venus.

Que ce temple ait été un Pantheon, ou non, ce n'eft pas à quoi Mr. Ficoroni s'attache ; mais il foutient que ces douze niches ne prouvent rien, parceque le fimulacre

pour le Pantheon étoit unique, & étoit seulement accompagné des symboles de trois ou quatre Divinitez, comme sçavent, dit-il, toutes les personnes intelligentes; les medailles, les marbres, les pierres gravées, en font foi; Mr. Cuper dans son Harpocrates, M. Nicaise dans sa dissertation de *nummo Pantheon*; Mr. Spon, l'ont démontré. Ces niches, continuë t'il, ont pû être remplies de statuës de Heros, ou de personnes illustres, selon l'usage dont Pausanias, Pline, & d'autres Auteurs, sont témoins.

Le P. de M. pense que les quatre chevaux de bronze, qui sont devant l'Eglise de St. Marc, furent autrefois placez au Cirque de Neron, que dans la suite des tems transportez à Venise ils ont enfin été rapportez à Rome: il se fonde uniquement sur l'autorité de l'Auteur anonyme, qui au 13^e^. siécle a écrit *Des choses dignes d'admiration qui se voyent à Rome*, *De mirabilibus Romæ*. Cependant cet Auteur, qui ne merite d'être crû sur rien, ne dit pas un mot du Cirque de Neron: mais entre les autres ornemens du

Mausolée d'Adrien, il compte quatre chevaux de cuivre doré qui étoient aux quatre coins.

Mr. Ficoroni ne sçauroit pardonner au P. de M. d'avoir dit page 52e. que personne à Venise n'avoit pû expliquer cinq vers Grecs qui servent d'inscription à une Croix faite du bois de la vraye Croix, & d'avoir avancé par conjecture qu'il y est parlé de Marie femme de l'Empereur Nicephore Botoniate, y ayant eû vingt-huit ou vingt-neuf Imperatrices du même nom.

Il est étonné que le P. de M. ait regardé comme quelque chose de rare, une medaille de M. Aurele & de L. Vere en plomb : ces medailles sont assez communes, Mr. Ficoroni en conserve un grand nombre, il y en a dans les cabinets du Prince Chigi, de Messieurs Bianchini & Vignoli ; c'étoit l'essai & l'épreuve des coins. Il ajoûte, que le P. de M. ne lui paroît pas connoisseur en antiques, qu'il se laissa tromper par un Grec, dont il acheta un livre en feuilles de plomb, & que sur une agathe gravée il ne sçut

pas diſcerner un ouvrage moderne.

Sur le chapitre de Victoria qui s'éleva contre Gallien dans les Gaules, Mr. Ficoroni reprend le P. de M. en deux points page 107. Le premier, de ce qu'il la nomme Victorina : le ſecond, de ce qu'il aſſûre que ſous l'Empire de Gallien il n'y avoit plus de Statuaire capable de faire une belle ſtatuë. On voit pourtant, dit-il, des buſtes de Gallien dans les vignes Borgheſe & Pamphile, & on admire une ſtatuë de Maximien dans le Palais Barberin. Les beaux Arts ne s'étoient pas encore entierement éclipſez.

Lequel croire touchant les Thermes, ou les Bains de Sainte Helene ? Le P. de M. page 110. dit avoir lû ſur la porte cette inſcription :

D. N. HELENA VEN. AUG. MAT.
AVIA BEATISS.........
AVIA BEATISS.........
THERMA..... ISTR.......

Mr. Ficoroni aſſûre que cette inſcription n'eſt point ſur une porte, mais appliquée ſur le grand reſervoir, & il la rapporte ainſi.

DN HELENA VEL..... VGMAT....

AVIA BEATIS......

THERM.... LSIRV......

Cette Lettre V. & les points si bien marquez, forment un préjugé en faveur de Mr. Ficoroni, qu'il l'a fidellement copiée : ce qui n'empêche pas qu'il ne soit permis de suppléer par conjecture le manque des lettres.

Ils conviennent encore moins sur deux inscriptions rapportées par le P. de Montfaucon page 116.

Mr. Ficoroni semble se laisser aller à quelque indignation sur la maniere dont le P. de M. page 117. parle des anciens cimetieres des Chrétiens & des Martyrs, qu'il assûre avoir visitez sous l'Eglise de Saint Laurent au Champ Véran. Afin, dit-il, que les Curieux *non restino ingannati della lettura del Diario Italico, diremo per verità, che le cose d'all' Autore descritte sono meramente supposte.* Il prouve la supposition, parceque sous cette Eglise où le P. de M. dit être descendu, sous celle de S. Sebastien & les anciennes, il n'y a plus, ni sepulcres, ni épitaphes, ni aucuns vestiges, ni corps; il n'y reste

que les chemins souterrains, dont les issuës vers les Catacombes sont murées. Il faudroit, poursuit-il, s'être premierement transporté dans les lieux où les Payens ont été inhumez,& puis dans ceux où reposent les Chrétiens, pour pouvoir parler & écrire de ceux-ci avec certitude.

De plus, le P. de M. jette négligemment ces paroles. *Urnula quædam habetur, vitrea plerumque, nonnunquam figlina, cæmento afferta, Urnam lacrymatoriam vulgò dicunt : si fortè rubore quodam in imo tincta vitrea ampulla fuerit, pro argumento Martyrii habetur.* » Il se trouve dans les » tombeaux une petite urne, ordi» nairement de verre, quelquefois » de terre, & fermée avec du ci» ment, qu'ils appellent urne la» crymale : si par hazard le fond » d'une urne de verre est teint de » je ne sçai quelle couleur rouge, ils » en inferent que c'est un Martyr. Mr. Ficoroni traite de ce sujet avec plus de soin : il a ramassé un grand nombre de ces urnes lacrymales, & il dit que dans les tombeaux des Payens elles sont posées aux pieds,

qu'elles ſont non ſeulement de verre & de terre, mais auſſi d'argent & d'agathe, larges au fond comme un teſton, & allant toûjours en diminuant, de ſorte que le bout du doigt n'y ſçauroit entrer, au contraire dans les tombeaux des Martyrs l'urne eſt en la forme d'un gobelet, & le ſang eſt viſible ſous l'enduit de ciment. Ceux qui d'abord ont voulu philoſopher, comme ſi la terre avoit pû cauſer cette couleur rouge, ont reconnu que c'eſt veritablement du ſang, après l'avoir trempé & dilayé: le celebre Mr. de Leibnitz eſt un de ceux qui ſe ſont convaincus par cette experience. Mr. Ficoroni nomme pluſieurs perſonnes de conſideration qu'il a conduits dans ces ſouterrains de Rome, les Ducs de Strowſbury & de Noltfolk, Mr. Brunet de Raney, & d'autres de toutes nations; & il leur a fait remarquer la difference des tombeaux des Payens, des Chrétiens & des Martyrs.

Enfin le P. de M. laiſſe couler que parmi les tombeaux des Chrétiens il s'en voit avec les lettres D.M.

& avec les mots DIS MANIBVS. M. Ficoroni n'en disconvient pas absolument; mais il observe que les pierres sepulcrales qui portent une telle inscription ont été prises de quelques tombeaux plus anciens; que les Chrétiens en les employant, ont eû la précaution de barrer, ou de couvrir de chaux, ces lettres & ces mots, & celle de dérober à la vûë l'inscription profane, en la tournant vers le dedans du tombeau, & en mettant au dehors une inscription Chrétienne. Bosius, Aringhi, le P. Mabillon, Fabretti, M. Vignoli, font mention de semblables pierres avec des épitaphes differentes sur les deux côtez.

Il se mocque de l'opinion adoptée par le P. de M. que les Barbares qui à diverses reprises ont saccagé Rome, ont enlevé jusqu'aux morceaux de métal qui lioient les pierres du Colisée. Il dit que ce n'étoit que du fer avec du plomb, comme il est visible par tout ce qui en reste. D'ailleurs les Barbares avoient bien d'autre butin à faire, plus riche & moins pénible à ra-

maſſer. Ils ne s'amuſerent pas même à enlever les grandes poutres, les cloux, les groſſes lames de bronze du Pantheon : tout cela demeura juſqu'au Pontificat d'Urbain VIII.

Flaminius Vacca raconte que pluſieurs urnes furent découvertes à Monte-Celio, qu'elles étoient de marbre & relevées de figures : une étoit ſur tout remarquable par un vieillard qu'un enfant berçoit. Le P. de M. page 147. l'explique de Silene & de Bacchus, & croit que c'étoit un ornement du temple de ce Dieu. M. Ficoroni lui objecte que les urnes ſont ſepulcrales, & que par conſéquent elles n'avoient pû être poſées, ni dans un temple, ni dans la ville.

Il reforme une inſcription rapportée par le P. de M. page 148. & il ajoute qu'elle n'a rien de commun avec l'acqueduc de Claude.

» Lorſque Flaminius Vacca, dit » le P. de M. page 152. fait mention » de grandes urnes, il faut entendre qu'elles ſont longues, pour y » renfermer les corps ; quand il ſe » ſert ſimplement du mot d'urnes, il

» parle des cineraires, qui ne ſont
» ordinairement que d'environ un
» pied de large & de haut.

Il dit encore au même endroit,
» que le marbre appellé *Gentile*, eſt
» blanc, beau & précieux, & ce-
„ lui qui étoit ordinairement em-
» ployé à faire les ſtatuës & les bas-
» reliefs; qu'une autre eſpece de
» marbre blanc, eſt nommée *ſali-*
» *num*, ou de ſel, parce qu'il eſt d'un
» grain plus groſſier qui reſſemble au
» ſel, & qu'étant caſſé, il devient le
» plus ſouvent friable, ou ſe réduit
» aiſément en poudre; qu'enfin il
„ eſt moins dur.

Ces deux diviſions d'urnes & de marbre déplaiſent à Mr. Ficoroni, qui ne diſtingue point les urnes par leur uſage, mais ſeulement par leur diverſe grandeur; les unes comme les autres ayant été uniquement deſtinées à ne renfermer que des cendres, & quelques os à demi brûlez; avec cette difference néanmoins, que dans les grandes il ſe trouve le plus ſouvent un autre vaſe, ou de verre double, ou d'albâtre, ou de porphyre, ou de marbre,

qui contient ces reſtes des corps. Quant aux marbres, c'eſt tout le contraire de ce que dit le P. de M. toutes les ſtatuës & les bas-reliefs ſont de marbre de Paros, ou de ce marbre ſalin, lequel eſt le plus dur de tous, & jette des étincelles de feu ſous le marteau.

Une urne fort bien cizelée & placée maintenant dans l'Egliſe de Sainte Marie au Mont-Aventin, cauſe un grand different entre le P. de M. page 164. & M. F. Celui-là y a vû une libation, & l'a néanmoins jugée un ouvrage moderne: celui-ci, qui l'a ſouvent examinée, n'y a point apperçu de libation, & l'eſtime une Antique, faite autrefois pour un homme de Lettres, Minerve & les Muſes y ſont repréſentées avec Homere & Pythagore.

Mr. F. contredit tout ce que rapporte le P. de M. page 168. des colonnes qui ſont dans l'Egliſe de St. Paul, ſoit pour le nombre, ſoit pour la matiere, ou la forme. Mais ce qui eſt plus étonnant, c'eſt que d'une part le P. de M. n'a pû deviner, ſi des bas-reliefs aſſez mal travaillez

autour d'une colonne qui est hors de l'Eglise, vers le chemin d'Ostie, signifient quelque chose de sacré, ou de profane : & que de l'autre M. F. assûre qu'il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour y voir Jesus-Christ crucifié entre deux larrons, & la Resurrection. Cette colonne, dit-il, est faite en forme de chandelier, & a servi dans les tems passez à porter le cierge-Pascal.

Après beaucoup de méprises que Mr. F. prétend avoir remarquées, comme de prendre Jupiter & Europe pour le Dieu Mithra, le Dieu Canopus pour Diane sous la forme d'une chatte, d'avoir vû des Jeux funeraires sur une urne de l'Empereur Alexandre, où il n'en paroît point, il dit que le P. de M. parlant de l'arc de triomphe des Empereurs Severe & Caracalla, n'a pas eû raison d'avancer que Caracalla l'a fait bâtir des materiaux de plusieurs autres édifices qu'il faisoit renverser : car les inscriptions portent qu'il fut élevé par l'ordre du Senat, & il ne s'y voit pas une pierre qui paroisse transportée d'ail-

leurs, & n'avoir pas été taillée exprès.

Il en eſt de même du temple d'Antonin : il ne fut point bâti par l'ordre de Marc Aurele, mais par celui du Senat, comme le marquent les inſcriptions de l'architrave & de la façade du portique.

Trois colonnes ſont demeurées ſur pied dans le marché à Rome, *in foro Romano*, au pied du mont Palatin, & proche l'Egliſe de Sainte Marie de la délivrance : il s'agit de ſçavoir, ſi elles reſtent du temple de Jupiter Stateur, ou de celui de Jule-Ceſar ? Le P. de M. page 183. ſe déclare pour le ſecond ſentiment, & le prouve par des paſſages de Tacite & de Stace, que M. F. dit être mal entendus, & ſignifier tout le contraire. D'ailleurs, le temple de Jule-Ceſar n'étoit pas ſitué dans le marché Romain, mais dans celui qui portoit ſon nom : & les medailles d'Auguſte qui répreſentent ce temple, mettent une grande étoile dans l'architrave, au lieu que celle de ces trois colonnes, n'eſt ornée que de ſimple feüillage ſans étoile.

Le P. de M. page 191. semble approuver ce qui se dit communément, que les fameux chevaux qui ont fait changer le nom du mont Aventin en celui de Monte-Cavallo, furent transportez de Constantinople à Rome par Constantin pour embellir ses bains : il avouë qu'il ignore en quel tems y a été mise l'inscription qui attribuë ce bel ouvrage à Phidias & à Praxiteles. Sur quoi M. F. dit que nul Auteur n'ayant écrit qu'ils ayent été apportez de la Grece, il est plus croyable qu'ils étoient à Rome avant l'Empire de Constantin ; & il apprend que les noms de Phidias & de Praxiteles furent mis au dessous par Fontana, fameux Architecte, sous le Pontificat de Sixte V.

Il demande pardon au P. de M. s'il dit que les deux figures du Dieu Mithra gravées en la page 198. sont purement de l'imagination de Pierre Sancti-Bartoli, qui n'avoit point vû les originaux, mais qui les désigna sur le recit qu'en a fait Vacca.

On est encore obligé de demander, lequel on doit croire sur le cha-

pitre de la Bibliotheque Barberine? Selon le P. de M. page 210. elle eſt d'un accès difficile, & ne contient que fort peu de livres Orientaux & Grecs : ſelon M. Ficoroni elle eſt ouverte à tous les Sçavans, & beaucoup fréquentée, riche de plus de ſoixante mille volumes imprimez, & d'un grand nombre de manuſcrits Grecs Orientaux.

En une inſcription rapportée par Fulvius Urſinus, deux Gardes du temple de Venus, *Æditui Veneris*, font faire un pavé de marbre, & le conſacrent DEANAE. Il ſemble que ce ſoit à la Déeſſe du temple qui étoit commis à leurs ſoins, qu'ils faiſoient ce preſent; & le P. de M. page 223. l'entend ainſi, & obſerve que le mot *Deana* vient du Grec Δέαινα. Cependant M. F. prétend qu'il s'agit de Diane, & cite Mr. Spon pour ſon opinion.

Au même endroit il nie au P. de M. qu'il y ait jamais eû une Venus Salluſtia, n'y ayant rien, ni dans les Auteurs, ni dans toute l'antiquité, qui puiſſe faire ſoupçonner que cette épithete, *Salluſtia*, ait été

donnée à Venus; ce feroit fe tromper & pecher contre la Grammaire, d'en chercher un exemple dans cette infcription.

VENERI FELICI SACRVM
SALLVSTIA ELPIDIVS DD.

Mr. Ficoroni finit par la découverte de deux anciens monumens. Le premier fut trouvé l'an 1702. en la maifon de campagne du Seigneur Dominique Caballini environ à un mille de Rome & fur la gauche du chemin de Paleftrine: c'eft une grande urne ovale de la longueur de neuf palmes, & ornée de bas-reliefs du goût de la bonne antiquité. Il y avoit dedans un crane & des os brûlez enveloppez en un linceul de toile incombuftible: cette toile eft prefque auffi lâche qu'un rézeau, groffe comme de la toile de chanvre, & d'une couleur brune; mife au feu, elle fe refferre & devient blanche; c'eft ce que M. F. a fouvent vû avec plufieurs Curieux chez le Seigneur Caballini, qui conferve d'autant plus prétieufement ce linceul, qu'il eft le feul qui refte. Il y a néanmoins dans le cabinet de la

maiſon Barberine une piéce d'une toile ſemblable, qui fut trouvée à Pouzzolo en 1633.

En 1692. M. F. chaſſant à environ ſeize milles de Rome, & près du chemin Latin, rencontra deux Laboureurs occupez à ouvrir une urne de marbre dont le couvercle étoit plombé : ils trouverent au dedans un vaſe rond d'albâtre, où étoient renfermez des os brûlez avec une chaîne d'or de quinze écus, une medaille d'or d'Alexandre Severe, deux anneaux d'or, l'un de douze écus, l'autre d'environ trois écus, & qui étoit excellemment travaillé. M. F. dit qu'il acheta des Laboureurs l'inſcription, dont il fit preſent au Marquis Camille Maſſini, & qu'elle a depuis été imprimée par Mr. Fabretti, qui y a changé le mot de SITTIANO en celui de SILIANO. Il donna le petit anneau d'or à Mr. Bianchini.

ARTICLE CLXXII.

D. NICOLAI HYERONIMI Gundlingii Sereniſſimi Boreſſiæ Regis, ſacrique tribunalis quod in Ducatu Magdeburg. Conſiliarii eloquentiæ & Antiquitatum Profeſſoris ordinarii, de Henrico Aucupe Franciæ orientalis & Saxonum Rege liber ſingularis, in quo Reipublicæ facies ex genuinis rerum documentis, diplomatibus, tabulis, chartis, ſcriptoribuſque æqualibus in luce collocatur, errores clariſſimorum virorum modeſtè confutantur, multa nova ex medii ævi Geographiâ atque Hiſtoriâ deducuntur, ac cognita denique melioribus argumentis teſtimoniiſque illuſtrantur. C'eſt à dire, *Hiſtoire d'Henri l'Oiſeleur Roi de la France orientale & des Saxons, renfermée dans un ſeul livre, par Nicolas Jerôme Gundlingius Conſeiller du Roi de Pruſſe dans le Tribunal du Duché de Magdebourg, & Profeſſeur d'éloquence & d'antiquité à Hall dans le Duché*

de Magdebourg. Chez Ranger 1711. *In 4°. pages 314 ſans la table.*

UNe curioſité raiſonnable a porté l'Auteur à connoître l'ancienne hiſtoire d'Alemagne. Il croyoit que pour s'en inſtruire il ſuffiſoit de lire les écrits de quelques Modernes qui ont la vogue: les contradictions où ils tombent, leur peu d'exactitude dans la Chronologie, le peu de diſcernement qu'ils font paroître, en copiant ſans critique les Auteurs qui les ont précedez, le détromperent bientôt, & lui firent comprendre qu'il falloit s'élever audeſſus des erreurs vulgaires, & parvenir à la verité par une recherche laborieuſe. C'eſt ce qu'il a tâché de faire dans ſon *hiſtoire de Conrad le Salique*, dont il n'eſt pas content, & qu'il retouche pour en donner une nouvelle édition : c'eſt ce qu'il fait dans l'hiſtoire d'Henry l'Oiſeleur ſucceſſeur de Conrad. Il a mis de ſuite l'hiſtoire de ce grand Prince en forme de texte partagé en pluſieurs ſections, ſur chacune def-

quelles il fait un grand nombre de remarques ſçavantes. Là il releve une infinité de fautes de ceux qui ont travaillé avant lui ſur la même matiere ; là il éclaircit les antiquitez de ſa patrie , la Geographie , les mœurs des tems dont il parle; là il examine les droits & les interêts des Princes. Nous allons donner d'abord l'abregé de l'hiſtoire de Henri, nous donnerons enſuite l'extrait des remarques.

Abregé de l'Hiſtoire de Henri l'Oiſeleur.

Henri l'Oiſeleur étoit fils d'Othon, & petit fils de Ludolphe, Ducs de Saxe : Haduide fille de Louïs le Germanique fut ſa mere , & ſon ayeule Ode ſortoit du ſang de Charlemagne. Si l'on vouloit donner quelque choſe à la conjecture il ſeroit aiſé de faire remonter ſon origine juſqu'à Vitekind , ce fameux Heros qui défendit ſi longtems la liberté Saxone contre Charlemagne: il eſt certain que Ludolphe poſſedoit les biens que Egber deſcendu de Vitekind par ſon fils Vigbert avoit poſſe-

dez avant lui. M. Gudlingius, & d'autres Sçavans, oppoſent à une conjecture ſi forte le ſilence de l'Hiſtorien Vitekind, qui écrivant ſous Othon le Grand fils d'Henri l'Oiſeleur, fait honneur à Mathilde femme d'Henri d'être de la race de Vitekind. Auroit-il manqué d'en faire honneur à Henri même, s'il avoit crû le pouvoir faire ? Ainſi parlent ces Sçavans. Mais ne pourroit-on pas dire, qu'il paſſoit alors pour conſtant qu'Henri & ſon fils Othon ſortoit du ſang de Vitekind, & que l'Hiſtorien n'a pas crû devoir parler d'une choſe ſi connuë, que pour la Reine Mathilde il a penſé qu'il ne pouvoit mieux faire connoître ſa Nobleſſe, qu'en avertiſſant qu'elle étoit auſſi de cette illuſtre famille du liberateur de la Saxe.

Henri ſorti d'un ſang ſi illuſtre naquit l'an huit cens ſoixante & ſeize, avec toutes les qualitez propres pour en ſoutenir l'éclat : il fit ſes premieres armes dans la Miſnie contre les Dalemincïens, peuple Eſclavon peu connu juſqu'à preſent, & que nôtre Auteur fait connoître parfaitement. La guerre, quoique courte, parce-

que la victoire fut prompte & entiere, ne laissa pas de faire paroître les grands talens qu'Henri avoit pour l'art militaire : il les ternit dans le premier feu de la jeunesse par l'yvrognerie, & par l'enlevement d'une veuve qui s'étoit consacrée à Dieu en prenant le voile religieux ; sa passion le porta à l'épouser, mais il ouvrit les yeux sur son crime, il la quitta, & fit une alliance legitime avec Mathilde fille du Comte de Vestphalie. La mort de son pere Othon suivit de près son mariage ; il s'empara d'abord du Duché comme d'un heritage, Conrad Roi de la France orientale, ou de la Germanie, prétendit qu'il devoit le demander, & le recevoir comme une grace ; on en vint de part & d'autre à une guerre déclarée. Le sort ne fut pas favorable au Roi dans la premiere campagne, Henri remporta une victoire complete sur l'armée Royale, commandée par Eberard frere de Conrad.

Le Roi ayant rassemblé une nouvelle armée plus nombreuse que la premiere, marcha contre Henri, &

l'aſſiegea dans Grona. Le Duc de Saxe étoit perdu, ſi l'adreſſe n'eût ſupléé à ce qui lui manquoit de force : il avoit demandé que le Roi lui envoyât des Deputez avec leſquels il pût traiter ; au milieu de la conference le Comte Thietmar arrive fort échauffé, & demande à Henri ſes ordres pour faire approcher de la ville une nombreuſe armée de Saxons qui venoit au ſecours de ſon Duc : cette armée n'exiſtoit que dans l'imagination de Thietmar. Henri trompé le premier par l'artifice du Comte, rompt fierement la conference ; les Deputez du Roi abuſez par ces apparences portent l'erreur & la crainte dans l'ame du Roi, ſon armée affoiblie n'étoit pas en état de ſoutenir l'effort d'une armée fraiche & plus nombreuſe, il leva bruſquement le ſiege.

La guerre dura encore long-tems, & les Hiſtoriens anciens ne nous apprennent pas qu'elle ait fini avant la mort de Conrad ; car les paſſages de l'Evêque de Merſbourg & de Sigebert, qui parlent d'une reconciliation entre le Duc & le Roi, peuvent

& doivent s'entendre de la reconciliation de Conrad mourant avec Henri. Nôtre Auteur s'est persuadé que le Roi & le Duc firent, même pendant la vie du Roi, une espece de paix, & il appuye sa conjecture sur deux faits. Le premier, que les Evêques de Saxe se trouverent au Concile d'Altheim avec les Evêques du Royaume de Conrad : l'autre, que Conrad tenoit tranquillement sa Cour à Quedlimbourg sur la frontiere de la Saxe. Ne peut-on pas penser avec beaucoup de vraisemblance, que Conrad étoit à Quedlimbourg avec des troupes, & que les Evêques de Saxe, qui ne dépendoient pas absolument d'Henri, obtinrent aisément la permission qu'ils auroient prise d'eux-mêmes, de se trouver à un Concile, dont on ne s'absentoit gueres en ces tems là? Quoiqu'il en soit, une reconciliation imparfaite & douteuse ne diminuë point la gloire de Conrad, & le merite de la belle action qu'il fit en mourant. Il pouvoit laisser la couronne à son frere ; mais plus touché des besoins de l'Etat que de l'interêt

de sa famille, c'est à Henri son ennemi qu'il l'envoya par son frere : car Eberard, aussi genereux, que le Roi, entra dans ses vûes sages & désinteressées, reconnut que l'élection d'Henri seroit plus utile à l'Etat que la sienne, la fit conclure aux Seigneurs du Royaume assemblez à Frislar, & voulut en porter la nouvelle au Duc de Saxe. Ce Prince chassoit à l'oiseau au mois d'Avril de l'an neuf cens dix neuf, quand Eberard vint lui offrir la couronne. Il ne l'accepta qu'après quelques refus, & en effet il avoit moins besoin d'un Royaume, que le Royaume n'avoit besoin de lui; troublé au dedans par la revolte de Burcard Duc de Suaube & d'Arnould Duc de Baviere, attaqué au dehors par les Esclavons, les Hongrois & les François, il ne pouvoit éviter une entiere ruine, que sous un Roi tel que Henri. Conrad l'avoit prévû, & l'évenement verifia bientôt sa prédiction. Le nouveau Roi soumit par la seule terreur de son nom, & sans combat, le Duc de Suaube & le Duc de Baviere. Charles le Simple Roi de la

France Occidentaleavoit voulu profiter de cette guerre civile pour réünir à ſes Etats le Royaume de Lorraine, qui avoit pris ce nom de Lothaire, fils de Louïs le Debonnaire, dont il avoit été le partage. Ce Royaume étoit beaucoup plus étendu que ce que nous appellons aujourd'hui Lorraine. Il étoit diviſé en haute Lorraine, qui comprenoit l'Alſace & le Palatinat en deçà le Rhin; Lorraine moyenne, compoſée des Evêques de Mets, de Thoul, de Verdun, des Archevêchez de Treves & de Cologne; & baſſe Lorraine, qui renfermoit tous les Païs-bas, excepté la Friſe. L'armée Françoiſe s'empara aiſément de la haute Lorraine par la force des armes; la négociation avoit déja ſoumis à ſon Roi la baſſe Lorraine. Giſelbert Duc de la Lorraine moyenne s'étoit ſoumis en apparence: ce Duc ambitieux penſoit à ſe former un Etat indépendant; la marche de Henri arrêta les progrès des François.

Ce Prince, quoique grand guerrier, ne faiſoit la guerre qu'après

 avoir

avoir tenté toutes les voïes honnêtes d'obtenir la paix, il offrit aux François une ſuſpenſion d'armes; ils l'accepterent, & par un traité conclu à Bonne les deux Rois convinrent d'une treve, à condition que le Roi de France rendroit ſes conquêtes, c'eſt à dire, la haute Lorraine. Henri obſerva ce traité religieuſement tandis que Charles le Simple fut ſur le Trône, mais quand les Seigneurs François eurent entrepris de le depoſer, & de mettre ſur le Trône Robert, Raoul, Eudes, il ſçut profiter de ces troubles pour gagner l'un après l'autre les Seigneurs Lorrains : il conduiſit fort adroitement une intrigue ſi délicate, & dans une conference avec le Roi Robert, il renouvella la treve ſans rien rendre. Enfin une heureuſe occaſion mit entre ſes mains Giſelbert & le reſte de la Lorraine. Un perfide ami du Duc de Lorraine nommé Chrétien, le fit priſonnier par une noire trahiſon, & le livra au Roi Henri : ce Prince, incapapable de profiter d'une action ſi lâche, traita Giſelbert en Prince li-

bre, & lui offrit ſa fille en mariage: le Duc de Lorraine, touché d'une ſi grande generoſité, voulut être ſujet du Prince, qui, pouvant le retenir priſonnier, le faiſoit ſon gendre.

Henri étoit encore plus vivement preſſé par les Eſclavons & par les Hongrois, que par les François, & moins en état de leur réſiſter: il manquoit de vieux ſoldats, l'Alemagne étoit ouverte de leur côté, ſans places fortes, & même ſans villes murées: la diſcipline militaire étoit tombée dans un étrange relâchement. Il pourvût à tout avec une ſageſſe plus eſtimable que ſa valeur: il ne dédaigna pas d'acheter la paix de ces peuples feroces à prix d'argent, & par des penſions annuelles, ſans s'arrêter à l'apparence de tribut que ces penſions annuelles ſembloient avoir. Pour les gagner, il renvoya ſans rançon un de leurs Princes, qui avoit été vaincu & pris, il ſentoit ce que ces moyens de procurer la tranquillité à ſes peuples avoient de honteux; mais il avoit éprouvé dans plus d'un combat malheureux, qu'il

n'étoit pas en état de la leur procurer par d'autres voïes : il ſacrifioit volontiers ſa gloire à leur bonheur, & ſe mettoit cependant en état de vanger ſa gloire, & de dompter les barbares qu'il étoit obligé de ménager.

Son premier ſoin fut celui de couvrir ſa frontiere par des places fortes. Il n'y avoit que peu de villes en Alemagne, les Romains & les François en avoient bâti dix ou douze: il s'en étoit formé inſenſiblement auprès des Abbayes & des lieux de dévotion, à meſure que le concours du peuple y avoit attiré des cabaretiers & des artiſans; mais la plûpart de ces villes étoient ſans murailles : Henri obligea de neuf Nobles un à quitter la campagne, & à venir habiter les villes, il les entoura de murailles, il y établit des greniers publics, afin d'avoir toujours prêts des magaſins de vivres: il donna des maiſons dans les fauxbourgs aux brigands, dont l'Alemagne étoit remplie, & il les engagea par ſes bienfaits à employer contre les ennemis de leur patrie, le

courage qu'ils avoient si criminellement employé contre elle.

Il n'eut pas moins de soin de rétablir la discipline : il forma ses soldats par de fréquens exercices à se bien servir de leurs armes, & à conserver leurs rangs ; il rétablit les jeux militaires, & il s'y distinguoit toujours par sa force & par son adresse. Comme il avoit affaire aux Hongrois, dont les forces consistoient en Cavalerie, il s'appliqua avec plus de soin qu'on n'avoit fait jusqu'alors, à augmenter & à discipliner la Cavalerie Alemande. Quand il eut formé des troupes capables d'executer ses projets, il ne les laissa pas oisives. Les Esclavons sentirent les premiers son juste ressentiment & sa puissance : aussi dangereux dans la paix que dans la guerre, ils donnoient passage aux Hongrois ; les Heveliens, qui occupoient ce qu'on a depuis appellé le Marquisat de Brandebourg, étoient les plus coupables de cette infidelité ; leur place de retraite, nommée dans leur langue *Brannibor*, ou *la forteresse des bois*, étoit dans une situation avantageuse, naturellement

défenduë par des marais que la ſeule gelée pouvoit rendre praticables; ils mépriſoient trop les Alemans pour ſe défier que ces ennemis mépriſez s'expoſeroient à ſupporter les travaux de la guerre, joints aux rigueurs du froid : ils ſe tromperent, Henri les ſurprit au milieu de l'hyver, il emporta Brannibor, & ſoumit toute la nation. Il tomba enſuite ſur les Daleminciens; ils avoient éprouvé la valeur d'Henri encore jeune, ils furent alors abſolument ſubjuguez. Le Prince, auſſi ſage que brave, prit de juſtes meſures pour conſerver ſes conquêtes; il bâtit ſur un mont proche de l'Elbe la ville de Miſne, & il la fortifia : il établit des Capitaines de confiance pour commander ſur la frontiere avec le titre de Marquis. Ces Marquiſats ne devinrent hereditaires que ſous Henri IV. Animé par de ſi heureux ſuccès, il attaqua & dompta les Milcenes, qui occupoient la haute Luſace, & les Leubuziens, qui étoient maîtres de la baſſe Luſace; il paſſa dans la Boheme, prit Prague, & obligea le Roi Venceſlas à rentrer dans la ſu-

jettion où ses ancêtres avoient été sous les Princes Carlovingiens. Les Obotrites & les Vilzes, peuples établis dans le Mekelbourg, eurent le même sort.

Les Esclavons souffroient trop impatiemment le joug Aleman, pour le porter longtems sans remuer: toutes les nations nouvellement soumises se revolterent de concert, soutenuës par les Dunois, & firent de grands ravages. Henri envoya contre les rebelles le Comte Thietmar son favori, & un grand Capitaine nommé Bernard; ils marcherent droit à Luchen Capitale des Esclavons Redariens, qui habitoient une partie du Marquisat de Brandebourg & de la Pomeranie. Ces Redariens étoient chefs de la conspiration; tous les Esclavons marcherent au secours de la place. L'armée Alemande sortit des lignes malgré l'inégalité du nombre: les Alemans n'ignoroient pas le peril, & ce fut pour se rassûrer que les soldats, après avoir prêté serment aux Generaux, se jurerent mutuellement qu'ils ne s'abandonneroient

point dans le combat : la victoire fut quelque tems disputée, mais enfin les Esclavons cederent, & , si l'on en croit les anciens Historiens, six vingt mille perirent en cette bataille. Un si grand malheur fut aux vaincus l'occasion d'un grand bonheur. Henri les engagea à se faire Chrétiens, Miecislas Roi des Obotrites donna l'exemple. La joye de ce triomphe fut redoublée par celle que causa le mariage d'Othon, fils de Henri, avec Edite Princesse d'Angleterre, fille d'Edoüard & sœur d'Adelstan. Ce Prince, par une espece d'honnêteté peu commune, envoya ses deux sœurs au Prince Othon, lui donnant la liberté de choisir celle qui lui plairoit, & le priant de pourvoir l'autre. Othon choisit Edite, & maria la Princesse sa sœur.

Les Danois avoient donné du secours aux Esclavons rebelles, & pénetré jusque dans la Saxe ; la puissance de ce peuple étoit formidable : les Colonies qu'ils envoyoient sous le nom de Normans en differentes parties de l'Europe, font con-

noître combien ils étoient nombreux & belliqueux. Le vieux Gormon, Prince habile, mais crüel, & persécuteur violent des Chrétiens ; regnoit alors : la victoire se déclara pour Henri, il conquit tout le Duché de Slesvik, & il y transporta une Colonie Saxone ; toûjours zelé pour la Religion, il ne fit la paix qu'à condition qu'on pourroit prêcher librement l'Evangile dans tout le Dannemark. Gormon, que Dieu punit de ses cruautez, non seulement par la honte d'être vaincu, mais encore par l'aveuglement, s'endurcit néanmoins dans son infidelité : les soins de la Reine Thyra convertie à JESUS-CHRIST furent inutiles auprès de son mari ; ils furent plus heureux auprès de son fils Herald, qu'elle fit Chrétien. Cette Princesse, que Saxon le Grammairien a crû faussement fille d'Etelvede Roi d'Angleterre, étoit fille d'un Comte Danois, & si accomplie, que les Historiens de sa nation l'appellent l'ornement de Dannemark, *Danamarker bot.*

Boson, frere de Raoul Duc de

Bourgogne, de Raoul, dis-je, qu'une partie des Seigneurs François reconnoissoit pour Roi, prit le tems que les forces d'Henri étoient occupées contre les Danois, pour s'emparer d'une partie de la Lorraine. Henri, qui veilloit à tout, porta ses armes de ce côté, & réduisit Boson à se soumettre autant de fois qu'il remüa. Le prétendu Roi Raoul & Herbert Comte de Vermandois, auteur des troubles de la France, mirent tout en usage pour engager chacun de leur côté Henri, qui, plus habile qu'eux, tira par des traitez avantageux tout ce qu'il put de ces deux Concurrens. S'il ne profita pas mieux des troubles de la France, c'est qu'il étoit persuadé que les François n'obéïront jamais à un étranger, & que s'il envahissoit le Royaume, toute la nation se réüniroit contre lui; d'ailleurs la treve avec les Hongrois étoit sur le point d'expirer. Henri l'avoit observée avec tant de fidelité, qu'au milieu de ses victoires il avoit continué de leur payer le tribut: le tems étoit venu d'effacer la hon-

te d'un traité injurieux, il voulut avant toutes choses meriter le secours du ciel, en reformant l'Eglise Germanique, & dans cette vûë il fit tenir à Erford un Concile, où l'on remedia par des Canons très-sages aux abus que la licence avoit introduits. Les Hongrois n'attendirent pas qu'on les allât attaquer, ils entrerent les premiers dans la Saxe, ravagerent la Thuringe, assiegerent Mersbourg. Henri étoit fort mal quand il apprit ces tristes nouvelles; mais le peril lui donna des forces, quatre jours après cette nouvelle il défit dans une sanglante bataille l'élite de l'armée Hongroise, qui s'étoit avancée pour l'arrêter, & sans differer il alla forcer dans ses retranchemens le reste de l'armée ennemie qui assiegeoit Mersbourg. Ces deux grandes victoires terminerent la guerre, & mirent le comble à l'autorité qu'Henri s'étoit acquise par les succès précedens. Les Seigneurs François le choisirent pour arbitre, & il termina leurs differends, dans une conference où se trouverent Rodolphe Roi d'Arles,

Raoul prétendu Roi de France, Herbert Comte de Vermandois : il ne voulut pour prix de la paix qu'il leur donnoit que la lance de Constantin, enrichie d'une partie des cloux qui attachoient Nôtre-Seigneur à la Croix. Rodolphe la possedoit, & il l'obtint de lui, & lui donna en échange des terres dans la Suaube.

La pieté & la justice ajouterent un nouvel éclat à la gloire d'Henri : libre des soins de la guerre, il se donna tout entier à faire observer les loix, à bâtir des Eglises, à rétablir la régularité dans les Monastres, à fonder vingt Colleges de Chanoinesses, pour l'éducation des jeunes Demoiselles. De si saintes occupations ne lui firent point perdre de vûë la gloire de l'Alemagne : il prit le dessein d'aller délivrer l'Italie des tyrans qui l'opprimoient, & de parvenir à l'Empire, par les mêmes voïes que Charlemagne avoit suivies pour y monter. Il étoit sur le point d'executer cette grande entreprise ; déja il avoit fait reconnoître son fils Othon pour son suc-

ceſſeur, quand la mort finit une ſi belle vie, à l'âge de ſoixante ans: il reçut tous ſes Sacremens avec une dévotion exemplaire, & il remercia tendrement la Reine Mathilde ſon épouſe des deux obſtacles qu'elle avoit ſouvent oppoſez à ſa colere, des bons conſeils qu'elle lui avoit donnez, & de ce qu'elle lui avoit fait connoître les malheureux qu'il devoit ſoulager.

Extrait des Remarques.

Nous ne pouvons qu'indiquer ce que ces doctes remarques renferment de curieux. Mr. Gundlingius en éclairciſſant la genealogie d'Ide femme d'Egbert Comte de Saxe, & celle d'Ode ayeule d'Henri, éclaircit beaucoup la genealogie de Charlemagne, dont les deux Princeſſes étoient ſorties. Il montre ingénieuſement, que le voile, qui étoit autrefois parmi les Romains Idolâtres propre des femmes mariées, n'eſt devenu le ſigne de la virginité, que parce qu'on l'a donné aux vierges, comme à des épouſes

de JESUS-CHRIST. Il découvre les causes de la coûtume extraordinaire des Alemans ; parmi lesquels c'étoit le mari qui apportoit une dot à la femme ; il remonte aussi à l'origine de la coûtume de sacrer les Rois avec une huile bénite, il remarque qu'elle vient des Hebreux, chez qui il croit, avec Grotius, qu'elle n'a été en usage qu'à l'égard des Rois qui n'avoient pas un droit évident à la succession : il dit que les Empereurs Chrétiens ne l'ont point pratiquée jusqu'à Justin le Jeune ; il apprend comment elle passa aux Rois Goths & François, & il remarque judicieusement, que la modestie qui porta Henri à la refuser, n'étoit pas assez politique, le Clergé s'en scandalisa, & ce scandale pouvoit avoir des suites.

Il tâche d'établir le droit qu'Henri prétendit avoir sur la Lorraine par cette seule raison, que les Seigneurs Lorrains s'étant unis avec les Seigneurs Alemans pour détroner Charles le Gras, & mettre Arnould à sa place, n'ont pû dans la suite

se séparer du Corps Germanique.

Sur l'origine des tournois, il embrasse le sentiment du celebre Mr. du Cange, que les jeux militaires ont été en usage dès le tems de Charlemagne, & peutêtre même auparavant; mais que les tournois ne furent astreints à de certaines loix que dans l'onziéme siécle, & que ce fut un Seigneur de Touraine, nommé Gautier de Preully, qui proposa & fit recevoir ces loix.

Au reste, Mr. Gundlingius ne s'embarrasse pas beaucoup de l'autorité de Ruxner, qui dans son histoire Alemande des tournois, en rapporte de celebres sous Henri, sous Othon, avec tout l'appareil & toutes les formalitez observées dans l'onziéme siécle. Modius a copié cet ouvrage presque entier dans *ses Pandectes triomphales*. Ruxner a trouvé d'autres défenseurs; mais nôtre Auteur le rend suspect, & par le soin que Ruxner a eû de supprimer le manuscrit Saxon sur lequel il avoit travaillé, & parcequ'il n'appuye d'aucun témoignage ancien ces magnifiques descriptions de

tournois, où il paroît que l'imagination a eû plus de part que l'étude.

Nôtre Auteur traite exactement de l'origine des villes d'Alemagne & de leurs privileges, des differens degrez de la Noblesse Germanique, & sur ce dernier article il recommande la lecture du *traité de la Noblesse*, qu'Antoine Matthæus Jurisconsulte Hollandois nous a donné, & de la dissertation de Mr. Hertius sur le fief noble, *de feude nobili*, où l'on trouvera, dit-il, une érudition extraordinaire.

Nous ne pouvons pas nous arrêter à toutes les recherches genealogiques, chronologiques, geographiques, dont les remarques sont pleines ; on y releve un grand nombre de fautes des plus sçavans Ecrivains : la censure tombe souvent sur le Pere Mabillon, les doctes Alemans ne sont pas plus épargnez que les autres.

Les Hongrois, selon nôtre Auteur, sont le même peuple que les Huns ; il le dit, mais il ne le prouve pas, & il répond assez foiblement aux raisons de Mr. de Leibnits, qui

croit que ces peuples ſont differens, & que les Huns étoient une nation Eſclavone. Mr. Gundlingius eſt plus heureux à démêler les nations Eſclavones établies dans l'Alemagne ; il penſe, comme Mr. Leibnits, que les Antes ſont le même peuple que les Venedes, ou les Vindes, & que les Eſclavons, dont on a depuis rendu le nom commun à tous les peuples qui parloient la même langue, étoient les Serbes, autrement appellez Sorabes ; que les Vandules étoient Sueves, & fort differens des Venedes ; que les Venedes & les Serbes étoient des Colonies venuës de la Sarmatie.

Nous avons fait ſur ces peuples une reflexion que nous n'avons pas lûë ailleurs : le nom de *Servi*, donné aux eſclaves par les Romains, pourroit bien venir de celui de Serbes, comme celui d'eſclaves vient du nom que ce même peuple porta enſuite, *Sclaves*, ce qui prouve que de tout tems cette nation étoit malheureuſe à la guerre & deſtinée à ſervir les autres.

La plûpart des Auteurs confondent

les Leuticiens avec les Lusiciens, ou Lusaciens : nôtre Auteur les distingue habilement, & prouve que les Leuticiens habitoient une partie du Marquisat de Brandebourg & du Duché de Mekelbourg.

Enfin les remarques sur les noms des Evêques qui assisterent au Concile d'Erfort, repandent beaucoup de lumiere sur l'histoire des Eglises d'Alemagne.

On ne peut trop souhaiter qu'un Critique aussi exact & aussi judicieux continuë de nous donner l'histoire des successeurs d'Henri, & débroüille les antiquitez de l'Alemagne, pourvû qu'il ne fasse point entrer dans un ouvrage si utile des préjugez de secte, qui y rameneront malgré lui le mensonge qu'il en veut bannir.

Il devroit au moins s'instruire mieux des sentimens de l'Eglise Catholique, & ne la pas calomnier : en parlant de la translation des Reliques de Sainte Pusinne, il déclame contre la superstition qui nous porte à adorer les Reliques des Saints. Nous ne les adorons pas, nous

les honorons. Saint Ambroise expose les raisons que nous avons de les honorer dans le panegyrique de Saint Nazaire & de Saint Celse, raisons convaincantes, s'il en fut jamais. » Honorons, dit-il, honorons » les Saints Martyrs coheritiers de » Dieu, intercesseurs du monde; » que si vous me demandez, qu'honorez vous dans une chair pour-» rie & réduite en poussiere, & dont » Dieu semble n'avoir plus soin? Je » vous répons, mes chers Auditeurs, » ce que la verité a dit par le Roi » Prophete: La mort des Saints est » précieuse devant Dieu; & ce » qu'elle dit dans un autre endroit » des Pséaumes, mon Dieu, je ne » puis trop honorer vos amis. En » effet, si nous devons honorer ici les » serviteurs de Dieu, ne devons nous » pas rendre encore de plus grands » honneurs à ses amis, desquels, se-» selon l'Ecriture, le Seigneur con-» serve tous les os avec tant de soin, » qu'un seul ne sera pas brisé sans » son ordre. J'honore donc, pour-» suit Saint Ambroise, dans la chair » d'un Martyr, les glorieuses cica-

» trices qu'il a reçûës pour JESUS-
»CHRIST ; j'honore sa vertu, qui
»ne perit point, & qui le fait vivre
»dans une gloire éternelle : j'hono-
»re ses cendres consacrées par le
»bonheur qu'il a eû de mourir pour
»le Seigneur ; j'honore dans ces cen-
»dres les semences de l'éternité ;
»j'honore un corps qui m'apprend
»à aimer Dieu, jusqu'à ne pas crain-
»dre de mourir pour Dieu ; j'hono-
»re un corps que JESUS-CHRIST a
»honoré, & qui regnera éternelle-
»ment avec JESUS-CHRIST dans le
» Ciel.

Mr. Gundlingius traitera-t'il St. Ambroise d'idolâtre, ou lui pardonnera-t'il en nous condamnant, nous qui ne disons que ce que ce Saint a dit, qui ne faisons que ce que ce Saint a fait, que ce qu'on faisoit dès les premiers siécles de l'Eglise ?

ARTICLE CLXXIII.

RABBI SAMUELIS TRACTATUS indicans errores Judæorum &c. C'est à dire, *Traité de Rabbi Samuël, qui découvre aux Juifs en quelle erreur ils sont touchant l'observation de la loi de Moyse, & l'attente du Messie.* A Anvers, chez Jean-Frideric Gleditsch & son fils, 1711. *In 8°. pages 92.*

ON se peut promettre de nos Lecteurs qu'ils approuveront qu'à l'occasion de la nouvelle édition de ce petit ouvrage, on leur en donne connoissance. C'est un Rabbin, qui, revenu des préventions ordinaires à ceux de sa nation, propose à un autre Rabbin les raisons qu'il a de croire que la loi de Moyse est abrogée, & qu'il n'y a point de nouveau Messie à attendre. Rabbi Samuël étoit de maroc, & a écrit en Arabe à un nommé Rabbi Isaac du même païs : il fut traduit en Latin par le P. Alphonse Bonhomme Dominicain Espagnol environ l'an 1339. Un Prêtre de Mate-

lica dans la Marche d'Ancone, nommé François Griffon, en ayant troüvé un exemplaire, le fit imprimer à Macerata; & c'eſt ſur l'édition de Macerata que celle-ci a été faite. Le ſtile du Traducteur en ſa ſimplicité confirme ce qu'il aſſûre de ſa bonne foi; mais les raiſonnemens de l'Auteur ſont ſolides. Il les propoſe par maniere de conſultation en 27 chapitres.

1. Quelle eſt la cauſe, demande le Rabbin, de nôtre calamité preſente qui dure depuis plus de mille ans, vû que Dieu ne punit les horribles idolatries, le maſſacre des Prophetes & les autres crimes affreux de nos Peres, que par une captivité de ſoixante dix ans à Babylone?

2. Suppoſé que quelque crime encore plus énorme nous ait attiré cette étrange punition, pourquoi continuons-nous de nôtre propre volonté, & ſans aucun ordre de Dieu, d'obſerver la Circonciſion, le Sabbat, & ſemblables pratiques, nous qui ſçavons que depuis la deſtruction de Jeruſalem & du Temple, il n'y a, ni ſacrifice, ni oblation? Sur quoi

fondement faire cette diviſion, garder une partie de la loi ; & en abandonner l'autre ?

3. Il paroît par le 7e. chap. de Zacharie, que Dieu rebuta les pratiques de la loi pendant la captivité de Babylone, & qu'elles lui devinrent odieuſes : à plus forte raiſon doit-il les mépriſer, dans l'état où nous a réduits un peché d'autant plus grand, que le châtiment eſt plus ſevere. Nous en ſommes venus au terme prédit par Daniel ch. 9. *La déſolation continuera juſqu'à la conſommation & la fin.*

4. Nous ſommes donc bien trompez ſi nous attendons une délivrance ; & bien trompeurs, ſi nous la promettons, la déſolation ne devant point avoir de fin.

5. A la verité il eſt promis par Ezechiel ch. 3. que Dieu ramaſſera ſon peuple de toutes les Nations, & le remettra en ſa premiere poſſeſſion ; mais cette Prophetie & les autres ſemblables ſe rapportent au retour de Babylone. En eſt-il une ſeule qui nous aſſûre de la fin des miſeres que nous ſouffrons ? Qui eſt le Pro-

phete, qui ſoit venu après le rétabliſſement du Temple nous annoncer un autre rétabliſſement ?

6. Je crains bien que le peché dont nous portons maintenant la peine, ne ſoit celui dont parle Amos ch. 2. v. 6. *d'avoir vendu le Juſte & de l'avoir mis à prix d'argent.* Dire, qu'il s'agit là de Joſeph vendu par ſes freres, c'eſt donner occaſion de nous demander où nous trouvons les trois premiers pechez qu'ont commis les enfans d'Iſraël ; car le Prophete compte celui là pour le quatriéme, ajoûtant qu'il doit nous exclurre à jamais de nôtre patrie, ce qui n'eſt pas vrai du peché commis contre Joſeph.

7. Je frémis quand je penſe que ce Juſte vendu ne ſçauroit être autre que Jeſus, le Dieu des Chrétiens, en la perſonne duquel ſe verifie ce qui a été prédit par Iſaïe ch 53. Amos & Zacharie, David au Pſeaume 2. & 93. Jeremie ch. 9. & aux Lamentations ch. 4. & par les autres Prophetes. Herode, Anne & Caïphe, & les principaux de nôtre nation, conjurent contre lui, comme il eſt prédit au Pſeaume 2.

8. N'est-il pas vrai que depuis sa mort nous voyons s'accomplir ce qu'Amos & Daniel ont prophetisé; plus de retour, une désolation perpetuelle.

9. Je tremble dans la pensée que le Messie est venu. En son premier avenement dont parle Zacharie ch.9. v.9. il a été méprisé, vendu, mis à mort, & nous ne l'avons pas reconnu, tout cela a été annoncé par les Prophetes. A son second avenement je crains qu'il ne nous condamne.

10. & 11. Car enfin les Prophetes marquent deux avenemens du Messie, lors qu'ils nous le dépeignent en deux états differens de souffrance & de puissance, d'humiliation & de gloire. Dans le premier il a été Sauveur, dans le second il sera Juge.

12. & 13. Est-il permis de douter qu'après avoir souffert une mort cruelle il ne soit monté au ciel, & les Prophetes ne rendent-ils pas témoignage à son Ascension? David au Pseaume 23. Isaïe ch.63. Jacob au ch.49. de la Genese: il y a cent passages, pour confirmer qu'il a dû monter au ciel.

14. & 15. Nôtre aveuglement m'étonne, & je ne puis comprendre que nous voyant traitez avec plus de rigueur que ne l'ont été nos Peres, pour avoir idolatré & tué les Prophetes, nous ne fassions pas reflexion que nous portons la peine d'un crime plus grand, & que ce ne sçauroit être, sinon de ce que le Juste a été vendu. Mais nous voyons cela même aussi prophetisé, en Isaïe ch.19. & ailleurs.

16.17.& 18. Quand je considere l'évenement des propheties en la conversion des Gentils, qui ont renoncé au culte des Idoles pour adorer le vrai Dieu, dont ils lisent les Ecritures en toutes langues & avec veneration; je tremble de me dire Israëlite, de peur d'être reprouvé, si je demeure incredule. Les paroles d'Isaïe ch.61. m'effrayent.

19. Les Apôtres ne sont-ils pas ceux dont parle Joël au ch.2. *Vos viellards auront des songes; & vos enfans verront des visions?* Ce que les anciens Prophetes n'ont annoncé que de loin & comme en songe, du Messie, de la destruction de nôtre na-

tion, & de la converſion des Gentils, les Apôtres qui ſont venus après l'ont vû de leurs yeux. C'eſt eux que regardent les paroles d'Iſaïe ch.5. & 29.& celles de David au Pſeaume 44. v.17. C'eſt eux dont les dens ne ſont point agaſſées par l'âpreté de l'infidelité, ſelon l'expreſſion de Jeremie ch.31. De plus, remarquez ce qui eſt dit du ſacerdoce du Meſſie, qu'il ſera ſelon l'ordre de Melchiſedec & éternel; & que par conſéquent celui d'Aaron doit avoir fin.

20. Le ſacrifice que les Chrétiens offrent avec le pain & le vin n'eſt-il pas celui qui doit anéantir nos ſacrifices, dans leſquels nous immolions des taureaux, & où nous répandions le ſang des animaux, ſelon la prédiction de Malachie chapitre premier? Ce nouveau ſacrifice n'étoit-il pas figuré par les pains que Dieu vouloit lui être offerts & par les libations? N'eſt-il pas annoncé aux Proverbes ch. 6.

21. Je crains fort que le tems ne ſoit venu, où s'eſt dû accomplir ce qu'Iſaïe a dit ch.32. *La vandange eſt finie, & il ne reſte plus rien à cueïllir.*

Decembre 1712.

Iſaïe chapitre premier & Malachie ont trop clairement aſſûré que les anciens ſacrifices ceſſeroient d'être agréables à Dieu, & que le ſeul qui lui plaira, ſera offert par toute la terre, & ne ſera pas reſtreint à un lieu particulier, comme l'étoient les nôtres. Auſſi Dieu par Jeremie ch.7. ne demande pas nos ſacrifices, mais nôtre ſoumiſſion à ſes volontez.

22. & 23. Il y a donc ſujet d'appréhender que l'Egliſe ne ſoit élûë de Dieu, & la Synagogue rejettée, & que ce ne ſoit à cela que ſe rapporte ce qui eſt écrit en la Geneſe ch.25. *que l'aîné ſervira celui qui eſt après lui.* Malachie ne nous permet pas d'en douter. Et l'Ecriture fait en cent endroits l'éloge de l'Egliſe.

24. & 25. David ne ceſſe point d'inviter toutes les Nations & tous les Rois de la terre à chanter les loüanges du Seigneur. Il dit que c'eſt un cantique nouveau : & quel eſt ce nouveau cantique, ſi non l'Evangile, comme l'ancien cantique eſt la loi de Moyſe ? De ſorte que nous voyons l'accompliſſement de la prophetie d'Iſaïe ch.29. *Le Saint de Jacob*

sera manifesté, le Dieu d'Israël sera annoncé : les ignorans recevront la science, & des Musiciens sçauront la loi. Ces ignorans qui reçoivent la science, & ces Musiciens qui font retentir la loi de Dieu, sont les Gentils convertis.

26. De tout ce que je viens de proposer, il faut conclure, que nous sommes punis de nôtre apostasie, & pour avoir abandonné Dieu. La preuve en est évidente. Comparons la captivité de nos Peres à Babylone, avec ce que nous souffrons : ils avoient avec eux Daniel pour les consoler, il faut ajoûter Ezechiel, & nous n'avons, ni Daniel, ni aucun autre Prophete. Ils étoient assûrez de leur retour après soixante dix ans, & il y a plus de mille ans que nous sommes accablez de miseres, sans que rien nous donne esperance d'en être jamais déchargez. En vain attendons-nous un autre Liberateur, un autre Sauveur que Jesus.

27. Nous avons raison de mépriser l'Alcoran, & les Chrétiens le méprisent aussi : il n'est pas toutefois hors de propos de remarquer, que Mahomet y parle de Jesus & de Ma-

rie ſa mere en termes très-honorables, l'appellant le Meſſie promis par les Prophetes. Si partout ailleurs l'Alcoran contredit les Prophetes, & pour cela ne merite que nôtre mépris, que dirons-nous de l'Evangile, qui en tout leur eſt conforme?

ARTICLE CLXXIV.

JO. CONRADI SCHWARZ in Gymnaſio Coburgenſi Poëſeos Prof. publ. & linguæ Latinæ extraord. de Mahommedi furto ſententiarum Scripturæ liber unus &c. C'eſt à dire, *Mahomet convaincu de larcin, & d'avoir dérobé des ſentences de l'Ecriture ſainte, où la Religion Mahométane eſt abſolument renverſée. Par Jean Conrad Schwarz Profeſſeur public de Poëſie & extraordinaire de la langue Latine dans le College de Cobourg.* A Lipſic, chez Jean-Frideric Gleditſch & ſon fils, 1711. *in* 8o. *pages* 102.

CEt ouvrage ne ſera pas mal placé après le précedent. L'Au-

teur y raisonne ainsi : Si Mahomet est convaincu d'avoir pillé les saintes Ecritures, il est pareillement convaincu de mensonge, lui qui se vante de n'avoir rien pris des hommes, & d'avoir reçu immédiatement de Dieu l'Alcoran, il a fabriqué ce malheureux livre, & il est un faux Prophete : or il peut avec évidence être convaincu de larcin. Et c'est ce que le Sr. Schwarz entreprend de démontrer en huit chapitres.

Dans le premier, il examine en general la nature du larcin commis par Mahomet, qu'il dit avoir été induit à le faire par vanité & par ostentation, dans un tems & dans un païs où il ne croyoit pas avoir beaucoup à craindre d'en recevoir des reproches, les Ecritures n'ayant point encore été traduites en Arabe, ni portées au fond de l'Arabie, & jusqu'à la Méque, & d'ailleurs les Chrétiens & les Juifs de ces quartiers vivant dans une grande ignorance.

On ne manque pas, continuë Mr. Schwarz au ch. 2. d'Auteurs postérieurs à Mahomet qui attestent ses larcins : mais qu'ils soient recevables,

ou non, le féducteur avec toute fon adreffe à fe cacher, n'a pû éviter d'en être accufé de fon vivant. Et pour toute défenfe, il n'a eû rien à dire *, finon qu'il parloit purement Arabe, & que tout ce qui lui feroit venu d'ailleurs n'auroit pû s'énoncer qu'en termes barbares & fans élegance.

Il fait dans le ch. 3. le caractere de Mahomet, qui fut un homme fuperbe, ambitieux, cruel, débauché à l'excès, ignorant & fans Lettres, ne fçachant ni lire ni écrire, & tout à fait indigne d'être l'Envoyé de Dieu.

A cette occafion l'Auteur rapporte un long paffage d'Abrabanel fur le ch. 18. du Deuteronome, dont on copiera ici une partie. » Si l'on me » demande, dit le Docteur Juif, à » quelles marques, felon l'Ecriture, » fe diftingue un veritable Prophe- » te, je répondrai, ce qui me paroît » exactement vrai, que les œuvres » merveilleufes des Prophetes font » de trois fortes. Premierement, ils » operent des prodiges contre l'or-

* *Alcoran ch.* 16.

» dre de la nature. Secondement, ils » revelent les évenemens passez & » les futurs lorsqu'en ceux-ci il n'y » a, ni bien, ni mal, comme lorsque » Samuël déclara à Saül ce qui devoit » lui arriver à son retour chez son » pere. En troisiéme lieu, ils prédi- » sent le bien & le mal qui doit arri- » ver, ou à une nation entiere, ou à » une personne particuliere.

» Or il faut maintenant remar- » quer, que le Prophete se distingue » seulement par les deux premieres » marques, & non pas par la troisié- » me, qui consiste à prédire le bien » & le mal avenir. Car la raison dic- » te qu'il doit être examiné sur les » choses où s'exerce l'esprit prophe- » tique & dont il est possible de s'as- » sûrer, & non pas sur celles qui at- » tirent une recompense ou une pei- » ne. C'est pourquoi toute la preuve » se réduit aux œuvres miraculeuses, » par lesquelles chacun se convainc » & voit clairement, que c'est un » Prophete choisi de Dieu, & qui » en cette qualité se fait obéïr par la » nature. Il en est de même, s'il re- » vele les choses passées, ou futures,

» qui d'ailleurs demeureroient in-
» connuës aux hommes. Car tout ce-
» la démontre que l'esprit de Dieu
» est en lui. *L'esprit de Dieu connoît les*
» *choses cachées, & la lumiere est avec*
» *lui* *.

„ Quant au bien & au mal que
„ Dieu a résolu de faire à un peuple,
„ ou à une personne, comme c'est
„ chose sujette à changement, selon
„ que changent ceux qu'elle regar-
„ de, ce ne peut être une preuve
„ certaine de la mission du Prophete.

Abrabanel continuë, en disant que Moyse au ch. 16. des Nombres v. 28. & Elie au l. 4. des Rois ch. 1. v. 10. ne prétendirent point donner une nouvelle preuve de leur mission, mais qu'ils firent seulement éclater le pouvoir qu'ils avoient reçu de Dieu: c'étoit, dit-il, des Prophetes déja reconnus, & pour ainsi parler, des Prophetes veterans. Il ajoute pour confirmer son sentiment l'exemple de la prédiction faite par Jonas de la ruine entiere de Ninive, & il cite Jeremie ch. 7. v. 8.

„ C'est à quoi, poursuit-il, se rap-

* *Daniel ch. 2 v. 22.*

„ portent ces paroles de Jeremie au
„ même ch. v. 3. *Je suis entré dans la*
„ *maison d'un Potier de terre afin de voir*
„ *ce qui s'y feroit. Le Potier avoit sur sa*
„ *roue un pot : mais le pot qu'il faisoit*
„ *n'alloit pas bien ; & il s'avisa d'en*
„ *faire un autre à son gré.* La compa-
„ raison est claire , & nous apprend
„ que les hommes s'écartant de la
„ volonté du Créateur & de sa gra-
„ ce, l'obligent à faire d'eux comme
„ d'autres vases selon sa sagesse & sa
„ volonté. Dieu s'explique donc ain-
„ si , pour nous faire comprendre
„ que la posterité d'Israël est entre
„ ses mains , comme la terre entre
„ les mains du Potier , c'est à dire,
„ qu'ils ne doivent point présumer
„ des promesses faites à leurs peres,
„ ni se décourager à cause des me-
„ naces faites par les Prophetes : car
„ tout cela changera selon qu'ils
„ changeront eux mêmes.

Si Abrabanel avoit suivi son principe , il n'auroit pas perdu par son obstination dans le Judaïsme le grand établissement qu'il avoit en Espagne : il auroit reconnu JESUS-CHRIST, & que sa nation privée des

promesses magnifiques qui lui ont été faites, & accablée des maux dont elle a été menacée, n'est pas dans l'état où Dieu la demande. L'explication qu'il donne à l'exemple du Potier, duquel St. Paul s'est servi après Jeremie, & la conséquence qu'il en tire, sont remarquables.

Revenons à Mahomet & à ses larcins. Le Sr. Schwarz au ch. 4. fait voir par plusieurs passages de l'Alcoran, qu'il a eû quelque connoissance des saintes Ecritures, quoiqu'il ne les entendît pas; qu'il en a tiré plusieurs expressions & plusieurs phrases, par exemple, la rencontre du Seigneur, pour signifier le jugement dernier, le jardin d'Eden pour le paradis, les enfans d'Adam pour le genre humain, le feu de la *Gehenne* pour l'Enfer, l'heritage de Dieu pour la félicité éternelle, que les commandemens de Dieu sont une lumiere, & d'autres semblables.

Le ch. 5. est un tissu des histoires de l'ancien Testament que Mahomet a racontées à sa maniere dans l'Alcoran, les défigurant la plûpart

par des circonstances fabuleuses, ridicules, & quelquefois obscenes. Sa main impure a aussi touché à quelques histoires du Nouveau Testament, comme le montre l'Auteur au ch. 6. quoiqu'il s'en accommodât moins, parce qu'il n'y est parlé que de biens spirituels, qui n'étoient pas du goût de l'Imposteur.

Cependant Mahomet a voulu faire passer l'Alcoran comme venant uniquement de Dieu, qui le lui avoit revelé; & à ce dessein il a usé de diverses ruses grossieres, que le Sr. Schwarz explique dans le ch. 7. comme d'y faire parler Dieu, d'assûrer que l'Alcoran est éternel, que les écrits des Prophetes & des Apôtres ne sont que d'après lui, & qu'ils ne meritent de créance qu'autant qu'ils sont conformes à ce qu'il en débite.

Ce qui suit de cet ouvrage, dit son Auteur dans le dernier chapitre, c'est que Mahomet convaincu de larcin, demeure flétri à jamais.

Quoique le traité de Rabbi Samuël sorte comme celui-ci de l'Imprimerie des Sieurs Gleditsch de Lipsic, il paroît néanmoins comme

imprimé à Anvers. Quelque raison qu'ils ayent eûë d'en user ainsi, on ne veut pas leur refuser la gloire qu'ils meritent, d'imprimer en beaux caracteres & en beau papier.

ARTICLE CLXXV.

FÊTE D'ATHENES REPRESENTÉE *sur une Cornaline antique du Cabinet du Roi.* A Paris, chez Pierre Cot ruë du foin 1712. *in* 4°. *pages* 76.

CEtte belle Cornaline connuë sous le nom du cachet de Michel-Ange, & que tous les Connoisseurs admirent comme un chef d'œuvre de l'Art, est devenuë plus fameuse par les differentes estampes, & les differentes explications qu'on en a données depuis trois ans. Le P. Tournemine l'expliqua le premier dans nos Memoires du mois de Février de l'année 1710. Mr. Moreau de Mautour en fit paroître quelques mois après une autre explication. Mr. Baudelot, défié par Mr. de Mautour, donne ici une troi-

ſiéme explication de cette merveilleuſe antique. Il croit en avoir découvert le myſtere, caché à tous ceux qui ont entrepris de l'expliquer. Selon lui, le Graveur a voulu repréſenter ſur cette pierre une Fête d'Athenes, appellée *Puanepſies*, inſtituée pour celebrer l'heureux retour de Theſée, après avoir tué le Minotaure, & délivré Athenes du cruel tribut qu'elle payoit à Minos. Dans cette Fête, dit-il, on mangeoit de toutes ſortes de fruits, & ſurtout des feves cuites, il croit en voir ſur la pierre : on ſacrifioit à Hecale, dont le temple étoit ſans clôture; un pavillon attaché à des arbres lui paroît être ce temple ſans clôture, ce ſont pourtant deux choſes bien differentes : une femme aſſiſe avec ſon enfant, & un vieillard accroupi, ſont, à ce qu'il penſe, les Sacrificateurs. Il prouve que ce vieillard eſt le Sacrificateur par des vers d'Eubulus Comique Grec, qu'il traduit ainſi.

Et le Prêtre Evergore au milieu d'eux ſe tient
Une cotyle en main, du vin qu'elle contient.

Fait la libation, orné d'un manteau riche.

Cependant il ne croit pas que ce vieillard ſoit le Prêtre Evergore, il aime mieux dire que c'eſt Cannidas Gouverneur de Theſée ; conjecture qui lui déplait bientôt, & qui fait place au ſoupçon que ce vieillard peut être Cimon fils de Miltiade. Juſques là rien ne l'embarraſſe dans ſon explication ; mais il eſt obligé d'avoüer qu'il ne trouve point ſur la pierre l'*Ereſione*, ou le rameau orné de laine blanche & de couleur de pourpre, & chargé de fruits : quoique Mr. Baudelot le nie, l'offrande de ce rameau étoit la principale ceremonie de la fête. Un homme nud, & couvert ſeulement d'une peau pour manteau, qui d'une main tient une coupe, & de l'autre la bride d'un cheval, un ſatire, un ſanglier, un belier, un oiſeau, l'embarraſſent ; tantôt il veut que cet homme ſoit Theſée, il tient un cheval, parce qu'il paſſoit pour fils de Neptune à qui le cheval eſt conſacré, ou parce qu'il ve-

noit de conquerir la Theſſalie, à ce que raconte Cedrenus ſans aucune preuve, & même ſans aucune probabilité; ou plûtôt parceque Theſée *dans ſon premier voyage de Trezene à Athenes vint par terre, & qu'apparemment il ne vint pas à pied.* La femme aſſiſe eſt, dit l'Auteur, Ariane, que Theſée avoit laiſſée à Naxe: l'enfant qu'elle tient eſt leur fils. Etoit-il né? A peine s'étoit-il paſſé deux ou trois mois depuis l'arrivée de Theſée en Crete; car c'eſt l'inſtitution de la fête qu'on a voulu repréſenter, Mr. Baudelot le repete plus d'une fois.

Cependant il ne demeure pas ferme dans ce ſentiment: l'homme accroupi lui paroît être Cimon fils de Miltiade, qui ouvroit ſes jardins au peuple, & leur en abandonnoit les fruits. C'eſt ſa femme & ſa ſœur qui ſont gravées auprès de lui, & la fête ſe paſſe dans ſes jardins, à ce que croit Mr. Baudelot à la page XLVIII. Il abandonne bientôt cette conjecture, & il place la ſcene dans une pleine proche la mer, appellée Alipedon.

A l'égard du ſatyre, nôtre ſçavant Antiquaire confeſſe de bonne foi, *que pour ce qui eſt de la figure cornuë & chevre-pied, ſoit qu'on la prenne pour un ſatyre, ou pour quelque Divinité cornuë, il ne ſçait qu'en dire.* Au ſujet de la fête, il ſe détermine enfin à croire que c'eſt Pan, & qu'il eſt repréſenté à une fête inſtituée par Theſée, à cauſe des ſervices qu'il rendit pluſieurs ſiécles après aux Atheniens dans la bataille de Marathon.

Un ſanglier qui paroît ſur la pierre eſt, à ce qu'aſſûre l'Auteur, le ſanglier que Theſée tua à Crommyon proche de Corinthe.

Pour le belier, il a été gravé vivant dans la repréſentation de la ſolemnité du jour de la fête, *parceque la veille on en immoloit un.* Peutêtre, ajoûte Mr. Baudelot, *eſt-ce un bouc: Theſée ſacrifiant à Venus, la chevre qui étoit la victime du ſacrifice fut changée en bouc.*

L'oiſeau eſt un corbeau, ou une corneille; *il paroît à gauche, comme un bon augure* de l'entrepriſe déja heureuſement achevée.

Le Pêcheur qu'on voit au bas de la pierre, a semblé à tous ceux qui en ont parlé n'avoir point de rapport avec les autres figures; ce sont deux sujets differens, & qu'il paroît même que le Graveur à séparez. Mr. Baudelot veut les réünir; ce Pêcheur, peu curieux de prendre part à la joye publique, marque, nous dit-on, la tranquillité que Thesée avoit rétablie.

Voilà l'explication nouvelle rapportée exactement. La vaste érudition de Mr. Baudelot paroît dans les preuves qu'il apporte, & dans les digressions où il se laisse quelquefois entraîner. Nous admirons cette érudition, sans convenir que l'explication soit juste.

Le Graveur, qui a eû peu d'égaux dans un art où la main ne fait pas tout, & où l'esprit est necessaire, auroit-il rassemblé dans le même dessein la fête des *Puanepsies*, dont il omet les principales circonstances, avec divers évenemens de la vie de Thesée? Auroit-il fait entrer dans ce dessein Cimon fils de Miltiade, & Pan, pour avoir sécou-

ru les Atheniens à la bataille de Marathon ? Les plus bizarres compositions de l'Ecole Lombarde ont-elles quelque chose de plus choquant ? Reconnoîtroit-on dans un pareil dessein le goût délicat de l'ancienne Grece ? On le reconnoît, nous l'osons dire, sans craindre d'être démentis par les Connoisseurs ; on le reconnoît, ce goût délicat de l'ancienne Grece, dans l'explication du Pere Tournemine.

Pyrgotele veut faire un cachet pour Alexandre, dans le tems que ce Conquerant marche vers l'Inde conquise autrefois par Bacchus ; il représente une vandange, où Alexandre habillé en Bacchus, & couronné de lierre, se trouve tenant Bucephale par la bride : le satyre est à sa place dans une vandange, le bouc & le sanglier qui nuisent à la vigne, n'y paroissent que captifs ; un oiseau vient manger du raisin, de petits amours en mettent des grappes dans des corbeilles que tiennent des femmes ; un vieillard presse des raisins pour en tirer du vin nouveau, une jeune fille jouë

de la Lyre : c'est ce qu'on voit dans l'estampe même de Mr. Baudelot, tout convient à l'explication, rien n'embarrasse, & le dessein du Graveur paroît aussi simple & aussi ingénieux que le travail est beau.

N'oublions pas que Mr. Baudelot voit lui même sur la pierre, de la vigne autour des arbres & des raisins dans les corbeilles, & puisqu'il remarque de la ressemblance entre une des figures & un marbre antique qui représente Cimon, il ne sera pas surpris que malgré la petitesse des figures, le Pere Tournemine ait apperçu quelque ressemblance entre une autre figure & les medailles *d'Alexandre*.

ARTICLE CLXXVI.

BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS Ecclésiastiques. Supplément, contenant les principaux points de l'Histoire de l'Eglise des 5. 6. 7. & 8. siécles, avec une table chronologique. A Paris, chez André Pralard, ruë

St. Jacques à l'occaſion. *In* 8°. *pages* 459.

M. D. P. s'explique ainſi dans la préface de ce ſupplément. » Quand on a entrepris la Bibliotheque des Auteurs Eccléſiaſtiques, » on n'avoit aucun deſſein de parler » de l'hiſtoire, mais on s'y eſt trouvé engagé en faiſant le récit des » conteſtations que les Auteurs ont » eûës chacun dans leur tems, & en » rendant compte des actes des Conciles. Comme ces choſes font une » bonne partie de l'hiſtoire, on a » jugé qu'en y joignant l'examen de » quelques autres faits hiſtoriques, » on pourroit trouver avec la Bibliotheque des Auteurs Eccléſiaſtiques, une hiſtoire complete de l'Egliſe. C'eſt ce qui a » fait que dans la derniere édition » des trois premiers ſiécles, on a » ajoûté quelques articles ſur les » principaux points de l'hiſtoire, & » que l'on a mis à la fin des volumes une table chronologique, qui » contient en peu de mots un abregé de l'hiſtoire de chaque ſiécle.

„ On a obſervé la même méthode „ depuis le neuviéme ſiécle. Mais „ comme on n'avoit pas pris cette „ précaution pour les ſiécles qui „ ſont entre le troiſiéme & le neu- „ viéme, quoique ce qu'il y a de „ principal dans l'hiſtoire de ces „ ſiécles intermediaires ſe trouve „ rapporté, tant dans les extraits des „ ouvrages des Auteurs, que dans „ l'abregé des actes des Conciles „ que l'on y a inſérez, on a crû „ qu'il étoit à propos de traiter en „ particulier de quelques points dont „ on n'avoit pas eû lieu de parler „ aſſez amplement, & de joindre „ à cet ouvrage une table chrono- „ logique, ſemblable à celles que „ l'on a miſes dans les ſiécles qui „ précedent & qui ſuivent.

Enſuite il dit un mot du ſuccès de ſon travail : les éditions rëiterées de la Bibliotheque des Auteurs Eccléſiaſtiques, en ſont un témoignage certain pour la France, les nations, même étrangeres, en ont voulu profiter par des traductions en leurs langues.

La ſuite de la préface regarde

l'Auteur d'un livre intitulé, *De l'abus de la Critique en matiere de Religion.* Mr. Dupin lui reproche une injuste acception de personnes dans le choix des Critiques, contre qui il a tourné ses railleries fines & mordantes : c'est seulement des Protestans, & quelques autres qui ne lui plaisent pas, qui se trouvent exposez à ses traits, tandis qu'il en épargne d'autres, qui pouvoient lui fournir abondamment de quoi s'égayer, & s'il eut voulu, de quoi s'indigner.

On peut à la verité, continuë-t'il, abuser de la critique ; mais attaquer en general tous les Critiques, c'est imprudence ; & n'avoir rien à leur opposer, sinon que ce qu'ils avancent est nouveau, c'est foiblesse : il faudroit leur montrer que leurs prétenduës découvertes sont fausses, qu'elles sont pernicieuses. Mais si un Critique remarque qu'un des saints Peres a eû quelque opinion particuliere, qu'il n'a pas raisonné juste en quelque endroit, qu'il s'est laissé surprendre en quelques faits douteux, ou faux, qu'y a-t'il à apprehender pour la

Tradition, qui est appuyée sur le consentement du plus grand nombre des Peres, & non pas sur l'autorité d'un seul ? Un Critique sage s'attache à l'Ecriture, suit la Tradition ; & se donne la liberté de faire ses observations sur le reste, qui n'interesse point la Religion.

Ne valloit-il pas mieux, poursuit-il, laisser par respect ce qu'il peut y avoir de repréhensible dans les Peres, que de le relever & de l'exposer aux yeux du Public ? Il répond, que cela ne lui a pas été permis dans le dessein qu'il s'étoit proposé, non pas d'indiquer les ouvrages des Peres & les differentes éditions, mais de faire connoître, & les Auteurs, & les ouvrages. Il n'a pas écrit en simple Bibliothecaire, & en faiseur de catalogue de livres, mais en Historien, qui doit avoir le courage de ne rien dire qui soit faux, & de dire tout ce qui est vrai, *ne quid falsi dicere audeat, ne quid veri non audeat.* Il pouvoit ajoûter, qu'il a rempli ce que Ciceron demande encore de l'Historien, *significari quid Scriptor probet.*

La préface nous a arrêté plus long-

 tems

tems que ne le fera le livre, qui n'eſt qu'un ſimple narré, ou comme un crayon de quelques points de l'hiſtoire Eccléſiaſtique dont les preuves ſont la plûpart renfermées dans la ſuite de la Bibliotheque, à laquelle ce volume eſt ajouté par forme de ſupplément.

Les hiſtoires du 4e. ſiécle que touche l'Auteur, ſont celles de la perſecution faite aux Chrétiens par Dioclétien, du ſchiſme des Donatiſtes, des Manichéens, des Ariens & des Photiniens, du ſchiſme de Lucifer, des Apollinariſtes, des Collyridiens, des Priſcillianiſtes, des Meſſaliens, de l'inſtitution de l'Etat monaſtique, de l'Etat de l'Egliſe ſous l'empire de Julien, en Perſe & hors de l'Empire Romain, de la doctrine & de la diſcipline : pour le 5e. ſiécle, des Pelagiens & des Semi-pelagiens : pour le 6e. de la perſecution des Vandales en Afrique, de l'état de l'Egliſe en Italie & en France, de la conteſtation ſur cette propoſition, qu'un *de la Trinité a ſouffert.*

On ſe contentera de peu de remarques. 1°. Depuis que livre de Lac-

tance, *de mortibus Persecutorum*, a paru au monde en 1678. c'est d'après lui que tous ceux qui écrivent de la persecution de Diocletien, en racontent les motifs, les commencemens & les progrès. Le P. Pagi, & Mrs. les Abbez Fleury & de Choisi, l'ont suivi, & M. D. P. le suit.

2°. Dans l'article des Donatistes il dit, que le sens du deuxieme Canon du Concile d'Arles est, que le Bapteme est nul, si le Cathécumene qui le reçoit manque de la veritable Foi de la Trinité; parceque les Peres n'ordonnent pas en ce Canon d'examiner, si le Bapteme a été conferé au nom de la Trinité, mais si le Cathécumene croit en la Trinité.

3°. On a été supris de lire ces mots dansle même article touchant la celebre Conference de Carthage: *L'Empereur nomma pour médiateur de cette dispute le Comte Flavien Marcellin avec un Notaire.* M. D. P. qui a ajoûté cette conference à son édition d'Optat, sçait bien que Marcellin étoit Tribun & Notaire, & que prononçant à l'avantage des Catholiques, il se nomma *Flavius-Marcellinus Tribunus & Notarius.* Il n'y eut point

d'autre Notaire de la part de l'Empereur.

ARTICLE CLXXVII.

BIBLIOTHEQUE DES AUTEURS *Ecclésiastiques du dix-huitiéme siécle. Premiere partie, des ouvrages publiez depuis* 1700. *jusqu'à la fin de* 1710. A Paris, chez André Pralard à l'occasion, 1711. *In* 8°. *deux tomes, faisant* 912. *pages.*

LA méthode de M. D. P. dans la Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques est assez connuë : il ne se contente pas de marquer le tître des livres, il en fait un abregé, plus ou moins étendu, selon que les matieres le comportent, ou qu'il le juge à propos ; & dans les contestations entres les Auteurs ; il rapporte les raisons de part & d'autre. Comme on a déja parlé dans nos Memoires de la plûpart des livres contenus dans ces deux volumes, & qu'on se promet de rendre compte des autres, on se dispense d'entrer ici dans le détail, afin d'éviter l'i-

nutilité & l'ennui de la repetition.

Ces deux volumes contiennent soixante-treize articles, & en quelques articles il est fait mention de divers ouvrages, quand des Auteurs ne se sont pas accordez entre eux sur le même sujet. Par exemple, il s'est publié plusieurs ouvrages sur la Congregation *de Auxiliis*, *Lettre à Mr. l'Abbé **. sur la nouvelle histoire* de Auxiliis *qu'il prépare* ; *Questions importantes à l'occasion de la nouvelle histoire* de Auxiliis ; *l'histoire de la Congregation* de Auxiliis *justifiée contre l'Auteur des questions importantes* ; *les actes de la Congregation* de Auxiliis *par le P. Lemos* ; *l'histoire de cette Congregation imprimée sous le nom d'Augustin le Blanc, & réimprimée avec le nom de son veritable Auteur, le Pere Serry Dominicain* ; *une autre histoire de la même Congregation imprimée à Anvers en* 1705. Tout cela est renfermé sous le premier article. M. D. P. y suppose toûjours pour constant, que Molina a été opposé à la Prédestination gratuite, & que les Jesuites en rejettant la Predetermination physique, ont abandonné

Saint Thomas. Le premier point eſt directement contraire à la doctrine de Molina, le ſecond eſt conteſté entre les Dominicains & les Jeſuites. Au reſte, dans cette celebre conteſtation il ne fut nullement queſtion de la Prédeſtination, & toute la diſpute roula ſur la maniere dont la grace nous meut à faire le bien ; les Jeſuites ſoutenant, après Saint Auguſtin, que c'eſt par une perſuaſion interieure prévenante, & que la grace efficace eſt celle, *quæ non tantùm ſuadet, ſed etiam perſuadet*, les Dominicains attribuant l'efficace de la grace à une motion phyſique, qu'ils appelloient Prédétermination.

Comme il arrive aſſez ſouvent que la meilleure cauſe a d'abord à ſouffrir, ſoit qu'elle ne ſoit pas encore bien expoſée par ceux qui la défendent, ou qu'elle trouve les eſprits prévenus de ceux à qui elle eſt premierement addreſſée & qui ſont chargez d'en faire le rapport, & qu'enfin il n'eſt pas extraordinaire de voir *victis propiores fuiſſe qui vicerunt*, il n'y a pas lieu de s'éton-

ner que les Consulteurs ayent été peu favorables aux Jesuites. Mais à juger des triomphes prétendus du P. Serri par l'éveuement, qui est sans doute la regle la plus certaine, le sentiment des Jesuites eut l'avantage ; puis qu'aussitôt après la Congregation il prévalut. Dom Gerberon, Auteur de l'histoire du Jansenisme, n'est pas un témoin à recuser en cette matiere, & il dit expressément à la seconde page, que l'opinion de la science moyenne dominoit universellement dans les Ecoles, lorsque Jansenius s'éleva contre. A qui prétent-on persuader qu'elle ait fait un si grand progrès, & qu'elle ait été generalemenr reçûë, immédiatement après avoir été flétrie à Rome ?

Non adeò obtusi gestamus pectora Pœni.

A l'occasion du livre du P. Gisbert Jesuite, de *l'Antiprobabilisme*, il dit que la quinziéme Congregation generale des Jesuites leur donna la liberté d'enseigner qu'il n'est pas permis d'agir selon l'opinion la moins probable. Au contraire,

elle déclara que cette liberté avoit toûjours été, comme elle étoit encore, dans leur Compagnie ; & ce ne fut point en conséquence de cette Congregation, comme il le dit, que les Peres Rebellus & Comitolus, s'éleverent contre le Probabilisme : ils étoient morts longtems auparavant. Il fait aussi l'extrait d'un livre du P. Camargo Jesuite, qui est dans les mêmes sentimens que le P. Gisbert touchant le *Probabilisme.*

Les livres dont il parle, & qui ont rapport à la sainte Ecriture, sont, l'Exposition des Epîtres de Saint Paul par le P. Bernardin de Pequigni Capucin ; La Bibliotheque de critique sacrée du P. Cherubin de S. Joseph Carme Déchaussé ; L'histoire de l'Ancien & du Nouveau Testament, par le Pere Maclot de l'Ordre de Prémontré & Abbé d'Etanche ; Eclaircissemens sur divers endroits de la Vulgate, par le P. de Bukentop Recollet.

Sur l'histoire Ecclésiastique, une nouvelle dissertation touchant le tems auquel la Religion Chrétien-

ne a été établie dans les Gaules ; L'histoire des Juifs par Mr. Basnage, laquelle aprés avoir été corrigée, a été réimprimée à Paris ; Dissertation historique touchant deux cens celebres Auteurs de l'Ordre des Hermites de Saint Augustin ; L'histoire de Nôtre Dame de Liesse ; Traité historique & Chronologique touchant les Patriarches d'Alexandrie ; Dissertation sur les Camaldules ; Le Martyrologe Romain, par Mr. Chatelain Chanoine de Nôtre-Dame de Paris.

Deux éditions des œuvres de St. Irenée, l'une à Oxfort par Mr. Grabe, l'autre à Paris par le Pere Massuet.

On peut rapporter à la controverse les livres suivans, De la réünion des Protestans à l'Eglise Romaine, par le P. Dez Jesuite ; Démonstration de la verité Evangelique, ou l'unité & la perpetuité de la veritable Religion ; L'incréduliré des Déistes confonduë par Jesus-Christ ; Histoire dogmatique de la Religion ; Défense de la Perpetuité de la Foi, & un Recueil des homelies de Gennade.

Les livres qui regardent la Theologie, ſont, De l'obligation d'aſſiſter à la Meſſe de Parroiſſe ; Opuſcules du Cardinal de Laurea ; Refutation d'un Libelle intitulé, *Preſcription touchant la Conception de Nôtre-Dame* ; La morale de l'amour, par Henri de Saint Ignace Carme Déchauſſé ; Le ſecret des Myſteres ; Deux traitez ſur le ſecret de la Confeſſion, par Mr. Lochon & Mr. Lenglet, avec un ſupplément de Mr. Lochon ; Deux traitez ſur la pluralité des Benefices, avec une lettre ſur le même ſujet ; Le ſecret des Myſteres ; Quatre diſſertations de la contrition & de l'attrition.

Les livres ſuivans appartiennent à la Critique ; Lettres choiſies & Bibliotheque critique de Mr. Simon ; Diſſertation pour revendiquer la Somme de Theologie à St. Thomas, par le P. Echard Dominicain ; Diſſertation ſur St. Denis ; Une nouvelle édition du livre *de mortibus Perſecutorum* ; Les livres du P. Baltus Jeſuite touchant les Oracles & le Platoniſme des Peres.

Comme on ne s'eſt pas propoſé

de faire un catalogue, on ne marque pas tous les livres dont parle M. D. P. Il y en a plusieurs de pieté.

ARTICLE CLXXVIII.

ORAISON FUNEBRE DE très-Haut & très-Puissant Seigneur, Louis-François Duc de Boufflers Pair & Maréchal de France, prononcée dans l'Eglise des PP. Cordeliers de Beauvais le 12. Août 1712. pour l'anniversaire, par le Pere Poisson Cordelier. A Paris, chez Louis Guerin ruë Saint Jacques, à Saint Thomas d'Aquin 1712. *In* 4°. *pages* 56.

LEs Panegyristes de Monsieur de Boufflers ont trouvé dans l'Ecriture plus d'un grand Homme, avec qui ils pûssent le mettre en parallele. Le Pere de la Ruë lui avoit appliqué fort heureusement les loüanges que l'Ecriture donne au genereux Eleazar. Le R. P. Poisson a pris pour texte l'éloge de Jonathas Machabée, qu'on croiroit fait exprès pour le Heros François dont le Pere Poisson fait l'oraison funebre.

On raconta au Roi les combats qu'il avoit donnez, ses exploits, ses victoires, & les grands travaux qu'il avoit soufferts. Il l'éleva en honneur, il le mit au nombre de ses principaux amis: il l'établit General de ses armées & Gouverneur de ses Provinces, & ne pouvant l'élever plus haut dans sa patrie, il lui fit porter une figure d'or, telle que l'on en donnoit d'ordinaire aux Princes du sang Royal & aux Grands du Royaume d'Asie. Au livre premier des Machabées, ch. 10. *v.*15. 65. 89.

Après quelques lignes, que l'Orateur pouvoit omettre sans diminuer la beauté & la justesse de son exorde, il fait sentir très-ingénieusement les rapports de son texte à son sujet.

» Apprenons de l'Esprit saint à
„ loüer les Guerriers, & pour hono-
„ rer ces noms fameux que la re-
„ nommée doit porter jusques dans
„ l'avenir le plus reculé, employons
„ ces traits nobles & magnifiques
„ avec lesquels l'Ecriture a décrit
„ ce vaillant Capitaine, qu'elle mon-
„ tre dès la tendre jeunesse, tantôt es-
„ sayant son épée contre les enfans

„ d'orgueil, rehaussant chaque jour
„ son courage par des succès, & trou-
„ vant dans des exemples domesti-
„ ques ces qualitez rares qui font
„ les grands Hommes. Tantôt rani-
„ mant par la vengeance, des guer-
„ riers presque abattus par la mort
„ d'un General invincible, & re-
„ cueïllant, pour ainsi dire, sur le
„ corps pâle & sanglant du Heros,
„ les impressions de force, d'intre-
„ pidité, de prudence, que cette
„ grande ame y avoit laissées. Tan-
„ tôt avancé par degrez, & Gene-
„ ral lui même, conduisant le peu-
„ ple de Dieu dans ses guerres, tra-
„ versant le Jourdain devant l'armée
„ de Bacchide, & couvrant ses ri-
„ vages d'un monceau de morts,
„ déconcertant Odaren & Phase-
„ ron dans leurs tentes, taillant en
„ pieces ses ennemis, & devenant
„ celebre par ses grandes actions.
„ Là traitant de la paix avec le Mi-
„ nistre de Syrie à la vûë des deux
„ camps, & assûrant à sa patrie de
„ glorieuses conquêtes. Ici infatiga-
„ ble dans les combats, soutenant
„ les plus grands travaux, & si con-

„nu par la vigilance & la droiture,
„qu'il put préſider à la garde même
„de la perſonne du grand Roi.
„Quelquefois défendant les fron-
„tieres, laſſant les plus habiles
„Generaux de Demetrius, & aſ-
„ſujettiſſant à Antiochus les reſtes
„de ſa Monarchie. D'autres fois diſ-
„ſipant les troubles d'une ville
„Royale; étouffant la ſédition &
„les plaintes, que la miſere & l'in-
„terêt avoient excitées dans An-
„tioche, faiſant des courſes dans
„tous les païs, enrichiſſant Jeru-
„ſalem des dépoüilles de Damas;
„& ſi redoutable à un uſurpateur,
„que ſur de vains prétextes on
„l'arrête à Ptolemaïde contre la
„foi publique. Enfin paré des pre-
„mieres diſtinctions de deux grands
„Royaumes, toûjours au deſſus
„des honneurs par ſes ſervices, &
„des paſſions par ſes vertus.

„N'attendez point l'application,
„Meſſieurs, les deux Guerriers
„ſont trop ſemblables: vous com-
„pariez en ſecret le François à l'Iſ-
„raëlite, & ſous l'emblême de Jo-
„nathas Machabée, vous ſuiviez

„ toute l'hiſtoire de très-haut & „ très-puiſſant Seigneur, Louïs-François Duc de Boufflers.

Des reflexions Chrétiennes ſur la gloire qui vient des armes amenent la diviſion, priſe des deux témoignages que l'Europe entiere a rendus à Mr. de Boufflers.

Il merita tous ſes honneurs par ſes ſervices.

Il ſoûtint toutes ſes grandeurs par ſes vertus.

La concluſion de l'exorde eſt veritablement ſublime.

» Ecoutez, Guerriers, & apprenez à vous affrancir de l'oubli des » ſiécles. Le Maréchal de Boufflers » crut que pour ſe rendre immortel, » les vertus étoient encore plus eſſentielles que les exploits. La renommée qui travaille tant pour vous, » rampe toujours ſur la terre ; elle „ n'écrit vos noms & vos faits que ſur „ la pouſſiere. Soûtenez-la par vos „ vertus, elle s'élevera juſque dans „ le Ciel, elle y tranſportera le ſpectacle de vos combats, elle fera au pied du trône éternel l'hiſ-

„ toire de vos conquêtes, de vos
„ victoires ; elle rendra les Anges ad-
„ mirateurs d'un Guerrier intrépi-
„ de dans les dangers, mesuré dans
„ le carnage, humble dans le triom-
„ phe ; & après avoir pû vous loüer
„ dans l'assemblée des justes, elle
„ viendra graver dans tous les cœurs
„ des exploits qu'elle aura vû consa-
„ crer par le Dieu des armées.

Le R. P. Poisson, plein des grandes idées que son sujet lui presente, les exprime partout avec le feu, la force, & si je l'ose dire, la magnificence d'imagination qui leur convient. Les portraits de Germanicus & d'Agricola, qui sont les chef-d'œuvres de Tacite, lui ont fourni beaucoup de traits du portrait de son Heros. La verité des rapports est glorieuse à Mr. de Boufflers ; l'adresse à faire sentir ces rapports est glorieuse à son panégyriste. Le détail, aussi exact que la Chaire le souffre, des services de Mr. de Boufflers, attache, & par la grandeur des actions, & par la beauté des peintures. Le Pere Poisson peignoit d'après un grand maître, il falloit varier ses des-

ſeins : il auroit été honteux de copier, & il étoit difficile de ne pas s'éloigner du vrai & du grand, en s'éloignant du Pere de la Ruë. L'eſprit du Pere Poiſſon lui a ouvert une route au travers de tant de difficultez, & ſes peintures, ſans trop reſſembler à celles du Pere de la Ruë, conviennent au ſujet, & plaiſent. Le Lecteur nous ſçaura gré de tranſcrire ici la comparaiſon de Mr. le Prince & de Mr. de Turenne, & le caractere de Mr. de Boufflers, qui en eſt la concluſion.

„ Quel ouvrage, que celui que „ Turenne a commencé, que Condé „ acheve & embellit ! A quels exem„ ples, à quelles inſtructions, étoient „ attachées les deſtinées de Boufflers ! „ Il entre dans le genie de deux He„ ros ; il compare dans ſon eſprit „ deux Capitaines, qui, ſans ſe reſ„ ſembler, ſont montez au faîte de la „ gloire ; il rappelle, non ſeulement „ leurs exploits, mais leurs maximes ; „ il voit, l'un prendre des meſures „ preſque infaillibles, l'autre donner „ quelque choſe à la fortune des „ combats ; l'un ſe dégager des pe-

„ rils par la prudence & l'adresse,
„ l'autre surmonter tout par la vail-
„ lance & l'audace ; l'un s'assûrer la
„ confiance de ses troupes, l'autre
„ leur inspirer sa fierté ; l'un mesu-
„ rer ses forces & soutenir son an-
„ cienne reputation par sa sagesse,
„ l'autre s'en faire chaque jour une
„ nouvelle par des coups éclatans ;
„ l'un conserver une Province, l'au-
„ tre gagner une bataille ; l'un profi-
„ ter de ses succès, l'autre se relever
„ de ses malheurs. Turenne, conte-
„ nir l'impatience du François ; Con-
„ dé, saisir le moment de son ar-
„ deur : celui là, se préparer les occa-
„ sions d'un combat avantageux ; ce-
„ lui-ci s'animer dans le combat
„ même à l'instant qui doit décider
„ de la victoire : celui-là, rétablir le
„ désordre & éviter la déroute ; ce-
„ lui-ci, s'abandonner au péril plû-
„ tôt que de survivre à la défaite. Et
„ de l'assemblage de tant de vertus,
„ Boufflers se forme une valeur ha-
„ zardeuse, mais retenuë ; un cou-
„ rage ardent, mais reglé, qui ose
„ audacieusement dans l'embarras,

„ qui ne tente pas temerairement
„ dans les dangers ; une bravoure vi-
„ ve, mais ſage, qui peut également
„ vaincre par la vigueur, ou réüſſir
„ par la conduite. En changeant de
„ General, il ne change pas de vertus;
„ mais il entre dans chaque caracte-
„ re, tous trouvent en lui les qualitez
„ qui les touchent davantage. Il s'é-
„ toit montré à la lenteur du pre-
„ mier, ſeulement diſpoſé à execu-
„ ter ; il ſe fait connoître à l'ardeur
„ du ſecond, toujours prêt à entre-
„ prendre. Enfin il merita l'eſtime
„ & la confiance des deux Heros.

ARTICLE CLXXIX.

JO. FRANKII MEKLENBURGENSIS Tenebræ lucidæ, ſive Diacritica ſacra &c. C'eſt à dire, *Les tenebres éclaircies, ou méthode de diſtinguer dans l'Ecriture ſainte : ouvrage dans lequel toutes les diſtinctions des Hebreux ſont expliquées en trois regles fondamentales, & leur ponctuation en deux tables, avec tant de clarté & de brieveté, que ce qui juſqu'à preſent avoit paru obſcur & très-difficile, peut maintenant s'apprendre ſans peine & en peu d'heures. Par Jean*

Frankius de Meclebourg. A Lipsic, aux frais de Jean-Frideric Braunius, 1710. *In* 4°. *pages* 309.

UN Auteur, qui par une longue étude & une application opiniâtre a surmonté les difficultez d'un sujet qu'il a entrepris, & se l'est rendu familier, s'imagine aisément qu'il n'a plus qu'à le proposer, que les voïes sont applanies, sans que rien y puisse désormais arrêter son Lecteur. Il en est peut-être de même du Sr. Frankius, qui promet de conduire en peu d'heures à des connoïssances, où il n'est parvenu que par un travail de plusieurs années. Son ouvrage paroît des plus épineux & des plus subtils; outre qu'il suppose un Lecteur très-habile dans la langue Hebraïque.

Il prétend que les points & les accens de l'Hebreu viennent de Moyse, & sont d'institution divine. Sa raison est, qu'en vain Dieu nous auroit donné sa parole, s'il n'en avoit déterminé le sens, qui néanmoins demeure incertain sans le secours des points & des accens. Une objection se présente ici touchant les accens. Pourquoi donc, s'ils sont si necessaires à l'intelligence du texte, leur usage a-t'il été ignoré jusqu'à nos tems? Les Rabbins n'y ont point trouvé d'autre mystere, que les Grammairiens Grecs dans les leurs: ils les ont regardé comme de simples no-

tes, pour élever, ou abaiſſer la voix en liſant, & quelquefois pour ſignifier une expreſſion emphatique, ou pathétique. Nos Chrétiens Hebraïſans étoient dans la même penſée, quand Pfeiffer, Waſmuth, Weimar, Reimbek, Hackſpan, Dorſſelius, ſont venus apprendre au monde, que les accens Hebreux tiennent lieu de ponctuation, diſtinguent les périodes & leurs membres, fixent le ſens du texte ſacré. C'eſt ce que Mr. Frankius entreprend de démontrer.

Le Grammairien Juif Elie, & Louïs Cappell, ſelon lui, ſont des impies, d'avoir appellé ces points, les inventions creuſes & vaines des Maſſorethes; & il trouve fort mauvais que Mr. le Clerc en ait eû la même opinion, dans ſon Commentaire & ſes diſſertations ſur la Geneſe, & dans ſon Art Critique. Il l'attaque donc vivement en une longue préface, où il dit que c'eſt mal raiſonner, que de raiſonner comme fait Mr. le Clerc, la ſuite des mots fait connoître le ſens, donc les accens ſont inutiles: car, pourſuit-il, la ſuite des mots ſur le parchemin, ou ſur le papier, confond celui qui ignore, quels mots doivent être joints enſemble, ou ſéparez les uns des autres. Or c'eſt l'office des accens d'indiquer cette union, ou cette ſéparation. Mr. le Clerc, pour les avoir négligez, n'a pû éviter quantité d'incertitudes & de fautes.

Par exemple, au ch. 1. de la Geneſe v. 20. ſelon ſa verſion, les oiſeaux tirent de l'eau leur origine, ſelon ſa paraphraſe ils ne la tirent pas, & ſelon ſon commentaire la choſe eſt douteuſe. Les accens lui auroient fait appercevoir que les oiſeaux ne ſont point ſortis de l'eau, ce qui eſt d'ailleurs évident par le ch. 2. v. 19. de la Geneſe. En paſſant il reprend cette verſion de Mr. le Clerc : *Et ſuper terrâ ac ſuprà firmamentum cœli volet volucris.* La conjonction *ac* n'eſt point dans le texte, aulieu de *ſuprà* il faut *ad* ; & le ſens eſt, „ Que les „ oiſeaux volent ſur la terre vers le Ciel. En effet, les oiſeaux ne volent pas audeſſus du Ciel.

Un autre exemple, il y a dans la Vulgate au ch. 41. de la Geneſe v. 19. *Abſque me Deus reſpondebit proſpera Pharaoni.* Mr. Frankius montre par la poſition des accens que cette traduction eſt parfaitement conforme au texte original, qu'en cet endroit Joſeph declare que ce n'eſt point à ſon habileté propre que doit être attribuée la réponſe favorable que Dieu donnera à Pharaon. Mais Mr. le Clerc s'eſt éloigné du veritable ſens, en traduiſant : *An ſine Deo fauſtum reſponſum edetur Pharaoni?* Il a ajouté, ôté, changé à ſon gré.

Un troiſiéme exemple, il eſt écrit dans la Geneſe ch. 13 v. 10. que Loth conſidera le cours du Jourdain, & la plaine où étoient bâties Sodome & Gomorrhe,

qu'elle étoit arrosée comme le jardin du Seigneur, c'est à dire, comme le Paradis terrestre & comme l'Egypte, *veniente te Tsoarem*, ou, comme porte la Vulgate, *venientibus in Segor*. Mr. le Clerc, pour se tirer d'une grande perplexité, à cause que Tsoar, ou Zoar, n'est pas une ville d'Egypte, mais de Palestine, a feint une metathese, ou transposition de mots, que les accens détruisent absolument, en séparant Zoar de l'Egypte, & faisant connoître que c'étoit jusqu'où se portoit la vûë de Loth. On omet plusieurs autres exemples.

Pour venir maintenant au corps de l'ouvrage de Mr. Frankius, il le divise en trois parties. Dans la premiere il traite de la fin & de l'objet de la méthode qu'il propose : la fin est la clarté & la perspicuité du texte sacré, l'objet est le même texte sacré à diviser en ses périodes, & en membres des périodes.

Dans la seconde partie il établit ses trois regles. La premiere est grammaticale, & consiste à joindre deux ou trois mots entre eux, ou deux avec un troisiéme en syntaxe : ce qui se fait, ou par le moyen de ce qui s'appelle *macceph*, ou par les accens nommez serviles par les Grammairiens Hebreux. Il faut excepter de cette regle les vocatifs, & les secondes personnes de l'imperatif, qui n'ont pas besoin de construction pour se joindre à la suite du discours.

La deuxiéme regle eſt de Logique, & porte, qu'il y a autant de diſtinctions à faire, qu'il y a de diverſes penſées; & qu'une période eſt ſuſceptible d'autant de diſtinctions, qu'elle contient de penſées, ou de *concepts logiques*. Ainſi le ſujet, l'attribut, l'agent, l'action, la fin, les moyens, la maniere, la matiere, l'effet, le lieu, le tems, la meſure & l'étenduë, ont leur diſtinction & donnent lieu à des accens. D'où il s'enſuit, qu'un même mot peut changer d'accent, ſelon la maniére differente dont il eſt employé. Cette regle ſouffre auſſi ſes exceptions.

La troiſiéme eſt de Critique, qui apprend à juger où un accent, & quel accent doit être placé. De ſorte que ceux qui ſont choquez de voir dans les Bibles une ſi grande variation d'accens, ſeront obligez de reconnoître qu'ils ne ſont pas néanmoins mis au hazard, ou par caprice. Il poſe trois axiomes, que le même ſens demande les mêmes accens qui ne changent qu'avec le ſens, qu'un ſens emphatique a ſon accent particulier; qu'un ſens pathétique a auſſi le ſien.

Mr. Frankius dans la troiſiéme partie explique ſa méthode, l'art & l'uſage des accens avec plus d'étenduë. Il marque le nom & la figure de chacun, il en compte juſqu'à ſoixante onze, dont les uns ſont nommez *Domini*, & les autres *Servi*, les uns ſont pour la proſe, & les autres pour

les vers. Il remarque, que quelquefois un seul mot porte deux accens, qu'ils sont doublez dans le Decalogue; & il en donne des raisons plûtôt mystiques & anagogiques, que grammaticales. Il représente en deux grandes tables la ponctuation des Hebreux; & tout cela se confirme par un grand nombre d'exemples.

ARTICLE CLXXX.

HISTOIRE GENEALOGIQUE ET Chronologique de la Maison Royale de France, des Grands Officiers de la Couronne, & de la Maison du Roi, avec les qualitez, l'origine & le progrès de leurs familles. Par le P. Anselme, Augustin Déchaussé. A Paris chez Charles Osmont rüe St. Jacques, à l'Ecu de France, 1712. *In folio, deux tomes, qui font ensemble* 1786 *pages.*

ON est réduit à s'exprimer brievement sur cet ouvrage, qui a coûté à son Auteur l'application de plusieurs années, & des soins immenses en la recherche des memoires necessaires. A la verité un travail, quelque long & quelque pénible qu'il ait été en soi, ne se compte plus, & ne donne que de la joye à celui qui l'a entrepris & soutenu, lorsqu'il le voit suivi de l'utilité & de l'approbation publique: mais le R. P. Anselme n'a pas eû cette consola-

tion entiere. Car s'il a été témoin du succès de sa premiere édition, celle-ci qui en merite encore un plus grand, ne vient que plus de dixhuit ans après sa mort. Il seroit à souhaiter que les Reverends Peres Augustins Déchaussez, qui l'ont procurée, eussent donné dans la préface un peu plus d'étendue à l'éloge de leur illustre Confrere. Ils disent seulement qu'il étoit de Paris, & se nommoit Pierre Guibours, & qu'à son entrée en la Religion il reçut le nom *d'Anselme de la Vierge Marie*; qu'ensuite il s'appliqua tout entier à la priere & à l'étude, & que sans nul égard pour la délicatesse de son temperament, il observa religieusement pendant tout le cours de sa vie les pratiques les plus austeres de son Institut; que l'humilité & le détachement semblerent le caractériser; qu'il mourut dans son Couvent à Paris le 17. de Janvier 1694. âgé de 69 ans, dont il en avoit passé 50 dans la Religion.

Le P. Anselme commença à se faire de la reputation & des amis par deux ouvrages, qu'il intitula, *le Palais de l'Honneur* & *le Palais de la Gloire*; tîtres alors spécieux, & au gré des Libraires, mais qui n'étoient, ni de son goût, ni de son choix. C'étoit la Genealogie des Maisons de Lorraine & de Savoye, & de quelques grandes Maisons de France; l'origine du Blason, des devises & des tournois; l'institution des Ordres militaires; les ceremonies

obſervées au bapteme des Enfans de France, au ſacre de nos Rois & au couronnement de nos Reines ; quelques Entrées ſolennelles & quelques Pompes funebres.

Meſſieurs Juſtel & Vion d'Herouval conçurent dès lors de l'eſtime & de l'affection pour le P. Anſelme, qu'ils n'aiderent pas ſeulement de leurs conſeils & de leurs avis, mais encore en lui fourniſſant des mémoires pour executer le grand deſſein de cette hiſtoire de la Maiſon Royale de France & des Grands Officiers de la Couronne. Elle parut en 1674. Le P. Anſelme, ſentant qu'elle avoit beſoin de quelques corrections & de quelques additions, ne déſiſta point de ſes recherches, dans la vûë d'une ſeconde édition plus exacte & plus ample. Prêt de mourir, il remit ſes recueïls entre les mains d'un ami habile & fidelle, qui a pris le ſoin de verifier chaque fait, de remanier tout l'ouvrage, & de continuer les genealogies jusqu'au têms preſent. De ſorte que les Peres Auguſtins Déchauſſez aſſûrent le Public, qu'il n'a rien perdu, ni dans la mort de l'Auteur, ni dans le delai de cette édition : ils ne lui apprennent point à qui il en eſt redevable, ce qui marque une modeſtie ſinguliere en cet ami du P. Anſelme ; mais il nous pardonnera, ſi nous ne la ménageons pas tant, & ſi nous déclarons que c'eſt Mr. du Fourny Auditeur des Comptes. Son nom peut donner du crédit

à l'ouvrage ; puiſqu'on ſçait qu'il a une connoiſſance parfaite des Archives de France.

Dans les genealogies, le P. Anſelme obſerve de marquer en peu de mots ce qui peut faire honneur à la mémoire de chaque perſonne, ſoit actions, ou emplois, ou charges. Il cite les Auteurs qui ſont ſes garants ; principalement à l'égard des tems les plus reculez.

Quant aux Grands Officiers de la Couronne, il marque le tems où ils ont été inſtituez, quelles ont été leurs fonctions & leurs prééminences : il fait leur genealogie, ſoit en remontant à leurs Ancêtres, ſoit en deſcendant à leur poſterité ; & il rapporte enſuite quelques extraits des Regiſtres de la Chambre des Comptes, ou d'autres actes, portant reglemens ſur leurs droits, rangs, privileges, gages, & choſes ſemblables. Dans la ſuite quelques uns de ces Grands Offices ont été éteints, comme ceux de Senechal de France, de Connêtable, de Porte-Oriflame, de Grand-Maître des Arbalêtriers, de General de l'Infanterie, de Grand-Chambrier, de Grand-Queu ; leurs fonctions étant, ou abſolument ſupprimées, ou attribuées à d'autres charges.

Tout l'ouvrage eſt terminé par les ſtatuts & le catalogue des Chevaliers & des Officiers de l'Ordre du St. Eſprit, depuis ſa premiere inſtitution juſqu'à preſent, avec leur genealogie.

A la fin de chaque tome il y a des tables très-commodes, qui comprennent le nom des Princes & des Princesses, & de toutes les Maisons dont il est fait mention dans la suite de cette histoire, non-seulement de celles qui ont été illustrées par les Grands-Offices, mais de celles aussi qui leur ont été jointes par alliance.

Le P. Anselme avoit aussi amassé des memoires pour composer une semblable histoire genealogique des Maisons souveraines de l'Europe, & des anciens Ducs, Comtes & Barons du Royaume. Ils sont en bonnes mains, c'est à dire, en celles de cet Ami, qui sçaura les mettre en œuvre.

ARTICLE CLXXXI.

EXTRAIT D'UNE LETTRE de Mr. Bertrand, aggregé au College des Medecins de Marseille, contenant quelques conjectures sur les maladies des esprits animaux.

QUoique la vanité des nouveaux sistemes ait fait abandonner celui d'Hypocrate, on a pourtant retenu sa division des parties en contenantes, contenuës, & celles qui donnent le mouvement ; ce qui est le même que solides, fluides, & spiritueuses : on a porté assez loin la connoissance des deux premieres, aussi bien que celle des maladies qui leur arrivent;

mais pour les troisiémes, bien loin de les connoitre aussi clairement que les autres, on est encore à prouver leur existence. De là la difficulté d'expliquer les maladies de cette liqueur spiritueuse, qui semble n'échapper à nos connoissances, que parce qu'elles ne tombent pas sous nos sens.

Pour expliquer les maladies de ce liquide, qu'on appelle communément esprits animaux, il n'est pas necessaire de prouver leur existence, il suffit de la supposer; puisque ceux mêmes qui les nient, leur substituent une autre humeur, à laquelle ils donnent, sous un autre nom, les mêmes fonctions & le même usage.

Je dirai seulement, Monsieur, que rien ne prouve mieux leur existence, que la conformité qui doit être dans l'organization du corps humain, en le considerant comme une machine hydraulique, dont l'harmonie ne se conserve que par la proportion du mouvement des liquides avec le ressort des fibres des tuyaux. Pourquoi donc les nerfs seroient-ils dans cette machine les seuls canaux vuides de tout liquide, & destinez à une mecanique differente des autres? Il y a donc une humeur contenuë dans les nerfs.

Cette même uniformité dans l'œconomie animale me conduit encore à la connoissance de cette humeur, car s'il y a dans cette machine une humeur princi-

pale, qui eſt la ſource de toutes les autres, celles-ci doivent participer des principes de celles là. Or comme le ſang, qui eſt cette humeur principale, eſt composé de divers principes, de même tous les ſucs qui s'en ſéparent, ſont auſſi composez de differens principes, comme la liqueur primitive. Donc les eſprits animaux qui ſe ſéparent du ſang, ne ſçauroient être une liqueur homogene & ſimple. Quelle eſt donc leur compoſition? Quels ſont leurs principes?

Comme je ne veux raiſonner que ſur des notions communes, j'établis la compoſition des eſprits animaux ſur des ſentimens reçus de tout le monde. Les uns diſent qu'ils ſont une liqueur, où l'alkali & le ſoufre volatil prédomine avec un peu de flegme; ils y font encore entrer beaucoup de matiere étherée, pour remplir les vuides que laiſſent les branches ſulphureuſes écartées par les alkalis, ſur quoi ils fondent le mouvement continuel du fluide ſpiritueux. Les autres diſent, que ce ſont des ſels nitreux volatils détrempez dans du phlegme avec un peu de ſoufre. Donc les uns & les autres les regardent comme une liqueur composée de ſel & de ſoufre, & par conſéquent de phlegme, ſans quoi les ſels ne ſçauroient être diſſouts. Telle eſt la compoſition du ſang, ſel, ſoufre & phlegme, il n'y a de plus que la terre; qui, neceſſaire au ſang pour ſer-

vir de frein aux ſels, ſeroit dans les eſprits un obſtacle à leur volatilité. Les eſprits doivent donc être ſujets aux mêmes revolutions, & ſuſceptibles des mêmes mouvemens que le ſang : leurs maladies doivent donc être à peu près les mêmes, & nous pouvons facilement expliquer les unes par les autres.

Or toutes les maladies du ſang conſiſtent dans les trois vices, de quantité, de qualité, & de mouvement ; il eſt de même des eſprits, ils ſont ſujets aux mêmes vices, excepté celui de la quantité augmentée, la vraye plethore des eſprits n'étant pas moins rare que celle du ſang. De là nous deduirons toutes leurs maladies, comme la phreneſie, la manie, la melancolie, la rage, l'épilepſie, les affections convulſives, le vertige, & le tremblement : ce ſont là les principales, qui étant une fois connuës, les autres ne peuvent plus nous faire de la peine.

Le delire phrenetique eſt la fievre continuë des eſprits. La fievre n'eſt qu'une fermentation du ſang augmentée, ou par l'exaltation de quelqu'un de ſes principes, ou par le mélange de quelques matieres étrangeres. Si quelque principe des eſprits s'exalte, ou qu'il ſe mêle avec eux quelque matiere étrangere, leur fermentation naturelle eſt augmentée : & s'il s'éleve dans cette humeur une eſpece de fievre, ce qui arrive principalement lorſque le ſang ra-

refié par la fievre distendant les couloirs, les esprits ne s'y séparent pas purs, & qu'ils entrainent quelque sel grossier, ou quelqu'autre matiere, dont le mélange trouble leur mouvement régulier. De ce mouvement troublé naissent tous les symptomes de la phrenesie, de la maniere que vous sçavez. Ce seroit, Monsieur, se mefier de vôtre penetration que de les expliquer. J'ajoute seulement, que cette maladie présente aux Medecins les mêmes indications que la fievre continuë, qui sont d'abatre le mouvement des esprits par les saignées réïterées, & par les remedes rafraichissans, les délivrer du mélange impur par les émetiques & les purgatifs, & calmer leur trouble par les anodins & les narcotiques.

Je considere la manie comme une fievre lente des esprits, car dans le sang la fievre lente ne differe de la continuë que par sa longueur & par sa violence, qui quelquefois, assez grande dans les commencemens, se calme & s'amortit bientôt; les mêmes causes qui la produisent, l'entretiennent dans ce degré de diminution où elle est réduite. La manie est-elle autre chose qu'une phrenesie plus longue & continuée? Elle commence quelquefois avec violence, mais bientôt raddoucie, elle se soutient dans sa moderation.

Ici ce n'est pas un sens rarefié par la

fievre qui diſtend & relâche les couloirs des eſprits, ils ſont tels par leur conformation, ou naturelle, ou acquiſe par quelque déreglement, & voilà ces manies opiniâtres, qui éludent tous les remedes par la difficulté qu'il y a de rétablir parfaitement le *tonus* de ces parties, où bien c'eſt quelque principe des eſprits exalté par quelque excès, & voilà celles qui cedent aux premiers remedes, mais que les mêmes excès ne manquent jamais de ramener; & que les frequens retours rendent enfin incurables.

La méthode ordinaire de traiter la manie ſemble fondée ſur cette théorie. Les vûës qu'on s'y propoſe ſont les mêmes que dans la fievre lente : addoucir les humeurs, temperer les eſprits, & les depurer par les ſaignées, purgatifs, émetiques, remedes abſorbans, rafraichiſſans, bains, petit-lait, & autres de cette nature. Je mets ici les émetiques, parce que j'entens parler de la fievre lente eſſentielle, qui a quelquefois ſon principe dans l'eſtomac.

Car vous ſçavez, Monſieur, qu'il y a une autre fievre lente que les Medecins appellent ſymptomatique, qui dépend d'une autre maladie, comme d'un ulcere. Or à celle-là je compare la mélancolie, qui eſt une manie particuliere ſur une ſeule choſe : elle dépend d'une impreſſion faite en un ſeul endroit du cerveau par quel-

que objet, dont le malade a été vivement frapé, & comme le sang passant dans une partie viciée s'y charge d'une matiere propre à nourrir la fievre lente, de même les esprits passant & repassant par cet endroit du cerveau qui a été fortement ébranlé, prennent une configuration vicieuse, qui fait le delire particulier. Aussi cette espece de manie outre les remedes communs, en demande de propres, pour rétablir & fortifier l'endroit du cerveau qui a souffert l'ébranlement, comme dans la fievre symptomatique on joint aux remedes ordinaires les spécifiques pour la partie affectée. Ne serez vous point surpris, Monsieur, de me voir mettre l'épilepsie au rang des fievres intermittentes? La conjecture vous paroîtra moins hardie, après que vous aurez vû un parallele soutenu de ces deux maladies. L'épilepsie a ses retours périodiques comme la fievre, & s'ils ne sont pas si reglez, ni si fréquens, c'est parceque le cours des esprits n'est pas si régulier que celui du sang; & qu'ayant plus de volatilité, ils ont aussi plus de force pour surmonter les engagemens capables de rappeller le paroxisme.

Il y a deux causes ordinaires des fievres intermittentes. Selon quelques uns c'est un chyle aigri, ou quelque autre humeur qui se mêle au sang à reprise, & en different tems; selon les autres, c'est un engagement fait dans quelque partie du corps,

ou dans toute l'habitude à l'extremité des vaisseaux capillaires. Il est inutile d'expliquer la maniere d'agir de ces deux causes à une personne initiée dans nos mysteres. On reconnoit de même deux causes de l'épilepsie : une humeur acide, dont le sang se charge dans quelque partie du corps ; & qui portée au cerveau par les loix de la circulation, s'en sépare avec les esprits, & ce sont là les épilepsies qui dépendent de quelque vice des parties situées hors du cerveau : l'autre cause, est un engagement dans le cerveau même, ou par une matiere étrangere, ou par la compression des parties voisines, ou par un vice de conformation naturel, ou acquis : & ce sont ces épilepsies que les Medecins appellent idiopathiques.

Au commencement des fievres il se fait quelquefois comme une interception de la circulation du sang, qui cause le froid de la fievre, l'engagement qui excite l'accident épileptique, suspend pour quelque tems le cours & la distribution des esprits, ce qui fait que le malade tombe & perd la connoissance. Il y a des fievres intermittentes qui ne sont précedées par aucun froid, ou bien seulement par un petit frisson ; il y a aussi des atteintes d'épilepsie où le malade ne tombe pas, d'autres où il ne sent qu'un petit éblouïssement, sans perdre la connoissance.

Après le froid de la fievre le sang trou-

blé par cette matiere aigrie fermente irrégulierement, ou bien après avoir forcé l'obstacle qui le retenoit, il s'échape avec plus d'impetuosité, semblable à un fleuve, dont les eaux quelque tems suspenduës se débordent avec plus de rapidité & de violence; ce qui fait le chaud de la fievre. Tels on voit les esprits forcer la barriere qui les retenoit, se déborder avec plus de vivacité; & le malade après avoir resté quelque tems immobile, se tourmenter & se debattre par des mouvemens irréguliers.

Le sang ainsi agité entraine la matiere fievreuse, il la subjugue, il s'en dépure par les sueurs, ou bien il la précipite par les premiere voïes; ce qui termine l'accès, qui ne recommence que par la rencontre d'une autre matiere semblable, qui se reproduit dans le sang, ou qui lui vient d'ailleurs. Ainsi la matiere épileptique emportée par le cours rapide des esprits, attenuée & dissipée par leur volatilité, le malade reprend ses sens & ses connoissances, & l'accident cesse, jusques à ce qu'un nouvel engagement le ramene.

A l'égard de la convulsion & des mouvemens convulsifs, il semble que la premiere ne soit qu'un gonflement des nerfs, ou une tension, par l'abondance des esprits determinez vers cette partie par l'irritation qu'elle souffre, ou par une impression reçûë dans le cerveau même, en-

ſorte que les eſprits ſont alors dans les nerfs, ce que le ſang arrêté fait aux chairs dans le phlegmon. De là les ſuites également funeſtes dans les deux maladies. De là la neceſſité des remedes propres à humecter & à relâcher les fibres tenduës dans l'un & dans l'autre accident, & enſuite de ceux qui peuvent rétablir leur reſſort, & chaſſer l'humeur arrêtée.

Pour les mouvemens convulſifs, ou ils commencent dans les parties, ou dans le cerveau; dans lequel des deux que ce ſoit, c'eſt toûjours un engagement fait par quelque matiere, ou par l'abondance même des eſprits attirez par une irritation à la partie, ou déterminez par quelque autre cauſe: & comme le ſang étant arrêté & retenu dans une inflammation, ou externe, ou interieure, la fievre s'allume; ainſi les eſprits retenus s'exaltent en des mouvemens dereglez, avec leſquels ils entrent dans les muſcles & les font mouvoir contre la volonté, d'où il paroit que les mouvemens convulſifs ſont comme la fievre qui ſuit les inflammations.

Il eſt bien juſte que la fievre maligne trouve ici ſon rapport avec quelque maladie des eſprits, comme toutes les autres. Vous me prévenez ſans doute, Monſieur, & vous jugez bien que c'eſt avec la rage & les autres maladies de cette eſpece qu'elle doit convenir. La fievre ma-

ligne détruit si fort la texture du sang, qu'il tombe en fonte, ou qu'il s'y fait des concretions, sources fécondes de tant de symptomes fâcheux qui les accompagnent. L'hydrophobie dissout tellement la texture des esprits, qu'ils s'échapent en une infinité de mouvemens irréguliers, qui troublent la raison, & mettent l'œconomie animale en désordre. Je passe l'explication du principal symptome qui donne le nom à la maladie; il me paroit d'une discussion trop longue pour une lettre, qui l'est déja assez.

Il se passe dans le vestige & dans les tremblemens quelque chose de semblable à ce qui arrive au sang dans la palpitation. Cette maladie rangée parmi celles du cœur, est pourtant un symptome du mouvement du sang interrompu, ou par des grumaux, ou par des vices de conformation dans le cœur, ou dans les arteres. Pour lors tout le sang qui est poussé ne pouvant pas sortir du cœur, ce qui reste est repoussé en arriere par la contraction de ce viscere, & cette seconde impression jointe à la premiere le fait retrogader par un mouvement circulaire en forme de tourbillon, qui communique au cœur & aux arteres ce mouvement précipité & cette espece de tremblement qui fait la palpitation.

Pour expliquer le vertige selon cette idée, il faut supposer qu'un mouvement

circulaire eſt toujours composé, ou de plusieurs mouvemens droits, que la fréquente rencontre des autres corps divertit à tout moment, ou bien de deux déterminations opposées, mais inégales. Si donc les esprits coulant le long d'un tuyau nerveux, trouvent de tems en tems de petites inégalitez, ou par des matieres engagées, ou par la compression des corps voisins, leur mouvement direct sera coupé, interrompu; & obligez de se détourner à tout moment, ils doivent se mouvoir en rond: ou bien les esprits obligez par la rencontre d'un obstacle insurmontable de refluer en arriere, & pressez toujours par ceux qui descendent, & qui ont plus de force que ceux qui refluent, les esprits, dis-je, poussez par deux mouvemens contraires & inégaux, ne peuvent éviter de prendre un mouvement circulaire: ainsi se forment les tourbillons des eaux sur un fleuve rapide, auprès d'un pont, ou de quelqu'autre digue qui interrompt son cours.

Les objets paroissent tourner dans cette maladie, parceque les esprits qui refluent de l'organe se mêlant à ceux du cerveau, sont entrainez par ceux-ci, selon leur détermination circulaire, & comme c'est par leur mouvement qu'ils portent au cerveau l'impression de l'objet, leur mouvement se faisant en rond, l'objet doit paroître tourner.

Decembre 1712.

Mais d'où vient, direz-vous, qu'il n'y a que la vûë qui reçoive l'impreſſion de ce mouvement circulaire des eſprits ? Je crois, pour moi, que les autres ſens en ont quelque atteinte ; car les perſonnes attaquées de vertige, ont preſque toujours un bourdonnement d'oreilles, mouvement ſemblable à celui du tournoyement dans les yeux ; ils ont auſſi des foibleſſes dans les jambes, & ils tomberoient même en tournant, s'ils n'étoient ſoutenus : ainſi cette impreſſion ſe communique aux autres ſens ; elle ſe fait encore ſentir dans toute l'habitude par les tremblemens, lorſque les eſprits trouvent les mêmes obſtacles dans les nerfs qui s'y diſtribuent.

Vous jugez bien, Monſieur, que l'on pourroit pouſſer plus loin cette idée, & en tirer quelque avantage pour la pratique, qui doit être le principal objet de nos recherches. On pourroit même expliquer ſur ce plan les maladies de la lymphe. Je n'entreprendrai pourtant, ni l'un, ni l'autre, que je ne ſçache vôtre ſentiment ſur ce premier eſſai. Je ſuis &c.

Mr. Bertrand peut ſûrement pouſſer ſes recherches & les publier. Des écrits auſſi clairs & auſſi ſolides que les ſiens, ne peuvent manquer d'être bien reçus.

ARTICLE CLXXXII.

BIBLIOTHEQUE DES Prédicateurs, contenant les principaux sujets de la morale Chrétienne mis par ordre alphabetique. Par le R. P. .... de la Compagnie de Jesus. A Lyon, chez Antoine Boudet ruë Merciere 1712. *In* 4°. *Tome troisiéme pages* 720. *Tome quatriéme pages* 667 *sans les tables.*

LE succès a verifié ce que nous avions dit des grands avantages que peuvent retirer de ce livre tous ceux qui travaillent pour la Chaire. Le débit des deux premiers tomes a été prompt, & l'on demande avec impatience la continuation de cet ouvrage. Elle ne se fait pas attendre, les deux nouveaux tomes qui paroissent seront suivis incessamment des autres : la beauté de l'impression & du papier répond à la grande utilité de l'ouvrage. Le Pape a reçu très-favorablement les deux premiers tomes qu'on a eû l'honneur de lui présenter : il a fort approuvé le dessein de l'Auteur, à qui l'excellent goût de sa Sainteté, & la grande connoissance qu'elle a de l'art de prêcher, doivent rendre son approbation plus précieuse.

Les sujets renfermez dans le troisiéme tome sont, *le délai de la pénitence, les devoirs du monde, la vraye & fausse dévotion, le Dimanche, la discorde, les divertissemens, l'état Ecclesiastique, l'éduca-*

tion des enfans , la ſoumiſſion qu'on doit à l'Egliſe , le reſpect dû aux Egliſes , les devoirs des enfans envers leurs parens , l'enfer , l'envie , l'exemple.

Ceux que renferme le quatriéme volume ſont , *la ferveur dans le ſervice de Dieu & la tiedeur , la fidelité dans les petites choſes , la flaterie , la foi , la vaine gloire, la grace ſanctifiante , la grace actuelle , la grandeur , les habits , le peché d'habitude , l'humeur , l'humilité , l'hypocriſie.*

Nous avons expliqué en détail l'œconomie de cet ouvrage dans les Memoires du mois de Mai de cette année ; on ne pouvoit mieux diſtribuer une matiere ſi vaſte.

ARTICLE CLXXXIII.

NOUVEL ABREGE' DES Meditations du P. Louïs du Pont , ou l'art de mediter réduit en pratique , pour occuper facilement & ſaintement les ames tous les jours de l'année. Par le Pere Nicolas Frizon de la Compagnie de JESUS. A Châlons , chez Claude Bouchard Imprimeur du Roi, & à Paris, chez Brocas ruë St. Jacques, 1712. *In 12. quatre tomes. Tome premier & ſecond pages 776. Tome troiſiéme pages 499. Tome quatriéme pages 276.*

L'Eſtime generale de tous les Ordres Religieux & de toutes les perſonnes

de pieté pour les Meditations du P. Louis du Pont, les a fait traduire en Latin & en Italien : nous en avons deux versions Françoises, l'une ancienne, & l'autre du Pere Brignon Jesuite, un de nos plus excellens Traducteurs, mort depuis peu de tems; chacune de ces versions a eû plusieurs éditions. Tant de traductions n'ont pû contenter l'empressement de toutes les personnes qui se servent des meditations du Pere du Pont : c'est un ouvrage parfait en son genre, mais ample & diffus, on en a souhaité, on en a fait plusieurs abregez.

Sans parler de l'abregé composé en Espagnol par le Pere Arnaya, qui a été traduit en Latin & en François, nous en avons deux Latins : celui que Henaut a imprimé est le plus estimé. Le Pere d'Orleans en a fait un, auquel la beauté du stile ne manque pas ; mais où il a trop prêté à son Auteur, dont il a d'ailleurs trop resserré l'ouvrage. Le P. Frizon, connu par les *vies du saint jeune homme, Jean Berchmans, & du Cardinal Bellarmin*, offre aux ames addonnées à l'oraison, un abregé du P. du Pont bien écrit, fidelle, clair, & qui conserve toute l'onction que l'Auteur a répanduë dans ses meditations. Peutêtre même trouvera-t'on les reflexions de l'Abbreviateur plus naturelles, & ses affections plus vives, parcequ'il les a dégagées des allegories dont l'Auteur Espagnol les a trop chargées.

ARTICLE CLXXXIV.

DES PROPORTIONS DES FIGURES, & du nombre des ailes des moulins à vent verticaux, propres à augmenter la force, & diminuer les frais le plus qu'il est possible. Par Mr. Parent.

I. J'Ai souvent remarqué, non sans étonnement, que des moulins à vent, dont les toiles étoient déployées, ne tournoient que très-lentement, ou même point du tout, quoiqu'il fît un vent assez sensible, & que d'ailleurs l'exposition fût favorable, & les ailes fort étenduës, c'est à dire, au moins de 32 pieds de longueur, sur 7 de largeur. Ce qu'on ne peut, ce me semble, attribuer qu'au *Moment* des ailes qui n'étoit pas assez puissant, par rapport à sa charge. Soit que cela vienne du *Dévers*, ou biais, qui n'étoit pas assez avantageux; ou de la proportion de la longueur à la hauteur; ou même de la figure des ailes, ou de leur nombre.

Cela m'a donné envie d'examier ce *Dévers* & ces porportions & figures; & j'ai trouvé par un examen exact, que l'angle que fait le plan de l'aile avec la perpendiculaire au cours du vent dans la pratique ordinaire est de 18 degrez 26 minut. autour de Paris, (car il est different dans les differens païs) lequel angle de 18 d. 26 m. a sa tan-

gente égale au tiers du rayon, ſans que j'en aye pû découvrir aucune cauſe ſatisfaiſante. Or cet angle eſt très-ſenſiblement éloigné du plus avantageux, que j'ai démontré dans mes Elemens de Mech. & de Phys. devoir être de 35 deg. $\frac{1}{2}$, & qui eſt le même que l'angle du Gouvernail, qu'on trouve dans la manœuvre des vaiſſeaux ; le quarré de la tangente de ce dernier étant la moitié de celui du rayon. Il eſt même aſſez éloigné de l'angle de 30 degr. pris par Mr. Mariotte préferablement à celui de 45 dans ſon mouvement des eaux. Voilà donc une reforme qui merite qu'on y faſſe attention.

A l'égard des proportions des ailes, j'ai trouvé ordinairement dans celles que j'ai meſurées, 27 pieds de longueur de toile ſur 7 pieds de largeur, & 32 de longueur d'aile, ou de volée, depuis le centre de l'arbre, ce qui a quelque rapport avec les proportions de 1 à 4, 1 à 5, dont Mr. Mariotte ſe ſert dans le même traité, après Charon, Ramelli, Baucler, & autres Mécaniciens ; excepté un ſeul moulin de ce dernier, dont la hauteur de l'aile n'eſt que les $\frac{3}{4}$ de ſa largeur. J'ai trouvé auſſi dans quelques moulins conſtruits par d'habiles Machiniſtes de ce tems, comme Mr. Ramekin, & autres, des proportions encore aſſez differentes de ces premieres, *comme de 5 à 12 &c.*

Cette varieté de proportions m'a fait ſoupçonner qu'il y en avoit une plus avan-

tageuse que toutes les autres, que les Praticiens n'avoient pas encore atteinte, & que même la figure rectangulaire à laquelle ils semblent tous s'arrêter, & le nombre des 4 ailes, n'étoient peutêtre pas non plus les plus avantageux. Et je n'ai pas été trompé en tout; car on va voir que la figure rectangulaire des ailes devroit avoir des rapports bien differens de tous ceux qu'on leur donne ordinairement, & même une situation toute opposée; qu'il y a de plus une autre figure très-differente de la rectangulaire qui est beaucoup plus avantageuse, & qu'en un mot le nombre des ailes le plus avantageux, n'est pas non plus le quadruple absolument parlant; mais que le sextuple seroit plus avantageux (à quelque inconvenient près, dont il sera parlé), ce qui va à près de 7 fois; par rapport aux moulins dont la hauteur de l'aile seroit quintuple de la largeur.

D'où l'on peut, ce me semble, tirer des avantages très-considerables, non seulement pour augmenter la force des moulins à vent dans les lieux bas, (parce qu'ayant plus de force, le moulin va plus souvent & plus vîte, & peut faire tourner des meules plus grandes, & par là augmenter son revenu) mais encore à l'égard des lieux où l'on n'est pas obligé d'élever fort haut le centre du moulin, pour trouver un vent reglé; en ce qu'on pourra rabaisser à près de moitié le centre d'un moulin, sans di-

minuer sa force, comme on va le voir; ce qui pourra servir encore à faire des moulins à vent par des machines dans des villes, dans des villages, & au milieu des bois, en élevant une tour, ou corridor, audessus de la hauteur des maisons, & arbres, comme à 40 ou 45 pieds de hauteur, & établissant dessus un moulin à 4 ou 6 ailes de 19 pieds ½ de hauteur seulement, lequel cependant fera autant d'effet, que s'il en avoit 32 en pleine campagne, & qui pourra encore à cette hauteur résister à l'impetuosité des vents; ce qu'il ne feroit que très-difficilement, s'il en avoit 32, ou même 36, comme plusieurs qui sont en usage.

II. Soit donc A le centre d'un moulin à vent vertical, A B sa hauteur audessus du rets de chaussée J U, ou d'un corridor; A F l'axe horizontal du moulin, Z A E B la base circulaire d'un cylindre, dont A F est l'axe, & A B, A E, A Z, le rayon de cette base; lequel cylindre doit être conçu circonscrit au moulin. (On n'a mis ici que la moitié de ce cylindre, parceque cela suffit pour l'intelligence.) Il est évident que ce moulin pourra tourner autour de A, ou de A F, comme centre, de quelque figure que soient ses ailes, sans rencontrer le sol J U en B. Imaginons presentement autant de plans passer le long de l'axe A F, que le moulin a d'ailes, faisant tous des angles égaux entre eux, sçavoir, de 90 degrez pour le moulin à 4 ailes, de 60 degrez

pour celui à 6 &c. A l'égard du moulin à 2 ailes, un seul plan suffira. Tous ces plans renfermeront entre eux les ailes du moulin, & serviront à les distinguer, chaque aile étant comprise entre 2 de ces plans. A l'égard du moulin à 2 ailes, il faudra concevoir que le plan qui les distingue est horizontal, de même que l'axe du moulin, & qu'il coupe la baze verticale Z A E B du cylindre, sa surface, & le plan T B V d'une des ailes (qu'on suppose aussi verticale) dans les droites horizontales A E, T E, A T, qui composent entre elles un triangle A T E rectangle en E, où le côté T E du cylindre rencontre sa base; & dont l'angle A T E ou T A F de l'aile & du vent est de 54 degrez $\frac{1}{2}$, où T A E de 35 $\frac{1}{2}$ qui en est le complément à 90 degrez, en sorte que les 2 quarrez de T E, A E, A T sont représentez par les trois premiers nombres (1, 2, 3) qui comprennent les angles les plus avantageux, selon ce qu'on en dit dans les élemens citez ci-dessus.

Supposant presentement qu'un des autres plans qui servent à distinguer les ailes coupe la base du cylindre Z A B E dans la droite A Æ, le plan de l'aile verticale A T B V dans A D, & la surface du cylindre dans la droite Æ D, qui sera parallele à A F, ou E T, par la nature du cylindre; si l'on mene par Æ D un plan horizontal perpendiculaire à A B qui coupe les bases Z A E B, A T D B V dans les droites G Æ, C G D,

& A B en G ; l'angle G A Æ sera de 45 degrez pour le moulin à 4 ailes, & de 30 pour le moulin à 6. Et si l'on fait tourner ensuite la baze Z A B E autour de A B, lorsqu'elle tombera sur l'aile A T D B V en A Y R B X le point Æ tombera sur G D en R & l'angle G A Æ tombera en G A R, ainsi G A R sera encor de 45 degrez pour 4 ailes, & de 30 pour 6.

III. Si l'on nomme maintenant A B, A E, b ; on aura $TE^2 = \frac{b^2}{2}$), & ($AT^2 = \frac{3}{2}b^2$), ou ($TE = \frac{b}{\sqrt{2}}$), & $AT = b\sqrt{\frac{3}{2}}$), pour le moulin à 4 ailes. On aura aussi ($G Æ = AG = GR = \frac{b}{\sqrt{2}}$), à cause des angles demi droits G AÆ, G A R. Or les triangles semblables G Æ D, A E T, à cause de leurs côtez paralleles, donneront l'analogie (AE | AT || $\sqrt{2}$ | $\sqrt{3}$ || GÆ = $\frac{b}{\sqrt{2}}$ | G D = $\frac{b\sqrt{3}}{2}$). Ainsi (AG | GD || $\frac{b}{\sqrt{2}}$ | $\frac{b\sqrt{3}}{2}$ || $\sqrt{2}$ | $\sqrt{3}$ || 2 | $\sqrt{6}$ || 100000 | 122473), ce qui donne l'angle G A D de 50 degrez 46 minutes, & C A D qui en est le double de 101 degrez 32 min.

Soit donc O I N L l'aile rectangulaire dont la proportion des côtez est la plus avantageuse, laquelle soit inscrite dans le secteur elliptique C A D B formé par l'in-

clination d'une des ailes sur l'axe du cylindre, & qu'elle soit traversée par le milieu par la verticale A B, perpendiculairement à ses côtez O I, L N, en K & P. Il est évident (par ce qu'on a dit ci-dessus) qu'elle aura son tournant libre autour du centre A, ou de A F, sans rencontrer le sol.

Soit encore nommée A K (y), les triangles rectangles semblables A K I, A G D, donneront l'analogie (A G | G D || $\sqrt{2}$ | $\sqrt{3}$ || A K $= y$ | K I $= \frac{y\sqrt{3}}{\sqrt{2}} =$ P N), ce qui donnera O I $=$ L N $= y\sqrt{6}$); & nommant encore A P (u) ; l'ellipse T N B V, (dont A T, A B, sont les demi axes, A le centre, & P N une ordonnée parallele à A T,) donnera l'analogie (A T^2 | A B^2 $=$ A E^2 || 3 | 2 || P N^2 $= \frac{3y^2}{2}$ | AB^2 $-$ AP^2 $= b^2 - uu =$ y^2) ; d'où l'on tire ($b^2 - y^2 = u^2$), & ($u = \sqrt{b^2 - y^2} =$ A P). D'où ôtant A K $= y$, il reste (K P $= \sqrt{b^2 - y^2} - y$,) laquelle étant multipliée par (O I $= y\sqrt{6}$), donne le rectangle (O L N I $= y\sqrt{6} \times \sqrt{b^2 - y^2} - y$.) Supposant encore que M est le centre d'impression du rectangle OINL, on aura (KM $= \frac{KP}{2}$), & AM $= y + \frac{\sqrt{b^2 - y^2} - y}{2} = \frac{y + \sqrt{b^2 - y^2}}{2}$), pour le levier du vent agissant sur cette aile, le

quel étant multiplié par sa surface quadruplée pour les quatre ailes, donne ($h^2y - 2y^3 : 2\sqrt{6}$) pour le moment du vent comparé à celui de toutes autres ailes également obliques, & en nombre égal. Prenant donc la differentielle de ce moment, & l'égalant à zero, afin de le rendre le plus grand qu'il se puisse, il vient l'égalité ($h^2 = 6y^2$), ou ($\frac{h^2}{6} = y^2$), qui donne ($y = \frac{h}{\sqrt{6}} = AK = \frac{100h}{245} = \frac{408h}{1000}$). De là on tire ($OI = y\sqrt{6} = h$), ($KP = \frac{505h}{1000}$) $= \sqrt{h^2 - y^2} - y = \frac{h}{2} = \frac{AB}{2} = \frac{OI}{2}$) sensiblement, & ($PA = u = \sqrt{h^2 - y^2} = \frac{913h}{1000}$) & enfin ($PB = \frac{87h}{1000}$) on tire encore de là ($OLNL = \frac{h^2}{2}$ environ $= \frac{505h^2}{1000}$), & ($4\,OINL = \frac{2020h^2}{1000}$) pour la surface entiere de ce moulin, & pour les 4 ailes ensemble. Et ($AM = AK + \frac{KP}{2} = \frac{660h}{1000}$); & multipliant AM par 4 OLNL, il vient ($\frac{4h^3}{3} = \frac{1333h^3}{1000}$) pour le moment de ces 4 ailes ensemble. Or on voit deja que cette proportion de OI à IN, ou de 2 à 1 est bien differente de tou-

tes celles qui sont d'usage, & que même la situation, ou le sens, de ces 4 ailes est renversé; la plus grande dimension étant tournée du côté du centre du moulin, comme dans la planche 117. de Baucler, dont on a parlé ci-devant.

IV. Pour comparer maintenant ce moulin avec les autres rectangles à 4 ailes usitez, supposons une aile rectangulaire *o i n l*, dont A K *p* B soit toujours l'axe, & dont la largeur, *o i*, soit seulement le tiers de la hauteur, *i n*; laquelle soit inscrite dans le même secteur elliptique A C B D, afin qu'elle puisse tourner autour du centre A ou de l'axe A F, comme la précedente, & qu'elle ait en *o i*, autant de largeur qu'elle peut en avoir. Nommant toujours (y) sa distance A K au centre A, on aura donc l'analogie: ($o\,i = y\sqrt{6}$) (comme ci-dessus) $||$ $k\,p$ (hauteur de l'aile) $= \sqrt{h^2 - y^2} - y \,||\, 1 \,|\, 3$), ce qui donnera l'égalité ($\sqrt{h^2 - y^2} - y = 3\,y\sqrt{6}$), ou ($\sqrt{h^2 - y^2} = y + 3\,y\sqrt{6}$); d'où en quarrant il vient ($56\,y^2 + 6\,y^2\sqrt{6} = h^2$), & ($y^2 = \frac{h^2}{56 + 6\sqrt{6}}$); & enfin ($y = \frac{h}{\sqrt{56 + 6\sqrt{6}}} = A\,k$) ce qui change le moment précedent ($h^2\,y - 2\,y^3 \times 2\sqrt{6}$) en cet autre ($\frac{9\,h^3}{2} \times \frac{2 + 3\sqrt{6}}{28 + 3\sqrt{6}} \times \frac{1}{\sqrt{56 + 6\sqrt{6}}} = \frac{56.6\,h^3}{1000}$), qui marque la force des 4 ai-

les de ce moulin par rapport au 4 précedentes.

On tire de cette valeur d'y ($Ak = y = \frac{b}{\sqrt{56 + 6\sqrt{6}}} = \frac{119b}{1000}$), ($oi = y\sqrt{6} = \frac{b\sqrt{6}}{56 + 6\sqrt{6}} = \frac{291b}{1000}$), ($Kp = \frac{872}{1000}b = \sqrt{b^2 - y^2} - y$), & ($pB = AB - AK - Kp$ x ($\frac{9b}{1000}$ ce qui donne ($4oinl = \frac{1013b^3}{1000}$) pour la surface des 4 ailes, qu'on peut aisément comparer aux 4 précedentes, de même que leurs momens. On ne doit pas comparer les momens aux ailes, qui ne sont qu'une très-petite partie de la dépense totale du moulin, mais bien à cette dépense totale, & à tout le revenu qu'il peut rapporter. On pourra aisément faire toutes ces comparaisons d'aîles & de forces entre elles dans la table ci-après.

V. La force sera encore moindre, si l'on fait la largeur de l'aile, seulement le quart de sa hauteur, comme dans l'usage le plus ordinaire. Car on trouvera par une analyse semblable à la précedente ($AK = y = \frac{b}{\sqrt{98 + 8\sqrt{6}}} = \frac{92b}{1000}$), ($oi = \frac{125b}{1000}$), ($Kp = \frac{901b}{1000}$), ($pB = \frac{7b}{1000}$), ($4oinl = \frac{812b^2}{1000}$), pour toute la surface de ce moulin.

On n'aura donc pour le moment total de ce moulin ($h^2 y - 2y^3 \times 2\sqrt{6}$)

$$= \frac{12h^3 \times \overline{1+2\sqrt{6}}}{49+4\sqrt{6} \times \sqrt{98+8\sqrt{6}}} = \frac{442h^3}{1000}).$$

VI. Si l'on fait la largeur à la hauteur, comme 1 à 5, on aura ($AK = y = \frac{h}{\sqrt{152+10\sqrt{6}}} = \frac{75b}{1000}$), ce qui donne pour le moment des 4 ailes

$$\left(\frac{30h^3 \times \overline{2+5\sqrt{6}}}{152+10\sqrt{6} \times \sqrt{152+10\sqrt{6}}} = \frac{360h^3}{1000}\right).$$

On aura ainsi ($oi = \frac{183h}{1000}$) ($Kp = s\,o\,i = \frac{918h}{1000}$) $pB = \frac{6h}{1000}$ A) & ($40\,inb = \frac{675}{1000}$).

VII. Prenons à present le secteur elliptique même ACBD pour une des 4 ailes du moulin, on ne peut pas douter que ces ailes ne tournent encore autour du centre A, ou de AE, & qu'elles n'occupent en même tems tout l'espace sur lequel le vent peut tomber. Pour trouver donc la force & la surface de ce moulin, je nomme (r) le rayon d'un cercle quelconque, & (c) la circonference de ce cercle, (ce qui me donne ($\frac{ch}{r}$) pour le circuit entier YBX de la base du cylindre circonscrit au moulin. On a de plus ($GR = GA = \frac{h}{2}$),

comme on l'a vû ci-dessus. Supposant donc que A R B S est secteur circulaire, donc D C, qui coupe sa circonference en R & S, est la corde R S prolongée, on aura R S $= \frac{2h}{\sqrt{2}} = h\sqrt{2}$), & l'arc R B S $= \frac{c\,h}{4\,r}$), à cause de l'angle S A R, de 90 degrez. Donc sa surface sera ($\frac{c\,h^2}{8\,r}$). Faisant donc l'analogie : comme D C est à R S, ou comme D G est à R G ou G Æ, ou enfin comme A T, à A E, ou $\sqrt{3}$, à $\sqrt{2}$, comme ci-devant ; ainsi le secteur A C B D au secteur A S B R $= \frac{c\,h^2}{8\,r}$), on aura pour (A C B D ($\frac{h^2\,c\,\sqrt{3}}{8\,r\,\sqrt{2}}$), & $\frac{h^2\,c\,\sqrt{2}}{2\,r\,\sqrt{2}}$) pour la surface des 4 ailes ensemble. Et pour avoir le levier de chaque aile à l'égard du point fixe A, je considere que le centre d'impression H, du secteur circulaire A S B R est aussi celui de l'aile A G B D, à cause de la proportionalité de leurs ordonnées sur l'axe A B. Faisant donc l'analogie ordinaire ; comme l'arc (S B R $= \frac{c\,h}{4\,r}$) est à sa corde S R $= h\sqrt{2}$: ainsi l'axe A B $= h$, a un 4^e^. terme ; les $\frac{2}{3}$ de ce 4^e^. terme, sçavoir ($\frac{8\,r\,h\sqrt{2}}{3\,c}$) sont (la distance A H, laquelle étant multipliée

par la surface totale du moulin donne ($\frac{4 h^3 \sqrt{3}}{3}$) pour le moment de ce moulin $= \frac{2310 \, h^3}{1000}$). On aura encore, selon le calcul de l'article 3e. ci-devant, ($GD = \frac{h \sqrt{3}}{2} = \frac{866 \, h}{1000}$), & ($CD = \frac{1732 \, h}{1000}$), & la surface des 4 ailes ($= \frac{c \, h^2 \sqrt{6}}{4 \, r} = \frac{3846 \, h^2}{1000}$), à l'égard de l'angle GAD on l'a trouvé ci-devant art. 3. de 50 degrez 46 minutes, & CAD de 101 degrez 32 minutes.

VIII. Pour avoir maintenant ce qu'on peut tirer du nombre des ailes, supposons encore qu'un moulin vertical en ait 6, alors l'angle GAR sera de 30 degrez seulement, comme dans l'article 2. Ainsi ($GR = \frac{AR}{2} = \frac{h}{2}$ & $SR = h$). Supposant donc que le secteur ACBD est encore une des ailes du moulin, l'arc SBR qui est la 6e. partie du cercle ($= \frac{c \, h}{6 \, r}$) étant multiplié par ($\frac{h}{2} = \frac{AB}{2}$) donnera ($\frac{c \, h^2}{12 \, r}$) pour le secteur ASBR. Et faisant l'analogie ($GR = GÆ \mid GD \parallel AE \mid AT \parallel \sqrt{2} \mid \sqrt{3} \parallel \frac{c \, h^2}{12 \, r} = ASBR \mid \frac{c \, h^2 \sqrt{6}}{24 \, r}$), on aura la surface de l'aile ACDB qui étant

multipliée par 6, donne ($\frac{c h^2 \sqrt{6}}{4 \sqrt{}}$) pour la surface entiere du moulin, qui est la même que celle du moulin à 4 ailes elliptiques de l'article précedent, sçavoir, ($\frac{3846}{1000}$) ce que les principes des projections démontrent aussi tout d'un coup. A l'égard du levier A h du vent, qui est le même que celui du secteur circulaire A S B R par rapport au centre A, on aura la même analogie que dans le précedent, sçavoir, (S B R $=$ $\frac{c\ h}{6 \sqrt{}}$ | S R $= h$ || A B $= h$ | $\frac{6 \sqrt{} h}{c}$), dont les $\frac{2}{3} =$ A h $= \frac{4 \sqrt{} h}{c}$), lequel étant multiplié par la surface entiere du moulin ($\frac{c h^2 \sqrt{6}}{4 \sqrt{}}$) donne ($h\ 3 \sqrt{6}$) pour son moment $= \frac{2448}{1000}$), qui est au moment du moulin rectangulaire, qui a la proportion de 1 à 5, comme 3 4 à 5, ou environ comme 7 à 1. On aura encore l'analogie ($\sqrt{2}$ | $\sqrt{3}$ || G Æ $=$ G R $= \frac{h}{2}$ | G D $= \frac{h \sqrt{6}}{4} = \frac{612\ h}{1000}$), & G D $=$ $\frac{1224}{1000} b$ $=$ C D. Enfin on aura (A G $= \sqrt{\frac{3}{4} h^2} = \frac{h \sqrt{3}}{2}$ | G D $=$ $\frac{h \sqrt{2} \sqrt{3}}{4}$ || $\sqrt{2}$ | 1 || 100000 | 70710.) Aussi

l'angle G A D sera de 35 degrez 16 minutes, & C A D de 70 d. 32 min. = C A D.

IX. Supposons encore que le moulin n'a que 2 ailes, & que ce sont 2 demi-ellipses semblables à la figure T B V, mais posées en 2 sens opposez, comme deux sections soucontraires, faisant le même angle avec l'axe AF, que les précedentes. *Si* l'on prend donc la surface du demi cercle Y B X, sçavoir ($\frac{c\,h^2}{4\,d}$), & qu'on fasse l'analogie ordinaire (AE = AY | AT || $\sqrt{2}$ | $\sqrt{3}$ || $\frac{c\,h^2}{2\,d}$ | $\frac{c\,h^2\,\sqrt{6}}{4\,d}$), on aura toujours la même surface que pour les 2 moulins elliptiques précedens, sçavoir, ($\frac{3846}{1000}$); & faisant encore l'analogie (XBY = $\frac{c\,h}{2\,d}$ XY = 2 h || AB = h | $\frac{4\,d\,h}{c}$), dont $\frac{2}{3}$ = $\frac{8\,d\,h}{3\,c}$), on aura le levier AQ du demi cercle X B Y, qui est en même tems celui de l'aile T B V, & de tout le moulin, lequel étant multiplié par la surface des 2 ailes (= $\frac{c\,h^2\,\sqrt{6}}{4\,d}$) donne $\frac{2\,h^3\,\sqrt{6}}{3}$, pour le moment des deux ailes ensemble (= $\frac{1632}{1000}\,h^3$).

X. Au reste, ces deux derniers moulins à elliptiques ont aussi chacun une aile rec-

tangulaire inſcrite OLNL, ($o\iota n\lambda$,) plus puiſſante que toutes les autres rectangulaires qu'on pourroit leur inſcrire. Et comme on vient de voir que le moulin ſenaire eſt le plus puiſſant, nous allons chercher ſon aile rectangulaire inſcrite la plus puiſſante en faveur de ceux qui voudroient faire conſtruire de ces ſortes d'ailes, comme plus aiſées à faire. Faiſant donc encore l'analogie, comme dans l'article 3. & 8. ($AG \mid GD \parallel \sqrt{2} \mid 1 \parallel AK = y \mid KI = PN = \frac{y}{\sqrt{2}}$). On aura ($OI = y\sqrt{2}$) ce qui donnera la même analogie que pour le moulin à 4 ailes rectangulaires; ſçavoir, ($AT^2 \mid AB^2 \mid = AE^2 \parallel 3 \mid 2 \parallel PN = \frac{y}{2}$ $AB^2 - AP^2 = b^2 - u^2$). D'où l'on tire ($\frac{y}{3} = b^2 - u^2$), & ($u^2 = b - \frac{y^2}{3}$), & enfin ($u = \sqrt{b^2 - \frac{y^2}{3}} = AP$; & ($KP = \sqrt{b^2 - y^2} - y$), qui étant multipliée par ($OI = y\sqrt{2}$) donne pour la ſurface OINL de l'aile ($y\sqrt{2} \times \sqrt{b^2 - \frac{y^2}{3}} - y$). On a auſſi ($KM = Kp = \frac{1}{2} \times \sqrt{b^2 - \frac{y^2}{3}} - y$), à laquelle ajoutant $AK = y$, il vient ($AM = \frac{1}{2} \times \sqrt{b^2 - \frac{y^2}{3}} + y$), qui eſt le levier de ce moulin; lequel étant multiplié par 6 OINL, donne ($b^2 y - \frac{4}{3} y^3 \times 3\sqrt{2}$)

pour le moment des 6 ailes ensemble. Prenant donc la difference de ce moment, & l'égalant à zero, il vient ($h^2 dy - 4y^2 dy = o$). D'où l'on tire ($h^2 = 4y^2$), & ($\frac{h}{2} = y = \frac{500h}{1000}$) ou ($AK = \frac{AB}{2}$), lors que cette aile est la plus forte qu'il se puisse. D'où l'on tire ($OI = y\sqrt{2}$) $= \frac{h}{\sqrt{2}} = \frac{707h}{1000}$), & $KP = \sqrt{h^2 - \frac{y^2}{3}} - y = \frac{h}{6} \times \sqrt{33} - 3 = \frac{457}{1000}$), & PB $= \frac{43}{1000}$), & ($OIKP = \frac{323h^3}{1000}$), ce qui donne ($\frac{1938h^2}{1000}$) pour les 6 ailes ensemble. On a aussi ($\frac{KP}{2} = \frac{229h}{1000} = KM$) & ($AM = \frac{729h}{1000}$), qui étant multipliée par ($\frac{1938h^2}{1000} = 6 \times OIKP$) donne ($\frac{1414h^3}{1000}$) pour le moment total de ce moulin $h^2 \sqrt{2}$).

XI. Si l'on veut trouver aussi l'aile rectangulaire, οινλ, la plus puissante qui puisse être inscrite dans la demi-ellipse VBT, on nommera sa hauteur Aπ, Z, & sa demi longueur (π, ν, u) ; & l'on fera l'analogie suivante : ($AT^2 \mid AB^2 \parallel 3 \mid 2 \parallel$

$\pi\nu^2 = u^2 + AB^2 - A\pi^2, = h - Z^2$), d'où l'on tire l'égalité ($2u^2 = 3h - 3Z^2$) & $3Z^2 = 3h^2 - 2u^2$), & ($Z^2 = h^2 - \frac{2u^2}{3}$), & enfin ($z = \sqrt{\frac{3h^2 - 2u^2}{3}} = A\pi$), & encore ($\frac{z}{2} = A\mu = \frac{1}{2}\sqrt{\frac{3h^2 - 2u^2}{3}}$). On aura aussi pour la surface des 2 ailes rectangulaires ensemble, $2\pi\nu\lambda$ ($4u\sqrt{\frac{3h^2 - 2u^2}{3}}$), qui étant multipliée par ($A\mu = \frac{z}{2}$) donne ($\frac{2}{3}u \times \sqrt{3h^2 - 2u^2} = \frac{2}{3} \times \sqrt{3h^2u - 2u^3}$), pour le moment de ce moulin dont la differentielle ($= 3h^2du - 6u^2du \times \frac{2}{3}$) étant égalée à zero donne ($3h^2 = 6u^2$), & ($h^2 = 2u^2$) ou ($\frac{h^2}{2} = u$), & enfin ($\frac{h}{\sqrt{2}} = u = \pi\nu = \frac{707h}{1000}$); ce qui donne ($\lambda\nu = \frac{1414h}{1000}$) & $Z = A\pi = \frac{h\sqrt{2}}{\sqrt{3}} = \frac{h\sqrt{6}}{3} = \frac{816h}{1000}$) & ($2A\pi \times \lambda\nu = \frac{4h^2\sqrt{3}}{3} = \frac{2309h^2}{1000}$), pour la surface entiere de ce moulin. Enfin on aura ($\frac{A\pi}{2} = \frac{Z}{2} = \frac{408h}{1000} = \frac{h\sqrt{6}}{6}$), qui

étant multipliée par ($\frac{4 b^2 v^3}{3}$ ci-dessus, donne $\frac{2 b^3 v^2}{3} = \frac{943 b^3}{1000}$) pour le moment total de ce moulin.

Table pour la comparaison des surfaces, & des forces des 9. moulins précedens.

	MOULINS	ELLIPTIQUES.	
	à 2 ailes.	à 4 ailes.	à 6 ailes.
Surfaces	3846.	3846.	3846.
Forces	1632	2310.	2448.
	Moulins	rectangulaires	nouveaux.
	à 2 ailes	à 4 ailes.	à 6 ailes.
Surfaces	2309.	2020.	1940.
Forces	943.	1333.	1414.
	Moulins	rectangulaires	anciens.
	Pour 1 à 3.	Pour 1 à 4.	Pour 1 à 5.
Surfaces	1013.	812.	675.
Forces	566.	442.	360.

On trouve dans cette table une proprieté singuliere des nouveaux moulins rectangulaires qui peut passer pour un paradoxe, sçavoir, qu'à mesure que le nombre de leurs ailes augmente, leur force augmente aussi; & cependant leur surface totale di-

minuë : de sorte qu'il n'y a pas à balancer sur le choix d'un nouveau moulin rectangulaire à 6 ailes, supposé qu'on n'en voulût pas faire d'elliptiques.

XII. Il nous reste encore à chercher de combien on peut rabaisser un moulin proposé en se servant d'un autre d'une espece plus avantageuse, & conservant toujours la force du premier. Soit, par exemple, le moulin à 4 ailes rectangulaires, dont la hauteur est triple de la largeur (art. 4.) qu'on veuïlle rabaisser par le moyen d'un autre à 4 ailes de l'espece nouvelle de l'article 3. On nommera pour cet effet (H) la hauteur du premier, & (h) celle du second, ce qui donnera pour le moment du premier ($\frac{566\ H^3}{1000}$), qu'on égalera au moment du second, ($\frac{1333\ h^3}{1000}$), ce qui donnera l'égalité ($\frac{566}{1333} H^3 = h^3 = \frac{424606}{1.000.000} H^3$), & tirant les racines cubiques de part & d'autre, on aura ($\frac{75}{100} H = \frac{3}{4} H = h$), c'est à dire, que le moulin proposé peut se rabaisser par le parfait à 4 ailes, de $\frac{1}{4}$ de sa hauteur, ou si l'on veut de 32 pieds à 24, ou de 36 à 27.

Si l'on fait le rabaissement au moyen du parfait à 6 ailes rectangulaires, on aura

les 2 momens à égaler ($\frac{566}{1000}$ H $=$ $\frac{1414\,h}{1000}$), ce qui donne ($\frac{566\ H3}{1414} = h3 = \frac{400.176\ H3}{1.000.000}$), & ($\frac{73}{100}$ H $= h$), ce qui rabaisse le moulin proposé de 32 pieds à 23 pieds 4 pouces.

Faisant le rabaissement avec le moulin à 4 ailes elliptiques de l'article 7, on aura l'égalité ($\frac{566\ H3}{1000} = \frac{2310\,h3}{1000}$), ou ($\frac{566}{2310}$ H3 $= h3 = \frac{245.022}{1000.000}$ H3) qui donne ($\frac{31}{50}$ H $= h$), ce qui rabaisse le même moulin de 32 pieds à 19 pieds 10 pouces.

Enfin si on fait le rabaissement par le moulin à 6 ailes elliptiques de l'art. 6. on aura l'égalité ($\frac{566}{1000}$ H3 $= \frac{2448\,h}{1000}$), & ($\frac{566}{2448}$ H3 $= h^3 = \frac{231.209}{1000.000}$ H3) qui donne ($\frac{61}{100}$ H $= h$) ce qui rabaisse le même moulin de 32 pieds à 19 pieds 6 pouces.

XIII. Et comme ce rabaissement par le moulin à 6 ailes elliptiques, n'est pas sensiblement plus grand, que par le moulin à 4 elliptiques, & que d'ailleurs les forces de ces deux moulins sont sensible-

ment égales pour une même hauteur, aussi bien que leurs surfaces, il seroit inutile de pousser nos recherches à des moulins d'un plus grand nombre d'ailes. Et même on peut s'en tenir au moulin à 4 ailes elliptiques de l'article 7. parceque ces ailes coûteront moins à construire, & que le vent y trouvera un plus libre écoulement.

Mais lorsqu'il ne s'agira point de corriger un moulin déja fait, on pourra construire tout d'un coup un moulin elliptique à 4 ailes qui ait la force necessaire pour produire l'effet désiré, & on sera certain qu'on n'en pourra pas construire un plus bas, qui produise le même effet: dont voici un exemple. Je suppose qu'un moulin soit tout construit, aux ailes près, pour sçavoir la longueur qu'on doit leur donner, on tournera un cable au tour de la meule superieure chargée de grain à l'ordinaire, & on attachera une puissance, P, quelconque connuë en livres à cette meule, comme un poids, des hommes, des chevaux &c. suffisans pour commencer à la faire tourner. On supposera ensuite une experience connuë, dans laquelle le vent choquant directement & avec très-peu de vîtesse une surface plate (*s*) sous un levier (*l*) soutienne pendant le moindre tems sensible un poids (*p*) à la distance (*d*) de l'essieu de cette surface; ce qui donnera l'égalité ($\frac{s\,l}{d} = p$). Divisant

de même le moment du moulin à 4 ailes elliptiques, sçavoir, $\frac{231}{100}h3$) (art. 8) par le rayon (R) du roüet, on aura ($\frac{231\ h3}{100\ R}$) pour l'effort géometrique du vent dans l'engrennement du roüet & de la lanterne, lequel effort doit être diminué (à cause de l'obliquité de l'aile) dans le rapport du cube du sinus total, au produit du quarré du sinus de 54 deg. $\frac{1}{2}$ par le sinus de 35 $\frac{1}{2}$, comme on le voit dans les élemens citez; c'est à dire, dans le rapport de 2598, à 1000; ce qui donne ($\frac{2310h3}{2598\ R}$) pour l'effort géometrique & réduit du vent dans cet engrennement. Faisant donc l'analogie. Comme l'effort géometrique de l'experience ($=\frac{fol}{d}$), est à l'effort géometrique du vent ($\frac{2310\ h3}{2598\ R}$) ainsi le poids (p) de l'experience à un 4e. terme ($\frac{2310\ h3\ p\ d}{2598\ R\ S\ l}$), on aura l'effort mécanique, ou en livres du vent dans le même engrennement, lequel étant multiplié par le rayon (L) de la lanterne, & divisé par le rayon (M) de la meule, donne ($\frac{2310\ h3}{2598}\ \frac{p\ d\ L}{S\ R\ M\ l}$) pour l'effort du vent en livres dans la circonference de la lan-

terne, & qui doit par consequent être ($= p l$), ce qui donne ($h = \frac{103}{100} \times \sqrt[3]{\frac{p R M S}{L p d}}$) pour le moulin à 4 ailes, & ($h = \frac{102}{100} \times \sqrt[3]{\frac{P R M S l}{L p d}}$) pour le moulin à 6 elliptiques.

XIV. On fera de même à proportion pour toutes les autres machines dont on connoitra le poids à mouvoir ; c'est à dire, qu'on mettra ce poids en équilibre avec l'effort du moindre vent possible, étant certain que si ce moindre vent commence à faire mouvoir ce poids le moins du monde, un autre vent un peu plus fort le fera mouvoir plus vîte, & ainsi de suite, pour toutes les autres forces du vent, qu'on ne peut point fixer : & s'il arrive que les proportions des leviers de la machine (R, L &c.) donnent une hauteur (h) trop grande, il ne s'agira que d'augmenter le diviseur (L), ou si (h) vient trop petite, il ne faudra qu'augmenter le numerateur (R), (& de même des autres leviers), jusqu'à ce que (h) vienne d'une grandeur raisonnable, & possible. Si après cela la meule prend trop de vîtesse dans les vens impetueux, rien n'est plus aisé que de la charger d'un poids toujours prêt pour cela, ou de tirer une partie des ailes du moulin, ou de faire tous les deux à la fois, n'étant

pas possible de regler une chose aussi variable que la vîtesse du vent.

Pour abreger la formule de l'article 13. & la mettre à la portée des ouvriers les plus grossiers, j'ai fait construire un moulin à deux ailes rectangulaires opposées diametralement, & détournées chacune de la perpendiculaire au vent de 35 degrez $\frac{1}{2}$ ayant chacune 9 pouces de largeur sur 33 de hauteur & 17 — $\frac{1}{4}$ de levier. Ce moulin étant exposé au moindre vent qui fasse tourner les moulins à vent, n'a pas laissé de soutenir 10 liv. environ en équilibre autour d'un arbre de 6 lignes de rayon tout compris. Et l'ayant exposé une autre fois à un vent un peu plus fort, il a soutenu jusqu'à 17 à 18 liv. en équilibre: pour éprouver ensuite le devers des ailes, je les ai détournées de même sens, sçavoir, toujours une de 35 degrez $\frac{1}{2}$, & l'autre depuis 20 degrez jusqu'à 50 successivement, & j'ai toujours trouvé la premiere plus forte, ou du moins, jamais plus foible; parceque dans 10 degrez autour de $35\frac{1}{2}$, il y a un équilibre sensible, ce qui suffit pour confirmer le calcul que donne la regle de mécanique; si l'on donne donc doresnavant le devers de 35 degrez $\frac{1}{2}$ aux ailes des moulins à vent, le rapport de 2518 à 1000 deviendra inutile, & prenant seulement 10 liv. pour la force de l'experience ci-dessus, l'égalité ($\frac{S}{a} = p$) sera

(10246 = 10.) , & l'analogie sera ($10246 \mid 10 \text{ liv.} \parallel \frac{231\,h^3}{100\,R} \mid \frac{231\,h^3}{102460\,R}$) & ($\frac{231\,h^3\,L}{10246\,ORM} = P$), ce qui donnera ($h = \frac{7623}{1000}\sqrt[3]{\frac{RMP}{L}}$) pour le moulin à 4 ailes, en se souvenant de mettre tout en pouces & en livres.

Si l'on suppose que le moulin doive élever des poids ; comme de l'eau, des pierres d'une carriere, de la mine &c. on divisera le moment ($\frac{231\,h^3}{100}$) géometrique du moulin par le rayon (r) de son arbre ; ou manivelle, ou tambour &c. ce qui donnera l'analogie ($10246 \mid 10 \parallel \frac{231\,h^3}{100\,r} \mid \frac{231\,h^3}{102460\,r}$), & cette valeur doit être égale au poids (p), à élever, ce qui donnera ($h = \frac{7623}{1000}\sqrt[3]{r\,P}$, pouces soit, par exemple, (P = 4000 liv.) (comme à la pompe du Plessis-Belleville, dit d'Alegre) & ($r = \frac{2}{3}$ de pouces) il viendra ($h = 106$) pouces, ou 8 pieds 10 pouces environ, aulieu desquels on lui en a donné 11, sçavoir, 1 pouce pour vaincre le frotement, & 1 pouce pour donner de la vîtesse au moulin. De sorte que ce moulin est en état de soutenir (7740 liv.), avec le moindre vent, au lieu de 4000 liv. qui

est sa charge, ainsi il a suffisamment de force pour vaincre les frotemens, & donner de la vîtesse à la machine.

ARTICLE CLXXXV.

NOUVELLES LITERAIRES.

DE VITTEMBERG.

MOnsieur Janus a tâché de concilier les differens sentimens sur le premier principe de la loi naturelle. Hobbe veut que ce soit la conservation propre, & par conséquent la défiance & la précaution mutuelle; Thomasius, le bonheur propre, ce qui revient au sentiment d'Hobbe; Puffendorf la socialité; Valentin Alberti, la créance que nous sommes l'image de Dieu; Henri & Samuel Coccéius, la volonté de Dieu; Grotius, la droite raison; Velthenius, l'honnêteté, ou la turpitude intrinseque des actions; Strimesius, ce principe, il faut rendre à chacun ce qui lui est du; Cumberland, cet autre principe, il faut aimer Dieu, nous mêmes & le prochain. L'Auteur embrasse ce dernier sentiment, & tâche d'y ramener tous les autres; il ne voit pas que ce qu'il prend pour un premier principe, n'est qu'une conclusion prochaine à la verité, mais toujours conclusion.

Judicia Eruditorum de principio juris na-
Decembre 1712.

turalis cum verâ sententiâ comparata, à Joanne Guillelmo Jano, in 4°.

DE GRIMMA

Mr. Ermelius, Principal du College de cette ville, a entrepris de réduire la ponctuation à des regles certaines. Son livre est imprimé à Lipsic. *De periodo interpungendâ libellus memorialis, in quo omnia quæ sunt hujus disciplinæ suæ origini restituuntur. Autore M. Georgio Ermelio Scholæ Grimmensis Rectore. Lips. apud Theopilum Georgium* 1711. *in* 8°.

DE HALL.

La reputation de Trebatius ami de Ciceron a été attaquée dès son tems, & l'on à continué d'en parler assez mal. Ce Jurisconsulte Romain ne se seroit pas imaginé qu'enfin après plus de dix sept siécles il s'éleveroit au fond de l'Alemagne un défenseur de sa cause. C'est Mr. Gundlingius qui nous donne cette apologie. Elle vient tard, mais les bons ouvrages viennent toujours assez tôt. Il a fallu que Mr. Gundlingius eut un grand fonds de charité pour se charger d'une affaire presque déséspérée. Trebatius, malgré les troubles qu'exciterent dans Rome les guerres civiles, s'accommoda toujours avec le parti dominant, Ciceron semble accuser sa fidelité, Horace

n'en parle pas avantageusement. Mr. Gundlingius explique Ciceron, explique Horace, & nous donne Trebatius pour un ami fidelle, & un bon Cytoyen. Quelques sentimens du Jurisconsulte, sont rejettez dans les Pandectes, Mr. Gundlingius pousse le zele pour son cher Trebatius jusqu'à défendre ces sentimens. Pour les défendre, il est souvent réduit à les expliquer. *Schediasma critico juridicum, quo Caïus Trebatius ab injuriis, tam veterum quam recentiorum Auctorum, liberatur, Auctore* Nicolao *Hyeronimo Gundlingio. Hale, in* 4°.

DE LIPSIC.

Mr. Pfeffinger a fait paroitre la premiere partie de son ouvrage, *sur le droit public d'Alemagne*, en Latin, & beaucoup plus ample qu'il n'a paru en Aleman.

Mr. Suntker a donné en Aleman une *Introduction à la Geographie du moyen âge par rapport à l'Alemagne* : une version Latine de cet ouvrage faciliteroit la lecture des Historiens Alemans du moyen âge.

Mr. Struve prépare une nouvelle édition *des Ecrivains de l'histoire d'Alemagne imprimez par Mr. Freherus*, il joindra à ce recueil qui devient fort rare *une ancienne Chronique* qui n'a pas encore été imprimée.

 Mr.

Mr. Siberus a fait imprimer une hiſtoire des maiſons celebres d'Italie, d'Alemagne & de France, qui portent le nom d'Aleman.

Urbani Godofredi Liberi commentatio de Illuſtribus Alemannis, in 4°.

D'AUSBOURG.

Mr. Friccius, qui croit avoir fait de nouvelles découvertes ſur les venins, les a communiquées au Public comme des paradoxes.

Melchioris Friccii paradoxa de venenis, in 8°.

D'ITALIE, DE FLORENCE.

Tout le monde connoit aujourd'hui les trompettes parlantes inventées par le Chevalier Morland, pour porter la voix beaucoup plus loin qu'elle ne ſe porte ordinairement. La nouvelle invention de Mr. Joſeph Landini ſera pour le moins auſſi utile, ce ſont des trompettes qui ſervent à entendre de fort loin les perſonnes qui parlent naturellement, & ſans trompette parlante. Mr. Landini aſſûre qu'il a un autre ſecret qui ne cede point *à la trompette écoutante*, & qui peut éclairer un grand eſpace avec un ſeul flambeau.

DE BOLOGNE.

Le Comte Marſigli, ſi connu par la ſu-

periorité de ses lumieres dans toutes les Sciences, n'a pû refuser au Seigneur Chrétien Martinelli, Noble Venitien, la publication de quelques découvertes de Physique qui viennent de paroitre, sous le titre *d'Estrato del Saggio Physico spettante alla storia del mare.*

Observationi naturali interno alla grana detta Kermes.

Il avoit paru en France quelque chose du premier de ces deux ouvrages en François, & dédié à Mr. l'Abbé Bignon, cet illustre protecteur des Lettres. Mr. Martinelli, à qui l'Auteur dédie l'ouvrage en Italien, est en Italie ce que Mr. l'Abbé Bignon est en France.

Mr. Manfredi donnera bientôt les opuscules posthumes de feu Mr. Stancati, Mathematicien de grande esperance, que la mort a enlevé dans la fleur de l'âge.

Victorii Francisci Stancarii scheda mathematica. L'Editeur y joindra quelques remarques, elles seront de main de maître, Mr. Manfredi est un grand Mathematicien.

DE PADOÜE.

Le Comte Camille Silvestri, Gentilhomme de Rovigo, a fait imprimer une traduction élegante & fidelle des Satyres de Juvenal & de Perse, éclaircies par des remarques critiques, & des dissertations,

qui montrent dans l'Auteur une grande connoissance de l'antiquité : il a tiré beaucoup de lumiere des inscriptions & des bas-reliefs antiques de son cabinet.

D'ANGLETERRE, DE LONDRES.

Il paroit tous les jours des livres pour & contre la paix. Les Vighs, ennemis de la paix & de la Reine, ne gardent aucune mesure : ils suppléent au défaut des raisons par un stile emporté, par des calomnies avancées hardiment. Les ouvrages des veritables Anglois sont plus moderez : sûrs que la raison est de leur côté, ils se contentent de la faire paroître ; leur moderation a réüssi & a fort grossi le parti de la paix. Entre les livres qui ont paru, on estime principalement.

La conduite des Alliez dans la presente guerre.

Les remarques sur le traité de Barriere.

La necessité de faire la guerre aux Hollandois s'ils n'acceptent la paix.

Raisons pour & contre la paix balancées.

DE HOLLANDE, D'AMSTERDAM.

Voici le tître de quelques livres nouveaux dont je ne vous ai point encore parlé.

Mêlange de remarques critiques contre

Tolland in 8°. Ce Tolland est un Irlandois ennemi déclaré de toute religion & de la Royauté, dont vous avez souvent parlé dans vos Memoires.

Lettres & memoires sur la conduite de la presente guerre in 8°. *trois tomes.* On reproche à ceux qui ont eû soin de ce recueil l'infidelité, ou la négligence, si vous voulez, qui les a empêché d'y faire entrer des pieces importantes qui ne convenoient pas à leurs vûës. *La défense des Alliez*, contre le livre Anglois intitulé, *La conduite des Alliez*, n'est rien moins qu'une réponse à cet excellent écrit: on ne répond point à des faits & à des raisons par des injures.

DE LA HAYE.

Mr. des Maizeaux va donner *la vie de feu Mr. Boileau Despreaux.* Je ne crois pas qu'il oublie ce qui se passa entre Mr. de Vivonne & ce Poëte, après la reconciliation de Mr. de Vivonne & de Mr. Colbert. C'est un trait qui fait bien connoître Mr. Despreaux. Il évitera aussi de loüer Mr. Despreaux sur sa liberalité envers Liniere & Cassandre morts de faim.

DE PARIS.

Mercier a imprimé *le livre de Tobie avec des Reflexions morales.*

Dec. 1712.

Les autres livres imprimez depuis peu sont, *la parfaite connoissance des chevaux, chez Ribou.*

La pratique abregée des medicamens, traduite de l'Anglois de Mr. Coivards, chez D'Houry.

Traité des heures canoniales, par un Chanoine de Saint Quentin, chez Mariette.

Memoires de Montecuculli traduits en François, chez Nion.

Traité de l'Indult, par Mr. Regnaudin, seconde édition, chez Collombat.

CATALOGUE

DES LIVRES IMPRIMEZ tant en France que dans les Païs étrangers, dont il est parlé dans les Memoires de Trevoux de l'année 1712.

Ecriture Sainte, Interpretes.

SEptuaginta Interpretum tomus ultimus, continens Psalmorum, Jobi, ac tres Salomonis libros, cum apocryphâ ejusdem necnon Siracidæ Sapientiâ &c. C'est à dire, La version des Septante. Tome dernier, contenant les Pseaumes, Job, les trois livres de Salomon, celui de la Sagesse attribué à Salomon, & celui de Jesus fils de Sirac, décrits sur le manuscrit d'A-

lexandrie, corrigez sur d'autres exemplaires, & sur les anciens Auteurs, & principalement sur l'édition des Exaples d'Origene. Par Jean Ernest Grabe Professeur de Théologie. *A Oxfort*, au Théatre de Sheldon, & aux frais de Henri Clement Libraire à l'enseigne du Croissant, dans le Cimetiere de Saint Paul 1709. *In folio & in* 8°. 9 feüilles pour les prolégomenes & 49 pour le texte. *Janv.* p. 33.

Joannis Georgii Pritii introductio in lectionem novi Testamenti &c. C'est à dire, Introduction à la lecture du nouveau Testament, où ce qui concerne la critique, l'histoire, la chronologie, la geographie, est exposé avec brieveté & clarté. Par Jean George Pritius. *A Lipsic*, aux frais de Gleditsch le vieux 1704. *In* 12. pp. 726. *Janv.* p. 72.

Commentaire litteral sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament. Par le R. P. D. Calmet Religieux Benedictin de la Congregation de Saint Vanne & de Saint Hydulphe. Josüé, les Juges & Ruth. *A Paris*, chez Pierre Emery. 1711. *In* 4°. pages pour Josüé 318. pour les Juges 402. *Mars*, p. 394.

Nouvelle traduction en vers des cent cinquante Pseaumes de David. Par Mr. le Noble. *A Paris*, chez la veuve de Jean Moreau à l'entrée de la ruë Galande 1710. *In* 8°. pages 389. *Mars*, p. 481.

אור מאור *Lux de luce. Libri tres &c.* C'est à dire, La lumiere tirée de la lumie-

re. Trois livres. Le premier pour les endroits de la Vulgate équivoques & susceptibles d'un double sens. Le second pour les variantes & les leçons douteuses: le veritable sens est fixé, & la veritable, ou la plus vraisemblable leçon, est déterminée avec le secours des textes originaux. Le troisiéme traite de l'édition de Sixte V. faite en 1590. & plusieurs choses y sont rapportées qui n'étoient pas venuës à la connoissance des Théologiens & des Interpretes. Par F. Henri de Bukentop Recollet, Lecteur Jubilé de Théologie en l'Université de Louvain, Ex-Definiteur de la Province de la basse Alemagne, & actuellement Custode des Custodes. *A Cologne*, de l'Imprimerie de Guillaume Friessen, 1710. *In* 4°. & se trouve *à Paris*, chez Etienne Ganeau ruë Saint Jacques. *Juin*, p. 945.

Η ΠΑΛΑΙΑ ΔΙΑΘΗΚΗ *κατὰ τοῖς Εβδομηκοντα.* C'est à dire, l'ancien Testament de la traduction des Septante, sur l'exemplaire du Vatican imprimé à Rome, & revû avec grand soin, avec les Scholies de l'édition de Rome, les diverses leçons des manuscrits anciens, & les fragmens des versions d'Aquila, de Symmachus, & de Theodotion. Par Lambert Bos Professeur de la langue Grecque en l'Université de Franequere. *A Franequere*, chez François Halma Imprimeur des Etats de Frise & de l'Université, 1709.

deux volumes *in* 4°. faisant 1326 pages, sans la préface ajoutée au premier volume. *Juillet*, p. 1142.

Apparatus Biblicus in tres libros distributus, ad Scripturæ studium feliciter incidum prænoscenda disputationibus viginti complectens &c. C'est à dire, Apparat de la Bible divisé en trois livres, & comprenant en vingt dissertations ce qu'il faut sçavoir pour commencer heureusement l'étude de la sainte Ecriture. Tome quatriéme, qui contient trois dissertations touchant l'histoire des versions en langue vulgaire, s'il convient d'accorder indifferemment à toutes sortes de personnes de lire les livres saints, & touchant les diverses éditions de l'Ecriture & les Polyglottes. *A Bruxelles*, chez Jean de Smedt à l'enseigne de la conversion de St. Augustin 1706. *In folio*, pages 680. *Juillet*, p. 1176.

Commentaire litteral sur tous les livres de l'ancien & du nouveau Testament. Par le R. P. D. Augustin Calmet Religieux de la Congregation de Saint Vanne & de Saint Hydulphe. Les trois premiers livres des Rois. *A Paris*, chez Pierre Emery au milieu du Quay des Augustins 1711. *In* 4°. pages 1008. *Août*, p. 1371.

Tractatus de sensibus sanctæ Scripturæ & Cabalâ Judæorum. C'est à dire, Traité des sens de la sainte Ecriture & de la Cabale des Juifs. Par le Reverend Pere de

Bukentop, Recollet & ancien Lecteur de Théologie. *A Louvain*, chez Gille Denique. 1704. *In* 12. pp. 138. *Sept.* pag. 1485.

Antiquitates sacræ veterum Hebræorum. C'est à dire, les Antiquitez sacrées des anciens Juifs. Par Hadrien Reland. *A Masstric*, de l'Imprimerie de Broedelet Libraire, 1708. *In* 12. pp. 261. *Oct.* p. 1683.

Le livre de la Sagesse en François, avec des reflexions morales sur chaque verset, pour en rendre l'intelligence & la meditation plus aisée. *A Paris*, chez Nicolas Simart ruë Saint Jacques 1712. *In* 12. pp. 422. *Nov.* p. 2023.

Joannis Frankii Meklenburgensis Tenebræ lucidæ, sive Diacritica sacra &c. C'est à dire, les tenebres éclaircies, ou méthode de distinguer dans l'Ecriture sainte &c. Ouvrage dans lequel toutes les distinctions des Hebreux sont expliquées en trois regles fondamentales, & leur punctuation en deux tables, avec tant de clarté & de brieveté, que ce qui jusqu'à present avoit paru obscur & très-difficile, peut maintenant s'apprendre sans peine & en peu d'heures. Par Jean Frankius de Meklebourg. *A Lipsic*, aux frais de Jean Frideric Braunius 1710. *In* 4°. pages 309. *Decembre.* p. 2150.

Saints Peres.

ΤΑ ΤΟΥ ΟΣΙΟΥ ΠΑΤΡΟΣ Εφραιμ &c. *Dec.* 1712.

C'est à dire, Oeuvres de Saint Ephrem traduites en Grec, & publiées sur des manuscrits de la Bibliotheque de Bodlei. *A Oxfort*, 1709. *In folio*, pages 464. *Mars*, p. 436.

Anecdota Græca &c. Anecdotes Grecques, c'est à dire, quelques ouvrages en Grec qui n'avoient point encore paru, tirez de manuscrits, & mis en Latin, avec des notes & des dissertations. Par Louïs Antoine Muratori 1709. *In* 4°. pages 365. *Juin*, p. 1066.

Oratio habita à sanctissimo Domino Clemente XI. Pontifice maximo ad Cardinales, Romæ, feriâ quartâ, die sextâ Martii ann. 1712. *Juin*, p. 1080.

Joannis Gottfridi Olearii Bibliotheca Scriptorum Ecclesiasticorum tomis duobus edita, cum præfatione Joannis Francisci Buddei, Curante Joanne Gottlieb Oleario filio. C'est à dire, Bibliotheque des Ecrivains Ecclésiastiques, par Jean Gottfrid Olearius, imprimée en deux tomes par les soins de Jean Gottlieb Olearius son fils, avec une préface de Jean François Buddeus. *A Iena*, chez Bielke 1711. *In quarto*, deux tomes. Tome premier pages 498. Tome second pages 284. *Oct.* p. 1823.

Sancti Prosperi Aquitani, Sancti Augustini Discipuli, Sancti Leonis Notarii, opera omnia &c. Tous les ouvrages de Saint Prosper Disciple de Saint Augustin, & Secretaire de St. Leon, revûs sur les ma-

nuſcrits & ſur les anciennes éditions les plus correctes, arrangez ſelon l'ordre des tems, & augmentez d'une Chronique, depuis la création du Monde juſqu'à la priſe de Rome par les Vandales; avec la vie de Saint Proſper, tirée de ſes propres ouvrages & des Ecrivains Eccléſiaſtiques. *A Paris*, chez Guillaume Deſprez, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roi, & Jean des Eſſartz, ruë Saint Jacques à l'Image de Saint Proſper, & aux trois vertus, 1711. *In folio*, le chifre mis aux colonnes, 952 pour Saint Proſper, & 416 pour les pieces ajoutées. *Nov.* p.1855.

Sancti Patris noſtri Chryſoſtomi Archiepiſcopi Conſtantinopolitani de Sacerdotis libri ſex. Acceſſere diſſertationes quædam proëmiales de dignitate Sacerdotii, &c. C'eſt à dire, les ſix livres de Jean Chryſoſtome du Sacerdoce, avec quelques diſſertations en forme de préface ſur la dignité du Sacerdoce. Par Jean Hughes de la Societé du College de Jesus à Cambrige. *A Cambrige*, de l'Imprimerie de l'Univerſité, & aux frais d'Edmond Jeffery Libraire, 1710. en ſix, pages 157. pour les diſſertations, & 301. pour l'ouvrage de St. Jean Chryſoſtome. *Nov.* p.1951.

Firmiani Lactantii Epitome Inſtitutionum divinarum ad Pentadium fratrem.

Anonymi hiſtoria de hæreſi Manichæorum.

Fragmentum de origine generis humani. Et

Julii Hilariani expositum de ratione Paschæ & mensis, ex antiquissimo Bibliothecæ Regiæ Taurinensis codice eruit, recensuit, lucique publicæ dedit, atque etiam dissertatione præliminari illustravit, Christophorus Matthæus Pfaffius. C'est à dire, Abregé des institutions divines de Firmien Lactance, fait par lui-même pour Pentade son frere.

Histoire abregée de l'heresie des Manichéens, par un ancien Auteur anonyme.

Fragment sur l'origine du Genre humain.

Traité de Quintus Julius Hilarianus sur le mois & le jour où il faut celebrer la Pâque. Ouvrages tirez d'un manuscrit trés-ancien de la Bibliotheque Royale de Turin, revûs & donnez au Public, par Christophle Matthieu Pfaffius. *A Paris*, chez Jean Baptiste de l'Espine ruë Saint Jacques 1712. *In* 8°. pp. 246. *Dec.* p. 2041.

Bibliotheque des Auteurs Ecclesiastiques du dix huitiéme siécle. Premiere partie, des ouvrages publiez depuis 1700. jusqu'à la fin de 1710. *A Paris*, chez André Pralard à l'occasion, 1711. *In* 8°. deux tomes faisant 912 pages *Dec.* p. 2128.

Théologiens, Controversistes, Heretiques.

L'histoire des Religions de tous les Royaumes du monde, revûë, corrigée, augmentée, & mise dans un meilleur or-

dre, par le Sieur Joüet Chanoine de Laon, Prieur de Plainchatel. *A Paris*, chez Gille Paulus du Mesnil, ruë frementelle au petit Corbeil près le puits certain, 1710. *In* 12. Quatre tomes. Tome premier pages 577. Tome second pages 602. Tome troisiéme pages 561. Tome quatriéme p. 380. *Janv.* p. 7.

The truth of Christianity demonstrated &c. C'est à dire, la verité de la Religion Chrétienne démontrée &c. Par Charles Leslie. *A Londres*, chez E. Pool à la demi-lune, & chez G. Strahan à la balle d'or, 1711. *In* 8°. pages 224. *Févr.* p. 183.

Difesa del Giudizio &c. C'est à dire, défense du jugement rendu par le Saint Siege &c. *A Turin*, chez Jean Baptiste Fontana, 1709. *Fév.* pag. 296.

Risposta Cavalaresca à XII. *quæsiti &c.* C'est à dire, Réponse d'un Cavalier à 12. demandes proposées aux Cavaliers, & aux personnes d'honneur, pour décharger l'Eglise, & la Chrétienté de Chio, de la calomnie qui leur est imputée dans un livre qui a pour titre, Défense du Jugement &c. 1710. *In* 12. pages 272. *Fév.* pag. 296.

De re Beneficiaria liber singularis, sive quæstionis celebris & difficilis, an & quibus in casibus liceat homini Christiano absque culpa & peccato plura Beneficia possidere ΑΝΑΚΡΙΣΙΣ. *Curâ & studio Theologi Parisiensis Abbatis Sidichembechensis.* C'est

à dire, Livre ſingulier touchant les Benefices, où eſt réſoluë la fameuſe & difficile queſtion, s'il eſt permis, & en quel cas, à un Chrétien de poſſeder pluſieurs benefices Eccléſiaſtiques, ſans être en faute & ſans commettre de peché. Par le ſoin & l'étude d'un Théologien de Paris 1710. ſans nom d'Imprimeur. *In* 12. pp. 266. *Avril*, p. 566.

De re beneficiaria, ſive de non poſſidendis ſimul pluribus Beneficiis, libri tres, ad Eminentiſſimum Proviſorem & Magiſtros ſapientiſſimos, adverſùs librum ſingularem Abbatis perſonati Sidichembechenſis. C'eſt à dire, Sur la matiere des Benefices, ou qu'il n'eſt pas permis de poſſeder enſemble pluſieurs benefices, à ſon Eminence le Proviſeur, & aux très ſages Maîtres, trois livres contre le livre ſingulier du faux Abbé de Sidichembech. A Paris, chez Charles Oſmont ruë Saint Jacques à l'Ecu de France mil ſept cens dix. *In* 12. pages 466. *Avril*, p. 585.

Lettre d'un Docteur de Sorbonne à un de ſes amis, ſur le livre intitulé, *De re beneficiaria, ſub nomine Abbatis Sidichembechenſis.* Seconde lettre d'un Docteur de Sorbonne à un de ſes amis, ſur la matiere des Benefices. A Paris, chez Charles Oſmont ruë Saint Jacques à l'Ecu de France, deux brochures *in* 12, la premiere de 64 pages, la ſeconde de 94. *Avril*, p. 626.

Lettres ſur le culte & l'invocation de la

très-sainte Vierge & des Saints, écrites à Mr. d'Abbadie Capitaine au Regiment de Lindeboon, par le P. Soüastre de la Compagnie de Jesus, avec les réponses de cet Officier Protestant, & la refutation de ces réponses. *A Lille*, chez Ig. Fievet & L. Danel Imprimeurs sur la grande place 1710. *In* 8°. pages 211. *Avril*, pag. 627.

La Perpetuité de la Foi de l'Eglise Catholique touchant l'Eucharistie. Tome quatriéme, contenant un examen particulier de la conformité de la doctrine des Grecs & de tous les Chrétiens Orientaux avec celle de l'Eglise Latine; plusieurs nouveaux éclaircissemens touchant les Auteurs & les faits alleguez dans les précedens volumes, & la refutation de tout ce qui a été objecté contre les attestations ou autres pieces qui ont été produites. *A Paris*, chez Jean Baptiste Coignard Imprimeur du Roi ruë Saint Jacques 1711. *In* 4°. pages 824. sans la table. *Mai*, p. 743.

Memoires sur la collation des Canonicats de l'Eglise Cathedrale de Tournay, faite par leurs Hautes Puissances, les Etats Generaux des Provinces unies, recueïllis par Mr. Lenglet du Fresnoy Prêtre Licentié en Théologie. *A Tournay*, chez Louïs Varlé Libraire proche l'Eglise Nôtre-Dame, 1711. *In* 12. pag. 159. *Mai*, pag. 778.

Celeberrimorum virorum varia Antihenotica. C'est à dire, diverses pieces composées par des Auteurs très-celebres con-

tre l'union, 1707. sans nom d'Imprimeur. *In* 4°. *Juin*, pag. 1055.

Oeuvres diverses de Mr. Jean Locke. *A Rotterdam*, chez Frisch & chez Bohm, *In* 12. pages 468. sans compter l'éloge du sieur Locke de 100 pages. *Juillet*, p. 1153.

Joannis Francisci Buddei Theologiæ D. & P. exercitatio de origine & potestate Episcoporum &c. C'est à dire, Dissertation sur l'origine & la puissance des Evêques, pour examiner le sentiment particulier de Mr. Henri Dodwel. Par Jean François Budde Docteur & Professeur de Théologie. *A Iene*, chez Ernest Claude Ballard, de l'Imprimerie de Muller 1705. *In* 4°. pag. 157. *Août*, pag. 1360.

Instruction familiere sur la prédestination & sur la grace, par demandes & par réponses. *A Liege*, de l'Imprimerie de Guillaume Henri Street Imprimeur de son Altesse Serenissime Electorale 1711. avec permission des Superieurs, & se trouve *A Paris*, chez le Comte & Montalant sur le quai des Augustins. *In* 12. pages 154. *Août*, pag. 1399.

Divus Thomas sui interpres de divina motione. C'est à dire, Saint Thomas interprete de lui-même, touchant la maniere dont Dieu meut les causes à agir. Par le R. P. Antonin Massoulié du Couvent de Toulouze de Saint Thomas d'Aquin, Compagnon du très-Reverend Pere General de l'Ordre des Freres Prêcheurs.

Dec. 1712.

A Rome, de l'Imprimerie de Komarek proche la Tour de Grillo 1707. *In folio*, en deux tomes, le premier de 479 pages, le second de 412. *Sept.* pag.1536.

Instructions Théologiques & Morales sur l'oraison Dominicale, la salutation Angelique, la sainte Messe, & les autres prieres de l'Eglise, par feu Mr. Nicole. *A Paris*, chez Charles Osmont rue Saint Jacques, 1706. *In* 12. pag.335. *Oct.*p.1741.

Extrait de deux lettres du feu Reverendissime Pere General des Chartreux sur le systeme de Mr. Nicole. *Oct.* pag. 1765.

Justi Henningi Bohmeri D. Prof. P. & Assessoris in Regia Fridericiana Dissertiones Juris Ecclesiastici antiqui &c. C'est à dire, Dissertations touchant l'ancien droit Ecclésiastique, où l'on démontre, par une lettre de Pline & par quelques endroits de Tertullien, la veritable origine des principales matieres du droit Ecclésiastique. Par Juste Henning Bohmer Professeur en l'Université Fridericienne. *A Lipsic*, chez Jean Frideric Gleditsch, 1711. *In* 12.pag.484. *Oct.* p. 1793.

Theologia Canonico-Moralis, seu perfecta & practica instructio Sacerdotis Curati, tam pro foro interno quam externo &c. C'est à dire, Théologie Canonique & Morale, ou instruction parfaite & pratique d'un Curé, pour le fore tant interieur qu'exterieur, divisée en trois tomes, par Augus-

tin Michel Chanoine Régulier de l'Eglise Collegiale d'Underſtorff, dans la haute Baviere, Docteur & Profeſſeur en Theologie & en Droit, du Conſeil Ecclésiaſtique de Monſeigneur l'Evêque de Friſingen. *A Ausbourg* & à *Dilingen*, chez Jean-Gaſpar Bencar 1707. deux volumes *in folio*, le premier de 831. pages contient deux tomes, le ſecond mille quarante-cinq. *Oct.* p.1805.

Inſtructions Theologiques & Morales ſur le premier commandement du Decalogue, où il eſt traité de la Foi, de l'Eſperance & de la Charité, par feu Mr. Nicole. *A Paris*, chez Charles Oſmont ruë St. Jacques 1709. deux tomes *in* 12. *Nov.* p. 1984.

Rabbi Samuelis tractatus indicans errores Judæorum &c. C'eſt à dire, Traité de Rabbi Samuël, qui découvre aux Juifs en quelle erreur ils ſont touchant l'obſervation de la loi de Moyſe & l'attente du Meſſie. A Anvers, chez Jean Frideric Gleditſch & ſon fils 1711. *in* 8°. p. 92. *Dec.* p. 2104.

Joannis Conradi Schwarz in Gymnaſio Coburgenſi Poëſeos Prof. publ. & linguæ Latinæ extraord. de Mahammedi furto ſententiarum Scripturæ ſacræ liber unus &c. C'eſt à dire Mahomet convaincu de larcin, & d'avoir dérobé des ſentences de l'Ecriture ſainte, où la Religion Mahometane eſt abſolument renverſée, par Jean Conrad Schwarz Profeſſeur public de Poëſie,

& extraordinaire de la langue Latine dans le College de Cobourg. A Lipsic, chez Jean Frideric Gleditsch & son fils 1711. *In* 8°. pp. 102. *Decembre*, p. 2113.

Livres de Pieté, Sermons.

Maximes sur le ministere de la Chaire, par Mr. * *. P. D. L. O. A Paris, chez Damien Beugnié 1711. *in* 12 pp. 352. *Février*, p. 264.

Meditations tirées de l'Ecriture sainte & des Peres pour tous les jours & fêtes de l'année. A Paris, chez Raimond Mazieres ruë saint Jacques 1711. quatre tomes *in* 12. Tome premier pp. 394. Tome second pp. 432. Tome 3. pp. 395. Tome 4. pp. 347. *Mars*, p. 393.

La Bibliotheque des Prédicateurs, qui contient les principaux sujets de la morale Chrétienne, mis par ordre alphabetique, par le R. P. ** de la Compagnie de Jesus. A Lyon, chez Antoine Boudet ruë Merciere 1712 deux volumes *in* 4°. Tome premier pp. 800. Tome second pp. 800. *Mai*, page 801.

Tome troisiéme & quatriéme. *Decembre*, p. 2113.

Mandemens & lettres Pastorales de Mr. Flechier Evêque de Nismes, avec son Oraison funebre. A Paris, chez Jacques Etienne ruë saint Jacques 1712. *In* 12. pp. 388. *Mai*, p. 805.

Nouvelle traduction de l'office entier de la sainte Vierge ; avec des explications sur chaque verset, & des reflexions sur nos mœurs. Par un pere de famille, ancien Avocat du Parlement de Paris. *A Paris*, chez Loüis Guerin ruë saint Jacques, & la veuve de Pierre Bienfait sur le Quai des Augustins. *In* 12. pp 164. *Mai*, p. 835.

Serenissimi Principis Ludovici Franciæ Delphini laudatio funebris, dicta V. nonas Junias, in Regio Ludovici Magni Collegio Societatis Jesu, à Patre Carolo Porée, Societatis ejusdem Sacerdote. Parisiis, apud Stephanum Papillon via Jacobeâ, è regione fontis sancti Benedicti, sub signo sancti Mauri, 1711. *In* 4°. pp. 36. *Juin*, page 991.

Serenissimi Principis Ludovici Franciæ Delphini laudatio funebris, dicta V. Calendas sextiles, à P. Joanne Bapt. Carolo du Val societatis Jesu Sacerdote, in Regio Henrici Magni Collegio ejusdem Societatis, ubi cor illius Regis conditum est. Flexiæ, apud Jacobum Laboë è regione Collegii Henricæi, viâ Regiâ ad pennam auream. 1711. *In* 4° pp. 39. *Juin*, p. 997.

Discours instructif sur la mort de Monseigneur, prononcé à Paris le troisiéme Dimanche aprés Pâques, 26. Avril 1711. dans la Chapelle de la Congregation du Noviciat des RR. PP. Jesuites. *A Paris*, chez Frederic Leonard ruë saint Jacques 1711. *In* 4°. pp. 32. *Juin*, p. 1001.

Oraiſon funebre de très-haut, très puiſſant & très-excellent Prince, Monſeigneur Loüis Dauphin, prononcée dans l'Egliſe Patriarchale de Bourges le premier Juin 1711. par le Pere du Cerceau de la Compagnie de Jeſus. *A Bourges*, chez la veuve Jean Jacques Chriſto à la Bible d'or 1711. *In* 4°. pp 59. on la trouve à Paris chez Papillon ruë ſaint Jacques. *Juin*, p. 1002.

Oraiſon funebre de Monſeigneur, Loüis Dauphin de France, prononcée dans l'Egliſe ſainte, Metropolitaine & Primatiale de Narbonne, le 2 Juin 1711. Par le Pere Coronay de la Compagnie de Jeſus. *A Narbonne*, chez Guillaume Beſſe 1711. *In* 4°. pp. 24. *Juin*, p. 1006.

Oraiſon funebre de très-haut, très puiſſant & très-excellent Prince, Loüis Dauphin de France, fils unique de Loüis le Grand, prononcée à Aix devant les Cours Souveraines de Provence, le deuxiéme de Juin 1711. Par le Pere J. J. Bontous de la Compagnie de Jeſus. *A Lion*, chez André Molin 1711. *In* 4° pp. 36. *Juin*, p. 1010.

Oraiſon funebre de très-haut, très-puiſſant & très-excellent Prince, Monſeigneur Loüis Dauphin, prononcée dans l'Abbaye Royale de Saint Denis, le 18. Juin 1711. Par Meſſire Michel Poncet de la Riviere Evêque d'Angers. *A Paris*, chez Raimond Mazieres ruë ſaint Jacques à la Providence, 1711. *In* 4°. pp. 48. *Juin*, page 1013.

Oraison funebre de trés-haut, trés-puissant & excellent Prince, Loüis Dauphin de France fils unique du Roi, prononcée à Montauban dans l'Eglise Cathedrale le 18. Juin 1711. Par le Pere Jean André Senaud de la Compagnie de Jesus. *A Montauban*, chez François Descaussat 1711. *In* 4°. pp 34. *Juin*, pag. 1017.

Oraison funebre de très-haut, très puissant & excellent Prince, Monseigneur Louïs Dauphin, prononcée dans l'Eglise de Paris, le troisiéme Juillet 1711. Par le P. de la Ruë de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, chez Etienne Papillon ruë Saint Jacques à l'image Saint Maur. *In* 4°. p. 41. *Juin*, page 121.

Oraison funebre de très-haut, très-puissant & excellent Prince, Monseigneur Louïs Dauphin, prononcée dans l'Eglise du grand Couvent des Cordeliers de Paris le 18. d'Août 1711. Par le P. Poisson Cordelier. *A Paris*, chez Jean Baptiste Coignard ruë Saint Jacques 1712. *In* 4°. p. 60. *Juin*, pag. 1027.

Oraison funebre de très-haut, très puissant, & très excellent Prince, Monseigneur Louïs Dauphin, prononcée dans l'Eglise Cathedrale de Séez le 19. Août 1711. Par le Pere Cathalan de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, chez Raymond Mazieres ruë Saint Jacques à la Providence 1711. *In* 4°. p. 38. *Juin*, pag. 1032.

Oraison funebre de Monseigneur Louïs

Decembre 1712.

Dauphin de France, prononcée dans l'Eglise nationale de Saint Louïs le 18 Septembre 1711. en presence du sacré College, par le Pere d'Aubenton de la Compagnie de Jesus. *A Rome*, chez Paul Komarek 1712. *In* 8°. p. 75. *Juin*, p. 1040.

Oraison funebre de très-haut, très-puissant & très-excellent Prince, Monseigneur Louïs Dauphin, prononcée dans l'Eglise de Nôtre-Dame, au service que les Etats de Languedoc assemblez à Montpellier ont fait faire le 16. Janvier 1712. Par Messire Jacques Maboul Evêque d'Alet. *A Montpellier*, chez Jean Martel. *In* 4°. p. 26. *Juin*, pag. 1047.

Sermons du Pere Bourdalouë de la Compagnie de Jesus, pour les fêtes des Saints, & pour des Vétures & Professions Religieuses. *A Paris*, chez Rigaud, Directeur de l'Imprimerie Royale, ruë de la harpe 1711. *In octavo*, deux tomes chacun de 509. pag. *Juillet*, pag. 1215.

Oraison funebre de très-haut & très-puissant Seigneur, Louïs François Duc de Boufflers, Pair & Maréchal de France, prononcée à Paris dans l'Eglise des Peres Minimes de la Place Royale le 17. Decembre 1711. Par le P. de la Ruë de la Compagnie de Jesus. *A Paris*, chez Etienne Papillon ruë Saint Jacques près l'Eglise de Saint Benoît à l'image Saint Maur, 1712. In 4°. p. 41. *Août*, pag. 1419.

Il sacrificio del cuore, e della mente, fat-

Decembre 1712.

to alla Patria del sereniſſimo Dominico Maria de Mari, nell'aſſumere il Principato di Genova. Orazione del P. Giovam Baptiſta Arrighi della Compagnia di Gieſu, detta nella chieſa Cattedrale di S. Lorenzo à 13. Novembre l'anno 1707. In Genova, 1709. nella ſtampa di Antonio Caſamara, nella piaza della cinque Lampade, con licenza del ſuperiori. C'eſt à dire, ſacrifice du cœur & de l'eſprit fait à la Patrie, par le Sereniſſime Dominique Marie de Mari, quand il a accepté le Gouvernement de la Republique de Genes. Diſcours du Pere Jean Baptiſte Arrighi de la Compagnie de Jesus. *A Genes*, 1709. *In folio.* p.20. *Août*, pag. 1445.

Entretiens Eccléſiaſtiques tirez de l'Ecriture ſainte, du Pontificat des Saints Peres, ou ſuite de la retraite pour les Ordinans. Par Monſieur le Curé de Saint Sulpice de Paris, deux tomes. Tome premier pages 398. Tome ſecond pages 334 *Sept.* pag. 1649.

Exhortations courtes & pathetiques, pour les perſonnes affligées, ou mourantes, tirées des Epîtres, des Evangiles, & de la vie des plus grands Saints, pour tous les jours de l'année, avec un modele d'exhortations pour l'adminiſtration des Sacremens. *A Paris*, chez Jean-Baptiſte de l'Epine 1712. *In 12.* p. 593. *Oct.* p.1791.

Recueil des vertus de Louïs de France Duc de Bourgogne & enſuite Dauphin, par le

R. P. Martineau de la Compagnie de Jesus son Confesseur. *A Paris*, chez Jean Mariette ruë Saint Jacques 1712. *In* 12. pag. 295. *Nov.* p. 1878.

Epicedia Ludovico Delphino Ludovici Magni nepoti, Mariæ Adelaïdi Conjugi, Ludovico Delphino dicta, in Regio Ludovici Magni Collegio Societatis Jesu die 27. *Apr. an.* 1712. *Parisiis, apud Joannem Barbou, viâ Jacobæâ, in*8°.p.30. *Nov.* p.1891.

Luctus Collegii Rotomagensis Societatis Jesu in obitu Serenissimi Principis Ludovici Delphini, Ludovici Magni nepotis. Rotomagi, apud Richardum l'Alleman & Jac. Jos. le Boullenger, in 4°. p.20. *Nov.* p.1899.

Laudatio funebris Ludovici Delphini, nepotis Ludovici Magni, dicta in Regio Ludovici Magni Collegio Societatis Jesu, à Natali Stephano Sanadon ex eâdem Societate. Non Mai. an. 1712. *Lutetiæ Parisiorum, apud Joannem Barbou, viâ Jacobæâ, in* 12.p.35. *Nov.* pag.1902.

Serenissimi Principis Ludovici Franciæ Delphini, anteà Burgundiæ Ducis, laudatio funebris, dicta in Regio Henrici Magni Collegio Societatis Jesu, à P. Carolo du Val ejusdem Societatis Sacerdote. Parisiis, apud Stephanum Papillon, viâ Jacobæâ, 1712. *In* 4°. p.42. *Nov.* p.1904.

Oraison funebre de très-haut, très-puissant & excellent Prince, Monseigneur Louïs Dauphin, & très-haute, très puissante & excellente Princesse, Marie Adelaïde de

Savoye son épouse, prononcée dans l'Eglise Patriarcale de Bourges le premier Avril 1712. par le P. du Cerceau de la Compagnie de JESUS. *A Bourges*, chez la veuve Jean Jacques Christo 1712. *In* 4°. p.70. *Nov*. p.1908.

Oraison funebre de très-haut, très-puissant & excellent Prince, Monseigneur Louis Dauphin, & de très-haute, très-puissante & excellente Princesse, Marie Adelaïde de Savoye son épouse, prononcée dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de Saint Denys le 18. Avril 1712. par Messire Jacques Maboul Evêque d'Alet. *A Paris*, chez Mazieres ruë Saint Jacques 1712. *In* 4°. pag.38. *Nov*. p. 1912.

Oraison funebre de très-haut, très-puissant & excellent Prince, Monseigneur Louis Dauphin, & de très-haute, très-puissante & vertueuse Princesse, Madame Marie Adelaïde de Savoye son épouse, prononcée dans la sainte Chapelle de Paris le 24. Mai 1712. par le P. de la Ruë de la Compagnie de JESUS. *A Paris*, chez Etienne Papillon ruë St. Jacques, 1712. *In* 4°. p. 44. *Nov*. pag.1918.

Oraison funebre de très-haut, très-puissant & excellent Prince, Monseigneur Louis Dauphin, prononcée dans la Chapelle Royale de Messieurs les Pénitens bleus de Toulouze le 22. Juin 1712. par le P. Campistron de la Compagnie de JESUS. *A Toulouze*, chez le Camus, *In* 8°.

p. 29. & pour la description de la pompe funebre 8 p. *Nov.* p. 1924.

Discours sur la mort de très-haut, très-puissant & très-excellent Prince, Monseigneur le Duc de Bretagne Dauphin de France, prononcé dans l'Eglise Parroissiale de Saint Leufroi de Suresne, le 14. Mars 1712. par Mr. René Trepagne de Menerville Curé de Suresne & de Puteaux. *Nov.* p. 1934.

Priere pour le Roi. *Nov.* p. 1935.

Oraison funebre de très-haut & très-puissant Seigneur, Louïs François Duc de Boufflers, Pair & Maréchal de France, prononcée dans l'Eglise des Peres Cordeliers de Beauvais le 22. Août 1712. pour l'anniversaire. Par le Pere Poisson Cordelier. *A Paris*, chez Louïs Guerin, ruë St. Jacques, vis-à-vis la ruë des Mathurins, à Saint Thomas d'Aquin 1712. *In* 4°. p. 56. *Dec.* pag. 2142.

Nouvel abregé des meditations du Pere Louïs du Pont, ou l'art de mediter réduit en pratique, pour occuper facilement & saintement les ames tous les jours de l'année, par le Pere Nicolas Frizon de la Compagnie de Jesus. *A Châlons*, chez Claude Bouchard Imprimeur du Roi 1712. *In douze* quatre tomes. Tome premier & tome second, pages 776. Tome troisiéme pag. 499. Tome quatriéme pages 276. *Dec.* p. 2174.

Histoire Ecclesiastique.

Recherches historiques de l'Ordre du Saint Esprit. Les noms, les qualitez, les armes & blazons de tous les Commandeurs, Chevaliers, Officiers, depuis son institution jusques à present, ceux de leurs peres, meres, enfans & descendans, avec les statuts, ordonnances, & privileges du même Ordre; ensemble ceux de Saint Michel, avec la liste des Chevaliers faits par le Roi Louis le Grand depuis 1665. *A Paris*, chez Claude Jombert près les Augustins 1710. Trois tomes. Tome premier pages 466. Tome second p. 460. Tome troisiéme pages 179. *Janv.* p. 154.

Critica Historico-chronologica in universos Annales Ecclesiasticos Eminentissimi & Reverendissimi Cæsaris Cardinalis Baronii &c. C'est à dire, Critique de toutes les Annales Ecclésiastiques du Cardinal Baronius, en ce qui regarde l'histoire & la chronologie. Par le R. P. Antoine Pagi Docteur en Théologie & Religieux Conventuel de Saint François, & imprimée après sa mort par les soins du R. P. F. Pagi son neveu Docteur en Théologie, & du même Ordre. *A Anvers*, aux frais d'une Societé de Libraires 1705. Tome 2. depuis l'an 359. jusques à 649. *in folio*, pages 889. *Févr.* pag. 275.

Histoire de Saint Benezet Entrepreneur du Pont d'Avignon, contenant celle des Religieux Pontifes. Par Magne Agricole.

A Aix, chez la veuve de Charles David, & Joseph David Imprimeur du Roi & Marchand Libraire 1708. *in* 16. pages 168. *Févr.* p. 312.

Historia Ecclesiastica cum parallelismo profana &c. C'est à dire, Histoire Ecclésiastique mise en parallele avec l'histoire profane, où se trouve le récit fidelle des Conclaves, & l'origine de diverses sectes, depuis l'an 1600. jusqu'à 1700. En deux tomes. Par Jean Wolfang Jeger Chancelier de Tubingen. Tome 1. *A Hambourg*, aux frais de Samuël Heyl & de Godefroy Liebezeith imprimé *à Lavembourg*, chez Chrétien Albert Pfeiffer, 1709. *in folio*, pag. 788. *Mars*, p. 441.

Histoire de l'Eglise. Tome cinquiéme, depuis l'an 840. jusqu'à l'an 1100. *A Paris*, chez Antoine Dezallier ruë Saint Jacques 1712. *in* 4°. pages 436. sans la table. *Avril*, p. 553.

Dissertation sur la translation du corps de Saint Firmin le Confesseur, troisiéme Evêque d'Amiens ; où l'on fait voir qu'il est dans l'Eglise Cathedrale d'Amiens, contre ce qu'ont écrit l'Auteur de la lettre à un Curieux de feu Mr. Thiers. Par Mr. de Lestocq de la Maison & Societé de Sorbonne, Chanoine Théologal de l'Eglise d'Amiens. *A Amiens*, chez Charles Caron Hubault Imprimeur Libraire, vis-à-vis Saint Martin 1711. *In* 8°, p. 164. *Mai*, p. 807.

L'ombre de Monsieur Thiers, ou réponse à la dissertation de Mr. de Lestocq sur la translation de Saint Firmin le Confesseur troisiéme Evêque d'Amiens, avec une critique de la vie de Saint Salve Evêque de la même ville. *A Liege*, chez François Bronkart 1712. *In* 8°. pag. 170 pour la réponse, & 57 pour la critique. *Mai*, p. 827.

Lettres pour & contre sur la fameuse question, si les Solitaires appellez Therapeutes, dont à parlé Philon le Juif, étoient Chrétiens. *A Paris*, chez Jacques Estienne, à la vertu, 1712. *In* 12. p. 381. *Juin*, p. 929.

La vie de Sainte Therese, tirée des Auteurs originaux Espagnols & des Historiens contemporains, avec des lettres choisies de la même Sainte, pour servir d'éclaircissement à l'histoire de sa vie. Par Mr. de Villefore. *A Paris*, chez Jacques Estienne ruë Saint Jacques 1712. *In* 4°. pages 323 pour la vie, & 83 pour les lettres. *Juin*, pag. 962.

Suevia Ecclesiastica, sive Clericalia Collegia, tum Sæcularia, tum Regularia &c. C'est à dire, La Suaube Ecclesiastique, ou les Communautez Clericales, tant séculieres que régulieres, les anciens & nouveaux Monasteres de differens Ordres, situez dans le Cercle, ou Duché de Suaube; avec leurs fondations, origines, droits, privileges, & les changemens qui leur sont arrivez. Par le R. P.

Dom François Pierre, Prêtre & Chanoine Régulier du Chapitre de Wattenhusen, Diocese d'Ausbourg dans le Burgau, & Candidat de Théologie & des saints Canons. *A Ausbourg, & à Dilingen*, aux frais de Jean Gaspar Bencard 1699. *In folio*, pages 918. *Juin*, pag. 982.

La vie du P. Antoine Possevin de la Compagnie de Jesus, où l'on voit l'histoire des importantes négociations auxquelles il a été employé en qualité de Nonce de sa Sainteté, en Suede, en Pologne, & en Moscovie &c. *A Paris*, chez Etienne Ganeau, ruë Saint Jacques, vis-à-vis la fontaine de Saint Severin aux armes de Dombes, 1712. pages 541. *Juill.* p. 1115.

Histoire Ecclésiastique de la Chapelle des Rois de France, dédiée au Roi, par Mr. l'Abbé Archon Licentié de Sorbonne, Chapelain ordinaire & Sacristain de la Chapelle de sa Majesté. Tome second. *A Paris*, chez Pierre Augustin le Mercier, ruë Saint Jacques près Saint Yves à Saint Ambroise 1711. *In* 4°. pag. 794. *Juillet*, p. 1189.

Istoria di S. Cresci & de SS. Compagni Martiri, e della Chiesa de Medesimo santo posta in Valcava del Mugillo &c. C'est à dire, Histoire de Saint Cresci & de ses SS. Compagnons Martyrs, & de l'Eglise du même Saint située dans la Valcave de Mugillo, écrite par Marc-Antoine de Mozzi

Chanoine de Florence, Professeur de la langue Toscane & de l'Academie della Crusca. *A Florence*, de l'Imprimerie de son Altesse Royale, le Grand Duc, par Antoine Marie Albizzini, 1710. *In folio*, 27 pages pour la préface, & 166. pour la Vie de Saint Cresci, & pour l'histoire de l'Eglise de Saint Cresci. *Juillet*, p. 1218.

Histoire des heresies, où l'on verra par ordre alphabetique, le nom & l'histoire des Heresiarques, qui ont troublé l'Eglise depuis la naissance de JESUS-CHRIST jusqu'à present, & les erreurs qu'ils y ont répanduës, avec un traité qui résout plusieurs questions generales touchant l'heresie, traduit du Latin d'Alphonse de Castro, par Mr. Hermant Curé de Maltot. *A Roüen*, chez Jean Baptiste Besogne 1712. *In* 12. Trois tomes. Tome premier p. 376. Tome second pag. 381. Tome troisiéme p. 368. *Oct.* p. 1699.

Histoire de l'Eglise en abregé par demandes & par réponses, depuis le commencement du monde jusqu'à present. *A Paris*, chez Jacques Vincent ruë Saint Severin, 1712. *In* 12. quatre tomes. Tome premier p. 612. Tome second p. 566. Tome troisiéme p. 564. Tome quatriéme p. 548. *Oct.* p. 1786.

Histoire profane & litteraire.

Memoires sur les dernieres revolutions de la Pologne, où l'on justifie le retour du Roi Auguste. Par un Gentilhomme

Polonois. *In* 8°. p.299. *A Rotterdam*, chez Frischt & Bohm, 1710. *Mars*, p. 420.

Dissertation sur la mouvance de la Bretagne, par rapport au droit que les Ducs de Normandie y prétendirent, & sur quelques autres sujets historiques. *A Paris*, chez François Fournier Libraire, ruë St. Jacques, 1711. *In* 12. p. 287. sans la table. *Avril*, p. 656.

Scriptorum Brunsvicensia illustrantium &c. C'est à dire, Recueil d'Auteurs & d'écrits, qui peuvent contribuër à éclaircir l'histoire de Brunsvic & de Lunebourg, des regions voisines, des Evêques, des villes, des Monasteres, des Princes, & des hommes illustres; avec quelques pieces qui concernent les Guelfes & les Princes d'Est; la plus grande partie tirée des manuscrits, augmentée & corrigée, par les soins de Godefroi Guillaume Leibnits. *A Hanover*, aux frais de Nicolas Foerster Libraire de la Cour, 1710. *In folio.* Deuxiéme tome de 1143 pages. Troisiéme tome de 769. *Juillet*, p.1206.

Mœurs & coutumes des François dans les differens tems de la Monarchie. Par Mr. Louïs le Gendre Chanoine de l'Eglise de Paris. *A Paris*, chez Jacques Collombat ruë Saint Jacques, 1712. *In* 12. pag. 353. y compris la table des matieres. *Août*, p. 1301.

Synchronismus historiæ universalis synopticus &c. C'est à dire, Comparaison des

tems, qui met sous les yeux l'histoire universelle, & par une nouvelle methode fait voir ensemble ce qui concerne l'Eglise & l'Empire. Par Jean Jacques Scherrer Ministre de Saint Gall. *A Saint Gall*, de l'Imprimerie de Laurent Hocreuntiner, & aux frais de Jean Hildaric Scopfer, Libraire, 1708. *In*-12. *Août*, p.1450.

Commentarius de vita scriptisque ac meritis illustris viri Jobi Ludolphi &c. C'est à dire, Memoires touchant la vie, les écrits, & le merite de l'illustre Job Ludolf, Conseiller intime des Serenissimes Ducs de Saxe, & celebre parmi les Sçavans. Par Chrétien Juncker de Dresde, Historiographe du Duc de Saxe Henneberg. *A Lipsic, & à Francfort*, aux frais de Jean Frideric Braune 1710. *In* 8o. pag. 228. *Sept.* p.1569.

Historia Augusta Imperatorum Romanorum &c. C'est à dire, l'Histoire Auguste des Empereurs Romains, depuis Jules Cesar, jusqu'au très-Auguste Empereur Joseph, avec les quatrains de Jean-Pierre Lotichius, ceux de Jean Jacques Hofmann, & ses explications historiques, les portraits de chaque Empereur tirez sur les medailles du cabinet de la Reine Christine de Suede. Henri Chrétien Hennin a mis des additions necessaires, & suppleé ce qui manquoit. *A Amsterdam*, chez Guillaume Van de Water, 1707. *In folio*, pages 290. *Sept.* p.1611.

Memoires pour rendre la paix perpe-

tuelle en Europe. *A Cologne*, chez Jacques le Pacifique, *in* 16. p. 448. Le même livre, édition plus parfaite en deux tomes *in* 8°. Tome premier pages trois cens septante trois. Tome second p. 360 sans la table. *Oct.* p. 1669.

Nicolai Hieronimi Gundlingii Serenissimi Borrussiæ Regis, sacrique tribunalis quod in Ducatu Magdeburgico Consiliarii, eloquentiæ & antiquitatum Professoris ordinarii, de Henrico Aucupe, Franciæ orientalis & Saxonum Rege, liber singularis, in quo Reipublicæ facies ex genuinis rerum documentis, diplomatibus, tabulis, chartis, Scriptoribusque æqualibus in luce collocatur, errores clarissimorum virorum modestè confutantur, multa nova ex medii ævi Geographiâ atque Historiâ deducuntur, ac cognita denique melioribus argumentis testimoniisque illustrantur. C'est à dire, Histoire d'Henri l'Oiseleur Roi de France & des Saxons, renfermée dans un seul livre, par Nicolas Jerôme Gundlingius, Conseiller du Roi de Prusse dans le tribunal du Duché de Magdebourg, & Professeur d'éloquence & d'antiquité. *A Hall*, dans le Duché de Magdebourg, chez Renger 1711. *in* 4°. p. 314. sans la table. *Dec.* p. 2076.

Histoire genealogique & chronologique de la Maison Royale de France, des Grands Officiers de la Couronne, & de la Maison du Roi, avec les qualitez, l'origine,

& le progrès de leurs familles. Par le Pere Anselme Augustin Déchaussé. *A Paris*, chez Charles Osmont ruë Saint Jacques à l'Ecu de France, 1712. *In folio*, deux tomes qui font ensemble 1786 pages. *Dec.* p. 2156.

Critiques, Antiquaires.

Observations sur des monumens d'antiquité trouvez dans l'Eglise Cathedrale de Paris. Par Mr. D. M. chez Pierre Cot ruë S. Jacques 1711. *In* 4°. p. 26. *Janv.* p. 39.

Description des bas-reliefs anciens trouvez depuis peu dans l'Eglise Cathedrale de Paris. *A Paris*, chez Pierre Cot ruë St. Jacques 1711. *In* 4°. p. 41. *Janv.* p. 49.

Joannis Nicolai antiq. Prof. & Contubern. Tubing. Rectoris tractatus de siglis veterum &c. C'est à dire, de l'usage ancien de marquer les mots par les premieres lettres, traité très-utile à ceux qui aiment la belle litterature, & qui comprend tout ce qui peut servir à l'intelligence des medailles, des inscriptions, du droit, & presque de tous les Arts. Par Jean Nicolaï ancien Professeur & Recteur du College de Tubingen. *A Leide*, chez Abraham de Swart. *In* 4°. p. 314. *Janv.* p. 115.

Squarcio di lettera del Dottor Bernabo Scacchi, sopra le considerazioni del Signor Biagio Garofalo interno alla Poësia degli Ebrei. C'est à dire, Fragment d'une lettre écrite par le Docteur Bernabo Scacchi, à l'occasion des considerations de Mr. l'Ab-

be Garofalo sur la Poësie Hebraïque. *In octavo* p. 64. sans nom d'Imprimeur & sans marque du lieu de l'impression. *Janv.* p. 147.

Dissertation du R. Pere Chamillard de la Compagnie de Jesus, sur plusieurs medailles & pierres gravées. de son cabinet & autres monumens d'antiquité. *A Paris*, chez Pierre Cot 1712. *In quarto*, p. 109. planches ij. *Mars*, p. 489.

The lives and characters of the most Eminent Writers of the Scots nation &c. C'est à dire, La vie & le caractere des plus illustres Ecrivains Ecossois. Par George Machenzie. *A Edimbourg*, chez Jacques Watson 1708. v. 1. *in fol.* p. 488. *Mars*, p. 523.

Casauboniana, sive Isaaci Casauboni varia &c. C'est à dire, Diverses pensées ou reflexions d'Isaac Casaubon, touchant quelques Auteurs, & quelques livres, quelques endroits de l'Ecriture, la Critique, l'histoire Ecclésiastique, avec des remarques qui n'ont pas encore paru sur les Annales Ecclésiastiques de Baronius. Le tout tiré de la Bibliotheque de Bodlei, par Jean Christophle Wolfius Professeur extraordinaire de Philosophie dans l'Université de Wittemberg; qui a ajouté deux lettres de Casaubon, & des notes sur ses reflexions, & une préface sur les livres en *ana*. *A Hambourg*, aux frais de Chrétien Libezeit & de l'Imprimerie de Philippe Louis Stromer. 1710. *in octavo* pages 54 pour la préface & 368 pour le reste du livre. *Juin*, p. 1084.

De Germaniæ miraculo optimo maximo, typis litterarum, earumque differentiis, dissertatio. C'est à dire, Dissertation sur le très-bon & très-grand miracle de l'Alemagne, qui est l'Imprimerie, & sur la difference des caracteres, avec tout ce qui regarde cet Art. Par Paul Pater. Se vend *à Lipsic*, chez Jean Frideric Gleditsch & son fils 1710. *in quarto*, *Oct.* p. 1724.

Davidis Czvittingeri Nob. Hung. specimen Hungariæ litteratæ &c. Essai de la Litterature de la Hongrie, marquant par ordre alphabetique, le nom, la vie, l'éloge, les écrits des Hongrois, Dalmates, Croates, Esclavons, Transylvains, qui se sont rendus celebres par leur érudition, avec un catalogue des Auteurs qui ont parlé de la Hongrie. Par David Czvittinger Noble Hongrois. *A Francfort & à Lipsic*, de l'Imprimerie & aux frais de Josse Guillaume Kohlesius Imprimeur de l'Université d'Altorff, 1711. *in quarto*, p. 488. *Nov.* p. 1968.

Observazioni di Francisco de Ficoroni sopra l'antichità di Roma &c. C'est à dire, Observations sur les antiquitez Romaines rapportées dans l'ouvrage du R. P. de Montfaucon, intitulé, *Diarium Italicum*, ou Journal d'Italie, & imprimé à Paris en 1702. avec plusieurs découvertes considerables qui se sont faites depuis. Par François de Ficoroni. *A Rome*, de l'Imprimerie d'Antoine de Rossi en la place *di Ceri*, 1709. *in quarto*, p. 63. *Dec.* p. 2057.

Fête d'Athenes représentée sur une Cornaline antique du Cabinet du Roi. *A Paris*, chez Pierre Cot ruë du foin 1712. *in quarto*, p.76. *Dec.*p.2121.

Philosophes, Mathematiciens.

Istoria naturale del monte vesuvio, divisata in due libri, di Gaspare Paragallo Auvocato Neapolitano. C'est à dire, Histoire naturelle du Mont-Vesuve divisée en deux livres. Par Gaspar Paragalli Avocat. *A Naples*, de l'Imprimerie de Jacques Raillard 1705. *in* 4°. pp. 429. *Janvier*, page 122.

L. Christ. Frid. Garmanni Medici R. E. S. &c. de miraculis mortuorum libri tres &c. C'est à dire, des miracles des morts, ouvrage divisé en trois livres, par L. Christ. Fred. Garmann Medecin du Roi de Pologne & Electeur de Saxe. *A Dresde*, & *à Lipsic*, aux frais de Jean Christophle Zimmermann 1709. *in* 4°. pages 1244. sans les tables, *Janvier*, p.55.

Conjectures Physiques, par Nicolas Hartsocker. *A Amsterdam*, chez Henri des Bordes Libraire dans le Kalwer-Straat 1706. deux tomes *in* 4°. le premier de 371 pages, & le second de 336. *Fevrier*, page 236.

Histoire de l'Academie des Sciences, année 1709. avec les mémoires de Mathematique & de Physique pour la même année, tirez des Registres de cette Academie. *A Paris*, chez Jean Boudot Impri-

meur ordinaire du Roi & de l'Academie Royale des Sciences, ruë saint Jacques, au Soleil d'or 1711. *in* 4°. pp. 128 pour l'histoire, & 461 pour les mémoires. *Mars*, p. 367.

Micrometria, hoc est, de Micrometrorum tubis opticis &c. C'est à dire, La Micrometrie, ou la maniere d'ajouter des Micrometres aux lunettes, & leur usage dans les observations astronomiques, & pour prendre les dimensions, par Frideric Balthasaris, Licentié en Medecine & Professeur de Mathematique & de Physique à Erlangen. *A Christien Erlangen*, aux frais de Jean André Lorberi, & de l'Imprimerie de Daniel Michel Schmak 1710. *in* 12. pages 120. *Mars*, p. 457.

Observationes Mathematicæ & Physicæ in India & China factæ &c. C'est à dire, Observations de Mathematiques & de Physique faites dans les Indes & à la Chine, depuis l'an 1684. jusqu'à 1708. par le Pere François Noël de la Compagnie de Jesus. *A Prague*, de l'Imprimerie de l'Université, au College de saint Clement de la Compagnie de Jesus, 1710. *in* 4°. pages 133. *Avril*, p. 694.

Observations sur l'Agriculture, & le Jardinage &c. Par Monsieur Angrand de Rueneuve Conseiller du Roi en l'Election d'Orleans. A Paris, chez Claude Prudhomme au Palais 1712. Deux tomes *in* 12. Tome premier pp. 384. tome second 406. sans la préface & les tables. *Mai*, page 885.

Chemin des Gens d'esprit, Dialogue enjoüé & serieux entre Mr. Dupetit & Mr. Augrand, par le Sieur René Mauny. A Paris, chez Daniel Jollet, au livre royal, au bout du pont saint Michel, Pierre Ribou à l'Image Saint Loüis sur le Quai des Augustins, Gilles Lamesle à l'entrée de la rüe du foin, 1712. *in* 12. pages 248. *Juin*, pages 960.

Elementa Physices methodo Mathematicâ demonstrata. C'est à dire, Les élemens de Physique démontrez selon la méthode des Mathematiciens, avec deux dissertations touchant la cause de la solidité des corps, & de la résistance des liquides, par Wyer Guillaume Muys Docteur en Medecine, Professeur de Mathematique à Franequer, & membre de l'Academie des Sciences de Berlin. A Amsterdam, chez Janson Waesberg 1712. *in* 4°. pp. 968. *Août*, p. 1402.

De mensura sortis, seu de probabilitate eventuum in ludis à casu fortuito pendentibus. C'est à dire, De la mesure du sort, ou de la probabilité des évenemens dans les jeux de hazard, par Mr. de Moivre Secretaire de la Societé Royale de Londres, 1711. *Août* p. 1452.

Essai de Perspective. Par G. J. de Gravesande Docteur en Droit. *A la Haye*, chez la veuve d'Abraham Troyel mil sept cens onze, *in* 12. pages 200. Sept. p. 1608.

Medecins.

Joannis Mariæ Lancisii intimi Cubiculari

& Archiatri Pontificii de subitaneis mortibus libri duo. C'est à dire, Traité des morts subites, en deux livres. Par Jean Marie Lancisius Camerier & Medecin du Pape. A Lipsic, sur l'exemplaire de Rome, aux frais de Jean Frideric Gleditsch. 1709. *in* 8°. pages 313. Janvier, p. 79.

Dissertation sur la mort subite. Par Mr. Dionis premier Chirurgien de feüe Madame la Dauphine, à present de Madame la Duchesse de Bourgogne. *A Paris*, chez Laurent D'Houry Imprimeur Libraire, ruë Saint Severin, devant la ruë Zacharie 1710. *in* 8° pages 200. Janvier, p. 94.

Dissertatio de hygiiine, tuendæ sanitatis, & præcavendorum imminentium morborum præcepta tradens; opus clinicis curandæ procerum valetudini præpositis in primis utile, nec non litteratis omnibus viris, ab ipsomet Authore quantâ potuit diligentiâ emendatum. C'est à dire, Dissertation sur l'art de conserver la santé, qui apprend à prévenir les maladies; ouvrage utile aux Medecins des Grands & aux gens de Lettres, corrigé avec soin par l'Auteur. *A Valence en Dauphiné*, chez Gilibert proche l'Université, 1710. *in* 12. pp. 320. *Mai*, page 859.

Tableau des maladies, où l'on découvre leurs signes & leurs évenemens, traduit du Latin de Lommius, avec des remarques: ouvrage qui renferme les observations les plus importantes, pour acquerir une parfaite connoissance de tous les maux du

corps humain, en prévoir les suites, en pénetrer les causes, & s'assûrer de leurs remedes. *A Paris*, Chez Claude Jombert Quai des Augustins, vis à vis la descente du Pont neuf à l'image nôtre-Dame mil sept cens douze *in* 8°. pages 510. Septembre, pag. 1577.

Prælectiones Chymicæ &c. C'est à dire, Leçons de Chymie, où presque toutes les operations de Chymie sont ramenées à leurs veritables principes & aux loix de la nature même. Par Jean Freind Docteur en Medecine, qui les a données à Oxfort. *A Amsterdam*, chez les Janssons Waesbergs 1710. *in* 12. pp. 95. Oct. p. 1780.

Martini Lister è Medicis domesticis Serenissimæ Majestatis Reginæ Annæ dissertatio de humoribus &c. C'est à dire, Dissertation sur les humides, où les opinions des Medecins & Philosophes anciens & nouveaux sont examinées. Par Martin Lister, un des Medecins ordinaires de la Reine Anne. A Amsterdam, chez les Janssons Waesberge 1711. *in octavo* pp. 484. Novembre, p. 1935.

Belles Lettres.

Burcardi Gotthelfii Struvii introductio ad notitiam rei Litterariæ & usum Bibliothecarum, accessit dissertatio de Doctis impostoribus, editio secunda auctior & emendatior. C'est à dire, Introduction à la connoissance des livres, & de tout ce qui re-

garde les belles Lettres ; principalement à l'usage des Bibliotheques, seconde édition augmentée & corrigée ; avec une dissertation sur les doctes imposteurs. *A Iena*, aux dépens d'Ernest Claude Baillar en 1706. *In* 12 pp. 576 pour l'ouvrage, 48 pour les tables. *Fevrier*, p. 202.

Burcardi Gotthelfii Struvii supplementa ad notitiam rei litterariæ & usum Bibliothecarum, accessit oratio de meritis Germanorum in historiam. C'est à dire, Supplément de l'introduction à la connoissance des livres & de tout ce qui concerne les belles Lettres, & principalement à l'usage des Bibliotheques ; avec un discours sur les services que les Historiens Alemans ont rendus à la République des Lettres. *A Iena*, aux frais d'Ernest Claude Baillar, 1710. *in* 12. pages 176. *Février*, p. 202.

Traduction en vers François de l'Art Poëtique d'Horace, des satires IV. & X. de son premier livre, de la premiere épitre de son livre second, & de quelques autres endroits qui regardent aussi les Poëtes, & les Auteurs anciens, & qui sont tirez, tant du même Horace, que d'Ovide, de Perse, de Petrone, de Juvenal, & de Martial, avec des notes à la suite de chaque partie ; une dissertation sur les Auteurs anciens & modernes, & un traité de la versification Françoise. *A Paris*, chez Guillaume Nicolas Aubert, Quai des Augustins, 1711. *in* 12, pages 547. *Fév.* page 291.

Candidatus Rhetoricæ olim à P. Francisco Pomey digestus &c. C'est à dire, Le Candidat de Rhetorique, ouvrage premierement composé par le Pere François Pomey de la Compagnie de Jesus, retouché & augmenté dans cette derniere édition, par le Pere Joseph Jouvency de la même Compagnie. *A Paris*, chez Jean Barbou ruë saint Jacques, 1711. pages 360. *Février*, page 320.

Recueil de plusieurs pieces d'éloquence présentées à l'Academie Françoise pour le prix de l'année 1711. avec plusieurs discours qui ont été prononcez dans l'Academie, & quelques pieces de Poësie qui y ont été lûës en differentes occasions. *A Paris*, chez Jean Baptiste Coignard ruë saint Jacques, 1711. *in* 12. p. 431. *Février*, page 324.

Raccolta di alcuni discorsi composti di alcuni Oratori della Compagnia di Gesu. Deca prima. C'est à dire, Recueil de quelques discours composez par des Peres de la Compagnie de Jesus. *A Naples*, de l'Imprimerie de Felix Mosea 1709. premiere partie, *in* 12. pp. 236. *Avril*, p. 622.

Divertissemens de Seaux. *A Trevoux*, & se vendent à Paris chez Etienne Ganeau ruë saint Jacques 1712. *in* 12. pp. 476. *Mai*, page 838.

Fabulæ antiquæ ex Phœdro ferè servatis ejus verbis desumptæ, & solutâ oratione expositæ &c. C'est à dire, Fables anciennes prises de Phedre & mises en prose, avec

les fables d'Esope traduites par Romulus, toutes tirées d'anciens manuscrits & éclaircies par des notes. Par Jean Frederic Nilant. *A Leide*, chez Theodore Haak 1709. *in douze*, pages 144. *Août*, p. 1369.

Les hommes. *A Paris*, chez Jacques Collombat ruë St. Jacques 1712. *in douze*, p. 328. *Sept.* p. 1501.

Oeuvres posthumes de Mr. Flechier Evêque de Nismes. Tome II. Ses œuvres mêlées, contenant ses harangues, complimens, discours, poësies Latines, poësies Françoises. *A Paris*, chez Jacques Estienne ruë Saint Jacques à la vertu, 1712. *in* 12. p. 406. *Sept.* p. 1514.

Epicteti manuale & sententia &c. C'est à dire, le Manuel & les sentences d'Epictete, avec la table de Cebès & quelques autres ouvrages semblables, traduits en Latin par Marc Meibonius, qui y a ajouté des notes. Par les soins d'Adrien Reland. *A Mastric*, de l'Imprimerie de Guillaume Broedelet 1711. *in quarto*, p. 151 pour Epictete, 124 pour Cebès & les autres, 152 pour les notes. *Oct.* p. 1736.

Dialogues des morts, composez pour l'éducation d'un Prince. *A Paris*, chez Florentin de Laulne ruë Saint Jacques à l'Empereur 1712. p. 314. *Nov.* p. 2002.

Jurisconsultes.

Guillelmi Best J. C. ratio emendandi leges &c. C'est a dire, la maniere de corriger les loix, où sur des regles certaines

plusieurs loix sont corrigées, quelques-unes expliquées, en conservant presque partout le texte du Digeste de Florence, avec quelques endroits des autres Auteurs & du Code de Théodose corrigez par les mêmes regles. Par Guillaume Best Jurisconsulte. *A Utrecht*, chez Guillaume Van-de-Water 1707. *in oct.* p.294 *Janv.* p. 138.

Regles pour former un Avocat, tirées des plus fameux Auteurs, tant anciens que modernes. *A Paris*, chez D. Jollet sur le pont Saint Michel 1711. *in* 12. *Févr.* p. 260.

Supplément.

Eloge du feu Pere Claude Frassen Religieux de l'Observance de Saint François. *Janv.* p.104.

Histoire des Journaux tirée du livre dont on a parlé dans l'article précedent; mais rectifiée & augmentée. *Fév.* p.217.

Diverses observations faites au mois de Juillet 1711. *Fév.* p. 342.

Lettre de Mr. Ruel Medecin de Valence à un de ses amis, expliquant la palpitation du cœur. *Mars*, p.467.

Lettres de Mr. le Baron de Leibnits à Mr. Hartsoëker, avec les réponses de Mr. Hartsoëker. *Mars*, p. 494.

Dissertation sur une medaille de Claude le Gothique, par le R. P. Chamillard Jesuite. *Avril*, p.645.

Extrait d'une lettre du Pere Aubert, qui contient une observation d'Anatomie. *Avril*, p.655.

Lettre en forme de dissertation sur l'ancienneté de la ville d'Autun, & sur l'origine de celle de Dijon. *A Dijon*, chez Jean Ressayre seul Imprimeur ordinaire du Roi, 1710. avec permission, *in* 12 p. 127. avec douze planches de figures *Avril*, p. 680.

Lettre de Mr. Bertrand Medecin aggregé du College de Marseille, à Mr. Deidier Professeur en Medecine de l'Université de Montpelier, sur le mouvement des muscles. *Avril*, p. 704.

Explication de deux Medailles Samaritaines. Par le P. H. J. *Mai*, p. 841.

Extrait d'un discours sur la respiration des plantes, prononcé à l'ouverture de l'Université dans le College de Toulouse de la Compagnie de Jesus, par le Professeur de Physique de la même Compagnie le 20. Octobre 1710. *Mai*, p. 895.

Dissertation sur quelques medailles satyriques de Gallien, découvertes depuis peu par le Pere de Grainville Jesuite. *Juin*, p. 1092.

Eloge de Monsieur de la Faille. *Juillet*, p. 1230.

Remarques de Mr. Leibnitz sur la sixiéme lettre Philosophique imprimée *à Trevoux*, 173. *Juillet*, p. 1235.

De la situation de l'œil, qui donne les représentations des parties égales de la sphere, les plus égales qu'il soit possible, avec la maniere de faire des Mappemondes & des Cartes Corographiques sur ce

principe, & d'y mesurer toutes sortes de distances. *Juillet*, p. 1240.

Dissertation sur la maniere dont les Eglises doivent être bâties, pour être conformes à l'Antiquité, & à la belle Architecture, qui peut servir de réponse aux repliques de Mr. Frézier, inserées dans les Memoires de Trevoux du mois de Septembre 1711. *Juillet*, p. 1250.

Lettre de Mr. Pescadour Medecin de Tulle au P. T. J. sur les causes de l'épilepsie & de la catalepsie. *Août*, p. 1431.

Lettre du R. P. Spiridion Poupart Religieux Penitent au R. P. T. de la Compagnie de Jesus sur la premiere Idolatrie. *Sept.* p. 1615.

Observations du R. P. Aubert de la Compagnie de Jesus Professeur Royal de Mathematiques à Caën, sur des coquillages. *Sept.* p. 1643.

Avertissement de Mr. le Chevalier de Belleville sur la patrie de Mr. Flechier, avec une description historique du Comté Venaissin. *Sept.* p. 1526.

Solution d'un probleme general de Perspective proposé à Mr. Parent, & qui contient les principales difficultez qui surviennent à la pratique. *Oct.* p. 1826.

Des proportions, des figures, & du nombre des ailes des moulins à vent verticaux, propres à augmenter la force, & diminuer les frais le plus qu'il est possible. Par Mr. Parent. *Dec.* p. 2176.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts. Mois de Dec. 1712.

ART. CLXIX. FIrmiani Lactantii epitome Institutionum Divinarum &c. *Abregé des Institutions Divines de Firmien Lactance &c. Par Christophle Matthieu Pfaffius.* Page 2041

ART. CLXX. *Les Institutions Divines de Lactance traduites en François. Livre premier, de la fausseté de la Religion.* page. 2055

ART. CLXXI. Osservazioni di Francisco de Ficoroni sopra l'antichità di Roma &c. *Observations sur les antiquitez Romaines &c. Par François de Ficoroni.* page. 2057

ART. CLXXII. D. Nicolai Hyeronimi Gundlingii de Henrico Aucupe Franciæ orientalis & Saxonum Rege liber singularis &c. *Histoire d'Henri l'Oiseleur, Roi de la France orientale & des Saxons, par Nicolas Jerôme Gundlingius Professeur d'éloquence à Hall dans le Duché de Magdebourg.* p. 2076

ART. CLXXIII. Rabbi Samuelis tractatus indicans errores Judæorum &c. *Traité de Rabbi Samuël, qui découvre aux Juifs en quelle erreur ils sont touchant l'observation de la loi de Moyse & l'attente du Messie.* p. 2104

ART. CLXXIV. Jo. Conradi Schwarz de

Mohammedi furto sententiarum Scripturæ liber unus &c. *Mahomet convaincu de larcin, & d'avoir dérobé des sentences de l'Ecriture Sainte, où la Religion Mahometane est absolument renversée. Par Jean Conrad Schwarz.* p. 2113

Art. CLXXV. *Fête d'Athenes représentée sur une Cornaline antique du Cabinet du Roi.* p. 2121

Art. CLXXVI. *Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques. Supplément, contenant les principaux points de l'histoire de l'Eglise des 5. 6. 7. & 8. siecles, avec une table chronologique.* p. 2128

Art. CLXXVII. *Bibliotheque des Auteurs Ecclésiastiques du dixhuitiéme siecle. Premiere partie, des ouvrages publiez depuis* 1700. *jusqu'à la fin de* 1710. page 2135

Art. CLXXVIII. *Oraison funebre de Mr. le Maréchal de Boufflers, prononcée dans l'Eglise des PP. Cordeliers de Beauvais par le P. Poisson Cordelier.* p. 2142

Art. CLXXIX. Jo. Frankii Meklenburgensis tenebræ lucidæ, sive Diacritica sacra &c. *Les tenebres éclaircies, ou méthode de distinguer dans l'Ecriture Sainte &c. Par Jean Frankius de Meklebourg.* p. 2150

Art. CLXXX. *Histoire genealogique & chronologique de la Maison Royale de France, par le P. Anselme Augustin Déchaussé.* p. 2156

ART. CLXXXI. *Extrait d'une lettre de Mr. Bertrand, contenant quelques conjectures sur les maladies des esprits animaux.* p. 2160
ART. CLXXXII. *Bibliotheque des Prédicateurs. Par le R. P.... de la Compagnie de Jesus.* p. 2173
ART. CLXXXIII. *Nouvel abregé des Meditations du P. Louis du Pont, par le P. Nicolas Frizon Jesuite.* p. 2174
ART. CLXXXIV. *Des proportions, des figures, & du nombre des ailes des moulins à vent verticaux, par Mr. Parent.* page. 2176
ART. CLXXXV. *Nouvelles Literaires.*
De Vittemberg. p. 2202
De Grimma. p. 2203
De Hall. ibid.
De Lipsic. p. 2204
D'Ausbourg. p. 2205
D'Italie, de Florence. ibid.
De Bologne. ibid.
De Padoüe. p. 2206
D'Angleterre, de Londres. p. 2207
D'Hollande, d'Amsterdam. ibid.
De la Haye. p. 2208
De Paris. ibid.
Catalogue. p. 2209

Fin de la Table.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0664